

Délibération n°2026-021

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE de la
COMMUNAUTE DE COMMUNES du PAYS FOYEN**

Séance du 12 MARS 2026
Convocation en date du 6 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le 12 mars, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la Loi, à Sainte-Foy-La-Grande, sous la présidence de Pierre ROBERT, Président,

Nombre de conseillers en exercice : 41
Nombre de conseillers présents : 30
Pouvoirs : 04
Votants : 34

Présents : Monsieur Pierre ROBERT, Président.

Mmes Christelle GUIONIE-PAUCHET, Yolande LACHAIZE, Magali VERITE, Vice-présidentes.

MM. Roger BILLOUX, José BLUTEAU, Jean LESSEIGNE, Joël ROY, Marc SAHRAOUI, Didier TEYSSANDIER, Jean-Claude VACHER, Vice-présidents.

Mme Pascale PENISSON, Conseillère déléguée

MM. Jean-Marie BAEZA, Michel MARGOUILLE, Conseillers délégués

Présents : Mmes Patricia CELESTE, Diana CONORD, Marie-Hélène DESROZIER, Mireille GROSSIAS, Marie-José GUYOT, Gaëlle HERIAUD, Isabelle PILLON, Sandrine RATIE, Brigitte TOULOUSE, Christiane VINCENZI.

MM. Bernard DELAGE, Gérard DUFOUR, Patrick FESTAL, Éric FRECHOU, Jean-Paul PAILHET, Tristan PLAT,

Procurations : M. Philippe NOUVEL à Mme Christelle GUIONIE-PAUCHET
M. Jacques REIX à Mme Pascale PENISSON
M. Gilbert SAUTREAU à M. Michel MARGOUILLE
M. David ULMANN à Mme Marie-Hélène DESROZIER

Absent(e)s : M. Christophe CHALARD
Mme Sylvie FEYDEL
M. Laurent FRITSCH
M. Franck GENILLIER
Mme Sandrine PAUILLAC
Mme Dominique PRADELLE
M. Jean-Pierre ROUBINEAU

Secrétaire de séance : M. Roger BILLOUX

Domaine : Institution et vie politique

Sous-domaine : Désignation des représentants

OBJET : Nomination du secrétaire de séance.

Intervenant(s) : Monsieur le Président, Monsieur BILLOUX, Vice-président.

Vote pour : 34 voix

Vote contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Vu les articles L. 2121-15 et L. 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant qu'il appartient au Conseil Communautaire de désigner, au début de chacune de ses séances, un secrétaire de séance ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **APPROUVE** la désignation de Monsieur Roger BILLOUX en qualité de secrétaire de séance du Conseil Communautaire.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour extrait conforme le 13 mars 2026

 **Pierre ROBERT**
Président


Roger BILLOUX
Secrétaire de séance



Le Président :

Informé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa réception par le représentant de l'Etat.

Certifié exécutoire

Après dépôt en préfecture le
Et publication le

Délibération n°2026-022

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE de la
COMMUNAUTE DE COMMUNES du PAYS FOYEN**

Séance du 12 MARS 2026
Convocation en date du 6 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le 12 mars, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la Loi, à Sainte-Foy-La-Grande, sous la présidence de Pierre ROBERT, Président,

Nombre de conseillers en exercice : 41
Nombre de conseillers présents : 30
Pouvoirs : 04
Votants : 34

Présents : Monsieur Pierre ROBERT, Président.

Mmes Christelle GUIONIE-PAUCHET, Yolande LACHAIZE, Magali VERITE, Vice-présidentes.

MM. Roger BILLOUX, José BLUTEAU, Jean LESSEIGNE, Joël ROY, Marc SAHRAOUI, Didier TEYSSANDIER, Jean-Claude VACHER, Vice-présidents.

Mme Pascale PENISSON, Conseillère déléguée

MM. Jean-Marie BAEZA, Michel MARGOUILLE, Conseillers délégués

Présents : Mmes Patricia CELESTE, Diana CONORD, Marie-Hélène DESROZIER, Mireille GROSSIAS, Marie-José GUYOT, Gaëlle HERIAUD, Isabelle PILLON, Sandrine RATIE, Brigitte TOULOUSE, Christiane VINCENZI.

MM. Bernard DELAGE, Gérard DUFOUR, Patrick FESTAL, Éric FRECHOU, Jean-Paul PAILHET, Tristan PLAT,

Procurations : M. Philippe NOUVEL à Mme Christelle GUIONIE-PAUCHET
M. Jacques REIX à Mme Pascale PENISSON
M. Gilbert SAUTREAU à M. Michel MARGOUILLE
M. David ULMANN à Mme Marie-Hélène DESROZIER

Absent(e)s : M. Christophe CHALARD
Mme Sylvie FEYDEL
M. Laurent FRITSCH
M. Franck GENILLIER
Mme Sandrine PAUILLAC
Mme Dominique PRADELLE
M. Jean-Pierre ROUBINEAU

Secrétaire de séance : M. Roger BILLOUX

Domaine : Finances

Sous-domaine : Divers

OBJET : Versement de subventions OPAH aux personnes privées.

Intervenant(s) : Monsieur le Président, Monsieur BLUTEAU, Vice-président.

Vote pour : 34 voix

Vote contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Monsieur le Vice-président expose que par délibérations en date du 12 novembre 2019, 2 novembre 2021, 2 mai 2022 et 27 septembre 2023, la Communauté de Communes du Pays s'est engagée à participer financièrement aux projets de réhabilitation de l'habitat déposés par les propriétaires bailleurs et occupants dans le cadre de l'OPAH.

Monsieur le Vice-président précise qu'une enveloppe financière globale est votée sur le budget principal et que chaque demande de financement fait l'objet d'engagement préalable.

Afin que le règlement puisse être effectué, Monsieur le Vice-président indique que le montant définitif octroyé aux personnes privées doit être acté.

Monsieur le Vice-président présente ainsi les dossiers faisant l'objet d'achèvement de travaux, dans le cadre de travaux de rénovation, comme suit :

- Monsieur et Madame domiciliés à St André et Appelles (33220) « », propriétaires occupants, pour un coût de travaux de 10 148,95 € T.T.C. avec une participation de la Collectivité de 1 388,00 €.
- Monsieur et Madame domiciliés à Pineuilh (33220) « », propriétaires occupants, pour un coût de travaux de 5 907,00 € T.T.C. avec une participation de la Collectivité de 806,00 €.
- Monsieur et Madame domiciliés à Pineuilh (33220) « », propriétaires occupants, pour un coût de travaux de 63 225,91 € T.T.C. avec une participation de la Collectivité de 500,00 €.
- Monsieur et Madame domiciliés à Pellegrue (33790) « », propriétaires occupants, pour un coût de travaux de 11 780,13 € T.T.C. avec une participation de la Collectivité de 1 606,00 €.

- Madame domiciliée à Pineuilh (33220) « », propriétaires occupants, pour un coût de travaux de 47 669,13 € T.T.C. avec une participation de la Collectivité de 500,00 €.
- Monsieur domicilié à Pellegrue (33790) « », propriétaire occupant, pour un coût de travaux de 4 020,00 € T.T.C. avec une participation de la Collectivité de 603,00 €.
- Monsieur et Madame domiciliés à Pellegrue (33790) « », propriétaires occupants, pour un coût de travaux de 90 187,00 € T.T.C. avec une participation de la Collectivité de 500,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **APPROUVE** la participation du montant indiqué ci-dessus par propriétaire ;
- **VALIDE** que la dépense correspondante soit constatée sur le budget 2026 de la Communauté de Communes du Pays Foyen, au compte 20422 : subventions d'équipement, chapitre 204 de l'opération 90 (5 903,00 €) ;
- **NOTIFIE** la présente délibération à Madame la Trésorière ;
- **HABILITE** Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires à la réalisation de la présente délibération et à signer tous documents relatifs à la présente affaire.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Pour extrait conforme le 13 mars 2026

 **Pierre ROBERT**
Président


Roger BILLOUX
Secrétaire de séance



Le Président

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa réception par le représentant de l'Etat.

Certifié exécutoire
Après dépôt en préfecture le
Et publication le

Envoyé en préfecture le 20/03/2026

Reçu en préfecture le 20/03/2026

Publié le



ID : 033-243301371-20260313-2026__022-DE

Délibération n°2026-023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE de la
COMMUNAUTE DE COMMUNES du PAYS FOYEN**

Séance du 12 MARS 2026
Convocation en date du 6 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le 12 mars, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la Loi, à Sainte-Foy-La-Grande, sous la présidence de Pierre ROBERT, Président,

Nombre de conseillers en exercice : 41
Nombre de conseillers présents : 30
Pouvoirs : 04
Votants : 34

Présents : Monsieur Pierre ROBERT, Président.

Mmes Christelle GUIONIE-PAUCHET, Yolande LACHAIZE, Magali VERITE, Vice-présidentes.

MM. Roger BILLOUX, José BLUTEAU, Jean LESSEIGNE, Joël ROY, Marc SAHRAOUI, Didier TEYSSANDIER, Jean-Claude VACHER, Vice-présidents.

Mme Pascale PENISSON, Conseillère déléguée

MM. Jean-Marie BAEZA, Michel MARGOUILLE, Conseillers délégués

Présents : Mmes Patricia CELESTE, Diana CONORD, Marie-Hélène DESROZIER, Mireille GROSSIAS, Marie-José GUYOT, Gaëlle HERIAUD, Isabelle PILLON, Sandrine RATIE, Brigitte TOULOUSE, Christiane VINCENZI.

MM. Bernard DELAGE, Gérard DUFOUR, Patrick FESTAL, Éric FRECHOU, Jean-Paul PAILHET, Tristan PLAT,

Procurations : M. Philippe NOUVEL à Mme Christelle GUIONIE-PAUCHET
M. Jacques REIX à Mme Pascale PENISSON
M. Gilbert SAUTREAU à M. Michel MARGOUILLE
M. David ULMANN à Mme Marie-Hélène DESROZIER

Absent(e)s : M. Christophe CHALARD
Mme Sylvie FEYDEL
M. Laurent FRITSCH
M. Franck GENILLIER
Mme Sandrine PAUILLAC
Mme Dominique PRADELLE
M. Jean-Pierre ROUBINEAU

Domaine : Domaine et Patrimoine

Sous-domaine : Acquisitions

OBJET : Acquisition de parcelles de terrain en vue de l'extension de la ZAE Champ de Jamard à Pellegrue.

Intervenant(s) : Monsieur le Président, Monsieur BLUTEEAU, Vice-président.

Vote pour : 34 voix

Vote contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil Communautaire que par délibération n°2025/024 du 8 avril 2025, le Conseil Communautaire a approuvé l'acquisition d'une parcelle de terrain en vue de la réalisation de l'extension de la Zone d'Activités Economiques « Champ de Jamard » située sur la commune de Pellegrue.

Monsieur le Président précise que tous les lots de la ZAE « Champ de Jamard » ont été vendus et que la future caserne de pompiers sera située en continuité de cette zone.

Monsieur le Président indique que suite à une évolution du découpage initial de la nouvelle « zone », la parcelle ZE-167 d'une superficie de 40a15ca est désormais identifiée ZE-234 « Champ de Jamard » pour une superficie équivalente.

Par ailleurs, Monsieur le Président précise qu'il convient également de faire l'acquisition, auprès de la commune de Pellegrue, des parcelles ZE-238 et ZE-239 « Champ de Jamard » d'une superficie respective de 16a82ca et 10a97ca et qui permettront la desserte de la parcelle ZE-234.

La commune de Pellegrue propose également de céder, à la Communauté de Communes, la parcelle ZE 232 « la Bignotte » d'une superficie de 7a98ca.

Monsieur le Président précise que le prix d'acquisition reste inchangé, à savoir 40 000 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **ABROGE** la délibération n°2025/024 du 8 avril 2025 ;
- **APPROUVE** l'acquisition des parcelles énumérées ci-après, au prix de 40 000 euros :

- ZE-234 « Champ de Jamard » d'une superficie de 40a15ca,
 - ZE-238 « Champ de Jamard » d'une superficie de 16a82ca,
 - ZE-239 « Champ de Jamard » d'une superficie de 10a97ca,
 - ZE-232 « la Bignotte » d'une superficie de 7a98ca.
- **ABROGE** la délibération n°2025/024 du 8 avril 2025 ;
- **NOTIFIE** la présente délibération à la commune de Pellegrue, actuelle propriétaire des parcelles sus-mentionnées ;
- **HABILITE** Monsieur le Président à engager les démarches nécessaires au bon déroulement du dossier et à signer l'ensemble des documents y afférents.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Pour extrait conforme le 13 mars 2026

 **Pierre ROBERT**
Président


Roger BILLOUX
Secrétaire de séance



Le Président :

- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa réception par le représentant de l'Etat.

Certifié exécutoire

Après dépôt en préfecture le

Et publication le

Envoyé en préfecture le 20/03/2026

Reçu en préfecture le 20/03/2026

Publié le



ID : 033-243301371-20260313-2026__023-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE de la
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES du PAYS FOYEN**

Séance du 12 MARS 2026
Convocation en date du 6 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le 12 mars, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la Loi, à Sainte-Foy-La-Grande, sous la présidence de Pierre ROBERT, Président,

Nombre de conseillers en exercice : 41
Nombre de conseillers présents : 30
Pouvoirs : 04
Votants : 34

Présents : Monsieur Pierre ROBERT, Président.

Mmes Christelle GUIONIE-PAUCHET, Yolande LACHAIZE, Magali VERITE, Vice-présidentes.

MM. Roger BILLOUX, José BLUTEAU, Jean LESSEIGNE, Joël ROY, Marc SAHRAOUI, Didier TEYSSANDIER, Jean-Claude VACHER, Vice-présidents.

Mme Pascale PENISSON, Conseillère déléguée

MM. Jean-Marie BAEZA, Michel MARGOUILLE, Conseillers délégués

Présents : Mmes Patricia CELESTE, Diana CONORD, Marie-Hélène DESROZIER, Mireille GROSSIAS, Marie-José GUYOT, Gaëlle HERIAUD, Isabelle PILLON, Sandrine RATIE, Brigitte TOULOUSE, Christiane VINCENZI.

MM. Bernard DELAGE, Gérard DUFOUR, Patrick FESTAL, Éric FRECHOU, Jean-Paul PAILHET, Tristan PLAT,

Procurations : M. Philippe NOUVEL à Mme Christelle GUIONIE-PAUCHET
M. Jacques REIX à Mme Pascale PENISSON
M. Gilbert SAUTREAU à M. Michel MARGOUILLE
M. David ULMANN à Mme Marie-Hélène DESROZIER

Absent(e)s : M. Christophe CHALARD
Mme Sylvie FEYDEL
M. Laurent FRITSCH
M. Franck GENILLIER
Mme Sandrine PAUILLAC
Mme Dominique PRADELLE
M. Jean-Pierre ROUBINEAU

Secrétaire de séance : M. Roger BILLOUX

Domaine : Domaine de compétences par thèmes

Sous-domaine : Environnement

OBJET : Modification statutaire du Syndicat Mixte des Eaux de la Dordogne (SMDE 24).

Intervenant(s) : Monsieur le Président.

Vote pour : 34 voix

Vote contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Vu le rapport de la Cour Régionale des Comptes du 14 avril 2023 et sa recommandation n°3 relative à la mise en conformité des modalités de décision du comité syndical du Syndicat mixte des Eaux de la Dordogne (SMDE 24) avec l'article L. 5212-16 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la demande d'évolution du SMDE 24 sollicitée par les services de la Préfecture par courrier daté du 11 octobre 2024 pour la prise en compte du nouveau libellé de l'article L. 2224-7 du CGCT ;

Vu les problématiques de gestion du quorum des comités syndicaux du SMDE 24 ;

Vu la délibération n°25 du 23 janvier 2026 prise par le Comité Syndical du SMDE 24 ;

Considérant qu'il y a une nécessité de faire évoluer les statuts du SMDE 24, non seulement pour une mise en adéquation réglementaire, mais également, afin d'en améliorer son efficience ;

Considérant que, conformément aux statuts du SMDE 24, il convient de soumettre à l'acceptation de chaque collectivité adhérente au SMDE 24, les modifications statutaires ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **APPROUVE** la modification statutaire du SMDE 24, ainsi que les nouveaux statuts qui en découlent et annexés à la présente délibération ;
- **HABILITE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives au présent dossier.

**Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Pour extrait conforme le 13 mars 2026**

 **Pierre ROBERT**
Président

Roger BILLOUX
Secrétaire de séance



Le Président :

- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa réception par le représentant de l'Etat.

*Certifié exécutoire
Après dépôt en préfecture le
Et publication le*

Envoyé en préfecture le 20/03/2026

Reçu en préfecture le 20/03/2026

Publié le



ID : 033-243301371-20260313-2026__024-DE

Envoyé en préfecture le 20/03/2026

Reçu en préfecture le 20/03/2026

Publié le

Accusé de réception en préfecture

ID : 033-243301371-20260313-2026_024-DE

Date de réception préfecture : 27/01/2026



Département de la Dordogne

STATUTS

SYNDICAT MIXTE DES EAUX DE LA DORDOGNE SMDE 24



SOMMAIRE

ARTICLE 1 — PREAMBULE	3
CHAPITRE I – GENERALITES	3
ARTICLE 2 – OBJET DU SYNDICAT	3
ARTICLE 3 – DENOMINATION	3
ARTICLE 4 – SIEGE	3
ARTICLE 5 – DUREE	3
ARTICLE 6 – MEMBRES	3
CHAPITRE II – COMPETENCES	4
ARTICLE 7 – COMPETENCES DU SYNDICAT	4
ARTICLE 8 – MISSIONS ACCESSOIRES	4
8.1 - Mise à disposition des moyens et services	5
8.2 - Prestations de service accessoires	5
ARTICLE 9 – ADHESION ET RETRAIT DU SYNDICAT	5
9.1 - Adhésion au syndicat	5
9.2 - Retrait du syndicat	5
ARTICLE 10 – MODALITES DE TRANSFERT ET DE RESTITUTION DES COMPETENCES A LA CARTE	5
10.1 - Modalités de transfert des compétences à la carte	6
10.2 - Modalités de restitution de compétences à la carte	6
ARTICLE 11 – MODIFICATIONS STATUTAIRES	6
CHAPITRE III - ADMINISTRATION ET FONCTIONNEMENT	7
ARTICLE 12 – LE COMITE SYNDICAL	7
12.1 - Comité syndical	7
12.2 - Représentativité au sein des collèges territoriaux	7
12.3 - Règles de vote	7
12.4 - Quorum	8
12.5 - Majorité	8
12.6 - Pouvoirs	8
12.7 - Attributions du Comité syndical	8
ARTICLE 13 – LE BUREAU	8
ARTICLE 14 – LE PRESIDENT	9
ARTICLE 15 – COMMISSIONS	9
CHAPITRE IV – DISPOSITIONS FINANCIERES ET COMPTABLES	10
ARTICLE 16 – MODES DE GESTION DES SERVICES PUBLICS D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT	10
ARTICLE 17 – RECEVEUR	10
ARTICLE 18 – BUDGET	10
ARTICLE 19 – RECETTES	10
CHAPITRE V – DISPOSITIONS DIVERSES	10
ARTICLE 20 – REGLEMENT INTERIEUR	10
ANNEXES	11

ARTICLE 1 — PREAMBULE

Le Syndicat mixte fermé à la carte dénommé « SYNDICAT MIXTE DE L'EAU » (SMDE) a été créé par arrêté préfectoral du 27 mai 2010.

Il a fait l'objet d'évolutions statutaires successives pour l'adapter aux enjeux du territoire et aux réglementations en vigueur.

CHAPITRE I – GENERALITES

ARTICLE 2 – OBJET DU SYNDICAT

Le syndicat est un syndicat mixte fermé fonctionnant à la carte conformément à l'article L. 5212-16 du CGCT.

Il est habilité à exercer des compétences en matière d'eau potable, au sens de l'article L.2224-7 et d'assainissement, au sens de l'article L.2224-8 du CGCT, qui lui sont transférées par ses membres, s'agissant d'établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, de syndicats intercommunaux, de syndicats mixtes, et de communes compétents en matière d'eau potable et d'assainissement.

Le syndicat apporte une assistance générale à l'ensemble de ses adhérents, exerce les compétences « eau potable » et/ou « assainissement » qui lui ont été transférées, met ses moyens à disposition des membres qui le souhaitent et peut aussi, de manière accessoire, mettre en œuvre des prestations de services dans le prolongement de ses compétences.

Pour toutes situations non prévues par les présents statuts, il est fait application des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et, notamment, des articles suivants de ce code : articles L.5211-1 à L.5211-27-2, L.5212-1 à L.5212-34, L.5711-1 à L.5711-5, R.5211-1 à R.5211-52, R.5212-1 à D.5212-15, R.5711-1 à R.5711-5.

Conformément à l'article L.5711-4 du CGCT, les évolutions statutaires subies par les adhérents du syndicat induisant leur passage de syndicats intercommunaux à syndicat mixte demeurent sans incidence sur les règles qui régissent ce dernier.

ARTICLE 3 – DENOMINATION

La dénomination du syndicat est Syndicat Mixte des Eaux de la Dordogne ou « SMDE 24 ».

ARTICLE 4 – SIEGE

Le siège du syndicat est fixé : ZAE Péri-Ouest - 5 Boulevard Henri Jacquement - 24 430 MARSAC SUR L'ISLE.

Tout transfert de siège est formalisé par une modification statutaire en application des dispositions de l'article L.5211-20 du CGCT.

ARTICLE 5 – DUREE

Le syndicat est constitué pour une durée illimitée.

ARTICLE 6 – MEMBRES

Le champ d'action du syndicat recouvre l'ensemble des territoires des collectivités et groupements adhérents. Le syndicat peut regrouper d'autres établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre ou des syndicats mixtes.

La liste des membres figure en annexe 1 des présents statuts. Elle a vocation à être régulièrement mise à jour suivant les dispositions de l'article 11 des présents statuts.

Le périmètre du syndicat peut évoluer suivant les dispositions de l'article 9 des présents statuts.

CHAPITRE II – COMPETENCES

Envoyé en préfecture le 20/03/2026
Reçu en préfecture le 20/03/2026
Publié le
Accusé de réception en préfecture
ID : 033-243301371-20260313-2026_024-DE
Date de réception préfecture : 27/01/2026

ARTICLE 7 – COMPETENCES DU SYNDICAT

Le syndicat est habilité à exercer des compétences dans les domaines suivants ci-après définis :

- Compétence eau potable, telle que décrite par l'article L.2224-7 du CGCT ;
- Compétence assainissement collectif, telle que décrite par l'article L.2224-8 du CGCT ;
- Compétence assainissement non collectif, telle que décrite par l'article L.2224-8 du CGCT ;

Le syndicat est un syndicat à la carte au sens de l'article L.5212-16 du CGCT exerçant, en lieu et place de ses membres :

- Une compétence obligatoire transférée par chacun de ses membres adhérents ;
- Des compétences à la carte transférées par tout ou partie des membres adhérents suivant les modalités prévues à l'article 10.

Ces compétences sont récapitulées dans le tableau suivant :

Bloc	Compétence	Transfert
<i>Eau potable</i>		
7.1.1	Production d'eau destinée à la consommation humaine (uniquement la protection du point de prélèvement) – Article. L.2224-7 du CGCT Mission d'intérêt général : Le syndicat fournit en outre à ses adhérents une assistance générale sous forme d'information et de conseil, sur les aspects techniques, juridiques, financiers et réglementaires du domaine de l'eau potable et de l'assainissement.	Obligatoire
7.1.2	Production d'eau destinée à la consommation humaine (prélèvement, traitement de l'eau brute), transport (interconnexion), stockage, distribution de l'eau – Article. L.2224-7 du CGCT	Carte 1
<i>Assainissement collectif</i>		
7.2	Contrôle des raccordements au réseau public de collecte, la collecte, le transport et l'épuration des eaux usées, ainsi que l'élimination des boues produites – Article. L.2224-8 I et II du CGCT	Carte 2
<i>Assainissement non collectif</i>		
7.3	Contrôle des installations d'assainissement non collectif – Articles L.2224-8 III al. 1 à 5 du CGCT	Carte 3

Conformément à l'article L.5212-16 du CGCT, une liste des membres qui adhèrent aux différentes compétences (obligatoire et cartes) est établie, annexée aux présents statuts et régulièrement mise à jour.

Ces compétences sont transférées et retirées suivant les procédures prévues à l'article 10 des présents statuts.

Pour ces compétences, le syndicat perçoit directement auprès des abonnés des redevances fixées par le Comité Syndical.

ARTICLE 8 – MISSIONS ACCESSOIRES

Dans le prolongement de ses compétences, le syndicat est habilité à réaliser
suivent.

8.1 - Mise à disposition des moyens et services

Le syndicat peut mettre à la disposition de ses membres et à leur demande les moyens d'action dont il est doté dans les domaines suivants :

- **Comptabilité, secrétariat, marchés publics (SGEP) ;**
- **Passation de contrat de délégation de service public (DSP) ;**
- **Suivi de la gestion du service, qu'il soit en régie ou délégué (GSP)**

Les modalités de cette mise à disposition font l'objet d'une convention qui prévoit notamment les conditions de remboursement des frais du service.

8.2 - Prestations de service accessoires

Par convention et dans le prolongement de ses compétences, le syndicat peut réaliser toutes prestations de services ou de travaux au profit de ses membres, de communes ou groupements inclus dans son périmètre, de tous autres collectivités et groupements non-membres ainsi qu'au profit de personnes privées (particuliers ou personnes morales). Ces prestations doivent constituer le complément normal des missions du syndicat et conserver un caractère accessoire et marginal.

Elles interviennent notamment dans les domaines suivants :

- Assistance à maîtrise d'ouvrage ;
- Aide à la passation de contrats de délégation de service public ou de marchés publics d'assainissement ;
- Suivi de la gestion des services d'assainissement, qu'ils soient en régie ou en gestion déléguée ;
- Gestion des données spatiales (SIG) ;
- Entretien d'équipements de défense incendie ;
- L'exploitation des services d'eau ou d'assainissement en prestation de service ;
- Les travaux électromécaniques, créations de branchements, travaux de fourniture et pose de canalisations ;
- La facturation des redevances d'eau et d'assainissement ;
- Missions de maîtrise d'œuvre ;
- Actions de communication et de sensibilisation ;
- Service foncier

En toute hypothèse, les conditions de réalisation de ces prestations sont précisées dans une convention passée entre le syndicat et le ou les bénéficiaires de la prestation, dans le respect, le cas échéant, des règles de la commande publique et du droit de la concurrence.

ARTICLE 9 – ADHESION ET RETRAIT DU SYNDICAT

9.1 - Adhésion au syndicat

De nouveaux membres peuvent adhérer au syndicat suivant la procédure prévue à l'article L.5211-18 du CGCT.

L'adhésion au syndicat entraîne le transfert de la compétence obligatoire mentionnée à l'article 7 des statuts. Les compétences à la carte ne sont pas transférées automatiquement du fait de l'adhésion au syndicat mais selon les modalités prévues à l'article 10.

9.2 - Retrait du syndicat

Le retrait d'un membre du syndicat s'effectue dans les conditions prévues à l'article L.5211-19 du CGCT.

Les incidences du retrait sur le personnel ainsi que sur les biens et les équipements sont régies respectivement par les articles L.5211-4-1 et L.5211-25-1 du CGCT.

ARTICLE 10 – MODALITES DE TRANSFERT ET DE RESTITUTION DES COMPETENCES A LA CARTE

Chaque membre du syndicat qui lui a transféré la compétence obligatoire, ou groupement de collectivités, peut transférer une ou plusieurs compétences à

10.1 - Modalités de transfert des compétences à la carte

Le transfert d'une compétence à la carte intervient par délibérations concordantes du syndicat et du membre concerné suivant les modalités suivantes.

Le membre sollicite le transfert par délibération adoptée dans les conditions prévues par les dispositions légales et réglementaires régissant son fonctionnement.

Cette délibération du membre concerné est notifiée par le Maire ou le Président du groupement au président du syndicat.

Cette décision est alors inscrite à l'ordre du jour de la réunion du Comité syndical qui se prononce sur ce transfert de compétence à la majorité absolue des suffrages exprimés. Le comité syndical dispose d'un délai de 3 mois pour se prononcer à compter de la notification de la délibération, à l'issue duquel l'absence de délibération vaut rejet de la demande.

10.2 - Modalités de restitution de compétences à la carte

Chacune des compétences à la carte mentionnées à l'article 7 peut être restituée par le syndicat à chaque personne morale membre.

La restitution des compétences à la carte s'effectue selon le principe dit de parallélisme des formes, suivant la même procédure que celle prévue à l'article 10.1.

La restitution de compétence prend effet au 1^{er} janvier de l'année suivant la mise en œuvre de la procédure de restitution.

ARTICLE 11 – MODIFICATIONS STATUTAIRES

Le syndicat peut étendre ou restreindre son objet sur des domaines liés à l'eau potable ou à l'assainissement présentant une utilité pour ses membres.

Toute modification statutaire autre que celle révisant le périmètre d'intervention du syndicat, est soumise au respect des articles L.5211-17 et L.5211-20 du CGCT

ARTICLE 12 – LE COMITE SYNDICAL

12.1 - Comité syndical

Le syndicat est administré par un Comité Syndical composé des délégués élus au sein des collèges territoriaux prévus à l'article 12.2 des présents statuts et conformément à l'article L. 5212-8 du CGCT.

Le nombre de représentants élus au sein de chacun des collèges territoriaux est défini en annexe aux présents statuts.

12.2 - Représentativité au sein des collèges territoriaux

A compter du renouvellement général des conseillers municipaux de mars 2026, le syndicat est composé de plusieurs collèges territoriaux composés de délégués représentant une zone géographique cohérente au vu des compétences transférées.

La liste des collèges territoriaux est définie en annexe des présents statuts et mise à jour à chaque transfert et/ou restitution de compétence.

Chaque collège territorial est composé des délégués élus au sein des assemblées délibérantes des adhérents dont le choix peut porter :

- sur l'un des membres du conseil municipal pour les communes
- sur l'un de ses membres pour un syndicat intercommunal
- sur l'un de ses membres ou sur tout conseiller municipal d'une commune membre pour un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre

Chaque membre est représenté, au sein de son collège, par autant de délégués titulaires que de délégués suppléants suivant le barème non cumulatif suivant :

- 1 délégué pour les membres comptant moins de 2 499 habitants ;
- 2 délégués pour les membres comptant entre 2 500 et 9 999 habitants ;
- 3 délégués pour les membres comptant entre 10 000 habitants et 29 999 habitants ;
- 4 délégués pour les membres comptant entre 30 000 et 99 999 habitants ;
- 5 délégués pour les membres comptant plus de 100 000 habitants.

Le nombre de délégués représentant un collège territorial est doublé lorsque le membre transfère une compétence à la carte au syndicat.

Les données de population prises en compte correspondent à la population municipale au sens de l'article R.2151-1 du CGCT, arrêté au 1^{er} janvier de l'année du dernier renouvellement général des conseils municipaux.

Chaque collège territorial élit, parmi ses délégués titulaires, des représentants chargés de siéger au sein du Comité Syndical. Il désigne autant de délégués titulaires que de suppléants qui exercent pleinement leurs fonctions au sein du Comité Syndical et disposent d'une voix délibérative.

12.3 - Règles de vote

Conformément à l'article L.5212-16 du CGCT, tous les membres du comité syndical prennent part au vote pour les affaires présentant un intérêt commun à tous les membres tandis que, dans le cas contraire, ne prennent part au vote que les membres du comité syndical représentant des membres ayant transféré la compétence correspondant à l'affaire mise en délibération.

Tous les délégués prennent part au vote des affaires présentant un intérêt commun à toutes les compétences

s'agissant :

- de l'élection du (de la) Président(e) et des membres du Bureau,
- des délégations au Bureau et au Président,
- du vote du budget du SMDE 24 (Principal, annexes, ...),
- de l'approbation du compte administratif,
- des décisions relatives aux modifications statutaires visées à l'article 11,
- de la désignation de représentants du syndicat au sein d'organismes extérieurs.

Pour les délibérations relatives aux affaires n'intéressant que certains adhérents, seuls prennent part au vote les délégués des adhérents concernés par l'affaire mise en délibération, c'est-à-dire les délégués des adhérents ayant transféré la compétence concernée.

Le (la) Président(e) du Comité Syndical prend part au vote de toutes les délibérations sous réserve des dispositions de l'article L 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

12.4 - Quorum

Le Comité Syndical ne délibère valablement que lorsque la majorité de ses membres en exercice assiste à la séance.

Le quorum s'apprécie au vu de la présence physique des représentants au comité syndical. Les conditions de quorum s'appliquent à tous les membres du Comité Syndical, même si certains d'entre eux sont appelés à ne pas prendre part à certains votes sur les affaires mises en délibération lors d'une séance.

12.5 - Majorité

Les décisions sont adoptées à la majorité absolue des suffrages exprimés par les délégués habilités à prendre part à la délibération conformément à l'article 12.3 des présents statuts.

Lorsqu'il y a partage égal des voix et sauf cas de scrutin secret, la voix du (de la) Président(e) est prépondérante.

12.6 - Pouvoirs

En l'absence du délégué qui le supplée, pris parmi les délégués suppléants désignés par l'organe délibérant qu'il représente, un membre titulaire empêché peut donner à un autre membre titulaire de son choix un pouvoir écrit de voter en son nom.

Un même membre ne peut être porteur que d'un seul pouvoir. Celui-ci est toujours révocable, sauf en cas de maladie dûment constatée, il ne peut être valable pour plus de trois séances consécutives.

Les pouvoirs sont remis au président au début de la réunion.

12.7 - Attributions du Comité syndical

Le Comité syndical règle par ses délibérations les affaires du syndicat, dans les domaines de compétences que ses membres lui ont transférés.

Le Comité syndical se réunit au moins une fois par trimestre, sur convocation de son Président. Les séances sont publiques.

Les modalités de fonctionnement figurent dans le règlement intérieur.

Le Comité Syndical peut déléguer au Bureau et au Président les pouvoirs d'administration et de gestion par une délégation spéciale ou permanente dans les limites permises par l'article L 5211-10 du CGCT.

Le Comité Syndical élit à la majorité absolue parmi les délégués qui le composent, un Président, d'un ou plusieurs vice-présidents et, éventuellement, d'un ou de plusieurs membres.

Le nombre de vice-présidents est déterminé par le Comité syndical, sans que ce nombre ne puisse être supérieur à 20 %, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total du comité syndical, ni qu'il puisse excéder 15 vice-présidents.

Le Comité syndical peut, par une décision adoptée à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vice-présidents supérieur à 20 % de ses membres, sans toutefois excéder 30 % de son effectif total ni dépasser quinze vice-présidents.

Le mandat des membres du Bureau prend fin en même temps que celui du Comité syndical.

Le Bureau peut être chargé du règlement de certaines affaires et recevoir à cet effet délégation de compétences du Comité Syndical dans les limites fixées à l'article L.5211-10 du CGCT.

ARTICLE 14 – LE PRESIDENT

Le Président est élu parmi les membres du Comité Syndical au scrutin secret et à la majorité absolue.

Le Président est l'organe exécutif du syndicat, il prépare et exécute les délibérations du Comité Syndical. Sa voix est prépondérante en cas de partage des votes. Il est ordonnateur des dépenses et prescrit l'exécution des recettes.

Il est seul chargé de l'administration mais il peut déléguer par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, l'exercice d'une partie de ses fonctions aux vice-présidents ou, en cas d'empêchement ou d'absence de ces derniers, à d'autres membres du Bureau.

Il peut également donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

Ces délégations subsistent tant qu'elles ne sont pas rapportées.

Il représente le syndicat en justice.

ARTICLE 15 – COMMISSIONS

Le Comité syndical peut constituer, à tout moment, par délibération, des commissions permanentes ou temporaires dont il détermine le nombre, la composition, leur objet et leurs modalités de fonctionnement.

CHAPITRE IV – DISPOSITIONS FINANCIERES ET COMPTABLES

ARTICLE 16 – MODES DE GESTION DES SERVICES PUBLICS D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

Le syndicat peut exploiter les services publics de l'eau et de l'assainissement pour lesquels il est compétent en régie ou en gestion déléguée (prestation, affermage, concession...).

Conformément à l'article L.1412-1 du CGCT, lorsque tout ou partie de ces services publics industriels et commerciaux est assurée en régie, le syndicat crée par délibération du comité syndical une ou plusieurs régies non personnalisées et dotées de la seule autonomie financière, afin d'assurer :

- L'exploitation du service public d'eau potable.
- L'exploitation du service public d'assainissement collectif
- L'exploitation du service public d'assainissement non collectif

La ou les Régie(s) peuvent réaliser, pour le compte de membres du syndicat ou de tiers, les activités accessoires prévues par les présents statuts.

Les statuts et le règlement intérieur des Régies sont arrêtés par décision du Comité Syndical.

ARTICLE 17 – RECEVEUR

La fonction de receveur du syndicat est exercée par le Comptable du Trésor assignataire du syndicat.

ARTICLE 18 – BUDGET

Le budget du syndicat pourvoit aux dépenses et aux recettes des compétences pour lesquelles il est constitué.

ARTICLE 19 – RECETTES

Les recettes du syndicat comprennent, en application de l'article L.5212-19 du CGCT :

- Les contributions des membres,
- Le revenu des biens, meubles et immeubles qui constituent son patrimoine,
- Les sommes qu'il reçoit des administrations publiques, des associations, des particuliers, en échange d'un service rendu ;
- Les subventions et participations de l'Union Européenne, de l'Etat, de la Région, du Département, de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, des communes et de tous autres partenaires habilités à verser de tels concours au syndicat,
- Le produit des dons et legs,
- Les reversements ou compensations de TVA ;
- Le produit des redevances au titre des compétences transférées (obligatoire et cartes),
- Le produit des emprunts.

CHAPITRE V – DISPOSITIONS DIVERSES

ARTICLE 20 – REGLEMENT INTERIEUR

Conformément aux dispositions du CGCT, le syndicat se dote d'un règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation.

Vu pour être annexé à la délibération du Comité Syndical du 23/01/2026

Le Président,
Marc MATTERA



ANNEXES

Envoyé en préfecture le 20/03/2026

Reçu en préfecture le 20/03/2026

Publié le

Accusé de réception en préfecture

ID : 033-243301371-20260313-2026_024-DE

Date de réception préfecture : 27/01/2026

S²LO

- Annexe 1 - Liste des membres au bloc de compétence obligatoire
- Annexe 2 - Liste des membres par blocs de compétences à la carte
- Annexe 3 - Liste des collèges territoriaux

Envoyé en préfecture le 20/03/2026

Reçu en préfecture le 20/03/2026

Publié le

Admission en préfecture

ID : 033-243301371-20260313-2026_024-DE

Date de réception préfecture : 27/01/2026



Annexe 1 - Liste des membres au bloc de compétence

Collectivités ayant transféré la compétence obligatoire au SMDE 24 au 01/01/2026

Communes	Syndicats
BEYNAC ET CAZENAC	SMAEP DE LA CHAPELLE FAUCHER CANTILLAC (21)
CASTELS-ET-BEZENAC	SMAEP DE MUSSIDAN - NEUMC (27)
COUX-ET-BIGAROQUE-MOUZENS	SMAEP DE TOCANE ST APRE (10)
MEYRALS	SMAEP COTEAUX POURPRES (68)
PARCOUL-CHENAUD	SMAEP DES DEUX RIVERES (23)
ROUFFIGNAC-SAINT-CERNIN-DE-REILHAC	SMAEP DES TERRES BLANCHES (22)
SAINT-ANDRE-ALLAS	SIAEP DU NORD EST PERIGORD (28)
SAINT CYPRIEN	SMAEP DU PERIGORD NOIR (34)
SAINT VINCENT-DE-CONNEZAC	SMAEP EAU COEUR DU PERIGORD (secteur IDV - 37)
SAINT VINCENT DE COSSE	SMAEP PERIGORD EST (38)
	SIAEP SUD PERIGORD (45)

Annexe 2 - Liste des membres par blocs de compétence

Collectivités ayant transféré la carte 1 au SMDE 24 au 01/01/2026	
Eau potable	
ALLEMANS	ALLES SUR DORDOGNE
BERTRIC-BUREE	AUBAS
BONNEVILLE ET ST AVIT DE FUMADIERES	AUDRIX
BOURG-DU-BOST	BANEUIL
CELLES	BAYAC
CHASSAIGNES	CAMPAGNE
COMBERANCHE-ET-EPELUCHE	CHALAIS
CORGNAC-SUR-L'ISLE	COLY-SAINT-AMAND
COULAURES	COUZE ET ST FRONT
COUTURES	FIRBEIX
COUX-ET-BIGAROQUE-MOUZENS	JOURNIAC
FOUGUEYROLLES	LA CHAPELLE AUBAREIL
LA JEMAYE-PONTEYRAUD	LA COQUILLE
LAMOTHE MONTRAVEL	LALINDE
LA ROCHE CHALAIS	LANQUAIS
MAYAC	LE BUGUE
MONTAZEAU	LE BUISSON DE CADOUIN
MONTCARET	LIMEUIL
NASTRINGUES	LORAC SUR LOUYRE
NEGRONDES	MAUZAC ET GRAND CASTANG
PARCOUL-CHENAUD (secteur CHENAUD)	MAUZENS-ET-MIREMONT
PETIT-BERSAC	MIALLET
RIBERAC	MONSAC
SAINT ANTOINE DE BREUILH	PAZAYAC
SAINT AULAYE-PUYMANGOU	SAINT CAPRAISE DE LALINDE
SAINT MARTIN-DE-RIBERAC	SAINT CHAMASSY
SAINT MEARD DE GURCON	SAINT FELIX DE REILHAC ET MORTEMART
SAINT MICHEL DE MONTAIGNE	SAINT JORY DE CHALAIS
SAINT PRIVAT EN PERIGORD	SAINT PIERRE DE FRUGIE
SAINT SEURIN DE PRATS	SAINT-PRIEST-LES-FOUGERES
SAINT SULPICE-DE-ROUMAGNAC	TOURTOIRAC
SAINT VINCENT-JALMOUTIERS	VARENNES
SAINT VIVIEN	
SAINT JORY LASBLOUX	
SAINT VINCENT SUR L'ISLE	
SIORAC DE RIBERAC	
VANXAINS	
VAUNAC	
VELINES	
VILLETUREIX	
Communautés Communes / Agglomération	
CC DU PAYS FOYEN (pour Port Ste Foy et Ponchat)	
CABERGERACOISE (pour LE FLEIX, MONFAUCON)	

Envoyé en préfecture le 20/03/2026

Reçu en préfecture le 20/03/2026



Publié le

Accusé de réception en préfecture

ID : 033-243301371-20260313-2026_024-DE

Date de réception préfecture : 27/01/2026

Collectivités ayant transféré la carte au SMDE 24 au 01/01/2026

Assainissement collectif

AUBAS
AUDRIX
CAMPAGNE
CHALAIS
COLY-SAINT-AMAND
CORGNAC SUR L'ISLE
EYRAUD-CREMPSE-MAURENS
EYZERAC
FANLAC
FIRBEIX
FLEURAC
JOURNIAC
LA CHAPELLE AUBAREIL
LA COQUILLE
LE BUGUE
LES EYZIES
LIMEUIL
MAUZENS-ET-MIREMONT
MIALLET
NANTHEUIL
NEGRONDES
PLAZAC
QUINSAC
SAINT FRONT D'ALEMPS
SAINT JORY DE CHALAIS
SAINT LEON SUR L'ISLE
SAINT LEON SUR VEZERE
SAINT MARTIN-DE-FRESSENGEAS
SAINT-PANCRACE
SAINT PIERRE DE COLE
SAINT-PRIEST-LES-FOUGERES
SAINT ROMAIN ET SAINT CLEMENT
CC de CAZALS - SALVIAC (pour SALVIAC)
VAUNAC

Collectivités ayant transféré la carte 3 au SMDE 24 au 01/01/2026

Assainissement Non Collectif

CC Périgord Limousin (22 communes)

Annexe 3 - Liste des collèges territoriaux

Envoyé en préfecture le 20/03/2026

Reçu en préfecture le 20/03/2026

Publié le

Accusé de réception en préfecture

ID : 033-243301371-20260313-2026_024-DE

Date de réception préfecture : 27/01/2026



Transfert unique de la compétence obligatoire

Collège territorial n°1 : SMAEP des Terres Blanches
Collège territorial n°2 : SMAEP de La Chapelle Faucher-Cantillac
Collège territorial n°3 : SIAEP du Nord Est Périgord
Collège territorial n°4 : SMAEP du Périgord Est
Collège territorial n°5 : SMAEP du Périgord Noir
Collège territorial n°6 : SIAEP du Sud Périgord
Collège territorial n°7 : SMAEP des Deux Rivières
Collège territorial n°8 : SMAEP des Coteaux Pourpres
Collège territorial n°9 : SMAEP de Mussidan-Neuvic
Collège territorial n°10 : SMAEP Eau Cœur du Périgord
Collège territorial n°11 : SMAEP de Tocane
Collège territorial n°12 : Communes indépendantes

Transfert de la carte eau potable

Collège territorial n°13 : Bassin Ribéracois
Collège territorial n°14 : Bois de la Côte
Collège territorial n°15 : Vallée de l'Isle
Collège territorial n°16 : Vélines
Collège territorial n°17 : RDE Eau

Transfert de la carte assainissement collectif

Collège territorial n°18 : RDE Assainissement

Transfert de la carte assainissement non collectif

Collège territorial n°19 : RDE ANC

Délibération n°2026-025

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE de la
COMMUNAUTE DE COMMUNES du PAYS FOYEN**

Séance du 12 MARS 2026
Convocation en date du 6 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le 12 mars, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la Loi, à Sainte-Foy-La-Grande, sous la présidence de Pierre ROBERT, Président,

Nombre de conseillers en exercice : 41
Nombre de conseillers présents : 30
Pouvoirs : 04
Votants : 34

Présents : Monsieur Pierre ROBERT, Président.

Mmes Christelle GUIONIE-PAUCHET, Yolande LACHAIZE, Magali VERITE, Vice-présidentes.

MM. Roger BILLOUX, José BLUTEAU, Jean LESSEIGNE, Joël ROY, Marc SAHRAOUI, Didier TEYSSANDIER, Jean-Claude VACHER, Vice-présidents.

Mme Pascale PENISSON, Conseillère déléguée

MM. Jean-Marie BAEZA, Michel MARGOUILLE, Conseillers délégués

Présents : Mmes Patricia CELESTE, Diana CONORD, Marie-Hélène DESROZIER, Mireille GROSSIAS, Marie-José GUYOT, Gaëlle HERIAUD, Isabelle PILLON, Sandrine RATIE, Brigitte TOULOUSE, Christiane VINCENZI.

MM. Bernard DELAGE, Gérard DUFOUR, Patrick FESTAL, Éric FRECHOU, Jean-Paul PAILHET, Tristan PLAT,

Procurations : M. Philippe NOUVEL à Mme Christelle GUIONIE-PAUCHET
M. Jacques REIX à Mme Pascale PENISSON
M. Gilbert SAUTREAU à M. Michel MARGOUILLE
M. David ULMANN à Mme Marie-Hélène DESROZIER

Absent(e)s : M. Christophe CHALARD
Mme Sylvie FEYDEL
M. Laurent FRITSCH
M. Franck GENILLIER
Mme Sandrine PAUILLAC
Mme Dominique PRADELLE
M. Jean-Pierre ROUBINEAU

Secrétaire de séance : M. Roger BILLOUX

Domaine : Autres domaines de compétences

Sous-domaine : Autres domaines de compétences des communes

OBJET : Approbation du plan d'actions 2026 de l'Office de Tourisme du Pays Foyen.

Intervenant(s) : Monsieur le Président, Madame VERITE, Vice-présidente.

Vote pour : 34 voix

Vote contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Madame la Vice-présidente en charge du tourisme présente les différents axes de travail pour l'Office de Tourisme du Pays Foyen pour l'année 2026.

Madame la Vice-présidente précise que les missions principales exercées par l'Office de Tourisme du Pays Foyen ont pour objectifs d'améliorer de façon permanente l'accueil, l'information de la clientèle touristique ainsi que la promotion du territoire et d'accroître les retombées économiques directes et indirectes du tourisme.

Madame la Vice-présidente précise également que le plan d'actions a reçu un avis favorable de la part du Conseil d'Exploitation de l'Office de Tourisme qui s'est tenu le 23 février 2026.

AXE 1 : RELATIONS PARTENAIRES	
Action 1	Organiser des ateliers / formations pour les professionnels du tourisme
Action 2	Renouveler des éducteurs pour permettre aux prestataires de découvrir ou redécouvrir les sites, activités et partenaires locaux, afin d'améliorer leur discours de promotion et leur capacité de recommandation.
Action 3	Renouveler la bourse d'échange locale de documentation touristique afin de faciliter la circulation des supports touristiques, renforcer le réseau d'acteurs et encourager le partage de bonnes pratiques.
Axe 2 : PROMOTION ET COMMUNICATION	
Action 1	Traduire les livrets de visite de la bastide de Sainte-Foy-la-Grande (ES, NL, ALL)
Action 2	Dynamiser l'agenda des fêtes et manifestations (visuels et rédactionnel plus attractifs)
Action 3	Créer des fiches de randonnées claires et visuellement attractives pour promouvoir les boucles de randonnées du Pays Foyen, diffusées en ligne et dans les accueils.
Action 4	Création d'un plan de communication : Développer une présence digitale renforcée (site web, réseaux sociaux, newsletter, etc.) pour accroître la visibilité du territoire et des acteurs touristiques locaux.

Action 5	Participer activement à la conception de la carte touristique à l'échelle du PETR pour garantir la mise en valeur du Pays Foyen au sein d'une offre touristique globale et complémentaire.
AXE 3 : ACCUEIL ET INFORMATION	
Action 1	S'approprier le nouvel accueil touristique de Pellegrue, assurer sa mise en valeur et y proposer des animations ponctuelles (expositions, ateliers, rencontres producteurs, mini-dégustations, etc.) afin d'en faire un véritable relais d'attractivité locale tout au long de l'année.
Action 2	Concevoir et suivre la réalisation de la nouvelle scénographie de l'Office de Tourisme de Sainte-Foy-la-Grande, pour offrir une expérience de visite immersive et cohérente avec l'identité du territoire.
Action 3	Mettre en place des kits touristiques (sélections de brochures et cartes) à destination des événements locaux majeurs (festivals, marchés, manifestations sportives...) et sur des lieux stratégiques comme la gare, les hébergements partenaires ou les points d'entrée du territoire.
Action 4	Développer de nouveaux produits souvenirs à l'image de Sainte-Foy-la-Grande et du Pays Foyen (articles personnalisés, créations artisanales, produits locaux labellisés) afin de valoriser le territoire et générer des retombées économiques complémentaires.
AXE 4 : ANIMATION ET CULTURE	
Action 1	Renouveler la Quinzaine du Numérique en collaboration avec la Micro-Folie et les bibliothèques du territoire afin de favoriser la découverte des outils numériques culturels et l'accès à la culture pour tous.
Action 2	Faire vivre la Micro-Folie tout au long de l'année à travers une programmation diversifiée : conférences, retransmissions d'opéras, ateliers participatifs, projections, etc.
Action 3	Renforcer les liens avec les établissements scolaires par des animations pédagogiques et des projets communs autour des collections virtuelles et thématiques culturelles
Action 4	Participer activement aux Journées Européennes du Patrimoine, en lien étroit avec la mairie de Sainte-Foy-la-Grande et les associations locales, pour proposer des visites, expositions et animations originales.
Action 5	Remettre en place les visites guidées de la bastide de Sainte-Foy-la-Grande durant la saison estivale pour valoriser son patrimoine architectural et historique.
Action 6	Proposer des balades gourmandes chez les viticulteurs pour allier découverte du patrimoine, rencontres humaines et valorisation des produits locaux.
Action 7	Organiser l'exposition "Les Bastides" sur les communes de Pellegrue et de Sainte-Foy-la-Grande afin de mettre en lumière l'histoire et les spécificités de ces bastides du territoire.

Action 8	Renouveler Lou Festa Bourru, événement emblématique du Pays Foyen, en repensant son cahier des charges et en y intégrant des nouveautés (animations, partenariats, mise en valeur des producteurs, communication modernisée).
AXE 5 : STRUCTURATION DE L'OFFRE TOURISTIQUE	
Action 1	Élaborer un Schéma de Développement Touristique 2027-2032 en concertation avec les élus, les acteurs du tourisme et les partenaires institutionnels. Ce document fixera les grandes orientations de la politique touristique du territoire : positionnement, axes prioritaires, actions structurantes et calendrier de mise en œuvre.
Action 2	Continuer la mise en œuvre du PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée), en veillant à la qualité du balisage, à la sécurité des parcours et à leur promotion conjointe avec les collectivités et le Département.
Action 3	Elaboration d'un diagnostic vélo en anticipation du jalonnement de la future V91 afin d'identifier les besoins en signalétique, en services et en infrastructures.
Action 4	Mener des actions conjointes avec les mairies de Sainte-Foy-la-Grande et de Pellegrue pour renforcer la visibilité et l'appropriation du label : signalétique spécifique, animations thématiques, communication dédiée, accueil des pèlerins et valorisation patrimoniale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **APPROUVE** les axes de travail ainsi présentés ;
- **HABILITE** Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Pour extrait conforme le 13 mars 2026

 **Pierre ROBERT**
Président



 **Roger BILLOUX**
Secrétaire de séance

Le Président :

- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa réception par le représentant de l'Etat.

Certifié exécutoire
Après dépôt en préfecture le
Et publication le

Délibération n°2026-026

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE de la
COMMUNAUTE DE COMMUNES du PAYS FOYEN**

Séance du 12 MARS 2026
Convocation en date du 6 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le 12 mars, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la Loi, à Sainte-Foy-La-Grande, sous la présidence de Pierre ROBERT, Président,

Nombre de conseillers en exercice : 41
Nombre de conseillers présents : 30
Pouvoirs : 04
Votants : 34

Présents : Monsieur Pierre ROBERT, Président.

Mmes Christelle GUIONIE-PAUCHET, Yolande LACHAIZE, Magali VERITE, Vice-présidentes.

MM. Roger BILLOUX, José BLUTEAU, Jean LESSEIGNE, Joël ROY, Marc SAHRAOUI, Didier TEYSSANDIER, Jean-Claude VACHER, Vice-présidents.

Mme Pascale PENISSON, Conseillère déléguée

MM. Jean-Marie BAEZA, Michel MARGOUILLE, Conseillers délégués

Présents : Mmes Patricia CELESTE, Diana CONORD, Marie-Hélène DESROZIER, Mireille GROSSIAS, Marie-José GUYOT, Gaëlle HERIAUD, Isabelle PILLON, Sandrine RATIE, Brigitte TOULOUSE, Christiane VINCENZI.

MM. Bernard DELAGE, Gérard DUFOUR, Patrick FESTAL, Éric FRECHOU, Jean-Paul PAILHET, Tristan PLAT,

Procurations : M. Philippe NOUVEL à Mme Christelle GUIONIE-PAUCHET
M. Jacques REIX à Mme Pascale PENISSON
M. Gilbert SAUTREAU à M. Michel MARGOUILLE
M. David ULMANN à Mme Marie-Hélène DESROZIER

Absent(e)s : M. Christophe CHALARD
Mme Sylvie FEYDEL
M. Laurent FRITSCH
M. Franck GENILLIER
Mme Sandrine PAUILLAC
Mme Dominique PRADELLE
M. Jean-Pierre ROUBINEAU

Secrétaire de séance : M. Roger BILLOUX

Domaine : Finances

Sous-domaine : Décisions budgétaires

OBJET : Approbation du Compte Financier Unique 2025 - CDC Budget principal.

Intervenant(s) : Monsieur SAHRAOUI, Vice-président.

Monsieur le Président se retire de la salle.

Vote pour : 33 voix

Vote contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2022-096 du 7 juin 2022, adoptant la nomenclature M57 au 1^{er} janvier 2023, sur le budget principal de la Communauté de Communes et les budgets annexes Office de Tourisme, Cinéma, GEMAPI et ZAEs,

Vu la délibération n° B-2022-020 du 24 novembre 2022 validant la convention tripartite avec la Préfecture et la DRFIP relative à l'expérimentation du Compte Financier Unique, qui deviendra obligatoire à compter des comptes de l'exercice budgétaire 2026,

Vu le Compte Financier Unique pour l'exercice 2025 du budget principal de la Communauté de Communes ci-annexé,

Considérant que le Compte Financier Unique, - document unique, fusion entre le compte administratif produit par l'ordonnateur et le compte de gestion produit par le comptable public -, est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du Compte Financier Unique,

Considérant les éléments susvisés,

Exercice 2025	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Prévisions budgétaires	13 576 142,00		3 611 298,00	
Réalisé de l'exercice	11 752 028,29	12 368 433,44	4 378 027,26	3 202 670,81
Résultat reporté		2 046 030,54		985 611,25
Total	11 752 028,29	14 414 463,98	4 378 027,26	4 188 282,06
Solde d'exécution	2 662 435,69		-189 745,20	

Restes à réaliser (RAR)	0,00	0,00	3 312 826,59	2 256 300,21
Solde d'exécution avec RAR	2 662 435,69		-1 246 271,58	
Solde cumulé		1 416 164,11		

Après présentation au Bureau, et après en avoir délibéré, Monsieur le Président s'étant retiré de la salle, le Conseil Communautaire :

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2025 du budget principal de la Communauté de Communes ;
- **HABILITE** Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Pour extrait conforme le 13 mars 2026

 **Pierre ROBERT**
Président

Roger BILLOUX
Secrétaire de séance



Le Président :

- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa réception par le représentant de l'Etat.

Certifié exécutoire
Après dépôt en préfecture le
Et publication le

Envoyé en préfecture le 20/03/2026

Reçu en préfecture le 20/03/2026

Publié le



ID : 033-243301371-20260313-2026__026-DE

VOTE DU BUDGET

Section de fonctionnement - Détail des dépenses

CC DU PAYS FOYEN - 33 - Communauté de Communes

Envoyé en préfecture le 20/03/2026

Reçu en préfecture le 20/03/2026 page 1 / 3

Publié le



ID : 033-243301371-20260313-2026__026-DE

CFO 2026

Chap/ art	Libellé	Credits ouverts (BP + DM + RAR 2024)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	927 110.00	761 665.44	122 784.41	0.00	132 002.81
6042	Achats de prestations de services (sauf terrains à aménager)	73 000.00	62 310.35	16 050.41	0.00	0.00
60611	Fournitures non stockables - Eau et assainissement	22 000.00	18 360.25	0.00	0.00	3 639.75
606121	Electricité	100 000.00	83 248.19	0.00	0.00	16 751.81
606122	Gaz	48 000.00	57 531.72	0.00	0.00	0.00
60621	Fournitures non stockées - Combustibles	5 000.00	1 037.68	0.00	0.00	3 962.32
60622	Fournitures non stockées - Carburants	11 360.00	10 754.54	118.37	0.00	487.09
60623	Fournitures non stockées - Alimentation	34 335.29	29 178.10	1 555.52	0.00	3 601.67
60628	Fournitures non stockées - Autres fournitures non stockées	6 623.00	8 261.73	0.00	0.00	0.00
60631	Fournitures non stockées - Fournitures d'entretien	0.00	864.65	0.00	0.00	0.00
606311	Fournitures d'entretien - ST	13 680.00	16 601.97	1 627.36	0.00	0.00
606312	Fournitures d'entretien - Services	1 311.09	664.83	0.00	0.00	646.26
60632	Fournitures non stockées - Fournitures de petit équipement	0.00	508.61	0.00	0.00	0.00
606321	Fournitures de petit équipement - ST	15 500.00	23 821.50	3 790.04	0.00	0.00
606322	Fourniture petit équipement services	7 079.91	8 602.98	627.19	0.00	0.00
60633	Fournitures non stockées - Fournitures de voirie	1 000.00	0.00	0.00	0.00	1 000.00
60636	Fournitures non stockées - Habillement et vêtements de travail	1 550.00	1 680.55	967.40	0.00	0.00
6064	Fournitures non stockées - Fournitures administratives	9 394.44	6 006.47	193.80	0.00	3 194.17
6065	Fournitures non stockées - Livres, disques, cassettes...	3 100.00	1 820.21	738.73	0.00	541.06
6067	Fournitures non stockées - Fournitures scolaires	5 783.71	5 731.39	256.38	0.00	0.00
6068	Fournitures non stockées - Autres matières et fournitures	10 799.32	195.07	0.00	0.00	10 604.25
611	Contrats de prestations de services	35 039.00	14 807.70	16 037.76	0.00	4 193.54
6132	Locations immobilières	10 450.00	8 100.00	1 500.00	0.00	850.00
61351	Locations matériel roulant	963.00	962.28	0.00	0.00	0.72
61358	Autres locations mobilières	2 665.00	717.58	0.00	0.00	1 947.42
61521	Entretien et réparations sur terrains	10 000.00	4 629.20	0.00	0.00	5 370.80
615221	Entretien et réparations sur bâtiments publics	20 000.00	14 079.61	4 082.52	0.00	1 837.87
615228	Entretien et réparations sur autres bâtiments	0.00	160.00	0.00	0.00	0.00
61551	Entretien et réparations sur matériel roulant	8 000.00	11 830.43	1 400.28	0.00	0.00
61558	Entretien et réparations sur autres biens mobiliers	0.00	147.64	1 287.60	0.00	0.00
6156	Maintenance	31 810.00	16 918.36	0.73	0.00	14 890.91
61561	Maintenance sur bâtiment	3 540.00	21 694.76	378.36	0.00	0.00
61562	Maintenance informatique	26 203.00	13 909.81	172.98	0.00	12 120.21
61563	Maintenance Autres	9 325.00	10 838.21	120.00	0.00	0.00
6161	Primes d'assurances multirisques	21 717.00	21 275.92	0.00	0.00	441.08
6168	Autres primes d'assurance	60 000.00	55 242.30	0.00	0.00	4 757.70
6182	Documentation générale et technique	1 624.00	1 479.34	0.00	0.00	144.66
6184	Versements à des organismes de formation	27 000.00	3 912.25	24 394.50	0.00	0.00
62268	Autres honoraires, conseils..	9 500.00	20 183.31	3 263.80	0.00	0.00
6228	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires - Divers	0.00	1 460.43	0.00	0.00	0.00
62282	Prestataires culturels et ou éducatifs	24 583.76	21 421.14	3 278.00	0.00	0.00
62283	Prestataires sportifs	12 276.00	8 462.77	1 223.00	0.00	2 590.23
62284	Professionnels de santé	5 456.00	1 140.00	3 180.00	0.00	1 136.00
62285	Séjours	5 958.80	6 119.92	0.00	0.00	0.00
62286	Autres honoraires	7 050.00	-5 500.00	5 850.00	0.00	6 700.00
6231	Annonces et insertions	1 364.00	360.00	0.00	0.00	1 004.00
6232	Fêtes et cérémonies	500.00	3 021.52	150.00	0.00	0.00
6234	Réceptions	0.00	518.80	157.68	0.00	0.00
6236	Catalogues et imprimés	3 600.00	4 199.68	826.80	0.00	0.00
6238	Publicité, publications, relations publiques - Divers	3 290.00	2 975.82	80.00	0.00	234.18
62452	Transports sorties et TAD	44 995.00	34 027.00	4 450.00	0.00	6 518.00
6248	Transports de biens et transports collectifs - Divers	0.00	53.40	0.00	0.00	0.00
6251	Voyages, déplacements et missions	2 500.00	2 300.25	0.00	0.00	199.75

VOTE DU BUDGET

Section de fonctionnement - Détail des dépenses

CC DU PAYS FOYEN - 33 - Communauté de Communes

Envoyé en préfecture le 20/03/2026

Reçu en préfecture le 20/03/2026

Publié le

ID : 033-243301371-20260313-2026__026-DE

Chap/ art	Libellé	Credits ouverts (BP + DM + RAR 2024)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
6261	Frais d'affranchissement	5 448.68	2 812.88	0.00	0.00	2 635.80
62621	Frais télécommunications Téléphones fixes	27 000.00	22 341.03	0.00	0.00	4 658.97
62622	Frais télécommunications Téléphones portables	1 300.00	1 265.39	0.00	0.00	34.61
627	Services bancaires et assimilés	1 300.00	2 650.08	0.00	0.00	0.00
6281	Concours divers (cotisations...)	74 835.00	62 122.02	12 950.00	0.00	0.00
6284	Redevance pour services rendus	29 000.00	23 550.30	90.20	0.00	5 359.50
62875	Remboursements de frais aux communes membres du GFP	23 500.00	6 566.52	6 985.00	0.00	9 948.48
63512	Taxes foncières	1 300.00	1 727.00	0.00	0.00	0.00
63711	Redevance prélèvement sur la ressource en eau	4 500.00	0.00	5 000.00	0.00	0.00
012	Charges de personnel et frais assimilés	4 113 500.00	4 052 610.95	52 518.42	0.00	378 078.71
6211	Personnel affecté par la collectivité de rattachement	21 636.00	0.00	0.00	0.00	21 636.00
62121	Personnel affecté par les BA et régies non dotés perso. morale	0.00	63 725.34	0.00	0.00	0.00
6215	Personnel affecté par la commune membre du GFP	0.00	37 544.00	0.00	0.00	0.00
6216	Personnel affecté par le GFP de rattachement	108 791.00	51 618.09	52 064.42	0.00	5 108.49
6218	Autre personnel extérieur	13 213.00	19 419.55	0.00	0.00	0.00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	12 091.00	11 566.09	0.00	0.00	524.91
6336	Cotisations au CNFPT et au CDGFPT	51 460.00	51 512.76	0.00	0.00	0.00
6338	Autres impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	7 340.00	7 423.60	0.00	0.00	0.00
64111	Personnel titulaire - Rémunération principale	1 636 701.00	1 548 355.46	0.00	0.00	88 345.54
64112	Personnel titulaire - SFT et indemnité de résidence	20 366.00	18 077.94	0.00	0.00	2 288.06
64113	Personnel titulaire - NBI	17 883.00	16 660.83	0.00	0.00	1 222.17
64118	Personnel titulaire - Autres indemnités	343 853.00	348 001.14	0.00	0.00	0.00
64131	Personnel non titulaire - Rémunérations	438 970.00	626 249.71	0.00	0.00	0.00
64132	Personnel non titulaire - SFT et indemnité de résidence	8 439.00	3 486.94	0.00	0.00	4 952.06
64136	Personnel non titulaire - Indemnités liées à la perte d'emploi	0.00	9 144.87	0.00	0.00	0.00
64138	Personnel non titulaire - Primes et autres indemnités	9 725.00	289.31	0.00	0.00	9 435.69
64168	Autres emplois aidés	355 752.00	139 474.67	0.00	0.00	216 277.33
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	379 231.00	440 731.71	0.00	0.00	0.00
6453	Cotisations aux caisses de retraite	615 500.00	603 935.12	454.00	0.00	11 110.88
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	32 534.00	30 079.72	0.00	0.00	2 454.28
6455	Cotisations pour assurance du personnel	3 136.00	0.00	0.00	0.00	3 136.00
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	30 441.00	23 623.32	0.00	0.00	6 817.68
64731	Allocations de chômage versées directement	5 735.00	965.38	0.00	0.00	4 769.62
6475	Médecine du travail, pharmacie	703.00	725.40	0.00	0.00	0.00
014	Atténuations de produits	4 771 993.00	3 086 175.60	1 650 827.07	0.00	63 693.33
70619	Reversements sur redev. d'enlèvement des ordures et des déchets	2 951 993.00	1 282 450.89	1 628 794.07	0.00	40 748.04
7391112	Dégrèvement de taxe d'habitation sur les logements vacants	13 500.00	20 170.00	0.00	0.00	0.00
7391118	Autres restit. au titre des dégrèvements sur contrib. directes	24 805.00	1 860.00	0.00	0.00	22 945.00
739158	Autres reversements sur taxes liées aux transports	0.00	0.00	22 033.00	0.00	0.00
739211	Attribution de compensation	1 111 944.00	1 111 943.71	0.00	0.00	0.29
739221	FNGIR	669 751.00	669 751.00	0.00	0.00	0.00
65	Autres charges de gestion courante	1 461 139.00	1 433 005.15	0.00	0.00	35 101.86
65311	Indemnités de fonction (élus)	116 458.20	115 285.80	0.00	0.00	1 172.40
65313	Cotisations de retraite (élus)	7 019.82	6 180.48	0.00	0.00	839.34
65314	Cotisations de sécurité sociale - part patronale (élus)	8 763.39	8 647.52	0.00	0.00	115.87
65315	Formation (élus)	2 500.00	1 165.00	0.00	0.00	1 335.00
6541	Créances admises en non-valeur	80 000.00	79 898.50	0.00	0.00	101.50
6542	Créances éteintes	29 000.00	22 485.82	0.00	0.00	6 514.18
6553	Service d'incendie	360 443.00	360 442.46	0.00	0.00	0.54
65568	Autres contributions	0.00	6 968.00	0.00	0.00	0.00
65733	Subventions de fonctionnement aux départements	21 727.00	15 497.00	0.00	0.00	6 230.00
657341	Subventions de fonctionnement aux communes membres du GFP	48 000.00	48 000.00	0.00	0.00	0.00

VOTE DU BUDGET

Section de fonctionnement - Détail des dépenses

CC DU PAYS FOYEN - 33 - Communauté de Communes

Envoyé en préfecture le 20/03/2026

Reçu en préfecture le 20/03/2026 à 13h33

Publié le

ID : 033-243301371-20260313-2026__026-DE

Page 3 / 3

SLO

C.F. 2026

Chap/ art	Libellé	Credits ouverts (BP + DM + RAR 2024)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
657358	Subventions de fonctionnement aux autres groupements	52 000.00	50 447.00	0.00	0.00	1 553.00
65736211	Subv. de fonct. aux BA et régies admin. non dotés perso morale	235 200.00	235 200.00	0.00	0.00	0.00
65736221	Subv. fonct. aux BA/régies indus. comm. non dotés perso. morale	100 000.00	100 000.00	0.00	0.00	0.00
657363	Subventions de fonctionnement au CCAS/CIAS	200 000.00	200 000.00	0.00	0.00	0.00
65748	Subv. de fonctionnement aux autres personnes de droit privé	139 027.00	124 540.56	0.00	0.00	14 486.44
65883	Déficits sur opérations de gestion	0.00	0.01	0.00	0.00	0.00
65888	Autres charges diverses de gestion courante	61 000.59	58 247.00	0.00	0.00	2 753.59
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		11 273 742.00	9 333 457.14	1 826 129.90	0.00	608 876.71
66	Charges financières (b)	26 650.00	15 224.54	11 424.97	0.00	0.49
66111	Intérêts réglés à l'échéance	29 157.53	29 157.04	0.00	0.00	0.49
661121	Montant des ICNE de l'exercice	11 424.97	0.00	11 424.97	0.00	0.00
661122	Montant des ICNE de l'exercice N-1	-13 932.50	-13 932.50	0.00	0.00	0.00
67	Charges spécifiques (c)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
68	Dotations aux provisions et dépréciations (d)	850 001.06	141 873.04	0.00	0.00	709 022.06
6815	Dot. aux prov. pour risques et charges de fonctionnement	709 022.06	0.00	0.00	0.00	709 022.06
6817	Dotations aux dépréciations des actifs circulants	140 979.00	141 873.04	0.00	0.00	0.00
022	Dépenses imprévues (e)	0.00				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		12 150 393.06	9 490 554.72	1 837 554.87	0.00	1 317 899.26
023	Virement à la section d'investissement	1 486 416.94				
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	589 931.00	423 918.70			185 080.88
6811	Dot. aux amort. des immobilisations incorporelles et corporelles	589 931.00	404 850.12			185 080.88
68128	Dot. aux amort. des charges exceptionnelles différées	0.00	19 068.58			0.00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		2 076 347.94	423 918.70			185 080.88
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		2 076 347.94	423 918.70			185 080.88
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		14 226 741.00	9 914 473.42	1 837 554.87	0.00	1 502 980.14

Pour information	0.00
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de 2024	

Détail du calcul des ICNE au compte 66112

Montant ICNE de l'exercice	11 424.97
Montant des ICNE de l'exercice N-1	13 932.50
= Différence ICNE N - ICNE N-1	-2 507.53

VOTE DU BUDGET

Section de fonctionnement - Détail des recettes

CC DU PAYS FOYEN - 33 - Communauté de Communes

Envoyé en préfecture le 20/03/2026

Reçu en préfecture le 20/03/2026

Publié le

ID : 033-243301371-20260313-2026_026-DE

Page 1 / 2



CC DU PAYS FOYEN - 33 - Communauté de Communes

Chap/ art	Libellé	Credits ouverts (BP + DM + RAR 2024)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	121 203.00	102 959.65	31 331.40	0.00	0.00
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	121 203.00	98 946.65	31 331.40	0.00	0.00
6479	Remboursements sur autres charges sociales	0.00	4 013.00	0.00	0.00	0.00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	3 973 036.00	3 869 624.86	80 015.00	0.00	142 558.15
7018	Autres ventes de produits finis	8 500.00	5 582.39	0.00	0.00	2 917.61
7024	Remboursement forfaitaire TVA	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
70611	Redevances d'enlèvement des ordures ménagères	3 100 000.00	3 088 170.73	0.00	0.00	11 829.27
7062	Redevances et droits des services à caractère culturel	0.00	2 338.90	0.00	0.00	0.00
7066	Redevances et droits des services à caractère social	343 000.00	325 540.28	15.00	0.00	17 444.72
70841	Mise à dispo personnel facturé à la collectivité de rattach.	0.00	45 214.00	0.00	0.00	0.00
708421	Mise à dispo personnel facturé BA/régies non dotés perso. morale	275 322.00	337 102.91	0.00	0.00	0.00
708721	Remboursement de frais par BA et régies non dotés perso. morale	26 250.00	35 450.15	0.00	0.00	0.00
70878	Remboursement de frais par des tiers	219 764.00	29 397.45	80 000.00	0.00	110 366.55
7088	Autres prod. activ. annexes (abonnements et ventes d'ouvrages)	200.00	828.05	0.00	0.00	0.00
73	Impôts et taxes	2 973 615.00	2 985 290.64	0.00	0.00	7 363.36
73211	Attribution de compensation	60 543.00	60 542.64	0.00	0.00	0.36
732221	Fonds de péréquation des ressources com. et intercom.	211 922.00	204 559.00	0.00	0.00	7 363.00
7351	Fraction compens. TFPB, taxe d'habitation sur les résid. princ.	2 138 958.00	2 144 701.00	0.00	0.00	0.00
7352	Fraction compensatoire de la CVAE	562 192.00	568 248.00	0.00	0.00	0.00
7358	Autres fractions de TVA	0.00	7 240.00	0.00	0.00	0.00
731	Fiscalité locale	2 922 711.00	2 901 544.00	0.00	0.00	94 243.00
73111	Impôts directs locaux	2 264 533.00	2 170 290.00	0.00	0.00	94 243.00
73113	Taxe sur les surfaces commerciales	517 420.00	518 468.00	0.00	0.00	0.00
73114	Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux	130 758.00	136 889.00	0.00	0.00	0.00
73118	Autres contributions directes	10 000.00	53 864.00	0.00	0.00	0.00
73158	Autres taxes / transports, véhicules et droits de stationnement	0.00	22 033.00	0.00	0.00	0.00
74	Dotations et participations	2 032 386.00	1 967 463.57	270 807.25	0.00	241 971.29
741124	Dotation d'intercommunalité des EPCI	295 281.00	346 493.00	0.00	0.00	0.00
741126	Dotation de compensation des EPCI	301 828.00	296 804.00	0.00	0.00	5 024.00
744	FCTVA	0.00	1 645.81	623.88	0.00	0.00
74718	Participations Etat - Autres	149 000.00	168 621.50	1 635.00	0.00	0.00
7473	Participations départements	0.00	6 351.00	0.00	0.00	0.00
74751	Participations GFP de rattachement	25 000.00	17 876.58	0.00	0.00	7 123.42
747888	Autres	0.00	45 000.00	0.00	0.00	0.00
748311	Compensation des pertes de bases d'imposition à la CET	151 955.00	0.00	0.00	0.00	151 955.00
74832	Etat - CVAE et CFE	0.00	69 667.00	0.00	0.00	0.00
74833	Etat - Compensation au titre des exonérations de TF	0.00	83 139.00	0.00	0.00	0.00
74834	Etat - Compensation au titre des exonérations de TH	0.00	17 780.00	0.00	0.00	0.00
74836	Attribution du fonds départ. de péréquation de la TP	0.00	2 320.00	0.00	0.00	0.00
74882	Dotation en faveur des communes nouvelles	0.00	1 698.69	0.00	0.00	0.00
74888	Autres attributions et participations	25 562.00	46 781.68	5 415.00	0.00	0.00
748881	PS CAF	537 505.00	429 268.52	140 467.91	0.00	0.00
748882	PS MSA	150 000.00	91 331.13	0.00	0.00	58 668.87
748883	Bonus territoire CAF	354 255.00	324 085.66	118 465.46	0.00	0.00
748884	Bonus territoire MSA	30 000.00	15 000.00	0.00	0.00	15 000.00
748885	Bonus Mixité sociale CAF	12 000.00	3 600.00	4 200.00	0.00	4 200.00
75	Autres produits de gestion courante	24 787.46	36 393.20	2 024.43	0.00	1 706.35
752	Revenus des immeubles	24 787.46	23 081.11	0.00	0.00	1 706.35
7584	Recouvrement sur créances admises en non valeur	0.00	194.29	0.00	0.00	0.00
75888	Autres produits divers de gestion courante	0.00	13 117.80	2 024.43	0.00	0.00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70+73+74+75+013)		12 047 738.46	11 863 275.92	384 178.08	0.00	487 842.15

VOTE DU BUDGET

Section de fonctionnement - Détail des recettes

CC DU PAYS FOYEN - 33 - Communauté de Communes

Envoyé en préfecture le 20/03/2026

Reçu en préfecture le 20/03/2026

Publié le

ID : 033-243301371-20260313-2026__026-DE

Page 2 / 2

SLO

CC 2026

Chap/ art	Libellé	Credits ouverts (BP + DM + RAR 2024)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
76	Produits financiers (b)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
77	Produits spécifiques	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
78	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions (d)	132 972.00	120 979.44			11 992.56
7817	Reprises sur dépréciations des actifs circulants	132 972.00	120 979.44			11 992.56
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		12 180 710.46	11 984 255.36	384 178.08	0.00	499 834.71
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		12 180 710.46	11 984 255.36	384 178.08	0.00	499 834.71
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de 2024		2 046 030.54				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant ICNE de l'exercice	0.00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0.00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0.00

VOTE DU BUDGET

Section d'investissement - Détail des dépenses

CC DU PAYS FOYEN - 33 - Communauté de Communes

Envoyé en préfecture le 20/03/2026

Reçu en préfecture le 20/03/2026

Publié le

ID : 033-243301371-20260313-2026__026-DE

Page 1 / 1

SLO

C.F. 2026

Chap/ art	Libellé	Credits ouverts (BP + DM + RAR 2024)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0.00	0.00	0.00	0.00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	315 315.00	15 000.00	177 715.00	122 600.00
2041412	Subv. com. GFP - Bâtiments et installations	30 000.00	15 000.00	15 000.00	0.00
20415332	Subv. éta adm - Bâtiments et installations	220 315.00	0.00	97 715.00	122 600.00
20415341	Subv. éta IC - Biens mobiliers, matériel et études	65 000.00	0.00	65 000.00	0.00
20422	Subv. pers. droit privé -Bâtiments et installations	0.00	0.00	0.00	0.00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0.00	0.00	0.00	0.00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0.00	0.00	0.00	0.00
Opération d'équipement n° 100		7 383 024.72	3 858 463.76	3 127 532.15	397 028.81
Total des dépenses d'équipement		7 698 339.72	3 873 463.76	3 305 247.15	519 628.81
10	Dotations, fonds divers et réserves	17 500.00	9 653.44	7 579.44	267.12
10226	Taxe d'aménagement	17 500.00	9 653.44	7 579.44	267.12
13	Subventions d'investissement	0.00	0.00	0.00	0.00
16	Emprunts et dettes assimilées	117 502.00	115 841.78	0.00	1 660.22
1641	Emprunts en euros	113 502.00	113 501.78	0.00	0.22
165	Dépôts et cautionnements reçus	4 000.00	2 340.00	0.00	1 660.00
26	Participations et créances rattachées à des participations	0.00	0.00	0.00	0.00
27	Autres immobilisations financières	370 068.28	370 068.28	0.00	0.00
276342	Créances Collectivité de rattachement	370 068.28	370 068.28	0.00	0.00
020	Dépenses imprévues	0.00			
Total des dépenses financières		505 070.28	495 563.50	7 579.44	1 927.34
TOTAL DES DEPENSES REELLES		8 203 410.00	4 369 027.26	3 312 826.59	521 556.15
041	Opérations patrimoniales	82 659.99	9 000.00		73 659.99
1318	Autres subv. d'invest. rattachées aux actifs amortissables	9 000.00	9 000.00		0.00
21314	Constructions bâtiments culturels et sportifs	73 659.99	0.00		73 659.99
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		82 659.99	9 000.00		73 659.99
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		8 286 069.99	4 378 027.26	3 312 826.59	595 216.14
Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de 2024		0.00			

VOTE DU BUDGET

Section d'investissement - Détail des recettes

Envoyé en préfecture le 20/03/2026
Reçu en préfecture le 20/03/2026
Publié le
ID : 033-243301371-20260313-2026_026-DE

CC DU PAYS FOYEN - 33 - Communauté de Communes

Chap/ art	Libellé	Credits ouverts (BP + DM + RAR 2024)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement	1 762 702.63	341 822.97	1 369 259.43	407 035.00
13141	Subv. transf. Communes membres du GFP	15 035.00	0.00	0.00	15 035.00
1318	Autres subv. d'invest. rattachées aux actifs amortissables	0.00	0.00	0.00	0.00
1321	Subv. non transf. Etat et établissements nationaux	848 840.00	228 211.00	806 574.87	0.00
1322	Subv. non transf. Régions	261 500.00	19 500.00	150 000.00	92 000.00
1323	Subv. non transf. Départements	594 544.00	20 064.00	274 480.00	300 000.00
1328	Autres subv. d'investissement rattachées aux actifs non amort.	42 783.63	72 903.23	138 204.56	0.00
13411	Fonds équip. non amort. - DGE	0.00	1 144.74	0.00	0.00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	1 350 000.00	1 350 250.00	0.00	0.00
1641	Emprunts en euros	1 350 000.00	1 350 250.00	0.00	0.00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0.00	10 205.83	4 828.91	0.00
202	Frais études, élaboration, modif et révisions doc d'urbanisme	0.00	10 205.83	4 828.91	0.00
2031	Frais d'études	0.00	0.00	0.00	0.00
21	Immobilisations corporelles	0.00	0.00	0.00	0.00
Total des recettes d'équipement		3 112 702.63	1 702 278.80	1 374 088.34	407 035.00
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 739 748.18	1 050 485.31	612 211.87	77 051.00
10222	FCTVA	1 004 090.40	359 221.47	612 211.87	32 657.06
10226	Taxe d'aménagement	70 000.00	25 606.06	0.00	44 393.94
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	665 657.78	665 657.78	0.00	0.00
165	Dépôts et cautionnements reçus	4 000.00	1 988.00	0.00	2 012.00
165	Dépôts et cautionnements reçus	4 000.00	1 988.00	0.00	2 012.00
27	Autres immobilisations financières	285 000.00	15 000.00	270 000.00	285 000.00
2745	Avances remboursables	0.00	15 000.00	270 000.00	0.00
2748	Autres prêts	285 000.00	0.00	0.00	285 000.00
Total des recettes financières		2 028 748.18	1 067 473.31	882 211.87	364 063.00
TOTAL DES DEPENSES REELLES		5 141 450.81	2 769 752.11	2 256 300.21	771 098.00
021	Virement de la section de fonctionnement	1 486 416.94			
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	589 931.00	423 918.70		214 995.92
2802	Amort. frais études, élabor., modif et révis. doc d'urbanisme	20 643.00	29 039.96		0.00
28031	Amort. frais d'études	20 678.00	28 741.40		0.00
2804112	Amort. subv. Etat - Bâtiments et installations	5 904.00	5 903.16		0.84
2804131	Amort. subv. départements - Biens mobiliers, matériel et études	8 054.00	8 054.00		0.00
2804132	Amort. subv. départements - Bâtiments et installations	1 509.00	1 509.00		0.00
2804133	Amort. subv. départ. -Projets infrastructures intérêt national	6 661.00	10 094.33		0.00
28041411	Amort. subv. com. GFP - Biens mobiliers, matériel et études	8 297.00	8 297.00		0.00
28041412	Amort. subv. com. GFP - Bâtiments et installations	5 000.00	5 000.00		0.00
28041413	Amort. subv. com. GFP - Projets infrastructures intérêt national	9 267.00	9 266.91		0.09
28041511	Amort. subv GFP rattach. - Biens mobiliers, matériel et études	2 506.00	2 506.00		0.00
28041512	Amort. subv GFP de rattach. - Bâtiments et installations	2 334.00	2 333.33		0.67
28041533	Amort. subv. éts adm - Biens mobiliers, matériel et études	933.00	1 850.00		0.00
28041533	Amort. subv. éts adm - Bâtiments et installations	917.00	0.00		917.00
28041582	Amort. subv. autres groupem. - Bâtiments et installations	5 790.00	5 790.00		0.00
28041583	Amort. subv. autres groupem. - Projets infrastr. intérêt national	24 324.00	24 323.40		0.60
2804182	Amort. subv org.publics divers - Bâtiments et installations	191.00	238.00		0.00
280421	Amort. subv. pers. droit privé-Biens mobiliers, matériel, études	3 818.00	3 818.00		0.00
280422	Amort. subv. pers. droit privé -Bâtiments et installations	72 962.00	75 791.33		0.00
2805	Amort. Licences, logiciels, droits similaires	12 336.00	17 420.35		0.00
281318	Amort. constructions autres bâtiments publics	247.00	247.00		0.00
28145	Amort. construct. sol autrui-Install générales, agenc., aménag.	186.00	186.00		0.00
28151	Amort. réseaux de voirie	21 665.00	21 660.87		4.13
28152	Amort. installations de voirie	3 998.00	3 997.86		0.14

VOTE DU BUDGET

Section d'investissement - Détail des recettes

CC DU PAYS FOYEN - 33 - Communauté de Communes

Envoyé en préfecture le 20/03/2026

Reçu en préfecture le 20/03/2026

Publié le

ID : 033-243301371-20260313-2026__026-DE

Page 2 / 2

SLO

2026

Chap/ art	Libellé	Credits ouverts (BP + DM + RAR 2024)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
28181	Amort. installations générales, agencements, aménagements divers	2 596.00	2 595.17		0.83
281828	Amort. autres matériels de transport	14 258.00	14 257.17		0.83
281838	Amort. autre matériel informatique	37 570.00	38 709.71		0.00
281848	Amort. autres matériels de bureau et mobiliers	14 048.00	14 051.96		0.00
28188	Amort. autres	283 239.00	69 168.21		214 070.79
4815	Charges liées à la crise sanitaire Covid-19	0.00	19 068.58		0.00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		2 076 347.94	423 918.70		214 995.92
041	Opérations patrimoniales	82 659.99	9 000.00		73 659.99
1328	Autres subv. d'investissement rattachées aux actifs non amort.	9 000.00	9 000.00		0.00
238	Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	73 659.99	0.00		73 659.99
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		2 159 007.93	432 918.70		288 655.91
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		7 300 458.74	3 202 670.81	2 256 300.21	1 059 753.91
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de 2024		985 611.25			

ARRETE ET SIGNATURES

CC DU PAYS FOYEN - Communauté de Communes

09/03/2026 12:19 Page 1 / 3

Présentation

Présenté par le Président,
A , le 12/03/2026
Le Président

Délibération

Délibéré par le Conseil Communautaire, réuni en session ordinaire.
A St foy la Grande, le 13/3/2026

Votes

Nombre de membres en exercice :	61
Nombre de membres présents :	30
Nombre de suffrages exprimés :	33
Pour :	33
Contre :	/
Abstention :	/

Les membres du Conseil Communautaire,

Date de convocation :

Signataire

M.BAEZA Jean-Marie

M.BILLOUX Roger

M.BLUTEAU José

Mme CELESTE Patricia

M.CHALARD Christophe

Mme CONORD Diana

M.DELAGE Bernard

Mme DESROZIER Marie-Hélène

M.DUFOUR Gérard

M.FESTAL Patrick

Mme FEYDEL Sylvie

M.FRECHOU Eric

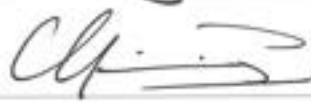
Suppléante Sabine Bill

M.FRITSCH Laurent

ARRETE ET SIGNATURES

CC DU PAYS FOYEN - Communauté de Communes

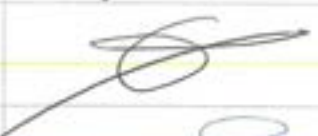
09/03/2026 12:19 Page 2 / 3

Signataire	
M. GENILLIER Franck	
Mme GROSSIAS Mireille	
Mme GUIONIE-PAUCHET Christelle	
Mme GUYOT Marie-José	
Mme HERIAUD Gaëlle	
Mme LACHAIZE Yolande	
M.LESSEIGNE Jean	
M.MARGOUILLE Michel	
M.NOUVEL Philippe	
M.PAILHET Jean-Paul	
Mme PAUILLAC Sandrine	
Mme PENISSON Pascale	
Mme PILLON Isabelle	
M. PLAT Tristan	
Mme PRADELLE Dominique	
Mme RATIE Sandrine	
M.REIX Jacques	

ARRETE ET SIGNATURES

CC DU PAYS FOYEN - Communauté de Communes

09/03/2026 12:19 Page 3 / 3

Signataire	
M.ROBERT Pierre	
M.ROUBINEAU Jean-Pierre	
M.ROY Joël	
M.SAHRAOUI Marc	
M.SAUTREAU Gilbert	
M.TEYSSANDIER Didier	
Mme TOULOUSE Brigitte	
M.ULMANN David	
M.VACHER Jean-Claude	
Mme VERITE Magalie	
Mme VINCENZI Chritiane	

Certifié exécutoire par le, compte tenu de la transmission en préfecture, le, et de la publication le

A , le

Envoyé en préfecture le 20/03/2026

Reçu en préfecture le 20/03/2026

Publié le



ID : 033-243301371-20260313-2026__026-DE

Délibération n°2026-027

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE de la
COMMUNAUTE DE COMMUNES du PAYS FOYEN**

Séance du 12 MARS 2026
Convocation en date du 6 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le 12 mars, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la Loi, à Sainte-Foy-La-Grande, sous la présidence de Pierre ROBERT, Président,

Nombre de conseillers en exercice : 41
Nombre de conseillers présents : 30
Pouvoirs : 04
Votants : 34

Présents : Monsieur Pierre ROBERT, Président.

Mmes Christelle GUIONIE-PAUCHET, Yolande LACHAIZE, Magali VERITE, Vice-présidentes.

MM. Roger BILLOUX, José BLUTEAU, Jean LESSEIGNE, Joël ROY, Marc SAHRAOUI, Didier TEYSSANDIER, Jean-Claude VACHER, Vice-présidents.

Mme Pascale PENISSON, Conseillère déléguée

MM. Jean-Marie BAEZA, Michel MARGOUILLE, Conseillers délégués

Présents : Mmes Patricia CELESTE, Diana CONORD, Marie-Hélène DESROZIER, Mireille GROSSIAS, Marie-José GUYOT, Gaëlle HERIAUD, Isabelle PILLON, Sandrine RATIE, Brigitte TOULOUSE, Christiane VINCENZI.

MM. Bernard DELAGE, Gérard DUFOUR, Patrick FESTAL, Éric FRECHOU, Jean-Paul PAILHET, Tristan PLAT,

Procurations : M. Philippe NOUVEL à Mme Christelle GUIONIE-PAUCHET
M. Jacques REIX à Mme Pascale PENISSON
M. Gilbert SAUTREAU à M. Michel MARGOUILLE
M. David ULMANN à Mme Marie-Hélène DESROZIER

Absent(e)s : M. Christophe CHALARD
Mme Sylvie FEYDEL
M. Laurent FRITSCH
M. Franck GENILLIER
Mme Sandrine PAUILLAC
Mme Dominique PRADELLE
M. Jean-Pierre ROUBINEAU

Secrétaire de séance : M. Roger BILLOUX

Domaine : Finances

Sous-domaine : Décisions budgétaires

OBJET : Approbation du Compte Financier Unique 2025 - budget annexe Office de Tourisme.

Intervenant(s) : Monsieur SAHRAOUI, Vice-président.

Monsieur le Président se retire de la salle.

Vote pour : 33 voix

Vote contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2022-096 du 7 juin 2022, adoptant la nomenclature M57 au 1^{er} janvier 2023, sur le budget principal de la Communauté de Communes et les budgets annexes Office de Tourisme, Cinéma, GEMAPI et ZAEs,

Vu la délibération n° B-2022-020 du 24 novembre 2022 validant la convention tripartite avec la Préfecture et la DRFIP relative à l'expérimentation du Compte Financier Unique, qui deviendra obligatoire à compter des comptes de l'exercice budgétaire 2026,

Vu le Compte Financier Unique pour l'exercice 2025 du budget annexe de l'Office du Tourisme ci-annexé,

Considérant que le Compte Financier Unique, - document unique, fusion entre le compte administratif produit par l'ordonnateur et le compte de gestion produit par le comptable public -, est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du Compte Financier Unique,

Considérant les éléments susvisés :

Exercice 2025	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Prévisions budgétaires	259 274,00		776 286,00	
Réalisé de l'exercice	216 190,45	236 809,08	42 992,15	18 156,65
Résultat reporté		25 920,37		1 202,77
Total	216 190,45	262 729,45	42 992,15	19 359,42
Solde d'exécution	46 539,00		-23 632,73	

Restes à réaliser (RAR)		100 944,22	107 712,29
		6 768,07	
Solde d'exécution avec RAR	46 539,00	-16 864,66	
Solde cumulé	29 674,34		

Après présentation au Bureau, et après en avoir délibéré, Monsieur le Président s'étant retiré de la salle, le Conseil Communautaire :

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe de l'Office du Tourisme ;
- **HABILITE** Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Pour extrait conforme le 13 mars 2026

Pierre ROBERT
Président

Roger BILLOUX
Secrétaire de séance



Le Président :

- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa réception par le représentant de l'Etat.

Certifié exécutoire
Après dépôt en préfecture le
Et publication le

Envoyé en préfecture le 20/03/2026

Reçu en préfecture le 20/03/2026

Publié le



ID : 033-243301371-20260313-2026__027-DE

VOTE DU BUDGET

Section de fonctionnement - Détail des dépenses

CC DU PAYS FOYEN - 33 - OFFICE DE TOURISME

Envoyé en préfecture le 20/03/2026

Reçu en préfecture le 20/03/2026

Publié le

ID : 033-243301371-20260313-2026__027-DE

Page 1 / 2

SLO

CCF 2026

Chap/ art	Libellé	Credits ouverts (BP + DM + RAR 2024)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	66 580.00	51 505.79	3 334.81	0.00	19 610.65
6021	Achats stockés - Matières consommables	1 500.00	2 041.13	0.00	0.00	0.00
60225	Achats stockés - Livres, disques, cassettes	2 500.00	2 119.47	0.00	0.00	380.53
60228	Achats stockés - Autres fournitures consommables	0.00	166.20	0.00	0.00	0.00
6032	Variation des stocks des autres approvisionnements	3 000.00	794.30	0.00	0.00	2 205.70
60611	Fournitures non stockables - Eau et assainissement	400.00	290.56	0.00	0.00	109.44
60612	Fournitures non stockables - Energie - Electricité	12 800.00	8 389.00	0.00	0.00	4 411.00
60622	Fournitures non stockées - Carburants	150.00	130.90	0.00	0.00	19.10
60623	Fournitures non stockées - Alimentation	150.00	170.53	0.00	0.00	0.00
60628	Fournitures non stockées - Autres fournitures non stockées	0.00	32.36	0.00	0.00	0.00
60631	Fournitures non stockées - Fournitures d'entretien	500.00	-401.89	535.57	0.00	366.32
60632	Fournitures non stockées - Fournitures de petit équipement	400.00	760.96	0.00	0.00	0.00
6064	Fournitures non stockées - Fournitures administratives	250.00	102.09	0.00	0.00	147.91
611	Contrats de prestations de services	150.00	-47.49	76.44	0.00	121.05
615221	Entretien et réparations sur bâtiments publics	1 500.00	326.22	0.00	0.00	1 173.78
6156	Maintenance	0.00	2 571.38	60.00	0.00	0.00
61561	Maintenance sur Batiments	3 300.00	-502.20	540.00	0.00	3 262.20
61562	Maintenance Informatique	4 300.00	4 238.26	0.00	0.00	61.74
61563	Autres maintenance	0.00	403.20	0.00	0.00	0.00
6161	Primes d'assurances multirisques	600.00	525.22	0.00	0.00	74.78
6168	Autres primes d'assurance	1 500.00	1 719.46	0.00	0.00	0.00
6184	Versements à des organismes de formation	0.00	450.00	0.00	0.00	0.00
6228	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires - Divers	500.00	218.40	0.00	0.00	281.60
62282	Prestataires culturels et éducatifs	3 200.00	2 430.00	0.00	0.00	770.00
6232	Fêtes et cérémonies	100.00	0.00	0.00	0.00	100.00
6236	Catalogues et imprimés	11 000.00	8 969.42	2 122.80	0.00	0.00
6238	Publicité, publications, relations publiques - Divers	30.00	60.00	0.00	0.00	0.00
6251	Voyages, déplacements et missions	200.00	183.96	0.00	0.00	16.04
6261	Frais d'affranchissement	50.00	155.37	0.00	0.00	0.00
62621	Frais télécommunications Téléphones fixes	2 850.00	1 907.92	0.00	0.00	942.08
62622	Frais télécommunication Téléphones portables	100.00	48.85	0.00	0.00	51.15
627	Services bancaires et assimilés	100.00	61.50	0.00	0.00	38.50
6281	Concours divers (cotisations...)	2 000.00	1 963.00	0.00	0.00	37.00
6284	Redevance pour services rendus	450.00	346.32	0.00	0.00	103.68
62871	Remboursements de frais à la collectivité de rattachement	10 000.00	8 062.95	0.00	0.00	1 937.05
63711	Redevance prélèvement sur la ressource en eau	3 000.00	0.00	0.00	0.00	3 000.00
6378	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0.00	2 818.44	0.00	0.00	0.00
012	Charges de personnel et frais assimilés	161 400.00	141 004.52	10 200.00	0.00	23 461.56
6216	Personnel affecté par le GFP de rattachement	14 160.00	13 646.85	10 200.00	0.00	0.00
6218	Autre personnel extérieur	16 000.00	0.00	0.00	0.00	16 000.00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0.00	77.20	0.00	0.00	0.00
6336	Cotisations au CNFPT et au CDGFPT	2 000.00	1 817.68	0.00	0.00	182.32
6338	Autres impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	500.00	231.77	0.00	0.00	268.23
64111	Personnel titulaire - Rémunération principale	47 000.00	44 709.30	0.00	0.00	2 290.70
64113	Personnel titulaire - NBI	800.00	590.76	0.00	0.00	209.24
64118	Personnel titulaire - Autres indemnités	12 500.00	11 943.41	0.00	0.00	556.59
64131	Personnel non titulaire - Rémunérations	27 740.00	29 170.51	0.00	0.00	0.00
64132	Personnel non titulaire - SFT et indemnité de résidence	1 000.00	932.64	0.00	0.00	67.36
64136	Personnel non titulaire - Indemnités liées à la perte d'emploi	0.00	525.41	0.00	0.00	0.00
64138	Personnel non titulaire - Primes et autres indemnités	4 000.00	1 323.89	0.00	0.00	2 676.11
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	16 000.00	16 513.36	0.00	0.00	0.00
6453	Cotisations aux caisses de retraite	16 500.00	17 489.75	0.00	0.00	0.00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	2 000.00	1 281.99	0.00	0.00	718.01

VOTE DU BUDGET

Section de fonctionnement - Détail des dépenses

CC DU PAYS FOYEN - 33 - OFFICE DE TOURISME

Envoyé en préfecture le 20/03/2026

Reçu en préfecture le 20/03/2026

Publié le

ID : 033-243301371-20260313-2026__027-DE

Chap/ art	Libellé	Credits ouverts (BP + DM + RAR 2024)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
6455	Cotisations pour assurance du personnel	500.00	7.00	0.00	0.00	493.00
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	700.00	743.00	0.00	0.00	0.00
65	Autres charges de gestion courante	2 000.00	91.25	0.00	0.00	1 908.75
6542	Créances éteintes	90.00	90.00	0.00	0.00	0.00
65888	Autres charges diverses de gestion courante	1 910.00	1.25	0.00	0.00	1 908.75
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		229 980.00	192 601.56	13 534.81	0.00	44 980.96
66	Charges financières (b)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
67	Charges spécifiques (c)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
68	Dotations aux provisions et dépréciations (d)	17 294.00	1 056.52	0.00	0.00	17 294.00
6815	Dot. aux prov. pour risques et charges de fonctionnement	17 294.00	0.00	0.00	0.00	17 294.00
6817	Dotations aux dépréciations des actifs circulants	0.00	1 056.52	0.00	0.00	0.00
022	Dépenses imprévues (e)	0.00				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		247 274.00	193 658.08	13 534.81	0.00	62 274.96
023	Virement à la section d'investissement	0.00				
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	12 000.00	8 997.56			3 002.44
6811	Dot. aux amort. des immobilisations incorporelles et corporelles	12 000.00	8 997.56			3 002.44
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		12 000.00	8 997.56			3 002.44
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		12 000.00	8 997.56			3 002.44
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		259 274.00	202 655.64	13 534.81	0.00	65 277.40
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de 2024		0.00				

Détail du calcul des ICNE au compte 66112

Montant ICNE de l'exercice	0.00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0.00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0.00

VOTE DU BUDGET

Section de fonctionnement - Détail des recettes

CC DU PAYS FOYEN - 33 - OFFICE DE TOURISME

Envoyé en préfecture le 20/03/2026

Reçu en préfecture le 20/03/2026

Publié le

ID : 033-243301371-20260313-2026__027-DE

Page 1 / 1

SLO

CFO 2026

Chap/ art	Libellé	Credits ouverts (BP + DM + RAR 2024)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	1 000.00	2 246.68	0.00	0.00	0.00
6032	Variation des stocks des autres approvisionnements	1 000.00	2 246.68	0.00	0.00	0.00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	22 000.00	17 226.24	0.00	0.00	4 773.76
7018	Autres ventes de produits finis	7 000.00	3 832.55	0.00	0.00	3 167.45
7088	Autres prod. activ. annexes (abonnements et ventes d'ouvrages)	15 000.00	13 393.69	0.00	0.00	1 606.31
731	Fiscalité locale	35 000.63	34 835.32	915.96	0.00	0.00
731721	Taxe de séjour	35 000.63	34 835.32	915.96	0.00	0.00
74	Dotations et participations	172 000.00	163 022.64	14 000.00	0.00	1 000.00
744	FCTVA	0.00	22.64	0.00	0.00	0.00
74718	Participations Etat - Autres	1 000.00	0.00	0.00	0.00	1 000.00
74751	Participations GFP de rattachement	164 000.00	170 000.00	0.00	0.00	0.00
747888	Autres	7 000.00	-7 000.00	14 000.00	0.00	0.00
75	Autres produits de gestion courante	0.00	332.45	0.00	0.00	0.00
75888	Autres produits divers de gestion courante	0.00	332.45	0.00	0.00	0.00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70+73+74+75+013)		230 000.63	217 663.33	14 915.96	0.00	5 773.76
76	Produits financiers (b)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
77	Produits spécifiques	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
78	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions (d)	0.00	876.79			0.00
7817	Reprises sur dépréciations des actifs circulants	0.00	876.79			0.00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		230 000.63	218 540.12	14 915.96	0.00	5 773.76
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 353.00	3 353.00			0.00
777	Recettes et quote-part subv. invest. transférées au cpte résult	3 353.00	3 353.00			0.00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		3 353.00	3 353.00			0.00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		233 353.63	221 893.12	14 915.96	0.00	5 773.76
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de 2024		25 920.37				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant ICNE de l'exercice	0.00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0.00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0.00

VOTE DU BUDGET

Section d'investissement - Détail des dépenses

CC DU PAYS FOYEN - 33 - OFFICE DE TOURISME

Envoyé en préfecture le 20/03/2026

Reçu en préfecture le 20/03/2026

Publié le

ID : 033-243301371-20260313-2026__027-DE

Page 1 / 1

SLO

CC 2026

Chap/ art	Libellé	Credits ouverts (BP + DM + RAR 2024)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	203 360.64	3 365.00	0.00	200 000.64
2031	Frais d'études	200 000.64	0.00	0.00	200 000.64
2051	Concessions et droits similaires	3 360.00	3 365.00	0.00	0.00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	569 572.36	36 274.15	100 944.22	472 353.99
2128	Autres agencements et aménagements	0.00	0.00	40 000.00	0.00
21314	Constructions bâtiments culturels et sportifs	369 747.62	28 330.27	44 860.02	296 557.33
21318	Constructions autres bâtiments publics	194 725.74	4 525.00	16 084.20	174 116.54
21838	Autre matériel informatique	5 099.00	3 418.88	0.00	1 680.12
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0.00	0.00	0.00	0.00
Total des dépenses d'équipement		772 933.00	39 639.15	100 944.22	672 354.63
10	Dotations, fonds divers et réserves	0.00	0.00	0.00	0.00
13	Subventions d'investissement	0.00	0.00	0.00	0.00
16	Emprunts et dettes assimilées	0.00	0.00	0.00	0.00
26	Participations et créances rattachées à des participations	0.00	0.00	0.00	0.00
27	Autres immobilisations financières	0.00	0.00	0.00	0.00
020	Dépenses imprévues	0.00			
Total des dépenses financières		0.00	0.00	0.00	0.00
TOTAL DES DEPENSES REELLES		772 933.00	39 639.15	100 944.22	672 354.63
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 353.00	3 353.00		0.00
	Charges transférées	3 353.00	3 353.00		0.00
139151	Subv. inv. actifs amort. - GFP de rattachement	3 353.00	3 353.00		0.00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		3 353.00	3 353.00		0.00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		776 286.00	42 992.15	100 944.22	672 354.63
Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de 2024		0.00			

VOTE DU BUDGET

Section d'investissement - Détail des recettes

CC DU PAYS FOYEN - 33 - OFFICE DE TOURISME

Envoyé en préfecture le 20/03/2026

Reçu en préfecture le 20/03/2026

Publié le

ID : 033-243301371-20260313-2026__027-DE

Page 1 / 1

SLO

CFO 2026

Chap/ art	Libellé	Credits ouverts (BP + DM + RAR 2024)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement	670 898.30	3 079.04	97 715.00	570 104.26
13151	Subv. transf. GFP de rattachement	220 315.00	0.00	97 715.00	122 600.00
1321	Subv. non transf. Etat et établissements nationaux	124 029.15	0.00	0.00	124 029.15
1322	Subv. non transf. Régions	122 379.00	0.00	0.00	122 379.00
1323	Subv. non transf. Départements	204 175.15	3 079.04	0.00	201 096.11
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0.00	0.00	0.00	0.00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0.00	0.00	0.00	0.00
21	Immobilisations corporelles	0.00	0.00	0.00	0.00
Total des recettes d'équipement		670 898.30	3 079.04	97 715.00	570 104.26
10	Dotations, fonds divers et réserves	92 184.93	6 080.05	9 997.29	76 107.59
10222	FCTVA	92 184.93	6 080.05	9 997.29	76 107.59
27	Autres immobilisations financières	0.00	0.00	0.00	0.00
Total des recettes financières		92 184.93	6 080.05	9 997.29	76 107.59
TOTAL DES DEPENSES REELLES		763 083.23	9 159.09	107 712.29	646 211.85
021	Virement de la section de fonctionnement	0.00			
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	12 000.00	8 997.56		3 002.44
281838	Amort. autre matériel informatique	8 330.98	8 302.56		28.42
281848	Amort. autres matériels de bureau et mobiliers	2 974.02	0.00		2 974.02
28188	Amort. autres	695.00	695.00		0.00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		12 000.00	8 997.56		3 002.44
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		12 000.00	8 997.56		3 002.44
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		775 083.23	18 156.65	107 712.29	649 214.29
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de 2024		1 202.77			

ARRETE ET SIGNATURES

CC DU PAYS FOYEN - OFFICE DE TOURISME

10/03/2026 11:10 Page 1 / 3

Présentation

Présenté par le Président,
A St-Joy le Grand le 12/03/2026
Le Président

Délibération

Délibéré par le Conseil Communautaire, réuni en session ordinaire.
A St-Joy le Grand le 13/3/2026

Les membres du Conseil Communautaire,

Votes

Nombre de membres en exercice :	61
Nombre de membres présents :	30
Nombre de suffrages exprimés :	33
Pour :	33
Contre :	/
Abstention :	/

Date de convocation : 25/02/2026

Signataire

M.BAEZA Jean-Marie

M.BILLOUX Roger

M.BLUTEAU José

Mme CELESTE Patricia

M.CHALARD Christophe

Mme CONORD Diana

M.DELAGE Bernard

Mme DESROZIER Marie-Hélène

M.DUFOUR Gérard

M.FESTAL Patrick

Mme FEYDEL Sylvie

M.FRECHOU Eric

M.FRITSCH Laurent

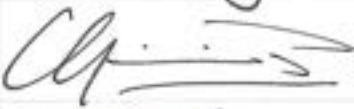
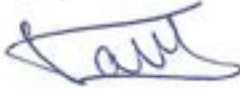
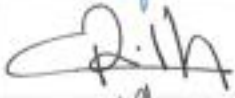
Baiza
Biloux
Bluteau
Celeste

Conord
Delage
Desrozier
Dufour
Festal
Feydel
Frechou
Fritsch

ARRETE ET SIGNATURES

CC DU PAYS FOYEN - OFFICE DE TOURISME

10/03/2026 11:10 Page 2 / 3

Signataire	
M. GENILLIER Franck	
Mme GROSSIAS Mireille	
Mme GUIONIE-PAUCHET Christelle	
Mme GUYOT Marie-José	
Mme HERIAUD Gaëlle	
Mme LACHAIZE Yolande	
M.LESSEIGNE Jean	
M.MARGOUILLE Michel	
M.NOUVEL Philippe	
M.PAILHET Jean-Paul	
Mme PAUILLAC Sandrine	
Mme PENISSON Pascale	
Mme PILLON Isabelle	
M. PLAT Tristan	
Mme PRADELLE Dominique	
Mme RATIE Sandrine	
M.REIX Jacques	

ARRETE ET SIGNATURES

CC DU PAYS FOYEN - OFFICE DE TOURISME

10/03/2026 11:10 Page 3 / 3

Signataire	
M.ROBERT Pierre	
M.ROUBINEAU Jean-Pierre	
M.ROY Joël	
M.SAHRAOUI Marc	
M.SAUTREAU Gilbert	
M.TEYSSANDIER Didier	
Mme TOULOUSE Brigitte	
M.ULMANN David	
M.VACHER Jean-Claude	
Mme VERITE Magalie	
Mme VINCENZI Chritiane	

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le, et de la publication le

A, le

Envoyé en préfecture le 20/03/2026

Reçu en préfecture le 20/03/2026

Publié le



ID : 033-243301371-20260313-2026__027-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE de la
COMMUNAUTE DE COMMUNES du PAYS FOYEN**

Séance du 12 MARS 2026
Convocation en date du 6 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le 12 mars, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la Loi, à Sainte-Foy-La-Grande, sous la présidence de Pierre ROBERT, Président,

Nombre de conseillers en exercice : 41
Nombre de conseillers présents : 30
Pouvoirs : 04
Votants : 34

Présents : Monsieur Pierre ROBERT, Président.

Mmes Christelle GUIONIE-PAUCHET, Yolande LACHAIZE, Magali VERITE, Vice-présidentes.

MM. Roger BILLOUX, José BLUTEAU, Jean LESSEIGNE, Joël ROY, Marc SAHRAOUI, Didier TEYSSANDIER, Jean-Claude VACHER, Vice-présidents.

Mme Pascale PENISSON, Conseillère déléguée

MM. Jean-Marie BAEZA, Michel MARGOUILLE, Conseillers délégués

Présents : Mmes Patricia CELESTE, Diana CONORD, Marie-Hélène DESROZIER, Mireille GROSSIAS, Marie-José GUYOT, Gaëlle HERIAUD, Isabelle PILLON, Sandrine RATIE, Brigitte TOULOUSE, Christiane VINCENZI.

MM. Bernard DELAGE, Gérard DUFOUR, Patrick FESTAL, Éric FRECHOU, Jean-Paul PAILHET, Tristan PLAT,

Procurations : M. Philippe NOUVEL à Mme Christelle GUIONIE-PAUCHET
M. Jacques REIX à Mme Pascale PENISSON
M. Gilbert SAUTREAU à M. Michel MARGOUILLE
M. David ULMANN à Mme Marie-Hélène DESROZIER

Absent(e)s : M. Christophe CHALARD
Mme Sylvie FEYDEL
M. Laurent FRITSCH
M. Franck GENILLIER
Mme Sandrine PAUILLAC
Mme Dominique PRADELLE
M. Jean-Pierre ROUBINEAU

Secrétaire de séance : M. Roger BILLOUX

Domaine : Finances

Sous-domaine : Décisions budgétaires

OBJET : Approbation du Compte Financier Unique 2025 - budget annexe cinéma.

Intervenant(s) : Monsieur SAHRAOUI, Vice-président.

Monsieur le Président se retire de la salle.

Vote pour : 33 voix

Vote contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2022-096 du 7 juin 2022, adoptant la nomenclature M57 au 1^{er} janvier 2023, sur le budget principal de la Communauté de Communes et les budgets annexes Office de Tourisme, Cinéma, GEMAPI et ZAEs,

Vu la délibération n° B-2022-020 du 24 novembre 2022 validant la convention tripartite avec la Préfecture et la DRFIP relative à l'expérimentation du Compte Financier Unique, qui deviendra obligatoire à compter des comptes de l'exercice budgétaire 2026,

Vu le Compte Financier Unique pour l'exercice 2025 du budget annexe Cinéma ci-annexé,

Considérant que le Compte Financier Unique, - document unique, fusion entre le compte administratif produit par l'ordonnateur et le compte de gestion produit par le comptable public -, est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du Compte Financier Unique,

Considérant les éléments susvisés :

Exercice 2025	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Prévisions budgétaires	41 000,00		163 370,00	
Réalisé de l'exercice	13 376,09	25 058,87	108 585,59	36 340,52
Résultat reporté		0,00	50 760,36	
Total	13 376,09	25 058,87	159 345,95	36 340,52
Solde d'exécution	11 682,78		-123 005,43	
Restes à réaliser (RAR)			0,00	79 540,00
			79 540,00	
Solde d'exécution avec RAR	11 682,78		-43 465,43	
* Solde cumulé	-31 782,65			

Après présentation au Bureau, et après en avoir délibéré, Monsieur le Président s'étant retiré de la salle, le Conseil Communautaire :

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2025 du budget principal de la Communauté de Communes ;
- **HABILITE** Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Pour extrait conforme le 13 mars 2026**

 **Pierre ROBERT**
Président

Roger BILLOUX
Secrétaire de séance



Le Président :

- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa réception par le représentant de l'Etat.

Certifié exécutoire

Après dépôt en préfecture le

Et publication le

Envoyé en préfecture le 20/03/2026

Reçu en préfecture le 20/03/2026

Publié le



ID : 033-243301371-20260313-2026__028-DE

VOTE DU BUDGET

Section de fonctionnement - Détail des dépenses

CC DU PAYS FOYEN - 33 - CINEMA LA BRECHE

Envoyé en préfecture le 20/03/2026

Reçu en préfecture le 20/03/2026

Publié le

033-243301371-20260313-2026_028-DE

Page 1 / 1

SLO

Chap/ art	Libellé	Credits ouverts (BP + DM + RAR 2024)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	1 000.00	267.39	453.40	0.00	279.21
60632	Fournitures non stockées - Fournitures de petit équipement	250.00	67.39	0.00	0.00	182.61
615221	Entretien et réparations sur bâtiments publics	750.00	200.00	453.40	0.00	96.60
012	Charges de personnel et frais assimilés	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
65	Autres charges de gestion courante	200.00	158.88	0.00	0.00	42.00
6541	Créances admises en non-valeur	200.00	158.00	0.00	0.00	42.00
65888	Autres charges diverses de gestion courante	0.00	0.88	0.00	0.00	0.00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		1 200.00	426.27	453.40	0.00	321.21
66	Charges financières (b)	10 114.00	9 257.23	819.61	0.00	37.50
66111	Intérêts réglés à l'échéance	10 150.00	10 113.89	0.00	0.00	36.11
661121	Montant des ICNE de l'exercice	821.00	0.00	819.61	0.00	1.39
661122	Montant des ICNE de l'exercice N-1	-857.00	-856.66	0.00	0.00	0.00
67	Charges spécifiques (c)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
022	Dépenses imprévues (e)	0.00				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		11 314.00	9 683.50	1 273.01	0.00	358.71
023	Virement à la section d'investissement	27 206.00				
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 480.00	2 419.58			60.42
6811	Dot. aux amort. des immobilisations incorporelles et corporelles	2 480.00	2 419.58			60.42
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		29 686.00	2 419.58			60.42
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		29 686.00	2 419.58			60.42
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		41 000.00	12 103.08	1 273.01	0.00	419.13
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de 2024		0.00				

Détail du calcul des ICNE au compte 66112

Montant ICNE de l'exercice	821.00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	857.00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	-36.00

VOTE DU BUDGET

Section de fonctionnement - Détail des recettes

CC DU PAYS FOYEN - 33 - CINEMA LA BRECHE

Envoyé en préfecture le 20/03/2026

Reçu en préfecture le 20/03/2026

Publié le

ID : 033-243301371-20260313-2026__028-DE

Page 1 / 1

SLO

CFO 2026

Chap/ art	Libellé	Credits ouverts (BP + DM + RAR 2024)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 000.00	4 758.87	0.00	0.00	0.00
7062	Redevances et droits des services à caractère culturel	1 000.00	4 758.87	0.00	0.00	0.00
74	Dotations et participations	40 000.00	20 300.00	0.00	0.00	19 700.00
747888	Autres	40 000.00	20 300.00	0.00	0.00	19 700.00
75	Autres produits de gestion courante	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70+73+74+75+013)		41 000.00	25 058.87	0.00	0.00	19 700.00
76	Produits financiers (b)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
77	Produits spécifiques	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		41 000.00	25 058.87	0.00	0.00	19 700.00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		41 000.00	25 058.87	0.00	0.00	19 700.00
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de 2024		0.00				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant ICNE de l'exercice	0.00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0.00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0.00

VOTE DU BUDGET

Section d'investissement - Détail des dépenses

CC DU PAYS FOYEN - 33 - CINEMA LA BRECHE

Envoyé en préfecture le 20/03/2026

Reçu en préfecture le 20/03/2026

Publié le

ID : 033-243301371-20260313-2026__028-DE

Page 1 / 1

SLO

CC

2026

Chap/ art	Libellé	Credits ouverts (BP + DM + RAR 2024)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0.00	0.00	0.00	0.00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	89 809.64	85 787.00	0.00	17 662.64
21838	Autre matériel informatique	0.00	13 640.00	0.00	0.00
2188	Autres immobilisations corporelles	89 809.64	72 147.00	0.00	17 662.64
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0.00	0.00	0.00	0.00
Total des dépenses d'équipement		89 809.64	85 787.00	0.00	17 662.64
10	Dotations, fonds divers et réserves	0.00	0.00	0.00	0.00
13	Subventions d'investissement	0.00	0.00	0.00	0.00
16	Emprunts et dettes assimilées	22 800.00	22 798.59	0.00	1.41
1641	Emprunts en euros	22 800.00	22 798.59	0.00	1.41
26	Participations et créances rattachées à des participations	0.00	0.00	0.00	0.00
27	Autres immobilisations financières	0.00	0.00	0.00	0.00
020	Dépenses imprévues	0.00			
Total des dépenses financières		22 800.00	22 798.59	0.00	1.41
TOTAL DES DEPENSES REELLES		112 609.64	108 585.59	0.00	17 664.05
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		112 609.64	108 585.59	0.00	17 664.05
Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de 2024		50 760.36			

VOTE DU BUDGET

Section d'investissement - Détail des recettes

CC DU PAYS FOYEN - 33 - CINEMA LA BRECHE

Envoyé en préfecture le 20/03/2026

Reçu en préfecture le 20/03/2026

Publié le

ID : 033-243301371-20260313-2026__028-DE

Page 1 / 1

SLO

CFO 2026

Chap/ art	Libellé	Credits ouverts (BP + DM + RAR 2024)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement	99 763.06	0.00	79 540.00	20 223.06
1321	Subv. non transf. Etat et établissements nationaux	20 223.06	0.00	0.00	20 223.06
1322	Subv. non transf. Régions	14 540.00	0.00	14 540.00	0.00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	65 000.00	0.00	65 000.00	0.00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0.00	0.00	0.00	0.00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0.00	0.00	0.00	0.00
21	Immobilisations corporelles	0.00	0.00	0.00	0.00
Total des recettes d'équipement		99 763.06	0.00	79 540.00	20 223.06
10	Dotations, fonds divers et réserves	33 920.94	33 920.94	0.00	0.00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	33 920.94	33 920.94	0.00	0.00
27	Autres immobilisations financières	0.00	0.00	0.00	0.00
Total des recettes financières		33 920.94	33 920.94	0.00	0.00
TOTAL DES DEPENSES REELLES		133 684.00	33 920.94	79 540.00	20 223.06
021	Virement de la section de fonctionnement	27 206.00			
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 480.00	2 419.58		60.42
281314	Amort. constructions bâtiments culturels et sportifs	135.00	135.00		0.00
281838	Amort. autre matériel informatique	1 700.00	1 652.00		48.00
281848	Amort. autres matériels de bureau et mobiliers	171.00	170.58		0.42
28188	Amort. autres	474.00	462.00		12.00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		29 686.00	2 419.58		60.42
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		29 686.00	2 419.58		60.42
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		163 370.00	36 340.52	79 540.00	20 283.48
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de 2024		0.00			

ARRETE ET SIGNATURES

CC DU PAYS FOYEN - CINEMA LA BRECHE

10/03/2026 11:18 Page 1 / 3

Présentation

Présenté par le Président,
 A. Seley la Grande le 12/03/2026
 Le Président

Délibération

Délibéré par le Conseil Communautaire, réuni en session ordinaire.
 A. Seley la Grande le 13/3/2026

Votes

Nombre de membres en exercice :	61
Nombre de membres présents :	30
Nombre de suffrages exprimés :	33
Pour :	33
Contre :	/
Abstention :	/

Les membres du Conseil Communautaire,

Date de convocation : 25/02/2026

Signataire

M.BAEZA Jean-Marie

M.BILLOUX Roger

M.BLUTEAU José

Mme CELESTE Patricia

M.CHALARD Christophe

Mme CONORD Diana

M.DELAGE Bernard

Mme DESROZIER Marie-Hélène

M.DUFOUR Gérard

M.FESTAL Patrick

Mme FEYDEL Sylvie

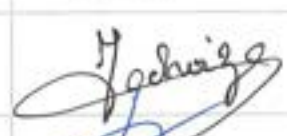
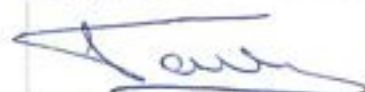
M.FRECHOU Eric

M.FRITSCH Laurent

ARRETE ET SIGNATURES

CC DU PAYS FOYEN - CINEMA LA BRECHE

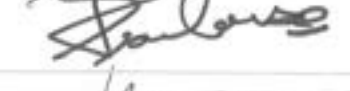
10/03/2026 11:18 Page 2 / 3

Signataire	
M. GENILLIER Franck	
Mme GROSSIAS Mireille	
Mme GUIONIE-PAUCHET Christelle	
Mme GUYOT Marie-José	
Mme HERIAUD Gaëlle	
Mme LACHAIZE Yolande	
M.LESSEIGNE Jean	
M.MARGOUILLE Michel	
M.NOUVEL Philippe	
M.PAILHET Jean-Paul	
Mme PAJILLAC Sandrine	
Mme PENISSON Pascale	
Mme PILLON Isabelle	
M. PLAT Tristan	
Mme PRADELLE Dominique	
Mme RATIE Sandrine	
M.REIX Jacques	

ARRETE ET SIGNATURES

CC DU PAYS FOYEN - CINEMA LA BRECHE

10/03/2026 11:18 Page 3 / 3

Signataire	
M.ROBERT Pierre	
M.ROUBINEAU Jean-Pierre	
M.ROY Joël	
M.SAHRAOUI Marc	
M.SAUTREAU Gilbert	
M.TEYSSANDIER Didier	
Mme TOULOUSE Brigitte	
M.ULMANN David	
M.VACHER Jean-Claude	
Mme VERITE Magalie	
Mme VINCENZI Chritiane	

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le et de la publication le

A le
.....

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE de la
COMMUNAUTE DE COMMUNES du PAYS FOYEN**

Séance du 12 MARS 2026
Convocation en date du 6 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le 12 mars, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la Loi, à Sainte-Foy-La-Grande, sous la présidence de Pierre ROBERT, Président,

Nombre de conseillers en exercice : 41
Nombre de conseillers présents : 30
Pouvoirs : 04
Votants : 34

Présents : Monsieur Pierre ROBERT, Président.

Mmes Christelle GUIONIE-PAUCHET, Yolande LACHAIZE, Magali VERITE, Vice-présidentes.

MM. Roger BILLOUX, José BLUTEAU, Jean LESSEIGNE, Joël ROY, Marc SAHRAOUI, Didier TEYSSANDIER, Jean-Claude VACHER, Vice-présidents.

Mme Pascale PENISSON, Conseillère déléguée

MM. Jean-Marie BAEZA, Michel MARGOUILLE, Conseillers délégués

Présents : Mmes Patricia CELESTE, Diana CONORD, Marie-Hélène DESROZIER, Mireille GROSSIAS, Marie-José GUYOT, Gaëlle HERIAUD, Isabelle PILLON, Sandrine RATIE, Brigitte TOULOUSE, Christiane VINCENZI.

MM. Bernard DELAGE, Gérard DUFOUR, Patrick FESTAL, Éric FRECHOU, Jean-Paul PAILHET, Tristan PLAT,

Procurations : M. Philippe NOUVEL à Mme Christelle GUIONIE-PAUCHET
M. Jacques REIX à Mme Pascale PENISSON
M. Gilbert SAUTREAU à M. Michel MARGOUILLE
M. David ULMANN à Mme Marie-Hélène DESROZIER

Absent(e)s : M. Christophe CHALARD
Mme Sylvie FEYDEL
M. Laurent FRITSCH
M. Franck GENILLIER
Mme Sandrine PAUILLAC
Mme Dominique PRADELLE
M. Jean-Pierre ROUBINEAU

Secrétaire de séance : M. Roger BILLOUX

Domaine : Finances

Sous-domaine : Décisions budgétaires

OBJET : Approbation du Compte Financier Unique 2025 - budget annexe GEMAPI.

Intervenant(s) : Monsieur SAHRAOUI, Vice-président.

Monsieur le Président se retire de la salle.

Vote pour : 33 voix

Vote contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2022-096 du 7 juin 2022, adoptant la nomenclature M57 au 1^{er} janvier 2023, sur le budget principal de la Communauté de Communes et les budgets annexes Office de Tourisme, Cinéma, GEMAPI et ZAEs,

Vu la délibération n° B-2022-020 du 24 novembre 2022 validant la convention tripartite avec la Préfecture et la DRFIP relative à l'expérimentation du Compte Financier Unique, qui deviendra obligatoire à compter des comptes de l'exercice budgétaire 2026,

Vu le Compte Financier Unique pour l'exercice 2025 du budget annexe GEMAPI ci-annexé,

Considérant que le Compte Financier Unique, - document unique, fusion entre le compte administratif produit par l'ordonnateur et le compte de gestion produit par le comptable public -, est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du Compte Financier Unique,

Considérant les éléments susvisés :

Exercice 2025	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Prévisions budgétaires	298 516,19		600 551,19	
Réalisé de l'exercice	229 392,39	154 535,60	155 668,92	254 523,12
Résultat reporté		107 110,13		329 386,26
Total	229 392,39	261 645,73	155 668,92	583 909,38
Solde d'exécution	32 253,34		428 240,46	
Restes à réaliser (RAR)			0,00	0,00
			0,00	
Solde d'exécution avec RAR	32 253,34		428 240,46	
Solde cumulé	460 493,80			

Après présentation au Bureau, et après en avoir délibéré, Monsieur le Président s'étant retiré de la salle, le Conseil Communautaire :

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe GE-MAPI ;
- **HABILITE** Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Pour extrait conforme le 13 mars 2026

 **Pierre ROBERT**
Président


Roger BILLOUX
Secrétaire de séance



Le Président :

- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa réception par le représentant de l'État.

Certifié véritable
Après dépôt en préfecture le
Et publication le

Envoyé en préfecture le 20/03/2026

Reçu en préfecture le 20/03/2026

Publié le



ID : 033-243301371-20260313-2026__029-DE

VOTE DU BUDGET

Section de fonctionnement - Détail des dépenses

CC DU PAYS FOYEN - 33 - GEMAPI

Envoyé en préfecture le 20/03/2026

Reçu en préfecture le 20/03/2026

Publié le

ID : 033-243301371-20260313-2026__029-DE

Chap/ art	Libellé	Credits ouverts (BP + DM + RAR 2024)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	40 141.00	31 763.68	3 182.10	0.00	6 074.70
60622	Fournitures non stockées - Carburants	300.00	77.41	0.00	0.00	222.59
60632	Fournitures non stockées - Fournitures de petit équipement	0.00	4.99	0.00	0.00	0.00
6064	Fournitures non stockées - Fournitures administratives	100.00	69.03	0.00	0.00	30.97
615231	Entretien et réparations sur voiries	21 350.00	19 829.50	2 380.00	0.00	0.00
61551	Entretien et réparations sur matériel roulant	800.00	662.20	0.00	0.00	137.80
6161	Primes d'assurances multirisques	280.00	276.27	0.00	0.00	3.73
6182	Documentation générale et technique	650.00	664.99	0.00	0.00	0.00
62622	Frais télécommunication Téléphones portables	50.00	37.42	0.00	0.00	12.58
6281	Concours divers (cotisations...)	4 511.00	2 696.76	802.10	0.00	1 012.14
62871	Remboursements de frais à la collectivité de rattachement	12 000.00	7 374.11	0.00	0.00	4 625.89
63512	Taxes foncières	100.00	71.00	0.00	0.00	29.00
012	Charges de personnel et frais assimilés	63 532.00	53 997.78	0.00	0.00	43 666.09
6211	Personnel affecté par la collectivité de rattachement	63 232.00	19 865.91	0.00	0.00	43 366.09
62121	Personnel affecté par les BA et régies non dotés perso. morale	0.00	34 131.87	0.00	0.00	0.00
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	300.00	0.00	0.00	0.00	300.00
014	Atténuations de produits	5 444.00	5 444.00	0.00	0.00	0.00
7391118	Autres restit. au titre des dégrèvements sur contrib. directes	5 444.00	5 444.00	0.00	0.00	0.00
65	Autres charges de gestion courante	66 560.00	66 560.00	0.00	0.00	0.00
6561	Organismes de regroupement	54 230.00	54 230.00	0.00	0.00	0.00
65888	Autres charges diverses de gestion courante	12 330.00	12 330.00	0.00	0.00	0.00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		175 677.00	157 765.46	3 182.10	0.00	49 740.79
66	Charges financières (b)	1 220.00	585.62	633.79	0.00	0.59
66111	Intérêts réglés à l'échéance	1 415.51	1 414.92	0.00	0.00	0.59
661121	Montant des ICNE de l'exercice	633.79	0.00	633.79	0.00	0.00
661122	Montant des ICNE de l'exercice N-1	-829.30	-829.30	0.00	0.00	0.00
67	Charges spécifiques (c)	43 426.00	0.00	0.00	0.00	43 426.00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	43 426.00	0.00	0.00	0.00	43 426.00
022	Dépenses imprévues (e)	0.00				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		220 323.00	158 351.08	3 815.89	0.00	93 167.38
023	Virement à la section d'investissement	9 472.19				
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	68 721.00	67 225.42			1 495.58
6811	Dot. aux amort. des immobilisations incorporelles et corporelles	68 721.00	67 225.42			1 495.58
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		78 193.19	67 225.42			1 495.58
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		78 193.19	67 225.42			1 495.58
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		298 516.19	225 576.50	3 815.89	0.00	94 662.96
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de 2024			0.00			

VOTE DU BUDGET

Section de fonctionnement - Détail des dépenses

CC DU PAYS FOYEN - 33 - GEMAPI

Envoyé en préfecture le 20/03/2026

Reçu en préfecture le 20/03/2026

Publié le

ID : 033-243301371-20260313-2026__029-DE

Page 2 / 2



Chap/ art	Libellé	Credits ouverts (BP + DM + RAR 2024)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
Détail du calcul des ICNE au compte 66112						
Montant ICNE de l'exercice			633.79			
Montant des ICNE de l'exercice N-1			829.30			
= Différence ICNE N - ICNE N-1			-195.51			

VOTE DU BUDGET

Section de fonctionnement - Détail des recettes

CC DU PAYS FOYEN - 33 - GEMAPI

Envoyé en préfecture le 20/03/2026

Reçu en préfecture le 20/03/2026

Publié le

ID : 033-243301371-20260313-2026__029-DE

Page 1 / 1

SLO

C.F. 2026

Chap/ art	Libellé	Credits ouverts (BP + DM + RAR 2024)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
731	Fiscalité locale	142 000.87	143 292.00	0.00	0.00	0.00
73118	Autres contributions directes	0.00	1 257.00	0.00	0.00	0.00
73136	Taxe pour gestion milieux aquatiques et prévention inondations	142 000.87	142 035.00	0.00	0.00	0.00
74	Dotations et participations	46 581.00	-120 472.50	128 972.50	0.00	38 581.00
74718	Participations Etat - Autres	0.00	-3 870.00	3 870.00	0.00	0.00
7473	Participations départements	0.00	-25 000.00	25 000.00	0.00	0.00
74751	Participations GFP de rattachement	8 000.00	-17 000.00	25 500.00	0.00	0.00
747888	Autres	38 581.00	-74 602.50	74 602.50	0.00	38 581.00
74833	Etat - Compensation au titre des exonérations de TF	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
75	Autres produits de gestion courante	909.19	933.19	0.00	0.00	0.00
75888	Autres produits divers de gestion courante	909.19	933.19	0.00	0.00	0.00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70+73+74+75+013)		189 491.06	23 752.69	128 972.50	0.00	38 581.00
76	Produits financiers (b)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
77	Produits spécifiques	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		189 491.06	23 752.69	128 972.50	0.00	38 581.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 915.00	1 810.41			104.59
777	Recettes et quote-part subv. invest. transférées au cpte résult	1 197.00	1 197.00			0.00
7811	Reprises sur amort des immo incorporelles et corporelles	718.00	613.41			104.59
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		1 915.00	1 810.41			104.59
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		191 406.06	25 563.10	128 972.50	0.00	38 685.59
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de 2024		107 110.13				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant ICNE de l'exercice	0.00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0.00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0.00

VOTE DU BUDGET

Section d'investissement - Détail des dépenses

CC DU PAYS FOYEN - 33 - GEMAPI

Envoyé en préfecture le 20/03/2026

Reçu en préfecture le 20/03/2026

Publié le

ID : 033-243301371-20260313-2026_029-DE

Page 1 / 1

SLO

CC DU PAYS FOYEN - 33 - GEMAPI

2026

Chap/ art	Libellé	Credits ouverts (BP + DM + RAR 2024)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0.00	0.00	0.00	0.00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0.00	0.00	0.00	0.00
21538	Autres réseaux	0.00	0.00	0.00	0.00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0.00	0.00	0.00	0.00
Total des dépenses d'équipement		452 505.00	7 729.64	0.00	444 775.36
10	Dotations, fonds divers et réserves	0.00	0.00	0.00	0.00
13	Subventions d'investissement	0.00	0.00	0.00	0.00
16	Emprunts et dettes assimilées	9 167.19	9 166.23	0.00	0.96
1641	Emprunts en euros	9 167.19	9 166.23	0.00	0.96
26	Participations et créances rattachées à des participations	0.00	0.00	0.00	0.00
27	Autres immobilisations financières	0.00	0.00	0.00	0.00
020	Dépenses imprévues	0.00			
Total des dépenses financières		9 167.19	9 166.23	0.00	0.96
TOTAL DES DEPENSES REELLES		461 672.19	16 895.87	0.00	444 776.32
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 915.00	1 810.41		104.59
	Charges transférées	1 915.00	1 810.41		104.59
13912	Subv. inv. actifs amort. - Régions	85.00	85.00		0.00
13913	Subv. inv. actifs amort. - Départements	500.00	500.00		0.00
13918	Autres subv. d'invest. rattachées aux actifs amortissables	612.00	612.00		0.00
28031	Amort. frais d'études	418.00	313.41		104.59
281531	Réseaux d'adduction d'eau	300.00	300.00		0.00
041	Opérations patrimoniales	136 964.00	136 962.64		1.36
2128	Autres agencements et aménagements	135 094.00	135 094.00		0.00
21538	Autres réseaux	1 870.00	1 868.64		1.36
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		138 879.00	138 773.05		105.95
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		600 551.19	155 668.92	0.00	444 882.27
Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de 2024		0.00			

VOTE DU BUDGET

Section d'investissement - Détail des recettes

CC DU PAYS FOYEN - 33 - GEMAPI

Envoyé en préfecture le 20/03/2026

Reçu en préfecture le 20/03/2026

Publié le

ID : 033-243301371-20260313-2026__029-DE

Page 1 / 1

SLO

CFO 2026

Chap/ art	Libellé	Credits ouverts (BP + DM + RAR 2024)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement	56 007.74	50 335.06	0.00	5 672.68
1328	Autres subv. d'investissement rattachées aux actifs non amort.	56 007.74	50 335.06	0.00	5 672.68
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0.00	0.00	0.00	0.00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0.00	0.00	0.00	0.00
21	Immobilisations corporelles	0.00	0.00	0.00	0.00
Total des recettes d'équipement		56 007.74	50 335.06	0.00	5 672.68
10	Dotations, fonds divers et réserves	0.00	0.00	0.00	0.00
27	Autres immobilisations financières	0.00	0.00	0.00	0.00
Total des recettes financières		0.00	0.00	0.00	0.00
TOTAL DES DEPENSES REELLES		56 007.74	50 335.06	0.00	5 672.68
021	Virement de la section de fonctionnement	9 472.19			
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	68 721.00	67 225.42		2 531.88
28031	Amort. frais d'études	3 751.00	4 787.30		0.00
2804413	Amort.subv.nat.org.publics -Projets infrastruct.intérêt national	93.00	93.00		0.00
281538	Amort. autres réseaux	62 996.88	60 465.00		2 531.88
2815731	Amort. matériel roulant	5.00	5.00		0.00
28158	Amort. autres installations, matériel et outillage techniques	1.00	1.00		0.00
281828	Amort. autres matériels de transport	1 500.00	1 500.00		0.00
281838	Amort. autre matériel informatique	348.12	348.12		0.00
28188	Amort. autres	26.00	26.00		0.00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		78 193.19	67 225.42		2 531.88
041	Opérations patrimoniales	136 964.00	136 962.64		1.36
2031	Frais d'études	135 094.00	135 094.00		0.00
21531	Réseaux d adduction d eau	1 870.00	1 868.64		1.36
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		215 157.19	204 188.06		2 533.24
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		271 164.93	254 523.12	0.00	8 205.92
DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)					
Pour information		329 386.26			
R 001 Solde d'exécution positif reporté de 2024					

ARRETE ET SIGNATURES

CC DU PAYS FOYEN - GEMAPI

10/03/2026 11:20 Page 1 / 3

Présentation

Présenté par le Président,
AS^{se} Foyen le 12/03/2026
Le Président

Délibération

Délibéré par le Conseil Communautaire, réuni en session ordinaire,
AS^{se} Foyen le 13/03/2026

Votes

Nombre de membres en exercice :	61
Nombre de membres présents :	30
Nombre de suffrages exprimés :	33
Pour :	33
Contre :	/
Abstention :	/

Les membres du Conseil Communautaire,

Date de convocation : 05/03/2026

Signataire

M.BAEZA Jean-Marie

M.BILLOUX Roger

M.BLUTEAU José

Mme CELESTE Patricia

M.CHALARD Christophe

Mme CONORD Diana

M.DELAGE Bernard

Mme DESROZIER Marie-Hélène

M.DUFOUR Gérard

M.FESTAL Patrick

Mme FEYDEL Sylvie

M.FRECHOU Eric

M.FRITSCH Laurent



ARRETE ET SIGNATURES

CC DU PAYS FOYEN - GEMAPI

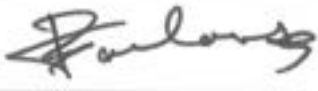
10/03/2026 11:20 Page 2 / 3

Signataire	
M. GENILLIER Franck	
Mme GROSSIAS Mireille	
Mme GUIONIE-PAUCHET Christelle	
Mme GUYOT Marie-José	
Mme HERIAUD Gaëlle	
Mme LACHAIZE Yolande	
M.LESSEIGNE Jean	
M.MARGOUILLE Michel	
M.NOUVEL Philippe	
M.PAILHET Jean-Paul	
Mme PAUILLAC Sandrine	
Mme PENISSON Pascale	
Mme PILLON Isabelle	
M. PLAT Tristan	
Mme PRADELLE Dominique	
Mme RATIE Sandrine	
M.REIX Jacques	

ARRETE ET SIGNATURES

CC DU PAYS FOYEN - GEMAPI

10/03/2026 11:20 Page 3 / 3

Signataire	
M.ROBERT Pierre	
M.ROUBINEAU Jean-Pierre	
M.ROY Joël	
M.SAHRAOUI Marc	
M.SAUTREAU Gilbert	
M.TEYSSANDIER Didier	
Mme TOULOUSE Brigitte	
M.ULMANN David	
M.VACHER Jean-Claude	
Mme VERITE Magalie	
Mme VINCENZI Chritiane	

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le et de la publication le

A, le

Envoyé en préfecture le 20/03/2026

Reçu en préfecture le 20/03/2026

Publié le



ID : 033-243301371-20260313-2026__029-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE de la
COMMUNAUTE DE COMMUNES du PAYS FOYEN**

Séance du 12 MARS 2026
Convocation en date du 6 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le 12 mars, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la Loi, à Sainte-Foy-La-Grande, sous la présidence de Pierre ROBERT, Président,

Nombre de conseillers en exercice : 41
Nombre de conseillers présents : 30
Pouvoirs : 04
Votants : 34

Présents : Monsieur Pierre ROBERT, Président.

Mmes Christelle GUIONIE-PAUCHET, Yolande LACHAIZE, Magali VERITE, Vice-présidentes.

MM. Roger BILLOUX, José BLUTEAU, Jean LESSEIGNE, Joël ROY, Marc SAHRAOUI, Didier TEYSSANDIER, Jean-Claude VACHER, Vice-présidents.

Mme Pascale PENISSON, Conseillère déléguée

MM. Jean-Marie BAEZA, Michel MARGOUILLE, Conseillers délégués

Présents : Mmes Patricia CELESTE, Diana CONORD, Marie-Hélène DESROZIER, Mireille GROSSIAS, Marie-José GUYOT, Gaëlle HERIAUD, Isabelle PILLON, Sandrine RATIE, Brigitte TOULOUSE, Christiane VINCENZI.

MM. Bernard DELAGE, Gérard DUFOUR, Patrick FESTAL, Éric FRECHOU, Jean-Paul PAILHET, Tristan PLAT,

Procurations : M. Philippe NOUVEL à Mme Christelle GUIONIE-PAUCHET
M. Jacques REIX à Mme Pascale PENISSON
M. Gilbert SAUTREAU à M. Michel MARGOUILLE
M. David ULMANN à Mme Marie-Hélène DESROZIER

Absent(e)s : M. Christophe CHALARD
Mme Sylvie FEYDEL
M. Laurent FRITSCH
M. Franck GENILLIER
Mme Sandrine PAUILLAC
Mme Dominique PRADELLE
M. Jean-Pierre ROUBINEAU

Secrétaire de séance : M. Roger BILLOUX

Monsieur le Président se retire de la salle.

Vote pour : 33 voix

Vote contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° B-2022-020 du 24 novembre 2022 validant la convention tripartite avec la Préfecture et la DRFIP relative à l'expérimentation du Compte Financier Unique, qui deviendra obligatoire à compter des comptes de l'exercice budgétaire 2026,

Vu le Compte Financier Unique pour l'exercice 2025 du budget annexe SPANC ci-annexé ;

Considérant que le Compte Financier Unique, - document unique, fusion entre le compte administratif produit par l'ordonnateur et le compte de gestion produit par le comptable public -, est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du Compte Financier Unique,

Considérant les éléments susvisés,

Exercice 2025	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Prévisions budgétaires	44 382,00		17 718,00	
Réalisé de l'exercice	37 944,35	44 619,00	0,00	1 012,00
Résultat reporté		6 381,64		16 605,05
Total	37 944,35	51 000,64	0,00	17 617,05
Solde d'exécution	13 056,29		17 617,05	
Restes à réaliser (RAR)			0,00	0,00
			0,00	
Solde d'exécution avec RAR	13 056,29		17 617,05	
Solde cumulé	30 673,34			

Après présentation au Bureau, et après en avoir délibéré, Monsieur le Président s'étant retiré de la salle, le Conseil Communautaire :

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe SPANC ;
- **HABILITE** Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Pour extrait conforme le 13 mars 2026**

 **Pierre ROBERT**
Président

Roger BILLOUX
Secrétaire de séance



Le Président :

- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa réception par le représentant de l'Etat.

Certifié conforme

Après dépôt en préfecture le

Et publication le

Envoyé en préfecture le 20/03/2026

Reçu en préfecture le 20/03/2026

Publié le



ID : 033-243301371-20260313-2026__030-DE

VOTE DU BUDGET

Section de fonctionnement - Détail des dépenses

CC DU PAYS FOYEN - 33 - SPANC

Envoyé en préfecture le 20/03/2026

Reçu en préfecture le 20/03/2026 à 15:05:58 page 1 / 1

Publié le

ID : 033-243301371-20260313-2026__030-DE

CFO 2026

Chap/ art	Libellé	Credits ouverts (BP + DM + RAR 2024)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	8 700.00	369.28	7 400.00	0.00	966.14
6063	Fournitures d'entretien et de petit équipement	100.00	0.00	0.00	0.00	100.00
6064	Fournitures administratives	100.00	2.34	0.00	0.00	97.66
6066	Carburants	250.00	0.00	0.00	0.00	250.00
6156	Maintenance	500.00	0.00	0.00	0.00	500.00
6161	Multirisques	350.00	331.52	0.00	0.00	18.48
618	Divers	7 400.00	0.00	7 400.00	0.00	0.00
627	Services bancaires et assimilés	0.00	35.42	0.00	0.00	0.00
012	Charges de personnel et frais assimilés	32 900.00	28 039.69	0.00	0.00	4 860.31
6215	Personnel affecté par la collectivité de rattachement	32 900.00	28 039.69	0.00	0.00	4 860.31
014	Atténuations de produits	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
65	Autres charges de gestion courante	100.00	0.00	0.00	0.00	100.00
6541	Créances admises en non-valeur	100.00	0.00	0.00	0.00	100.00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		41 700.00	28 408.97	7 400.00	0.00	5 926.45
66	Charges financières (b)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
67	Charges exceptionnelles (c)	320.00	318.40	0.00	0.00	1.60
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	320.00	318.40	0.00	0.00	1.60
68	Dotations aux amortissements et aux provisions (d)	810.00	804.98	0.00	0.00	5.02
6817	Dotations aux dépréciations des actifs circulants	810.00	804.98	0.00	0.00	5.02
022	Depenses imprevuees (exploitation) (e)	540.00				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		43 370.00	29 532.35	7 400.00	0.00	5 933.07
023	Virement à la section d'investissement	0.00				
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	1 012.00	1 012.00			0.00
6811	Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	1 012.00	1 012.00			0.00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		1 012.00	1 012.00			0.00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitation	0.00	0.00			0.00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		1 012.00	1 012.00			0.00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		44 382.00	30 544.35	7 400.00	0.00	5 933.07
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de 2024		0.00				

Détail du calcul des ICNE au compte 66112

Montant ICNE de l'exercice	0.00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0.00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0.00

VOTE DU BUDGET

Section de fonctionnement - Détail des recettes

CC DU PAYS FOYEN - 33 - SPANC

Envoyé en préfecture le 20/03/2026

Reçu en préfecture le 20/03/2026

Publié le

ID : 033-243301371-20260313-2026__030-DE

Page 1 / 1

S2LO

Chap/ art	Libellé	Credits ouverts (BP + DM + RAR 2024)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
70	Ventes de produits fabriqués, prestat* de services, marchandises	38 000.36	44 619.00	0.00	0.00	1 262.36
70621	Contrôles du neuf	10 000.36	8 738.00	0.00	0.00	1 262.36
70622	Contrôles de l'existant	28 000.00	35 881.00	0.00	0.00	0.00
74	Subventions d'exploitation	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
75	Autres produits de gestion courante	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70+73+74+75+013)		38 000.36	44 619.00	0.00	0.00	1 262.36
76	Produits financiers (b)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
77	Produits exceptionnels	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		38 000.36	44 619.00	0.00	0.00	1 262.36
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	0.00	0.00			0.00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitation	0.00	0.00			0.00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0.00	0.00			0.00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		38 000.36	44 619.00	0.00	0.00	1 262.36
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de 2024		6 381.64				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant ICNE de l'exercice	0.00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0.00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0.00

VOTE DU BUDGET

Section d'investissement - Détail des dépenses

CC DU PAYS FOYEN - 33 - SPANC

Envoyé en préfecture le 20/03/2026
Reçu en préfecture le 20/03/2026
Publié le
ID : 033-243301371-20260313-2026__030-DE

Page 1 / 1
SLO

CFO 2026

Chap/ art	Libellé	Credits ouverts (BP + DM + RAR 2024)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	5 000.00	0.00	0.00	5 000.00
2051	Concessions et droits similaires	5 000.00	0.00	0.00	5 000.00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	12 718.00	0.00	0.00	12 718.00
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	5 000.00	0.00	0.00	5 000.00
2184	Mobilier	5 000.00	0.00	0.00	5 000.00
2188	Autres	2 718.00	0.00	0.00	2 718.00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0.00	0.00	0.00	0.00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0.00	0.00	0.00	0.00
Total des dépenses d'équipement		17 718.00	0.00	0.00	17 718.00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0.00	0.00	0.00	0.00
TOTAL DES DEPENSES REELLES		17 718.00	0.00	0.00	17 718.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	0.00	0.00		0.00
041	Opérations patrimoniales	0.00	0.00		0.00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		0.00	0.00		0.00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		17 718.00	0.00	0.00	17 718.00
Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de 2024		0.00			

VOTE DU BUDGET

Section d'investissement - Détail des recettes

CC DU PAYS FOYEN - 33 - SPANC

Envoyé en préfecture le 20/03/2026

Reçu en préfecture le 20/03/2026

Publié le

ID : 033-243301371-20260313-2026__030-DE

Page 1 / 1

SLO

CFO 2026

Chap/ art	Libellé	Credits ouverts (BP + DM + RAR 2024)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement	0.00	0.00	0.00	0.00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0.00	0.00	0.00	0.00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0.00	0.00	0.00	0.00
21	Immobilisations corporelles	0.00	0.00	0.00	0.00
22	Immobilisations reçues en affectation	0.00	0.00	0.00	0.00
23	Immobilisations en cours	0.00	0.00	0.00	0.00
Total des recettes d'équipement		0.00	0.00	0.00	0.00
10	Dotations, fonds divers et réserves	100.95	0.00	0.00	100.95
10222	F.C.T.V.A.	100.95	0.00	0.00	100.95
Total des recettes financières		100.95	0.00	0.00	100.95
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0.00	0.00	0.00	0.00
TOTAL DES DEPENSES REELLES		100.95	0.00	0.00	100.95
021	Virement de la section d'exploitation	0.00			
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	1 012.00	1 012.00		0.00
28182	Matériel de transport	675.00	675.00		0.00
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	108.00	108.00		0.00
28184	Mobilier	90.00	90.00		0.00
28188	Autres	139.00	139.00		0.00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		1 012.00	1 012.00		0.00
041	Opérations patrimoniales	0.00	0.00		0.00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		1 012.00	1 012.00		0.00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		1 112.95	1 012.00	0.00	100.95
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de 2024		16 605.05			

ARRETE ET SIGNATURES

CC DU PAYS FOYEN - SPANC

10/03/2026 11:26 Page 1 / 3

Présentation

Présenté par le Président,
 AS de la Grande le 12/03/2026
 Le Président

Délibération

Délibéré par le Conseil Communautaire, réuni en session ordinaire.
 AS de la Grande le 13/3/2026

Votes

Nombre de membres en exercice : 41
 Nombre de membres présents : 30
 Nombre de suffrages exprimés : 33
 Pour :
 Contre : 33
 Abstention : /

Les membres du Conseil Communautaire,

Date de convocation : 25/02/2026

Signataire	
M.BAEZA Jean-Marie	
M.BILLOUX Roger	
M.BLUTEAU José	
Mme CELESTE Patricia	
M.CHALARD Christophe	
Mme CONORD Diana	
M.DELAGE Bernard	
Mme DESROZIER Marie-Hélène	
M.DUFOUR Gérard	
M.FESTAL Patrick	
Mme FEYDEL Sylvie	
M.FRECHOU Eric	
M.FRITSCH Laurent	

ARRETE ET SIGNATURES

CC DU PAYS FOYEN - SPANC

10/03/2026 11:26 Page 2 / 3

Signataire	
M. GENILLIER Franck	
Mme GROSSIAS Mireille	
Mme GUIONIE-PAUCHET Christelle	
Mme GUYOT Marie-José	
Mme HERIAUD Gaëlle	
Mme LACHAIZE Yolande	
M.LESSEIGNE Jean	
M.MARGOUILLE Michel	
M.NOUVEL Philippe	
M.PAILHET Jean-Paul	
Mme PAUILLAC Sandrine	
Mme PENISSON Pascale	
Mme PILLON Isabelle	
M. PLAT Tristan	
Mme PRADELLE Dominique	
Mme RATIE Sandrine	
M.REIX Jacques	

ARRETE ET SIGNATURES

CC DU PAYS FOYEN - SPANC

10/03/2026 11:26 Page 3 / 3

Signataire	
M.ROBERT Pierre	
M.ROUBINEAU Jean-Pierre	
M.ROY Joël	
M.SAHRAOUI Marc	
M.SAUTREAU Gilbert	
M.TEYSSANDIER Didier	
Mme TOULOUSE Brigitte	
M.ULMANN David	
M.VACHER Jean-Claude	
Mme VERITE Magalie	
Mme VINCENZI Chritiane	

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le et de la publication le

A le

Envoyé en préfecture le 20/03/2026

Reçu en préfecture le 20/03/2026

Publié le



ID : 033-243301371-20260313-2026__030-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE de la
COMMUNAUTE DE COMMUNES du PAYS FOYEN**

Séance du 12 MARS 2026
Convocation en date du 6 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le 12 mars, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la Loi, à Sainte-Foy-La-Grande, sous la présidence de Pierre ROBERT, Président,

Nombre de conseillers en exercice : 41
Nombre de conseillers présents : 30
Pouvoirs : 04
Votants : 34

Présents : Monsieur Pierre ROBERT, Président.

Mmes Christelle GUIONIE-PAUCHET, Yolande LACHAIZE, Magali VERITE, Vice-présidentes.

MM. Roger BILLOUX, José BLUTEAU, Jean LESSEIGNE, Joël ROY, Marc SAHRAOUI, Didier TEYSSANDIER, Jean-Claude VACHER, Vice-présidents.

Mme Pascale PENISSON, Conseillère déléguée

MM. Jean-Marie BAEZA, Michel MARGOUILLE, Conseillers délégués

Présents : Mmes Patricia CELESTE, Diana CONORD, Marie-Hélène DESROZIER, Mireille GROSSIAS, Marie-José GUYOT, Gaëlle HERIAUD, Isabelle PILLON, Sandrine RATIE, Brigitte TOULOUSE, Christiane VINCENZI.

MM. Bernard DELAGE, Gérard DUFOUR, Patrick FESTAL, Éric FRECHOU, Jean-Paul PAILHET, Tristan PLAT,

Procurations : M. Philippe NOUVEL à Mme Christelle GUIONIE-PAUCHET
M. Jacques REIX à Mme Pascale PENISSON
M. Gilbert SAUTREAU à M. Michel MARGOUILLE
M. David ULMANN à Mme Marie-Hélène DESROZIER

Absent(e)s : M. Christophe CHALARD
Mme Sylvie FEYDEL
M. Laurent FRITSCH
M. Franck GENILLIER
Mme Sandrine PAUILLAC
Mme Dominique PRADELLE
M. Jean-Pierre ROUBINEAU

Secrétaire de séance : M. Roger BILLOUX

Sous-domaine : Décisions budgétaires

OBJET : Approbation du Compte Financier Unique 2025 - budget annexe gestion eau.

Intervenant(s) : Monsieur SAHRAOUI, Vice-président.

Monsieur le Président se retire de la salle.

Vote pour : 33 voix

Vote contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° B-2022-020 du 24 novembre 2022 validant la convention tripartite avec la Préfecture et la DRFIP relative à l'expérimentation du Compte Financier Unique, qui deviendra obligatoire à compter des comptes de l'exercice budgétaire 2026,

Vu le Compte Financier Unique pour l'exercice 2025 du budget annexe Gestion eau ci-annexé,

Considérant que le Compte Financier Unique, - document unique, fusion entre le compte administratif produit par l'ordonnateur et le compte de gestion produit par le comptable public -, est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du Compte Financier Unique,

Considérant les éléments susvisés,

Exercice 2025	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Prévisions budgétaires	2 268 465,00		3 400 918,00	
Réalisé de l'exercice	1 728 436,81	1 876 974,48	859 332,80	709 596,08
Résultat reporté		627 470,20		-100 398,56
Total	1 728 436,81	2 504 444,68	859 332,80	609 197,52
Solde d'exécution	776 007,87		-250 135,28	
Restes à réaliser (RAR)			845 892,05	525 573,73
			-320 318,32	
Solde d'exécution avec RAR	776 007,87		-570 453,60	
Solde cumulé	205 554,27			

Après présentation au Bureau, et après en avoir délibéré, Monsieur le Président s'étant retiré de la salle, le Conseil Communautaire :

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe Gestion eau ;
- **HABILITE** Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Pour extrait conforme le 13 mars 2026**

 **Pierre ROBERT**
Président


Roger BILLOUX
Secrétaire de séance



Le Président :

Informé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa réception par le représentant de l'Etat.

Certifié exécutoire

Après dépôt en préfecture le

Et publication le

Envoyé en préfecture le 20/03/2026

Reçu en préfecture le 20/03/2026

Publié le



ID : 033-243301371-20260313-2026__031-DE

VOTE DU BUDGET

Section de fonctionnement - Détail des dépenses

CC DU PAYS FOYEN - 33 - GESTION EAU

Envoyé en préfecture le 20/03/2026

Reçu en préfecture le 20/03/2026

Publié le

ID : 033-243301371-20260313-2026_031-DE

Page 1 / 2

S'LO

C.F. 2026

Chap/ art	Libellé	Credits ouverts (BP + DM + RAR 2024)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	788 578.00	746 081.45	21 640.50	0.00	34 277.11
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie..)	8 800.00	3 826.74	0.00	0.00	4 973.26
6063	Fournitures d'entretien et de petit équipement	1 500.00	73.33	0.00	0.00	1 426.67
6064	Fournitures administratives	1 000.00	2 049.02	0.00	0.00	0.00
6066	Carburants	4 000.00	2 188.42	220.30	0.00	1 591.28
6068	Autres matières et fournitures	1 000.00	550.70	0.00	0.00	449.30
6135	Locations mobilières	500.00	467.81	0.00	0.00	32.19
6137	Redevances, droits de passage et servitudes diverses	100.00	59.00	0.00	0.00	41.00
61521	Entretien et réparations bâtiments publics	1 500.00	0.00	0.00	0.00	1 500.00
61523	Entretien et réparations réseaux	500.00	0.00	0.00	0.00	500.00
61551	Matériel roulant	4 500.00	684.06	826.53	0.00	2 989.41
6156	Maintenance	5 500.00	3 401.55	50.00	0.00	2 048.45
61562	Maintenance informatique	1 000.00	0.00	0.00	0.00	1 000.00
6161	Multirisques	3 000.00	2 536.77	0.00	0.00	463.23
6168	Autres	5 500.00	4 298.65	0.00	0.00	1 201.35
618	Divers	2 500.00	225.00	900.00	0.00	1 375.00
6226	Honoraires	6 500.00	1 652.80	14 873.38	0.00	0.00
6228	Divers	715 000.00	711 648.75	0.00	0.00	3 351.25
62281	Divers - Autres que la DSP	13 100.00	251.50	4 335.09	0.00	8 513.41
6236	Catalogues et imprimés	500.00	-321.25	321.25	0.00	500.00
6256	Missions	150.00	0.00	0.00	0.00	150.00
6261	Frais d'affranchissement	100.00	1 034.90	0.00	0.00	0.00
62621	Frais télécommunication téléphones fixes	2 500.00	1 368.16	113.95	0.00	1 017.89
62622	Frais télécommunication téléphones portables	500.00	99.10	0.00	0.00	400.90
6281	Concours divers (cotisations...)	228.00	17.48	0.00	0.00	210.52
62871	Remboursements de frais à la collectivité de rattachement	5 000.00	5 028.56	0.00	0.00	0.00
6288	Autres	0.00	1 230.00	0.00	0.00	0.00
63512	Taxes foncières	100.00	58.00	0.00	0.00	42.00
6356	Redevance occupation domaine public national	3 500.00	3 652.40	0.00	0.00	0.00
6378	Autres taxes et redevances	500.00	0.00	0.00	0.00	500.00
012	Charges de personnel et frais assimilés	470 730.00	454 579.05	0.00	0.00	23 193.57
6215	Personnel affecté par la collectivité de rattachement	115 730.00	121 601.06	0.00	0.00	0.00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	1 200.00	849.38	0.00	0.00	350.62
6336	Cotisations CNFPT et Centres de gestion	5 000.00	4 087.30	0.00	0.00	912.70
6338	Autres impôts, taxes , ...sur rémunérations	800.00	509.52	0.00	0.00	290.48
6411	Salaires, appointements, commissions de base	195 000.00	182 859.91	0.00	0.00	12 140.09
6413	Primes et gratifications	58 000.00	56 422.41	0.00	0.00	1 577.59
6415	Supplément familial	3 500.00	3 261.12	0.00	0.00	238.88
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	31 000.00	28 871.82	0.00	0.00	2 128.18
6452	Cotisations aux mutuelles	500.00	84.00	0.00	0.00	416.00
6453	Cotisations aux caisses de retraite	59 000.00	53 860.97	0.00	0.00	5 139.03
6454	Cotisations au Pôle emploi	0.00	305.56	0.00	0.00	0.00
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	1 000.00	1 776.00	0.00	0.00	0.00
6475	Médecine du travail, pharmacie	0.00	90.00	0.00	0.00	0.00
014	Atténuations de produits	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
65	Autres charges de gestion courante	110.00	42.85	0.00	0.00	69.14
6541	Créances admises en non-valeur	100.00	40.86	0.00	0.00	59.14
6583	Déficits sur opérations de gestion	10.00	0.00	0.00	0.00	10.00
6588	Autres charges diverses de gestion courante	0.00	1.99	0.00	0.00	0.00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		1 259 418.00	1 200 703.35	21 640.50	0.00	57 539.82
66	Charges financières (b)	107 491.00	65 758.58	41 726.62	0.00	6.40

VOTE DU BUDGET

Section de fonctionnement - Détail des dépenses

CC DU PAYS FOYEN - 33 - GESTION EAU

Envoyé en préfecture le 20/03/2026

Reçu en préfecture le 20/03/2026

Publié le

033-243301371-20260313-2026_031-DE

Page 2 / 2

SLO

Chap/ art	Libellé	Credits ouverts (BP + DM + RAR 2024)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
66111	Intérêts réglés à l'échéance	110 220.00	110 216.98	0.00	0.00	3.02
661121	Montant des ICNE de l'exercice	41 730.00	0.00	41 726.62	0.00	3.38
661122	Montant des ICNE de l'exercice N-1	-44 459.00	-44 458.40	0.00	0.00	0.00
67	Charges exceptionnelles (c)	3 000.00	2 987.73	0.00	0.00	12.27
6718	Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	3 000.00	2 987.73	0.00	0.00	12.27
022	Depenses imprevuees (exploitation) (e)	22 668.00				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		1 392 577.00	1 269 449.66	63 367.12	0.00	57 558.49
023	Virement à la section d'investissement	660 000.00				
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	596 000.00	395 620.03			200 379.97
6811	Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	596 000.00	395 620.03			200 379.97
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		1 256 000.00	395 620.03			200 379.97
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitation	0.00	0.00			0.00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		1 256 000.00	395 620.03			200 379.97
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		2 648 577.00	1 665 069.69	63 367.12	0.00	257 938.46
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de 2024			0.00			

Détail du calcul des ICNE au compte 66112

Montant ICNE de l'exercice	41 730.00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	44 459.00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	-2 729.00

VOTE DU BUDGET

Section de fonctionnement - Détail des recettes

CC DU PAYS FOYEN - 33 - GESTION EAU

Envoyé en préfecture le 20/03/2026

Reçu en préfecture le 20/03/2026

Publié le

033-243301371-20260313-2026_031-DE

Page 1 / 1

SLO

Chap/ art	Libellé	Credits ouverts (BP + DM + RAR 2024)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0.00	8 749.90	0.00	0.00	0.00
64198	Autres remboursements	0.00	8 749.90	0.00	0.00	0.00
70	Ventes de produits fabriqués, prestat* de services, marchandises	1 984 700.80	1 229 564.19	600 000.00	0.00	373 503.80
70111	Ventes d'eau aux abonnés	1 665 000.00	1 011 197.00	600 000.00	0.00	53 803.00
7084	Mise à disposition de personnel facturée	0.00	218 367.19	0.00	0.00	0.00
70871	Remboursement de frais par la collectivité de rattachement	319 700.80	0.00	0.00	0.00	319 700.80
74	Subventions d'exploitation	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
75	Autres produits de gestion courante	4 000.00	6 250.44	4.00	0.00	0.00
7588	Autres	4 000.00	6 250.44	4.00	0.00	0.00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70+73+74+75+013)		1 988 700.80	1 244 564.53	600 004.00	0.00	373 503.80
76	Produits financiers (b)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
77	Produits exceptionnels	0.00	0.10	0.00	0.00	0.00
778	Autres produits exceptionnels	0.00	0.10	0.00	0.00	0.00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		1 988 700.80	1 244 564.63	600 004.00	0.00	373 503.80
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	32 406.00	32 405.85			0.15
777	Quote-part des subvent* d'inv. virées au résultat de l'exercice	32 406.00	32 405.85			0.15
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitation	0.00	0.00			0.00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		32 406.00	32 405.85			0.15
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		2 021 106.80	1 276 970.48	600 004.00	0.00	373 503.95

Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de 2024	627 470.20
--	------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant ICNE de l'exercice	0.00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0.00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0.00

VOTE DU BUDGET

Section d'investissement - Détail des dépenses

CC DU PAYS FOYEN - 33 - GESTION EAU

Envoyé en préfecture le 20/03/2026

Reçu en préfecture le 20/03/2026

Publié le

ID : 033-243301371-20260313-2026__031-DE

Page 1 / 1



CFO 2026

Chap/ art	Libellé	Credits ouverts (BP + DM + RAR 2024)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0.00	0.00	0.00	0.00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0.00	0.00	0.00	0.00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0.00	0.00	0.00	0.00
Total des dépenses d'équipement		1 881 692.22	609 494.10	845 892.05	426 306.07
16	Emprunts et dettes assimilées	217 433.22	217 432.85	0.00	0.37
1641	Emprunts en euros	217 433.22	217 432.85	0.00	0.37
Total des dépenses financières		217 433.22	217 432.85	0.00	0.37
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0.00	0.00	0.00	0.00
TOTAL DES DEPENSES REELLES		2 099 125.44	826 926.95	845 892.05	426 306.44
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	32 406.00	32 405.85		11 110.35
	Charges transférées	32 406.00	32 405.85		11 110.35
139111	Agence de l'eau	970.77	473.77		497.00
139118	Autres	10 613.20	0.00		10 613.20
13912	Régions	1 159.63	1 159.63		0.00
13913	Départements	19 662.40	19 662.25		0.15
139188	Subv. trans. Autres tiers	0.00	11 110.20		0.00
041	Opérations patrimoniales	0.00	0.00		0.00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		32 406.00	32 405.85		11 110.35
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		2 131 531.44	859 332.80	845 892.05	437 416.79
Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de 2024		100 398.56			

VOTE DU BUDGET

Section d'investissement - Détail des recettes

CC DU PAYS FOYEN - 33 - GESTION EAU

Envoyé en préfecture le 20/03/2026

Reçu en préfecture le 20/03/2026

Publié le

ID : 033-243301371-20260313-2026__031-DE

Page 1 / 1

SLO

CCF 2026

Chap/ art	Libellé	Credits ouverts (BP + DM + RAR 2024)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement	661 953.95	0.00	525 573.73	136 380.22
1311	ETAT	291 046.73	0.00	291 046.73	0.00
1313	Départements	312 332.00	0.00	234 527.00	77 805.00
13188	Subv. equip. Autres tiers	58 575.22	0.00	0.00	58 575.22
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0.00	0.00	0.00	0.00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0.00	0.00	0.00	0.00
21	Immobilisations corporelles	0.00	0.00	0.00	0.00
22	Immobilisations reçues en affectation	0.00	0.00	0.00	0.00
23	Immobilisations en cours	0.00	0.00	0.00	0.00
Total des recettes d'équipement		661 953.95	0.00	525 573.73	136 380.22
10	Dotations, fonds divers et réserves	313 976.05	313 976.05	0.00	0.00
1068	Autres réserves	313 976.05	313 976.05	0.00	0.00
Total des recettes financières		313 976.05	313 976.05	0.00	0.00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0.00	0.00	0.00	0.00
TOTAL DES DEPENSES REELLES		975 930.00	313 976.05	525 573.73	136 380.22
021	Virement de la section d'exploitation	660 000.00			
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	596 000.00	395 620.03		200 379.97
28131	Bâtiments	1 288.00	1 288.00		0.00
28135	Installat° générales, agencements, aménagement des construct°	5 973.00	5 973.00		0.00
28153	Amort. installations à caractère spécifique	580 199.70	379 819.73		200 379.97
28182	Matériel de transport	2 462.82	2 462.82		0.00
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	4 694.26	4 694.26		0.00
28184	Mobilier	206.00	206.00		0.00
28188	Autres	1 176.22	1 176.22		0.00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		1 256 000.00	395 620.03		200 379.97
041	Opérations patrimoniales	0.00	0.00		0.00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		1 256 000.00	395 620.03		200 379.97
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		2 231 930.00	709 596.08	525 573.73	336 760.19
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de 2024		0.00			

ARRETE ET SIGNATURES

CC DU PAYS FOYEN - GESTION EAU

10/03/2026 11:21 Page 1 / 3

Présentation

Présenté par le Président,
 AS²E Foy la Grande, le 12/03/2026
 Le Président

Votes

Nombre de membres en exercice : 61
 Nombre de membres présents : 30
 Nombre de suffrages exprimés : 33
 Pour : 33
 Contre : /
 Abstention : /

Délibération

Délibéré par le Conseil Communautaire, réuni en session ordinaire.
 AS²E Foy la Grande, le 13/3/2026

Les membres du Conseil Communautaire,

Date de convocation : 02/03/2026

Signataire

M.BAEZA Jean-Marie

M.BILLOUX Roger

M.BLUTEAU José

Mme CELESTE Patricia

M.CHALARD Christophe

Mme CONORD Diana

M.DELAGE Bernard

Mme DESROZIER Marie-Hélène

M.DUFOUR Gérard

M.FESTAL Patrick

Mme FEYDEL Sylvie

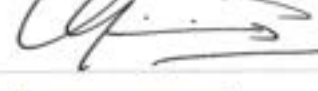
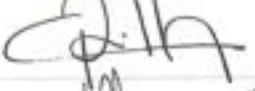
M.FRECHOU Eric

M.FRITSCH Laurent

ARRETE ET SIGNATURES

CC DU PAYS FOYEN - GESTION EAU

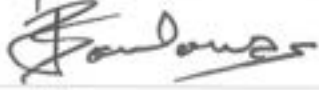
10/03/2026 11:21 Page 2 / 3

Signataire	
M. GENILLIER Franck	
Mme GROSSIAS Mireille	
Mme GUIONIE-PAUCHET Christelle	
Mme GUYOT Marie-José	
Mme HERIAUD Gaëlle	
Mme LACHAIZE Yolande	
M.LESSEIGNE Jean	
M.MARGOUILLE Michel	
M.NOUVEL Philippe	
M.PAILHET Jean-Paul	
Mme PAUILLAC Sandrine	
Mme PENISSON Pascale	
Mme PILLON Isabelle	
M. PLAT Tristan	
Mme PRADELLE Dominique	
Mme RATIE Sandrine	
M.REIX Jacques	

ARRETE ET SIGNATURES

CC DU PAYS FOYEN - GESTION EAU

10/03/2026 11:21 Page 3 / 3

Signataire	
M.ROBERT Pierre	
M.ROUBINEAU Jean-Pierre	
M.ROY Joël	
M.SAHRAOUI Marc	
M.SAUTREAU Gilbert	
M.TEYSSANDIER Didier	
Mme TOULOUSE Brigitte	
M.ULMANN David	
M.VACHER Jean-Claude	
Mme VERITE Magalie	
Mme VINCENZI Chritiane	

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le et de la publication le

A le

Envoyé en préfecture le 20/03/2026

Reçu en préfecture le 20/03/2026

Publié le



ID : 033-243301371-20260313-2026__031-DE

Délibération n°2026-032

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE de la
COMMUNAUTE DE COMMUNES du PAYS FOYEN**

Séance du 12 MARS 2026
Convocation en date du 6 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le 12 mars, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la Loi, à Sainte-Foy-La-Grande, sous la présidence de Pierre ROBERT, Président,

Nombre de conseillers en exercice : 41
Nombre de conseillers présents : 30
Pouvoirs : 04
Votants : 34

Présents : Monsieur Pierre ROBERT, Président.

Mmes Christelle GUIONIE-PAUCHET, Yolande LACHAIZE, Magali VERITE, Vice-présidentes.

MM. Roger BILLOUX, José BLUTEAU, Jean LESSEIGNE, Joël ROY, Marc SAHRAOUI, Didier TEYSSANDIER, Jean-Claude VACHER, Vice-présidents.

Mme Pascale PENISSON, Conseillère déléguée

MM. Jean-Marie BAEZA, Michel MARGOUILLE, Conseillers délégués

Présents : Mmes Patricia CELESTE, Diana CONORD, Marie-Hélène DESROZIER, Mireille GROSSIAS, Marie-José GUYOT, Gaëlle HERIAUD, Isabelle PILLON, Sandrine RATIE, Brigitte TOULOUSE, Christiane VINCENZI.

MM. Bernard DELAGE, Gérard DUFOUR, Patrick FESTAL, Éric FRECHOU, Jean-Paul PAILHET, Tristan PLAT,

Procurations : M. Philippe NOUVEL à Mme Christelle GUIONIE-PAUCHET
M. Jacques REIX à Mme Pascale PENISSON
M. Gilbert SAUTREAU à M. Michel MARGOUILLE
M. David ULMANN à Mme Marie-Hélène DESROZIER

Absent(e)s : M. Christophe CHALARD
Mme Sylvie FEYDEL
M. Laurent FRITSCH
M. Franck GENILLIER
Mme Sandrine PAUILLAC
Mme Dominique PRADELLE
M. Jean-Pierre ROUBINEAU

Secrétaire de séance : M. Roger BILLOUX

OBJET : Approbation du Compte Financier Unique 2025 - budget annexe gestion assainissement.

Intervenant(s) : Monsieur SAHRAOUI, Vice-président.

Monsieur le Président se retire de la salle.

Vote pour : 33 voix

Vote contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° B-2022-020 du 24 novembre 2022 validant la convention tripartite avec la Préfecture et la DRFIP relative à l'expérimentation du Compte Financier Unique, qui deviendra obligatoire à compter des comptes de l'exercice budgétaire 2026,

Vu le Compte Financier Unique pour l'exercice 2025 du budget annexe Gestion assainissement ci-annexé ;

Considérant que le Compte Financier Unique, - document unique, fusion entre le compte administratif produit par l'ordonnateur et le compte de gestion produit par le comptable public -, est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du Compte Financier Unique,

Considérant les éléments susvisés :

Exercice 2025	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Prévisions budgétaires	2 318 533,00		2 219 782,00	
Réalisé de l'exercice	1 784 924,17	1 938 117,95	425 515,32	849 250,91
Résultat reporté		513 156,63		-476 109,02
Total	1 784 924,17	2 451 274,58	425 515,32	373 141,89
Solde d'exécution	666 350,41		-52 373,43	
Restes à réaliser (RAR)			336 493,35	576 088,19
			239 594,84	
Solde d'exécution avec RAR	666 350,41		187 221,41	
Solde cumulé	853 571,82			

Après présentation au Bureau, et après en avoir délibéré, Monsieur le Président s'étant retiré de la salle, le Conseil Communautaire :

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe Gestion assainissement ;
- **HABILITE** Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Pour extrait conforme le 13 mars 2026

 **Pierre ROBERT**
Président

 **Roger BILLOUX**
Secrétaire de séance



Le Président :

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa réception par le représentant de l'État.

Certifié exécutoire

Après dépôt en préfecture le

Et publication le

Envoyé en préfecture le 20/03/2026

Reçu en préfecture le 20/03/2026

Publié le



ID : 033-243301371-20260313-2026__032-DE

VOTE DU BUDGET

Section de fonctionnement - Détail des dépenses

CC DU PAYS FOYEN - 33 - GESTION ASSAINISSEMENT

Envoyé en préfecture le 20/03/2026

Reçu en préfecture le 20/03/2026 à 15:01

Publié le

Page 1 / 2

Logo SLO

ID : 033-243301371-20260313-2026__032-DE

CFO

2026

Chap/ art	Libellé	Credits ouverts (BP + DM + RAR 2024)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	1 039 937.00	246 528.57	779 813.66	0.00	23 022.54
6064	Fournitures administratives	500.00	352.25	0.00	0.00	147.75
6066	Carburants	0.00	27.67	0.00	0.00	0.00
6135	Locations mobilières	450.00	334.11	0.00	0.00	115.89
6137	Redevances, droits de passage et servitudes diverses	3 000.00	735.57	0.00	0.00	2 264.43
61521	Entretien et réparations bâtiments publics	250.00	0.00	0.00	0.00	250.00
61523	Entretien et réparations réseaux	34 137.00	38 117.00	0.00	0.00	0.00
61551	Matériel roulant	200.00	0.00	0.00	0.00	200.00
61562	Maintenance	1 200.00	1 117.83	0.00	0.00	82.17
6161	Multirisques	0.00	138.13	0.00	0.00	0.00
618	Divers	3 000.00	2 837.73	427.52	0.00	0.00
6226	Honoraires	11 800.00	1 652.81	13 830.50	0.00	0.00
6228	Divers	958 700.00	185 311.73	765 471.64	0.00	7 916.63
6236	Catalogues et imprimés	650.00	664.99	84.00	0.00	0.00
6262	Frais de télécommunications	50.00	0.00	0.00	0.00	50.00
62622	Frais télécommunication téléphones portables	0.00	37.42	0.00	0.00	0.00
62871	Remboursements de frais à la collectivité de rattachement	17 000.00	5 004.33	0.00	0.00	11 995.67
6378	Autres taxes et redevances	9 000.00	10 197.00	0.00	0.00	0.00
012	Charges de personnel et frais assimilés	166 000.00	162 441.44	0.00	0.00	3 558.56
6215	Personnel affecté par la collectivité de rattachement	166 000.00	162 441.44	0.00	0.00	3 558.56
014	Atténuations de produits	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
65	Autres charges de gestion courante	2 700.00	2 542.77	0.00	0.00	157.23
6541	Créances admises en non-valeur	1 000.00	894.77	0.00	0.00	105.23
6542	Créances éteintes	1 700.00	1 648.00	0.00	0.00	52.00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		1 208 637.00	411 512.78	779 813.66	0.00	26 738.33
66	Charges financières (b)	30 918.00	25 494.95	5 421.95	0.00	1.10
66111	Intérêts réglés à l'échéance	32 565.16	32 564.06	0.00	0.00	1.10
661121	Montant des ICNE de l'exercice	5 421.95	0.00	5 421.95	0.00	0.00
661122	Montant des ICNE de l'exercice N-1	-7 069.11	-7 069.11	0.00	0.00	0.00
67	Charges exceptionnelles (c)	3 200.00	3 200.00	0.00	0.00	0.00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	3 200.00	3 200.00	0.00	0.00	0.00
68	Dotations aux amortissements et aux provisions (d)	6 500.00	6 485.35	0.00	0.00	14.65
6817	Dotations aux dépréciations des actifs circulants	6 500.00	6 485.35	0.00	0.00	14.65
022	Depenses impreuves (exploitation) (e)	15 778.00				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		1 265 033.00	446 693.08	785 235.61	0.00	26 754.08
023	Virement à la section d'investissement	300 000.00				
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	753 500.00	552 995.48			200 504.52
6811	Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	753 500.00	552 995.48			200 504.52
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		1 053 500.00	552 995.48			200 504.52
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitation	0.00	0.00			0.00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		1 053 500.00	552 995.48			200 504.52
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		2 318 533.00	999 688.56	785 235.61	0.00	227 258.60

Pour information

D 002 Déficit de fonctionnement reporté de 2024

0.00

VOTE DU BUDGET

Section de fonctionnement - Détail des dépenses

CC DU PAYS FOYEN - 33 - GESTION ASSAINISSEMENT

Envoyé en préfecture le 20/03/2026

Reçu en préfecture le 20/03/2026

Publié le

ID : 033-243301371-20260313-2026__032-DE

Page 2 / 2



Chap/ art	Libellé	Credits ouverts (BP + DM + RAR 2024)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
Détail du calcul des ICNE au compte 66112						
Montant ICNE de l'exercice			5 421.95			
Montant des ICNE de l'exercice N-1			7 069.11			
= Différence ICNE N - ICNE N-1			-1 647.16			

VOTE DU BUDGET

Section de fonctionnement - Détail des recettes

CC DU PAYS FOYEN - 33 - GESTION ASSAINISSEMENT

Envoyé en préfecture le 20/03/2026

Reçu en préfecture le 20/03/2026

Publié le

033-243301371-20260313-2026_032-DE

Page 1 / 1

SLO

Chap/ art	Libellé	Credits ouverts (BP + DM + RAR 2024)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
70	Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, marchandises	1 774 199.37	1 906 360.46	0.00	0.00	171 000.00
70111	Ventes d'eau aux abonnés	155 000.00	0.00	0.00	0.00	155 000.00
70611	Redevance d'assainissement collectif	1 599 999.37	1 903 160.46	0.00	0.00	0.00
70613	Participations pour assainissement collectif	19 200.00	3 200.00	0.00	0.00	16 000.00
74	Subventions d'exploitation	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
75	Autres produits de gestion courante	0.00	42.07	0.00	0.00	0.00
7588	Autres	0.00	42.07	0.00	0.00	0.00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70+73+74+75+013)		1 774 199.37	1 906 402.53	0.00	0.00	171 000.00
76	Produits financiers (b)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
77	Produits exceptionnels	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		1 774 199.37	1 906 402.53	0.00	0.00	171 000.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	31 177.00	31 177.00			0.00
777	Quote-part des subvent° d'inv. virées au résultat de l'exercice	31 177.00	31 177.00			0.00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitation	0.00	0.00			0.00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		31 177.00	31 177.00			0.00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		1 805 376.37	1 937 579.53	0.00	0.00	171 000.00

Pour information	513 156.63
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de 2024	

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant ICNE de l'exercice	0.00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0.00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0.00

VOTE DU BUDGET

Section d'investissement - Détail des dépenses

CC DU PAYS FOYEN - 33 - GESTION ASSAINISSEMENT

Envoyé en préfecture le 20/03/2026

Reçu en préfecture le 20/03/2026

Publié le

Page 1 / 1

Logo SLO

ID : 033-243301371-20260313-2026_032-DE

CFO 2026

Chap/ art	Libellé	Credits ouverts (BP + DM + RAR 2024)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0.00	0.00	0.00	0.00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0.00	0.00	0.00	0.00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0.00	0.00	0.00	0.00
Opération d'équipement n° 144		1 496 546.98	184 390.24	336 493.35	975 663.39
Total des dépenses d'équipement		1 496 546.98	184 390.24	336 493.35	975 663.39
16	Emprunts et dettes assimilées	215 949.00	209 948.08	0.00	12 139.63
1641	Emprunts en euros	171 021.60	177 160.31	0.00	0.00
16878	Remb. autres dettes	44 927.40	32 787.77	0.00	12 139.63
Total des dépenses financières		215 949.00	209 948.08	0.00	12 139.63
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0.00	0.00	0.00	0.00
TOTAL DES DEPENSES REELLES		1 712 495.98	394 338.32	336 493.35	987 803.02
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	31 177.00	31 177.00		13 289.60
	Charges transférées	31 177.00	31 177.00		13 289.60
139111	Agence de l'eau	497.00	497.00		0.00
139118	Autres	13 289.60	0.00		13 289.60
13912	Régions	1 159.63	1 159.63		0.00
13913	Départements	16 230.77	16 230.77		0.00
13915	Groupements de collectivités	0.00	0.60		0.00
139188	Subv. trans. Autres tiers	0.00	13 289.00		0.00
041	Opérations patrimoniales	0.00	0.00		0.00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		31 177.00	31 177.00		13 289.60
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		1 743 672.98	425 515.32	336 493.35	1 001 092.62
Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de 2024		476 109.02			

VOTE DU BUDGET

Section d'investissement - Détail des recettes

CC DU PAYS FOYEN - 33 - GESTION ASSAINISSEMENT

Envoyé en préfecture le 20/03/2026

Reçu en préfecture le 20/03/2026

Publié le

ID : 033-243301371-20260313-2026__032-DE

Page 1 / 1

SLO

CFO 2026

Chap/ art	Libellé	Credits ouverts (BP + DM + RAR 2024)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement	1 048 940.97	178 914.40	576 088.19	293 938.38
1311	ETAT	274 053.59	0.00	274 053.59	0.00
13118	Autres	293 938.38	0.00	0.00	293 938.38
1313	Départements	249 791.00	0.00	249 791.00	0.00
13188	Subv. equip. Autres tiers	231 158.00	178 914.40	52 243.60	0.00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0.00	0.00	0.00	0.00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0.00	0.00	0.00	0.00
21	Immobilisations corporelles	0.00	0.00	0.00	0.00
22	Immobilisations reçues en affectation	0.00	0.00	0.00	0.00
23	Immobilisations en cours	0.00	0.00	0.00	0.00
Total des recettes d'équipement		1 048 940.97	178 914.40	576 088.19	293 938.38
10	Dotations, fonds divers et réserves	117 341.03	117 341.03	0.00	0.00
1068	Autres réserves	117 341.03	117 341.03	0.00	0.00
Total des recettes financières		117 341.03	117 341.03	0.00	0.00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0.00	0.00	0.00	0.00
TOTAL DES DEPENSES REELLES		1 166 282.00	296 255.43	576 088.19	293 938.38
021	Virement de la section d'exploitation	300 000.00			
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	753 500.00	552 995.48		200 504.52
2805	Amort. Licences, logiciels, droits similaires	260.00	0.00		260.00
28088	Autres immobilisations incorporelles	163.00	163.00		0.00
28131	Bâtiments	644.40	644.40		0.00
28135	Installat° générales, agencements, aménagement des construct°	1 209.00	1 209.00		0.00
28153	Amort. installations à caractère spécifique	742 825.32	542 580.80		200 244.52
28181	Installations générales, agencements et aménagements divers	88.00	88.00		0.00
28182	Matériel de transport	3 335.00	3 335.00		0.00
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	2 624.45	2 624.45		0.00
28184	Mobilier	200.00	200.00		0.00
28188	Autres	2 150.83	2 150.83		0.00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		1 053 500.00	552 995.48		200 504.52
041	Opérations patrimoniales	0.00	0.00		0.00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		1 053 500.00	552 995.48		200 504.52
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		2 219 782.00	849 250.91	576 088.19	494 442.90
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de 2024		0.00			

ARRETE ET SIGNATURES

CC DU PAYS FOYEN - **GESTION ASSAINISSEMENT**

10/03/2026 11:24 Page 1 / 3

Présentation

Présenté par le Président,
 AS foyla Grande le 12/03/2026
 Le Président

Votes

Nombre de membres en exercice : 61
 Nombre de membres présents : 30
 Nombre de suffrages exprimés : 33
 Pour : 33
 Contre : /
 Abstention : /

Délibération

Délibéré par le Conseil Communautaire, réuni en session ordinaire.
 AS foyla Grande le 13/3/2026

Les membres du Conseil Communautaire,

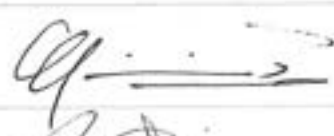
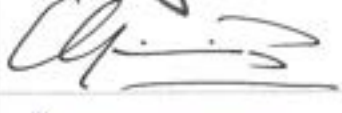
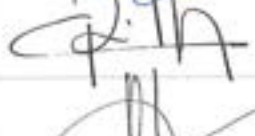
Date de convocation : 27/02/2026

Signataire	
M.BAEZA Jean-Marie	
M.BILLOUX Roger	
M.BLUTEAU José	
Mme CELESTE Patricia	
M.CHALARD Christophe	
Mme CONORD Diana	
M.DELAGE Bernard	
Mme DESROZIER Marie-Hélène	
M.DUFOUR Gérard	
M.FESTAL Patrick	
Mme FEYDEL Sylvie	
M.FRECHOU Eric	
M.FRITSCH Laurent	

ARRETE ET SIGNATURES

CC DU PAYS FOYEN - GESTION ASSAINISSEMENT

10/03/2026 11:24 Page 2 / 3

Signataire	
M. GENILLIER Franck	
Mme GROSSIAS Mireille	
Mme GUIONIE-PAUCHET Christelle	
Mme GUYOT Marie-José	
Mme HERIAUD Gaëlle	
Mme LACHAIZE Yolande	
M.LESSEIGNE Jean	
M.MARGOUILLE Michel	
M.NOUVEL Philippe	
M.PAILHET Jean-Paul	
Mme PAUILLAC Sandrine	
Mme PENISSON Pascale	
Mme PILLON Isabelle	
M. PLAT Tristan	
Mme PRADELLE Dominique	
Mme RATIE Sandrine	
M.REIX Jacques	

ARRETE ET SIGNATURES

CC DU PAYS FOYEN - GESTION ASSAINISSEMENT

10/03/2026 11:24 Page 3 / 3

Signataire	
M.ROBERT Pierre	
M.ROUBINEAU Jean-Pierre	
M.ROY Joël	
M.SAHRAOUI Marc	
M.SAUTREAU Gilbert	
M.TEYSSANDIER Didier	
Mme TOULOUSE Brigitte	
M.ULMANN David	
M.VACHER Jean-Claude	
Mme VERITE Magalie	
Mme VINCENZI Chritiane	

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le, et de la publication le

A, le

Envoyé en préfecture le 20/03/2026

Reçu en préfecture le 20/03/2026

Publié le



ID : 033-243301371-20260313-2026__032-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE de la
COMMUNAUTE DE COMMUNES du PAYS FOYEN**

Séance du 12 MARS 2026
Convocation en date du 6 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le 12 mars, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la Loi, à Sainte-Foy-La-Grande, sous la présidence de Pierre ROBERT, Président,

Nombre de conseillers en exercice : 41
Nombre de conseillers présents : 30
Pouvoirs : 04
Votants : 34

Présents : Monsieur Pierre ROBERT, Président.

Mmes Christelle GUIONIE-PAUCHET, Yolande LACHAIZE, Magali VERITE, Vice-présidentes.

MM. Roger BILLOUX, José BLUTEAU, Jean LESSEIGNE, Joël ROY, Marc SAHRAOUI, Didier TEYSSANDIER, Jean-Claude VACHER, Vice-présidents.

Mme Pascale PENISSON, Conseillère déléguée

MM. Jean-Marie BAEZA, Michel MARGOUILLE, Conseillers délégués

Présents : Mmes Patricia CELESTE, Diana CONORD, Marie-Hélène DESROZIER, Mireille GROSSIAS, Marie-José GUYOT, Gaëlle HERIAUD, Isabelle PILLON, Sandrine RATIE, Brigitte TOULOUSE, Christiane VINCENZI.

MM. Bernard DELAGE, Gérard DUFOUR, Patrick FESTAL, Éric FRECHOU, Jean-Paul PAILHET, Tristan PLAT,

Procurations : M. Philippe NOUVEL à Mme Christelle GUIONIE-PAUCHET
M. Jacques REIX à Mme Pascale PENISSON
M. Gilbert SAUTREAU à M. Michel MARGOUILLE
M. David ULMANN à Mme Marie-Hélène DESROZIER

Absent(e)s : M. Christophe CHALARD
Mme Sylvie FEYDEL
M. Laurent FRITSCH
M. Franck GENILLIER
Mme Sandrine PAUILLAC
Mme Dominique PRADELLE
M. Jean-Pierre ROUBINEAU

Secrétaire de séance : M. Roger BILLOUX

OBJET : Approbation du Compte Financier Unique 2025 - budget annexe développement économique.

Intervenant(s) : Monsieur SAHRAOUI, Vice-président.

Monsieur le Président se retire de la salle.

Vote pour : 33 voix

Vote contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2022-096 du 7 juin 2022, adoptant la nomenclature M57 au 1^{er} janvier 2023, sur le budget principal de la Communauté de Communes et les budgets annexes Office de Tourisme, Cinéma, GEMAPI et ZAEs ;

Vu la délibération n° B-2022-020 du 24 novembre 2022 validant la convention tripartite avec la Préfecture et la DRFIP relative à l'expérimentation du Compte Financier Unique, qui deviendra obligatoire à compter des comptes de l'exercice budgétaire 2026,

Vu le Compte Financier Unique pour l'exercice 2024 du budget annexe Développement Economique ci-annexé ;

Considérant que le Compte Financier Unique, - document unique, fusion entre le compte administratif produit par l'ordonnateur et le compte de gestion produit par le comptable public -, est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du Compte Financier Unique,

Considérant les éléments susvisés :

Exercice 2025	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Prévisions budgétaires	75 043,00		1 000,00	
Réalisé de l'exercice	69 097,65	66 366,50	499,68	68,00
Résultat reporté		7 793,53	0,00	
Total	69 097,65	74 160,03	499,68	68,00
Solde d'exécution	5 062,38		-431,68	
Restes à réaliser (RAR)			0,00	0,00
Solde d'exécution avec RAR	5 062,38		-431,68	
Solde cumulé	4 630,70			

Après présentation au Bureau, et après en avoir délibéré, Monsieur le Président s'étant retiré de la salle, le Conseil Communautaire :

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe Développement Economique ;
- **HABILITE** Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Pour extrait conforme le 13 mars 2026

 **Pierre ROBERT**
Président


Roger BILLOUX
Secrétaire de séance



Le Président :

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa réception par le représentant de l'Etat.

Certifié exécutoire

Après dépôt en préfecture le

Et publication le

Envoyé en préfecture le 20/03/2026

Reçu en préfecture le 20/03/2026

Publié le



ID : 033-243301371-20260313-2026__033-DE

VOTE DU BUDGET

Section de fonctionnement - Détail des dépenses

CC DU PAYS FOYEN - 33 - MAISON DES ENTREPRISES

Envoyé en préfecture le 20/03/2026
Reçu en préfecture le 20/03/2026
Publié le
ID : 033-243301371-20260313-2026__033-DE

Page 1 / 1

SLO

CFO 2026

Chap/ art	Libellé	Credits ouverts (BP + DM + RAR 2024)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	24 343.00	17 604.71	1 733.00	0.00	8 255.56
60623	Fournitures non stockées - Alimentation	500.00	0.00	0.00	0.00	500.00
60632	Fournitures non stockées - Fournitures de petit équipement	250.00	49.99	0.00	0.00	200.01
6064	Fournitures non stockées - Fournitures administratives	500.00	4.45	0.00	0.00	495.55
611	Contrats de prestations de services	6 593.00	0.00	0.00	0.00	6 593.00
6156	Maintenance	8 000.00	7 690.88	533.00	0.00	0.00
6228	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires - Divers	1 000.00	-667.00	1 200.00	0.00	467.00
6232	Fêtes et cérémonies	0.00	511.31	0.00	0.00	0.00
6261	Frais d'affranchissement	0.00	34.88	0.00	0.00	0.00
62871	Remboursements de frais à la collectivité de rattachement	7 500.00	9 980.20	0.00	0.00	0.00
012	Charges de personnel et frais assimilés	49 700.00	49 691.94	0.00	0.00	8.06
6216	Personnel affecté par le GFP de rattachement	49 700.00	49 691.94	0.00	0.00	8.06
65	Autres charges de gestion courante	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		74 043.00	67 296.65	1 733.00	0.00	8 263.62
66	Charges financières (b)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
67	Charges spécifiques (c)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
022	Dépenses imprévues (e)	0.00				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		74 043.00	67 296.65	1 733.00	0.00	8 263.62
023	Virement à la section d'investissement	800.00				
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	200.00	68.00			132.00
6811	Dot. aux amort. des immobilisations incorporelles et corporelles	200.00	68.00			132.00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		1 000.00	68.00			132.00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		1 000.00	68.00			132.00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		75 043.00	67 364.65	1 733.00	0.00	8 395.62
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de 2024		0.00				

Détail du calcul des ICNE au compte 66112

Montant ICNE de l'exercice	0.00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0.00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0.00

VOTE DU BUDGET

Section de fonctionnement - Détail des recettes

CC DU PAYS FOYEN - 33 - MAISON DES ENTREPRISES

Envoyé en préfecture le 20/03/2026

Reçu en préfecture le 20/03/2026

Publié le

ID : 033-243301371-20260313-2026__033-DE

Page 1 / 1

S2LO

Chap/ art	Libellé	Credits ouverts (BP + DM + RAR 2024)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	49.47	0.00	0.00	0.00	49.47
7088	Autres prod. activ. annexes (abonnements et ventes d'ouvrages)	49.47	0.00	0.00	0.00	49.47
74	Dotations et participations	65 200.00	65 200.00	0.00	0.00	0.00
74751	Participations GFP de rattachement	65 200.00	65 200.00	0.00	0.00	0.00
75	Autres produits de gestion courante	2 000.00	1 166.50	0.00	0.00	833.50
752	Revenus des immeubles	2 000.00	1 166.50	0.00	0.00	833.50
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70+73+74+75+013)		67 249.47	66 366.50	0.00	0.00	882.97
76	Produits financiers (b)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
77	Produits spécifiques	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		67 249.47	66 366.50	0.00	0.00	882.97
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		67 249.47	66 366.50	0.00	0.00	882.97
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de 2024		7 793.53				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant ICNE de l'exercice	0.00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0.00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0.00

VOTE DU BUDGET

Section d'investissement - Détail des dépenses

CC DU PAYS FOYEN - 33 - MAISON DES ENTREPRISES

Envoyé en préfecture le 20/03/2026

Reçu en préfecture le 20/03/2026 à 15:58:38 page 1 / 1

Publié le



ID : 033-243301371-20260313-2026__033-DE

CFO 2026

Chap/ art	Libellé	Credits ouverts (BP + DM + RAR 2024)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0.00	0.00	0.00	0.00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	1 000.00	499.68	0.00	500.32
21838	Autre matériel informatique	1 000.00	499.68	0.00	500.32
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0.00	0.00	0.00	0.00
Total des dépenses d'équipement		1 000.00	499.68	0.00	500.32
10	Dotations, fonds divers et réserves	0.00	0.00	0.00	0.00
13	Subventions d'investissement	0.00	0.00	0.00	0.00
16	Emprunts et dettes assimilées	0.00	0.00	0.00	0.00
26	Participations et créances rattachées à des participations	0.00	0.00	0.00	0.00
27	Autres immobilisations financières	0.00	0.00	0.00	0.00
020	Dépenses imprévues	0.00			
Total des dépenses financières		0.00	0.00	0.00	0.00
TOTAL DES DEPENSES REELLES		1 000.00	499.68	0.00	500.32
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		1 000.00	499.68	0.00	500.32
Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de 2024		0.00			

VOTE DU BUDGET

Section d'investissement - Détail des recettes

Envoyé en préfecture le 20/03/2026

Reçu en préfecture le 20/03/2026 à 15:58:38 page 1 / 1

Publié le



ID : 033-243301371-20260313-2026__033-DE

CFO 2026

CC DU PAYS FOYEN - 33 - MAISON DES ENTREPRISES

Chap/ art	Libellé	Credits ouverts (BP + DM + RAR 2024)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement	0.00	0.00	0.00	0.00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0.00	0.00	0.00	0.00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0.00	0.00	0.00	0.00
21	Immobilisations corporelles	0.00	0.00	0.00	0.00
Total des recettes d'équipement		0.00	0.00	0.00	0.00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0.00	0.00	0.00	0.00
27	Autres immobilisations financières	0.00	0.00	0.00	0.00
Total des recettes financières		0.00	0.00	0.00	0.00
TOTAL DES DEPENSES REELLES		0.00	0.00	0.00	0.00
021	Virement de la section de fonctionnement	800.00			
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	200.00	68.00		132.00
281838	Amort. autre matériel informatique	200.00	68.00		132.00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		1 000.00	68.00		132.00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		1 000.00	68.00		132.00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		1 000.00	68.00	0.00	132.00
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de 2024		0.00			

ARRETE ET SIGNATURES

CC DU PAYS FOYEN - MAISON DES ENTREPRISES

23/02/2026 14:32 Page 1 / 3

Présentation

Présenté par le Président,

AS foy la le 12/3/2026
Grand
Le Président

Délibération

Délibéré par le Conseil Communautaire, réuni en session ordinaire.

AS foy la le 13/3/2026
Grand

Les membres du Conseil Communautaire,

Votes

Nombre de membres en exercice :

61

Nombre de membres présents :

30

Nombre de suffrages exprimés :

33

Pour :

33

Contre :

/

Abstention :

/

Date de convocation :

Signataire

M.BAEZA Jean-Marie

M.BILLOUX Roger

M.BLUTEAU José

Mme CELESTE Patricia

M.CHALARD Christophe

Mme CONORD Diana

M.DELAGE Bernard

Mme DESROZIER Marie-Hélène

M.DUFOUR Gérard

M.FESTAL Patrick

Mme FEYDEL Sylvie

M.FRECHOU Eric

M.FRITSCH Laurent

ARRETE ET SIGNATURES

CC DU PAYS FOYEN - MAISON DES ENTREPRISES

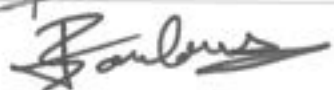
23/02/2026 14:32 Page 2 / 3

Signataire	
M. GENILLIER Franck	
Mme GROSSIAS Mireille	
Mme GUIONIE-PAUCHET Christelle	
Mme GUYOT Marie-José	
Mme HERIAUD Gaëlle	
Mme LACHAIZE Yolande	
M.LESSEIGNE Jean	
M.MARGOUILLE Michel	
M.NOUVEL Philippe	
M.PAILHET Jean-Paul	
Mme PAUILLAC Sandrine	
Mme PENISSON Pascale	
Mme PILLON Isabelle	
M. PLAT Tristan	
Mme PRADELLE Dominique	
Mme RATIE Sandrine	
M.REIX Jacques	

ARRETE ET SIGNATURES

CC DU PAYS FOYEN - MAISON DES ENTREPRISES

23/02/2026 14:32 Page 3 / 3

Signataire	
M.ROBERT Pierre	
M.ROUBINEAU Jean-Pierre	
M.ROY Joël	
M.SAHRAOUI Marc	
M.SAUTREAU Gilbert	
M.TEYSSANDIER Didier	
Mme TOULOUSE Brigitte	
M.ULMANN David	
M.VACHER Jean-Claude	
Mme VERITE Magalie	
Mme VINCENZI Chritiane	

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le, et de la publication le

A , le

Envoyé en préfecture le 20/03/2026

Reçu en préfecture le 20/03/2026

Publié le



ID : 033-243301371-20260313-2026__033-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE de la
COMMUNAUTE DE COMMUNES du PAYS FOYEN**

Séance du 12 MARS 2026
Convocation en date du 6 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le 12 mars, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la Loi, à Sainte-Foy-La-Grande, sous la présidence de Pierre ROBERT, Président,

Nombre de conseillers en exercice : 41
Nombre de conseillers présents : 30
Pouvoirs : 04
Votants : 34

Présents : Monsieur Pierre ROBERT, Président.

Mmes Christelle GUIONIE-PAUCHET, Yolande LACHAIZE, Magali VERITE, Vice-présidentes.

MM. Roger BILLOUX, José BLUTEAU, Jean LESSEIGNE, Joël ROY, Marc SAHRAOUI, Didier TEYSSANDIER, Jean-Claude VACHER, Vice-présidents.

Mme Pascale PENISSON, Conseillère déléguée

MM. Jean-Marie BAEZA, Michel MARGOUILLE, Conseillers délégués

Présents : Mmes Patricia CELESTE, Diana CONORD, Marie-Hélène DESROZIER, Mireille GROSSIAS, Marie-José GUYOT, Gaëlle HERIAUD, Isabelle PILLON, Sandrine RATIE, Brigitte TOULOUSE, Christiane VINCENZI.

MM. Bernard DELAGE, Gérard DUFOUR, Patrick FESTAL, Éric FRECHOU, Jean-Paul PAILHET, Tristan PLAT,

Procurations : M. Philippe NOUVEL à Mme Christelle GUIONIE-PAUCHET
M. Jacques REIX à Mme Pascale PENISSON
M. Gilbert SAUTREAU à M. Michel MARGOUILLE
M. David ULMANN à Mme Marie-Hélène DESROZIER

Absent(e)s : M. Christophe CHALARD
Mme Sylvie FEYDEL
M. Laurent FRITSCH
M. Franck GENILLIER
Mme Sandrine PAUILLAC
Mme Dominique PRADELLE
M. Jean-Pierre ROUBINEAU

Secrétaire de séance : M. Roger BILLOUX

Monsieur le Président se retire de la salle.

Vote pour : 33 voix

Vote contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2022-096 du 7 juin 2022, adoptant la nomenclature M57 au 1^{er} janvier 2023, sur le budget principal de la Communauté de Communes et les budgets annexes,

Vu la délibération n° B-2022-020 du 24 novembre 2022 validant la convention tripartite avec la Préfecture et la DRFIP relative à l'expérimentation du Compte Financier Unique, qui deviendra obligatoire à compter des comptes de l'exercice budgétaire 2026,

Vu le Compte Financier Unique pour l'exercice 2025 du budget annexe AQUITANIA ci-annexé,

Considérant que le Compte Financier Unique, - document unique, fusion entre le compte administratif produit par l'ordonnateur et le compte de gestion produit par le comptable public -, est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du Compte Financier Unique,

Considérant les éléments susvisés,

Exercice 2025	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Prévisions budgétaires	8 524,00		2 390 458,00	
Réalisé de l'exercice	0,00	8 523,80	1 285 899,49	1 509 392,99
Résultat reporté		0,00	296 393,31	
Total	0,00	8 523,80	1 582 292,80	1 509 392,99
Solde d'exécution	8 523,80		-72 899,81	
Restes à réaliser (RAR)			531 842,81	367 901,40
			-163 941,41	
Solde d'exécution avec RAR	8 523,80		-236 841,22	
Solde cumulé	-228 317,42			

Après présentation au Bureau, et après en avoir délibéré, Monsieur le Président s'étant retiré de la salle, le Conseil Communautaire :

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe AQUITA-NIA;
- **HABILITE** Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Pour extrait conforme le 13 mars 2026

 **Pierre ROBERT**
Président


Roger BILLOUX
Secrétaire de séance



Le Président :

Informé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa réception par le représentant de l'État.

Certifié exécutoire
Après dépôt en préfecture le
Et publication le

Envoyé en préfecture le 20/03/2026

Reçu en préfecture le 20/03/2026

Publié le



ID : 033-243301371-20260313-2026__034-DE

VOTE DU BUDGET

Section de fonctionnement - Détail des recettes

CC DU PAYS FOYEN - 33 - AQUITANIA

Envoyé en préfecture le 20/03/2026

Reçu en préfecture le 20/03/2026

Publié le

ID : 033-243301371-20260313-2026__034-DE

Page 1 / 1

SLO

2026

Chap/ art	Libellé	Credits ouverts (BP + DM + RAR 2024)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	8 524.00	8 523.80	0.00	0.00	0.20
706888	Autres	8 524.00	8 523.80	0.00	0.00	0.20
74	Dotations et participations	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
75	Autres produits de gestion courante	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70+73+74+75+013)		8 524.00	8 523.80	0.00	0.00	0.20
76	Produits financiers (b)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
77	Produits spécifiques	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		8 524.00	8 523.80	0.00	0.00	0.20
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		8 524.00	8 523.80	0.00	0.00	0.20
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de 2024		0.00				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant ICNE de l'exercice	0.00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0.00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0.00

VOTE DU BUDGET

Section d'investissement - Détail des dépenses

CC DU PAYS FOYEN - 33 - AQUITANIA

Envoyé en préfecture le 20/03/2026
Reçu en préfecture le 20/03/2026
Publié le
ID : 033-243301371-20260313-2026__034-DE

Page 1 / 1



CC DU PAYS FOYEN - 33 - AQUITANIA

Chap/ art	Libellé	Credits ouverts (BP + DM + RAR 2024)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0.00	0.00	0.00	0.00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0.00	0.00	0.00	0.00
21318	Constructions autres bâtiments publics	0.00	0.00	0.00	0.00
21538	Autres réseaux	0.00	0.00	0.00	0.00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	522 294.09	358 195.24	163 941.41	157.44
2315	Installations, matériel et outillage techniques (en cours)	522 294.09	358 195.24	163 941.41	157.44
Total des dépenses d'équipement		522 294.09	358 195.24	163 941.41	157.44
10	Dotations, fonds divers et réserves	0.00	0.00	0.00	0.00
13	Subventions d'investissement	0.00	0.00	0.00	0.00
16	Emprunts et dettes assimilées	0.00	0.00	0.00	0.00
26	Participations et créances rattachées à des participations	0.00	0.00	0.00	0.00
27	Autres immobilisations financières	0.00	0.00	0.00	0.00
020	Dépenses imprévues	0.00			
Total des dépenses financières		0.00	0.00	0.00	0.00
4541101	Travaux effectués pour le compte de SCI La Gravelle	0.00	0.00	0.00	0.00
4541102	Travaux effectués pour le compte de la commune de Pineuilh	0.00	0.00	0.00	0.00
458101	Travaux Aquitania SCI la Gravelle	209 884.94	143 237.45	56 803.93	9 843.56
458102	Travaux Aquitania - Mairie Pineuilh	1 148 790.54	784 466.80	311 097.47	53 226.27
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		1 358 675.48	927 704.25	367 901.40	63 069.83
TOTAL DES DEPENSES REELLES		1 880 969.57	1 285 899.49	531 842.81	63 227.27
041	Opérations patrimoniales	213 095.12	0.00		213 095.12
458101	Travaux Aquitania SCI la Gravelle	32 901.87	0.00		32 901.87
458102	Travaux Aquitania - Mairie Pineuilh	180 193.25	0.00		180 193.25
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		213 095.12	0.00		213 095.12
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		2 094 064.69	1 285 899.49	531 842.81	276 322.39
Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de 2024		296 393.31			

VOTE DU BUDGET

Section d'investissement - Détail des recettes

CC DU PAYS FOYEN - 33 - AQUITANIA

Envoyé en préfecture le 20/03/2026

Reçu en préfecture le 20/03/2026

Publié le

ID : 033-243301371-20260313-2026__034-DE

Page 1 / 1

SLO

CCF 2026

Chap/ art	Libellé	Credits ouverts (BP + DM + RAR 2024)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement	0.00	0.00	0.00	0.00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	370 068.28	370 068.28	0.00	0.00
168742	Dettes - Collectivité de rattachement	370 068.28	370 068.28	0.00	0.00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0.00	0.00	0.00	0.00
21	Immobilisations corporelles	0.00	0.00	0.00	0.00
Total des recettes d'équipement		370 068.28	370 068.28	0.00	0.00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0.00	0.00	0.00	0.00
27	Autres immobilisations financières	0.00	0.00	0.00	0.00
Total des recettes financières		0.00	0.00	0.00	0.00
4541201	Travaux effectués pour le compte de SCI La Gravelle	0.00	0.00	0.00	0.00
4541202	Travaux effectués pour le compte de la commune de Pineuilh	0.00	0.00	0.00	0.00
458201	Travaux Aquitania SCI la Gravelle	277 786.81	175 911.61	56 803.93	45 071.27
458202	Travaux Aquitania - Mairie Pineuilh	1 520 983.79	963 413.10	311 097.47	246 473.22
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		1 798 770.60	1 139 324.71	367 901.40	291 544.49
TOTAL DES DEPENSES REELLES		2 168 838.88	1 509 392.99	367 901.40	291 544.49
021	Virement de la section de fonctionnement	8 524.00			
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		8 524.00	0.00		0.00
041	Opérations patrimoniales	213 095.12	0.00		213 095.12
4541101	Travaux effectués pour le compte de SCI La Gravelle	32 901.87	0.00		32 901.87
4541102	Travaux effectués pour le compte de la commune de Pineuilh	180 193.25	0.00		180 193.25
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		221 619.12	0.00		213 095.12
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		2 390 458.00	1 509 392.99	367 901.40	504 639.61
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de 2024		0.00			

ARRETE ET SIGNATURES

CC DU PAYS FOYEN - AQUITANIA

10/03/2026 11:25 Page 1 / 3

Présentation

Présenté par le Président,
Stefano Grande le 12/03/2026
 Le Président

Votes

Nombre de membres en exercice :	41
Nombre de membres présents :	30
Nombre de suffrages exprimés :	33
Pour :	33
Contre :	/
Abstention :	/

Délibération

Délibéré par le Conseil Communautaire, réuni en session ordinaire.
Stefano Grande le 13/03/2026

Les membres du Conseil Communautaire,

Date de convocation : 25/02/2026

Signataire

M.BAEZA Jean-Marie

M.BILLOUX Roger

M.BLUTEAU José

Mme CELESTE Patricia

M.CHALARD Christophe

Mme CONORD Diana

M.DELAGE Bernard

Mme DESROZIER Marie-Hélène

M.DUFOUR Gérard

M.FESTAL Patrick

Mme FEYDEL Sylvie

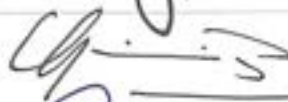
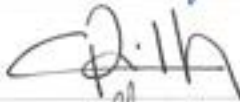
M.FRECHOU Eric

M.FRITSCH Laurent

ARRETE ET SIGNATURES

CC DU PAYS FOYEN - AQUITANIA

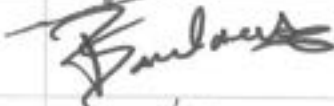
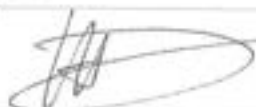
10/03/2026 11:25 Page 2 / 3

Signataire	
M. GENILLIER Franck	
Mme GROSSIAS Mireille	
Mme GUIONIE-PAUCHET Christelle	
Mme GUYOT Marie-José	
Mme HERIAUD Gaëlle	
Mme LACHAIZE Yolande	
M.LESSEIGNE Jean	
M.MARGOUILLE Michel	
M.NOUVEL Philippe	
M.PAILHET Jean-Paul	
Mme PAUILLAC Sandrine	
Mme PENISSON Pascale	
Mme PILLON Isabelle	
M. PLAT Tristan	
Mme PRADELLE Dominique	
Mme RATIE Sandrine	
M.REIX Jacques	

ARRETE ET SIGNATURES

CC DU PAYS FOYEN - AQUITANIA

10/03/2026 11:25 Page 3 / 3

Signataire	
M.ROBERT Pierre	
M.ROUBINEAU Jean-Pierre	
M.ROY Joël	
M.SAHRAOUI Marc	
M.SAUTREAU Gilbert	
M.TEYSSANDIER Didier	
Mme TOULOUSE Brigitte	
M.ULMANN David	
M.VACHER Jean-Claude	
Mme VERITE Magalie	
Mme VINCENZI Chritiane	

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le et de la publication le

A le
.....

Envoyé en préfecture le 20/03/2026

Reçu en préfecture le 20/03/2026

Publié le



ID : 033-243301371-20260313-2026__034-DE

Délibération n°2026-035

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE de la
COMMUNAUTE DE COMMUNES du PAYS FOYEN**

Séance du 12 MARS 2026
Convocation en date du 6 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le 12 mars, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la Loi, à Sainte-Foy-La-Grande, sous la présidence de Pierre ROBERT, Président,

Nombre de conseillers en exercice : 41
Nombre de conseillers présents : 30
Pouvoirs : 04
Votants : 34

Présents : Monsieur Pierre ROBERT, Président.

Mmes Christelle GUIONIE-PAUCHET, Yolande LACHAIZE, Magali VERITE, Vice-présidentes.

MM. Roger BILLOUX, José BLUTEAU, Jean LESSEIGNE, Joël ROY, Marc SAHRAOUI, Didier TEYSSANDIER, Jean-Claude VACHER, Vice-présidents.

Mme Pascale PENISSON, Conseillère déléguée

MM. Jean-Marie BAEZA, Michel MARGOUILLE, Conseillers délégués

Présents : Mmes Patricia CELESTE, Diana CONORD, Marie-Hélène DESROZIER, Mireille GROSSIAS, Marie-José GUYOT, Gaëlle HERIAUD, Isabelle PILLON, Sandrine RATIE, Brigitte TOULOUSE, Christiane VINCENZI.

MM. Bernard DELAGE, Gérard DUFOUR, Patrick FESTAL, Éric FRECHOU, Jean-Paul PAILHET, Tristan PLAT,

Procurations : M. Philippe NOUVEL à Mme Christelle GUIONIE-PAUCHET
M. Jacques REIX à Mme Pascale PENISSON
M. Gilbert SAUTREAU à M. Michel MARGOUILLE
M. David ULMANN à Mme Marie-Hélène DESROZIER

Absent(e)s : M. Christophe CHALARD
Mme Sylvie FEYDEL
M. Laurent FRITSCH
M. Franck GENILLIER
Mme Sandrine PAUILLAC
Mme Dominique PRADELLE
M. Jean-Pierre ROUBINEAU

Secrétaire de séance : M. Roger BILLOUX

Domaine : Finances

Sous-domaine : Décisions budgétaires

OBJET : Approbation du Compte Financier Unique 2025 - budget annexe ZAEs.

Intervenant(s) : Monsieur SAHRAOUI, Vice-président.

Monsieur le Président se retire de la salle.

Vote pour : 33 voix

Vote contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2022-096 du 7 juin 2022, adoptant la nomenclature M57 au 1^{er} janvier 2023, sur le budget principal de la Communauté de Communes et les budgets annexes Office de Tourisme, Cinéma, GEMAPI et ZAEs,

Vu la délibération n° B-2022-020 du 24 novembre 2022 validant la convention tripartite avec la Préfecture et la DRFIP relative à l'expérimentation du Compte Financier Unique, qui deviendra obligatoire à compter des comptes de l'exercice budgétaire 2026,

Vu le Compte Financier Unique pour l'exercice 2025 du budget annexe ZAEs ci-annexé,

Considérant que le Compte Financier Unique, - document unique, fusion entre le compte administratif produit par l'ordonnateur et le compte de gestion produit par le comptable public -, est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du Compte Financier Unique,

Considérant les éléments susvisés,

Exercice 2025	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Prévisions budgétaires	584 108,27		584 108,27	
Réalisé de l'exercice	0,00	584 108,27	584 108,27	0,00
Résultat reporté	531 815,06			584 108,27
Total	531 815,06	584 108,27	584 108,27	584 108,27
Solde d'exécution	52 293,21		0,00	
Restes à réaliser (RAR)	0,00	0,00	0,00	0,00
Solde d'exécution avec RAR	52 293,21		0,00	
Solde cumulé	52 293,21			

Après présentation au Bureau, et après en avoir délibéré, Monsieur le Président s'étant retiré de la salle, le Conseil Communautaire :

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe ZAEs ;
- **HABILITE** Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Pour extrait conforme le 13 mars 2026

 **Pierre ROBERT**
Président


Roger BILLOUX
Secrétaire de séance



Le Président :

Informé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa réception par le représentant de l'Etat.

Certifié exécutoire

Après dépôt en préfecture le

Et publication le

Envoyé en préfecture le 20/03/2026

Reçu en préfecture le 20/03/2026

Publié le



ID : 033-243301371-20260313-2026__035-DE



VOTE DU BUDGET

Section de fonctionnement - Détail des dépenses

CC DU PAYS FOYEN - 33 - ZAEs

Envoyé en préfecture le 20/03/2026

Reçu en préfecture le 20/03/2026

Publié le

ID : 033-243301371-20260313-2026__035-DE

Page 1 / 1

SLO

CC

2026

Chap/ art	Libellé	Credits ouverts (BP + DM + RAR 2024)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
65	Autres charges de gestion courante	52 293.21	0.00	0.00	0.00	52 293.21
65822	Revers. excédent des BA à caractère administratif au BP	52 293.21	0.00	0.00	0.00	52 293.21
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		52 293.21	0.00	0.00	0.00	52 293.21
66	Charges financières (b)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
67	Charges spécifiques (c)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
022	Dépenses imprévues (e)	0.00				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		52 293.21	0.00	0.00	0.00	52 293.21
023	Virement à la section d'investissement	0.00				
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		0.00	0.00			0.00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		0.00	0.00			0.00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		52 293.21	0.00	0.00	0.00	52 293.21
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de 2024		531 815.06				

Détail du calcul des ICNE au compte 66112

Montant ICNE de l'exercice	0.00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0.00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0.00

VOTE DU BUDGET

Section de fonctionnement - Détail des recettes

CC DU PAYS FOYEN - 33 - ZAEs

Envoyé en préfecture le 20/03/2026

Reçu en préfecture le 20/03/2026

Publié le

ID : 033-243301371-20260313-2026__035-DE

Page 1 / 1

S2LO

C.F. 2026

Chap/ art	Libellé	Credits ouverts (BP + DM + RAR 2024)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
74	Dotations et participations	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
75	Autres produits de gestion courante	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70+73+74+75+013)		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
76	Produits financiers (b)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
77	Produits spécifiques	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	584 108.27	584 108.27			0.00
7133	Variation des en-cours de production de biens	0.00	0.00			0.00
777	Recettes et quote-part subv. invest. transférées au cpte résultat	584 108.27	584 108.27			0.00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		584 108.27	584 108.27			0.00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		584 108.27	584 108.27	0.00	0.00	0.00
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de 2024		0.00				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant ICNE de l'exercice	0.00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0.00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0.00

VOTE DU BUDGET

Section d'investissement - Détail des dépenses

CC DU PAYS FOYEN - 33 - ZAEs

Envoyé en préfecture le 20/03/2026

Reçu en préfecture le 20/03/2026 à 15 h 07 page 1 / 1

Publié le



ID : 033-243301371-20260313-2026__035-DE

CFO 2026

Chap/ art	Libellé	Credits ouverts (BP + DM + RAR 2024)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0.00	0.00	0.00	0.00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0.00	0.00	0.00	0.00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0.00	0.00	0.00	0.00
Total des dépenses d'équipement		0.00	0.00	0.00	0.00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0.00	0.00	0.00	0.00
13	Subventions d'investissement	0.00	0.00	0.00	0.00
16	Emprunts et dettes assimilées	0.00	0.00	0.00	0.00
26	Participations et créances rattachées à des participations	0.00	0.00	0.00	0.00
27	Autres immobilisations financières	0.00	0.00	0.00	0.00
020	Dépenses imprévues	0.00			
Total des dépenses financières		0.00	0.00	0.00	0.00
TOTAL DES DEPENSES REELLES		0.00	0.00	0.00	0.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	584 108.27	584 108.27		0.00
	Reprises sur autofinancement antérieur	584 108.27	584 108.27		0.00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	584 108.27	584 108.27		0.00
	Charges transférées	0.00	0.00		0.00
3351	Terrains	0.00	0.00		0.00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		584 108.27	584 108.27		0.00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		584 108.27	584 108.27	0.00	0.00
Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de 2024				0.00	

VOTE DU BUDGET

Section d'investissement - Détail des recettes

CC DU PAYS FOYEN - 33 - ZAEs

Envoyé en préfecture le 20/03/2026

Reçu en préfecture le 20/03/2026

Publié le

ID : 033-243301371-20260313-2026__035-DE

Page 1 / 1



CC

2026

Chap/ art	Libellé	Credits ouverts (BP + DM + RAR 2024)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement	0.00	0.00	0.00	0.00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0.00	0.00	0.00	0.00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0.00	0.00	0.00	0.00
21	Immobilisations corporelles	0.00	0.00	0.00	0.00
Total des recettes d'équipement		0.00	0.00	0.00	0.00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0.00	0.00	0.00	0.00
27	Autres immobilisations financières	0.00	0.00	0.00	0.00
Total des recettes financières		0.00	0.00	0.00	0.00
TOTAL DES DEPENSES REELLES		0.00	0.00	0.00	0.00
021	Virement de la section de fonctionnement	0.00			
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		0.00	0.00		0.00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		0.00	0.00		0.00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		0.00	0.00	0.00	0.00
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de 2024		584 108.27			

ARRETE ET SIGNATURES

CC DU PAYS FOYEN - ZAEs

10/03/2026 11:28 Page 1 / 3

Présentation

Présenté par le Président,
AS. Foyen la Grande le 12/03/2026
Le Président

Délibération

Délibéré par le Conseil Communautaire, réuni en session ordinaire.
AS. Foyen la Grande le 13/3/2026.....

Les membres du Conseil Communautaire,

Votes

Nombre de membres en exercice :	61
Nombre de membres présents :	30
Nombre de suffrages exprimés :	33
Pour :	33
Contre :	/
Abstention :	/

Date de convocation : 25/02/2026

Signataire

M.BAEZA Jean-Marie

M.BILLOUX Roger

M.BLUTEAU José

Mme CELESTE Patricia

M.CHALARD Christophe

Mme CONORD Diana

M.DELAGE Bernard

Mme DESROZIER Marie-Hélène

M.DUFOUR Gérard

M.FESTAL Patrick

Mme FEYDEL Sylvie

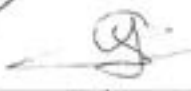
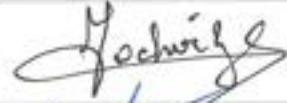
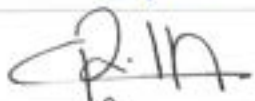
M.FRECHOU Eric

M.FRITSCH Laurent

ARRETE ET SIGNATURES

CC DU PAYS FOYEN - ZAEs

10/03/2026 11:28 Page 2 / 3

Signataire	
M. GENILLIER Franck	
Mme GROSSIAS Mireille	
Mme GUIONIE-PAUCHET Christelle	
Mme GUYOT Marie-José	
Mme HERIAUD Gaëlle	
Mme LACHAIZE Yolande	
M.LESSEIGNE Jean	
M.MARGOUILLE Michel	
M.NOUVEL Philippe	
M.PAILHET Jean-Paul	
Mme PAUILLAC Sandrine	
Mme PENISSON Pascale	
Mme PILLON Isabelle	
M. PLAT Tristan	
Mme PRADELLE Dominique	
Mme RATIE Sandrine	
M.REIX Jacques	

ARRETE ET SIGNATURES

CC DU PAYS FOYEN - ZAEs

10/03/2026 11:28 Page 3 / 3

Signataire	
M.ROBERT Pierre	
M.ROUBINEAU Jean-Pierre	
M.ROY Joël	
M.SAHRAOUI Marc	
M.SAUTREAU Gilbert	
M.TEYSSANDIER Didier	
Mme TOULOUSE Brigitte	
M.ULMANN David	
M.VACHER Jean-Claude	
Mme VERITE Magalie	
Mme VINCENZI Chritiane	

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le et de la publication le

A le

Envoyé en préfecture le 20/03/2026

Reçu en préfecture le 20/03/2026

Publié le



ID : 033-243301371-20260313-2026__035-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE de la
COMMUNAUTE DE COMMUNES du PAYS FOYEN**

Séance du 12 MARS 2026
Convocation en date du 6 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le 12 mars, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la Loi, à Sainte-Foy-La-Grande, sous la présidence de Pierre ROBERT, Président,

Nombre de conseillers en exercice : 41
Nombre de conseillers présents : 30
Pouvoirs : 04
Votants : 34

Présents : Monsieur Pierre ROBERT, Président.

Mmes Christelle GUIONIE-PAUCHET, Yolande LACHAIZE, Magali VERITE, Vice-présidentes.

MM. Roger BILLOUX, José BLUTEAU, Jean LESSEIGNE, Joël ROY, Marc SAHRAOUI, Didier TEYSSANDIER, Jean-Claude VACHER, Vice-présidents.

Mme Pascale PENISSON, Conseillère déléguée

MM. Jean-Marie BAEZA, Michel MARGOUILLE, Conseillers délégués

Présents : Mmes Patricia CELESTE, Diana CONORD, Marie-Hélène DESROZIER, Mireille GROSSIAS, Marie-José GUYOT, Gaëlle HERIAUD, Isabelle PILLON, Sandrine RATIE, Brigitte TOULOUSE, Christiane VINCENZI.

MM. Bernard DELAGE, Gérard DUFOUR, Patrick FESTAL, Éric FRECHOU, Jean-Paul PAILHET, Tristan PLAT,

Procurations : M. Philippe NOUVEL à Mme Christelle GUIONIE-PAUCHET
M. Jacques REIX à Mme Pascale PENISSON
M. Gilbert SAUTREAU à M. Michel MARGOUILLE
M. David ULMANN à Mme Marie-Hélène DESROZIER

Absent(e)s : M. Christophe CHALARD
Mme Sylvie FEYDEL
M. Laurent FRITSCH
M. Franck GENILLIER
Mme Sandrine PAUILLAC
Mme Dominique PRADELLE
M. Jean-Pierre ROUBINEAU

Secrétaire de séance : M. Roger BILLOUX

Domaine : Finances

Sous-domaine : Décisions budgétaires

OBJET : Approbation du Compte Financier Unique 2025 - budget annexe ZAE Pellegrue.

Intervenant(s) : Monsieur SAHRAOUI, Vice-président.

Monsieur le Président se retire de la salle.

Vote pour : 33 voix

Vote contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2022-096 du 7 juin 2022, adoptant la nomenclature M57 au 1^{er} janvier 2023, sur le budget principal de la Communauté de Communes et les budgets annexes Office de Tourisme, Cinéma, GEMAPI et ZAEs,

Vu la délibération n° B-2022-020 du 24 novembre 2022 validant la convention tripartite avec la Préfecture et la DRFIP relative à l'expérimentation du Compte Financier Unique, qui deviendra obligatoire à compter des comptes de l'exercice budgétaire 2026,

Vu le Compte Financier Unique pour l'exercice 2025 du budget annexe ZAE Pellegrue « Champ de Jamard » ci-annexé,

Considérant que le Compte Financier Unique est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du Compte Financier Unique,

Considérant les éléments susvisés :

Exercice 2025	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Prévisions budgétaires	100 000,00		0,00	
Réalisé de l'exercice	0,00	100 000,00	0,00	0,00
Résultat reporté	0,00			0,00
Total	0,00	100 000,00	0,00	0,00
Solde d'exécution	100 000,00		0,00	
Restes à réaliser (RAR)	0,00	0,00	0,00	0,00
Solde d'exécution avec RAR	100 000,00		0,00	
Solde cumulé	100 000,00			

Après présentation au Bureau, et après en avoir délibéré, Monsieur le Président s'étant retiré de la salle, le Conseil Communautaire :

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe ZAE Pellegreue « Champ de Jamard » ;
- **HABILITE** Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Pour extrait conforme le 13 mars 2026

 **Pierre ROBERT**
Président


Roger BILLOUX
Secrétaire de séance



Le Président :

informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa réception par le représentant de l'État.

Certifié conforme

Après dépôt en préfecture le

La publication le

Envoyé en préfecture le 20/03/2026

Reçu en préfecture le 20/03/2026

Publié le



ID : 033-243301371-20260313-2026__036-DE

VOTE DU BUDGET

Section de fonctionnement - Détail des dépenses

CC DU PAYS FOYEN - 33 - ZAE CHAMP DE JAMARD

Envoyé en préfecture le 20/03/2026

Reçu en préfecture le 20/03/2026

Publié le

ID : 033-243301371-20260313-2026__036-DE

Page 1 / 1

S2LO

Chap/ art	Libellé	Credits ouverts (BP + DM + RAR 2024)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	95 000.00	0.00	0.00	0.00	95 000.00
6015	Achats stockés - Terrains à aménager	95 000.00	0.00	0.00	0.00	95 000.00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
65	Autres charges de gestion courante	5 000.00	0.00	0.00	0.00	5 000.00
65888	Autres charges diverses de gestion courante	5 000.00	0.00	0.00	0.00	5 000.00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		100 000.00	0.00	0.00	0.00	100 000.00
66	Charges financières (b)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
67	Charges spécifiques (c)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
022	Dépenses imprévues (e)	0.00				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		100 000.00	0.00	0.00	0.00	100 000.00
023	Virement à la section d'investissement	0.00				
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		0.00	0.00			0.00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		0.00	0.00			0.00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		100 000.00	0.00	0.00	0.00	100 000.00
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de 2024		0.00				

Détail du calcul des ICNE au compte 66112

Montant ICNE de l'exercice	0.00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0.00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0.00

VOTE DU BUDGET

Section de fonctionnement - Détail des recettes

CC DU PAYS FOYEN - 33 - ZAE CHAMP DE JAMARD

Envoyé en préfecture le 20/03/2026

Reçu en préfecture le 20/03/2026

Publié le

ID : 033-243301371-20260313-2026__036-DE

Page 1 / 1

SLO

2026

Chap/ art	Libellé	Credits ouverts (BP + DM + RAR 2024)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
74	Dotations et participations	100 000.00	100 000.00	0.00	0.00	0.00
74751	Participations GFP de rattachement	100 000.00	100 000.00	0.00	0.00	0.00
75	Autres produits de gestion courante	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70+73+74+75+013)		100 000.00	100 000.00	0.00	0.00	0.00
76	Produits financiers (b)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
77	Produits spécifiques	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		100 000.00	100 000.00	0.00	0.00	0.00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		100 000.00	100 000.00	0.00	0.00	0.00
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de 2024		0.00				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant ICNE de l'exercice	0.00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0.00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0.00

ARRETE ET SIGNATURES

CC DU PAYS FOYEN - ZAE CHAMP DE JAMARD

10/03/2026 11:27 Page 1 / 3

Présentation

Présenté par le Président ,
 A. S^{ie} Foyle Grande le 12/03/2026
 Le Président

Délibération

Délibéré par le Conseil Communautaire, réuni en session ordinaire.
 A. S^{ie} Foyle Grande le 13/3/2026

Votes

Nombre de membres en exercice :	61
Nombre de membres présents :	30
Nombre de suffrages exprimés :	33
Pour :	33
Contre :	/
Abstention :	/

Les membres du Conseil Communautaire,

Date de convocation : 25/02/2026

Signataire

M.BAEZA Jean-Marie

M.BILLOUX Roger

M.BLUTEAU José

Mme CELESTE Patricia

M.CHALARD Christophe

Mme CONORD Diana

M.DELAGE Bernard

Mme DESROZIER Marie-Hélène

M.DUFOUR Gérard

M.FESTAL Patrick

Mme FEYDEL Sylvie

M.FRECHOU Eric

M.FRITSCH Laurent

ARRETE ET SIGNATURES

CC DU PAYS FOYEN - ZAE CHAMP DE JAMARD

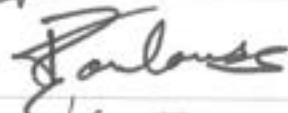
10/03/2026 11:27 Page 2 / 3

Signataire	
M. GENILLIER Franck	
Mme GROSSIAS Mireille	
Mme GUIONIE-PAUCHET Christelle	
Mme GUYOT Marie-José	
Mme HERIAUD Gaëlle	
Mme LACHAIZE Yolande	
M.LESSEIGNE Jean	
M.MARGOUILLE Michel	
M.NOUVEL Philippe	
M.PAILHET Jean-Paul	
Mme PAUILLAC Sandrine	
Mme PENISSON Pascale	
Mme PILLON Isabelle	
M. PLAT Tristan	
Mme PRADELLE Dominique	
Mme RATIE Sandrine	
M.REIX Jacques	

ARRETE ET SIGNATURES

CC DU PAYS FOYEN - ZAE CHAMP DE JAMARD

10/03/2026 11:27 Page 3 / 3

Signataire	
M.ROBERT Pierre	
M.ROUBINEAU Jean-Pierre	
M.ROY Joël	
M.SAHRAOUI Marc	
M.SAUTREAU Gilbert	
M.TEYSSANDIER Didier	
Mme TOULOUSE Brigitte	
M.ULMANN David	
M.VACHER Jean-Claude	
Mme VERITE Magalie	
Mme VINCENZI Chritiane	

Certifié exécutoire par le Président , compte tenu de la transmission en préfecture, le et de la publication le

A le
.....

Envoyé en préfecture le 20/03/2026

Reçu en préfecture le 20/03/2026

Publié le



ID : 033-243301371-20260313-2026__036-DE

Délibération n°2026-037

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE de la
COMMUNAUTE DE COMMUNES du PAYS FOYEN**

Séance du 12 MARS 2026
Convocation en date du 6 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le 12 mars, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la Loi, à Sainte-Foy-La-Grande, sous la présidence de Pierre ROBERT, Président,

Nombre de conseillers en exercice : 41
Nombre de conseillers présents : 30
Pouvoirs : 04
Votants : 34

Présents : Monsieur Pierre ROBERT, Président.

Mmes Christelle GUIONIE-PAUCHET, Yolande LACHAIZE, Magali VERITE, Vice-présidentes.

MM. Roger BILLOUX, José BLUTEAU, Jean LESSEIGNE, Joël ROY, Marc SAHRAOUI, Didier TEYSSANDIER, Jean-Claude VACHER, Vice-présidents.

Mme Pascale PENISSON, Conseillère déléguée

MM. Jean-Marie BAEZA, Michel MARGOUILLE, Conseillers délégués

Présents : Mmes Patricia CELESTE, Diana CONORD, Marie-Hélène DESROZIER, Mireille GROSSIAS, Marie-José GUYOT, Gaëlle HERIAUD, Isabelle PILLON, Sandrine RATIE, Brigitte TOULOUSE, Christiane VINCENZI.

MM. Bernard DELAGE, Gérard DUFOUR, Patrick FESTAL, Éric FRECHOU, Jean-Paul PAILHET, Tristan PLAT,

Procurations : M. Philippe NOUVEL à Mme Christelle GUIONIE-PAUCHET
M. Jacques REIX à Mme Pascale PENISSON
M. Gilbert SAUTREAU à M. Michel MARGOUILLE
M. David ULMANN à Mme Marie-Hélène DESROZIER

Absent(e)s : M. Christophe CHALARD
Mme Sylvie FEYDEL
M. Laurent FRITSCH
M. Franck GENILLIER
Mme Sandrine PAUILLAC
Mme Dominique PRADELLE
M. Jean-Pierre ROUBINEAU

Secrétaire de séance : M. Roger BILLOUX

Domaine : Finances

Sous-domaine : Décisions budgétaires

OBJET : Affectations de résultat - CDC Budget principal.

Intervenant(s) : Monsieur le Président, Monsieur SAHRAOUI, Vice-président.

Vote pour : 34 voix

Vote contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2311-5 et L.5211-1,

Vu la délibération n° 2026-026 du 12/03/2026 validant le Compte Financier Unique 2025 du budget principal de la Communauté de Communes,

Vu la délibération n° 2025-148 du 08 décembre 2025 validant la reprise des résultats dans les comptes du budget principal de la Communauté des Communes au terme des opérations de liquidation du budget annexe de la ZAEs,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

➤ **APPROUVE** l'affectation des résultats ci-dessous :

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
D 002	R 002	D 001	R 1068
Déficit de fonctionnement reporté	Excédent reporté	Déficit d'investissement reporté	Excédent de fonctionnement capitalisé
	1 416 164.11 €	189 745.20 €	1 246 271.58 €
Résultat ZAEs à intégrer	52 293.21 €		
	1 468 457.32 €		

➤ **NOTIFIE** la présente délibération à Madame la Trésorière ;

- **HABILITE** Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires à la réalisation de la présente délibération et à signer tous les documents relatifs à la présente affaire.

**Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Pour extrait conforme le 13 mars 2026**

 **Pierre ROBERT**
Président

Roger BILLOUX
Secrétaire de séance



Le Président :

- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa réception par le représentant de l'Etat.

Certifié exécutoire

Après dépôt en préfecture le

Et publication le

Envoyé en préfecture le 20/03/2026

Reçu en préfecture le 20/03/2026

Publié le



ID : 033-243301371-20260313-2026__037-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE de la
COMMUNAUTE DE COMMUNES du PAYS FOYEN**

Séance du 12 MARS 2026
Convocation en date du 6 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le 12 mars, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la Loi, à Sainte-Foy-La-Grande, sous la présidence de Pierre ROBERT, Président,

Nombre de conseillers en exercice : 41
Nombre de conseillers présents : 30
Pouvoirs : 04
Votants : 34

Présents : Monsieur Pierre ROBERT, Président.

Mmes Christelle GUIONIE-PAUCHET, Yolande LACHAIZE, Magali VERITE, Vice-présidentes.

MM. Roger BILLOUX, José BLUTEAU, Jean LESSEIGNE, Joël ROY, Marc SAHRAOUI, Didier TEYSSANDIER, Jean-Claude VACHER, Vice-présidents.

Mme Pascale PENISSON, Conseillère déléguée

MM. Jean-Marie BAEZA, Michel MARGOUILLE, Conseillers délégués

Présents : Mmes Patricia CELESTE, Diana CONORD, Marie-Hélène DESROZIER, Mireille GROSSIAS, Marie-José GUYOT, Gaëlle HERIAUD, Isabelle PILLON, Sandrine RATIE, Brigitte TOULOUSE, Christiane VINCENZI.

MM. Bernard DELAGE, Gérard DUFOUR, Patrick FESTAL, Éric FRECHOU, Jean-Paul PAILHET, Tristan PLAT,

Procurations : M. Philippe NOUVEL à Mme Christelle GUIONIE-PAUCHET
M. Jacques REIX à Mme Pascale PENISSON
M. Gilbert SAUTREAU à M. Michel MARGOUILLE
M. David ULMANN à Mme Marie-Hélène DESROZIER

Absent(e)s : M. Christophe CHALARD
Mme Sylvie FEYDEL
M. Laurent FRITSCH
M. Franck GENILLIER
Mme Sandrine PAUILLAC
Mme Dominique PRADELLE
M. Jean-Pierre ROUBINEAU

Secrétaire de séance : M. Roger BILLOUX

Domaine : Finances

Sous-domaine : Décisions budgétaires

OBJET : Affectations de résultat - budget annexe Office de Tourisme.

Intervenant(s) : Monsieur le Président, Monsieur SAHRAOUI, Vice-président, Madame PENISSON, Conseillère déléguée.

Vote pour : 34 voix

Vote contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Vu le Code Général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2311-5 et L.5211-1,

Vu la délibération n° 2026-027 du 12/03/2026 validant le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe de l'Office de Tourisme,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

➤ **APPROUVE** l'affectation des résultats ci-dessous :

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
D 002	R 002	D 001	R 1068
Déficit de fonctionnement reporté	Excédent reporté	Déficit d'investissement reporté	Excédent de fonctionnement capitalisé
	29 674,34 €	23 632,73 €	16 864,66 €

➤ **NOTIFIE** la présente délibération à Madame la Trésorière ;

➤ **HABILITE** Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires à la réalisation de la présente délibération et à signer tous les documents relatifs à la présente affaire.

**Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Pour extrait conforme le 13 mars 2026**

 **Pierre ROBERT**
Président

Roger BILLOUX
Secrétaire de séance



Le Président :

- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa réception par le représentant de l'Etat.

Certifié exécutoire

Après dépôt en préfecture le

Et publication le

Envoyé en préfecture le 20/03/2026

Reçu en préfecture le 20/03/2026

Publié le



ID : 033-243301371-20260313-2026__038-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE de la
COMMUNAUTE DE COMMUNES du PAYS FOYEN**

Séance du 12 MARS 2026
Convocation en date du 6 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le 12 mars, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la Loi, à Sainte-Foy-La-Grande, sous la présidence de Pierre ROBERT, Président,

Nombre de conseillers en exercice : 41
Nombre de conseillers présents : 30
Pouvoirs : 04
Votants : 34

Présents : Monsieur Pierre ROBERT, Président.

Mmes Christelle GUIONIE-PAUCHET, Yolande LACHAIZE, Magali VERITE, Vice-présidentes.

MM. Roger BILLOUX, José BLUTEAU, Jean LESSEIGNE, Joël ROY, Marc SAHRAOUI, Didier TEYSSANDIER, Jean-Claude VACHER, Vice-présidents.

Mme Pascale PENISSON, Conseillère déléguée

MM. Jean-Marie BAEZA, Michel MARGOUILLE, Conseillers délégués

Présents : Mmes Patricia CELESTE, Diana CONORD, Marie-Hélène DESROZIER, Mireille GROSSIAS, Marie-José GUYOT, Gaëlle HERIAUD, Isabelle PILLON, Sandrine RATIE, Brigitte TOULOUSE, Christiane VINCENZI.

MM. Bernard DELAGE, Gérard DUFOUR, Patrick FESTAL, Éric FRECHOU, Jean-Paul PAILHET, Tristan PLAT,

Procurations : M. Philippe NOUVEL à Mme Christelle GUIONIE-PAUCHET
M. Jacques REIX à Mme Pascale PENISSON
M. Gilbert SAUTREAU à M. Michel MARGOUILLE
M. David ULMANN à Mme Marie-Hélène DESROZIER

Absent(e)s : M. Christophe CHALARD
Mme Sylvie FEYDEL
M. Laurent FRITSCH
M. Franck GENILLIER
Mme Sandrine PAUILLAC
Mme Dominique PRADELLE
M. Jean-Pierre ROUBINEAU

Secrétaire de séance : M. Roger BILLOUX

Domaine : Finances

Sous-domaine : Décisions budgétaires

OBJET : Affectations de résultat - budget annexe cinéma.

Intervenant(s) : Monsieur le Président, Monsieur SAHRAOUI, Vice-président.

Vote pour : 34 voix

Vote contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Vu le Code Général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2311-5 et L.5211-1,

Vu la délibération n° 2026-028 du 12/03/2026 validant le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe du Cinéma,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

➤ **APPROUVE** l'affectation des résultats ci-dessous :

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
D 002	R 002	D 001	R 1068
Déficit de fonctionnement reporté	Excédent reporté	Déficit d'investissement reporté	Excédent de fonctionnement capitalisé
	- €	123 005,43 €	11 682,78 €

➤ **NOTIFIE** la présente délibération à Madame la Trésorière ;

➤ **HABILITE** Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires à la réalisation de la présente délibération et à signer tous les documents relatifs à la présente affaire.

**Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Pour extrait conforme le 13 mars 2026**

 **Pierre ROBERT**
Président

Roger BILLOUX
Secrétaire de séance



Le Président :

- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa réception par le représentant de l'Etat.

Certifié exécutoire

Après dépôt en préfecture le

Et publication le

Envoyé en préfecture le 20/03/2026

Reçu en préfecture le 20/03/2026

Publié le



ID : 033-243301371-20260313-2026__039-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE de la
COMMUNAUTE DE COMMUNES du PAYS FOYEN**

Séance du 12 MARS 2026
Convocation en date du 6 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le 12 mars, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la Loi, à Sainte-Foy-La-Grande, sous la présidence de Pierre ROBERT, Président,

Nombre de conseillers en exercice : 41
Nombre de conseillers présents : 30
Pouvoirs : 04
Votants : 34

Présents : Monsieur Pierre ROBERT, Président.

Mmes Christelle GUIONIE-PAUCHET, Yolande LACHAIZE, Magali VERITE, Vice-présidentes.

MM. Roger BILLOUX, José BLUTEAU, Jean LESSEIGNE, Joël ROY, Marc SAHRAOUI, Didier TEYSSANDIER, Jean-Claude VACHER, Vice-présidents.

Mme Pascale PENISSON, Conseillère déléguée

MM. Jean-Marie BAEZA, Michel MARGOUILLE, Conseillers délégués

Présents : Mmes Patricia CELESTE, Diana CONORD, Marie-Hélène DESROZIER, Mireille GROSSIAS, Marie-José GUYOT, Gaëlle HERIAUD, Isabelle PILLON, Sandrine RATIE, Brigitte TOULOUSE, Christiane VINCENZI.

MM. Bernard DELAGE, Gérard DUFOUR, Patrick FESTAL, Éric FRECHOU, Jean-Paul PAILHET, Tristan PLAT,

Procurations : M. Philippe NOUVEL à Mme Christelle GUIONIE-PAUCHET
M. Jacques REIX à Mme Pascale PENISSON
M. Gilbert SAUTREAU à M. Michel MARGOUILLE
M. David ULMANN à Mme Marie-Hélène DESROZIER

Absent(e)s : M. Christophe CHALARD
Mme Sylvie FEYDEL
M. Laurent FRITSCH
M. Franck GENILLIER
Mme Sandrine PAUILLAC
Mme Dominique PRADELLE
M. Jean-Pierre ROUBINEAU

Secrétaire de séance : M. Roger BILLOUX

Domaine : Finances

Sous-domaine : Décisions budgétaires

OBJET : Affectations de résultat - budget annexe GEMAPI.

Intervenant(s) : Monsieur le Président, Monsieur SAHRAOUI, Vice-président.

Vote pour : 34 voix

Vote contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Vu le Code Général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2311-5 et L.5211-1,

Vu la délibération n° 2026-029 du 12/03/2026 validant le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe GEMAPI,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

➤ **APPROUVE** l'affectation des résultats ci-dessous :

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
D 002	R 002	R 001	R 1068
Déficit de fonctionnement reporté	Excédent reporté	Excédent d'investissement reporté	Excédent de fonctionnement capitalisé
	32 253,34 €	428 240,46 €	- €

➤ **NOTIFIE** la présente délibération à Madame la Trésorière ;

➤ **HABILITE** Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires à la réalisation de la présente délibération et à signer tous les documents relatifs à la présente affaire.

**Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Pour extrait conforme le 13 mars 2026**

 **Pierre ROBERT**
Président

Roger BILLOUX
Secrétaire de séance



Le Président :

- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa réception par le représentant de l'Etat.

Certifié exécutoire

Après dépôt en préfecture le

Et publication le

Envoyé en préfecture le 20/03/2026

Reçu en préfecture le 20/03/2026

Publié le



ID : 033-243301371-20260313-2026__040-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE de la
COMMUNAUTE DE COMMUNES du PAYS FOYEN**

Séance du 12 MARS 2026
Convocation en date du 6 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le 12 mars, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la Loi, à Sainte-Foy-La-Grande, sous la présidence de Pierre ROBERT, Président,

Nombre de conseillers en exercice : 41
Nombre de conseillers présents : 30
Pouvoirs : 04
Votants : 34

Présents : Monsieur Pierre ROBERT, Président.

Mmes Christelle GUIONIE-PAUCHET, Yolande LACHAIZE, Magali VERITE, Vice-présidentes.

MM. Roger BILLOUX, José BLUTEAU, Jean LESSEIGNE, Joël ROY, Marc SAHRAOUI, Didier TEYSSANDIER, Jean-Claude VACHER, Vice-présidents.

Mme Pascale PENISSON, Conseillère déléguée

MM. Jean-Marie BAEZA, Michel MARGOUILLE, Conseillers délégués

Présents : Mmes Patricia CELESTE, Diana CONORD, Marie-Hélène DESROZIER, Mireille GROSSIAS, Marie-José GUYOT, Gaëlle HERIAUD, Isabelle PILLON, Sandrine RATIE, Brigitte TOULOUSE, Christiane VINCENZI.

MM. Bernard DELAGE, Gérard DUFOUR, Patrick FESTAL, Éric FRECHOU, Jean-Paul PAILHET, Tristan PLAT,

Procurations : M. Philippe NOUVEL à Mme Christelle GUIONIE-PAUCHET
M. Jacques REIX à Mme Pascale PENISSON
M. Gilbert SAUTREAU à M. Michel MARGOUILLE
M. David ULMANN à Mme Marie-Hélène DESROZIER

Absent(e)s : M. Christophe CHALARD
Mme Sylvie FEYDEL
M. Laurent FRITSCH
M. Franck GENILLIER
Mme Sandrine PAUILLAC
Mme Dominique PRADELLE
M. Jean-Pierre ROUBINEAU

Domaine : Finances

Sous-domaine : Décisions budgétaires

OBJET : Affectations de résultat - budget annexe SPANC.

Intervenant(s) : Monsieur le Président, Monsieur SAHRAOUI, Vice-président.

Vote pour : 34 voix

Vote contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Vu le Code Général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2311-5 et L.5211-1,

Vu la délibération n° 2026-030 du 12/03/2026 validant le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe SPANC,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

➤ **APPROUVE** l'affectation des résultats ci-dessous :

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
D 002	R 002	R 001	R 1068
Déficit de fonctionnement reporté	Excédent reporté	Excédent d'investissement reporté	Excédent de fonctionnement capitalisé
- €	13 056,29 €	17 617,05 €	- €

➤ **NOTIFIE** la présente délibération à Madame la Trésorière ;

➤ **HABILITE** Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires à la réalisation de la présente délibération et à signer tous les documents relatifs à la présente affaire.

**Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Pour extrait conforme le 13 mars 2026**

 **Pierre ROBERT**
Président

Roger BILLOUX
Secrétaire de séance



Le Président :

- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa réception par le représentant de l'État.

Certifié exécutoire

Après dépôt en préfecture le

Et publication le

Envoyé en préfecture le 20/03/2026

Reçu en préfecture le 20/03/2026

Publié le



ID : 033-243301371-20260313-2026__041-DE

Délibération n°2026-042

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE de la
COMMUNAUTE DE COMMUNES du PAYS FOYEN**

Séance du 12 MARS 2026
Convocation en date du 6 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le 12 mars, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la Loi, à Sainte-Foy-La-Grande, sous la présidence de Pierre ROBERT, Président,

Nombre de conseillers en exercice : 41
Nombre de conseillers présents : 30
Pouvoirs : 04
Votants : 34

Présents : Monsieur Pierre ROBERT, Président.

Mmes Christelle GUIONIE-PAUCHET, Yolande LACHAIZE, Magali VERITE, Vice-présidentes.

MM. Roger BILLOUX, José BLUTEAU, Jean LESSEIGNE, Joël ROY, Marc SAHRAOUI, Didier TEYSSANDIER, Jean-Claude VACHER, Vice-présidents.

Mme Pascale PENISSON, Conseillère déléguée

MM. Jean-Marie BAEZA, Michel MARGOUILLE, Conseillers délégués

Présents : Mmes Patricia CELESTE, Diana CONORD, Marie-Hélène DESROZIER, Mireille GROSSIAS, Marie-José GUYOT, Gaëlle HERIAUD, Isabelle PILLON, Sandrine RATIE, Brigitte TOULOUSE, Christiane VINCENZI.

MM. Bernard DELAGE, Gérard DUFOUR, Patrick FESTAL, Éric FRECHOU, Jean-Paul PAILHET, Tristan PLAT,

Procurations : M. Philippe NOUVEL à Mme Christelle GUIONIE-PAUCHET
M. Jacques REIX à Mme Pascale PENISSON
M. Gilbert SAUTREAU à M. Michel MARGOUILLE
M. David ULMANN à Mme Marie-Hélène DESROZIER

Absent(e)s : M. Christophe CHALARD
Mme Sylvie FEYDEL
M. Laurent FRITSCH
M. Franck GENILLIER
Mme Sandrine PAUILLAC
Mme Dominique PRADELLE
M. Jean-Pierre ROUBINEAU

Secrétaire de séance : M. Roger BILLOUX

Domaine : Finances

Sous-domaine : Décisions budgétaires

OBJET : Affectations de résultat - budget annexe gestion eau.

Intervenant(s) : Monsieur le Président, Monsieur SAHRAOUI, Vice-président.

Vote pour : 34 voix

Vote contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Vu le Code Général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2311-5 et L.5211-1.

Vu la délibération n° 2026-031 du 12/03/2026 validant le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe Gestion eau.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

➤ **APPROUVE** l'affectation des résultats ci-dessous :

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
D 002	R 002	D 001	R 1068
Déficit de fonctionnement reporté	Excédent reporté	Déficit d'investissement reporté	Excédent de fonctionnement capitalisé
	205 554,27 €	250 135,28 €	570 453,60 €

➤ **NOTIFIE** la présente délibération à Madame la Trésorière ;

➤ **HABILITE** Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires à la réalisation de la présente délibération et à signer tous les documents relatifs à la présente affaire.

**Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Pour extrait conforme le 13 mars 2026**

 **Pierre ROBERT**
Président

Roger BILLOUX
Secrétaire de séance



Le Président :

- *Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa réception par le représentant de l'Etat.*

Certifié exécutoire

Après dépôt en préfecture le

Et publication le

Envoyé en préfecture le 20/03/2026

Reçu en préfecture le 20/03/2026

Publié le



ID : 033-243301371-20260313-2026__042-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE de la
COMMUNAUTE DE COMMUNES du PAYS FOYEN**

Séance du 12 MARS 2026
Convocation en date du 6 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le 12 mars, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la Loi, à Sainte-Foy-La-Grande, sous la présidence de Pierre ROBERT, Président,

Nombre de conseillers en exercice : 41
Nombre de conseillers présents : 30
Pouvoirs : 04
Votants : 34

Présents : Monsieur Pierre ROBERT, Président.

Mmes Christelle GUIONIE-PAUCHET, Yolande LACHAIZE, Magali VERITE, Vice-présidentes.

MM. Roger BILLOUX, José BLUTEAU, Jean LESSEIGNE, Joël ROY, Marc SAHRAOUI, Didier TEYSSANDIER, Jean-Claude VACHER, Vice-présidents.

Mme Pascale PENISSON, Conseillère déléguée

MM. Jean-Marie BAEZA, Michel MARGOUILLE, Conseillers délégués

Présents : Mmes Patricia CELESTE, Diana CONORD, Marie-Hélène DESROZIER, Mireille GROSSIAS, Marie-José GUYOT, Gaëlle HERIAUD, Isabelle PILLON, Sandrine RATIE, Brigitte TOULOUSE, Christiane VINCENZI.

MM. Bernard DELAGE, Gérard DUFOUR, Patrick FESTAL, Éric FRECHOU, Jean-Paul PAILHET, Tristan PLAT,

Procurations : M. Philippe NOUVEL à Mme Christelle GUIONIE-PAUCHET
M. Jacques REIX à Mme Pascale PENISSON
M. Gilbert SAUTREAU à M. Michel MARGOUILLE
M. David ULMANN à Mme Marie-Hélène DESROZIER

Absent(e)s : M. Christophe CHALARD
Mme Sylvie FEYDEL
M. Laurent FRITSCH
M. Franck GENILLIER
Mme Sandrine PAUILLAC
Mme Dominique PRADELLE
M. Jean-Pierre ROUBINEAU

Secrétaire de séance : M. Roger BILLOUX

Domaine : Finances

Sous-domaine : Décisions budgétaires

OBJET : Affectations de résultat - budget annexe gestion assainissement collectif.

Intervenant(s) : Monsieur le Président, Monsieur SAHRAOUI, Vice-président.

Vote pour : 34 voix

Vote contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Vu le Code Général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2311-5 et L.5211-1.

Vu la délibération n° 2026-032 du 12/03/2026 validant le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe gestion assainissement collectif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

➤ **APPROUVE** l'affectation des résultats ci-dessous :

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
D 002	R 002	D 001	R 1068
Déficit de fonctionnement reporté	Excédent reporté	Déficit d'investissement reporté	Excédent de fonctionnement capitalisé
	666 350,41 €	52 373,43 €	- €

➤ **NOTIFIE** la présente délibération à Madame la Trésorière ;

➤ **HABILITE** Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires à la réalisation de la présente délibération et à signer tous les documents relatifs à la présente affaire.

**Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Pour extrait conforme le 13 mars 2026**

 **Pierre ROBERT**
Président

 **Roger BILLOUX**
Secrétaire de séance



Le Président :

- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa réception par le représentant de l'Etat.

Certifié exécutoire

Après dépôt en préfecture le
Et publication le

Envoyé en préfecture le 20/03/2026

Reçu en préfecture le 20/03/2026

Publié le



ID : 033-243301371-20260313-2026__043-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE de la
COMMUNAUTE DE COMMUNES du PAYS FOYEN**

Séance du 12 MARS 2026
Convocation en date du 6 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le 12 mars, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la Loi, à Sainte-Foy-La-Grande, sous la présidence de Pierre ROBERT, Président,

Nombre de conseillers en exercice : 41
Nombre de conseillers présents : 30
Pouvoirs : 04
Votants : 34

Présents : Monsieur Pierre ROBERT, Président.

Mmes Christelle GUIONIE-PAUCHET, Yolande LACHAIZE, Magali VERITE, Vice-présidentes.

MM. Roger BILLOUX, José BLUTEAU, Jean LESSEIGNE, Joël ROY, Marc SAHRAOUI, Didier TEYSSANDIER, Jean-Claude VACHER, Vice-présidents.

Mme Pascale PENISSON, Conseillère déléguée

MM. Jean-Marie BAEZA, Michel MARGOUILLE, Conseillers délégués

Présents : Mmes Patricia CELESTE, Diana CONORD, Marie-Hélène DESROZIER, Mireille GROSSIAS, Marie-José GUYOT, Gaëlle HERIAUD, Isabelle PILLON, Sandrine RATIE, Brigitte TOULOUSE, Christiane VINCENZI.

MM. Bernard DELAGE, Gérard DUFOUR, Patrick FESTAL, Éric FRECHOU, Jean-Paul PAILHET, Tristan PLAT,

Procurations : M. Philippe NOUVEL à Mme Christelle GUIONIE-PAUCHET
M. Jacques REIX à Mme Pascale PENISSON
M. Gilbert SAUTREAU à M. Michel MARGOUILLE
M. David ULMANN à Mme Marie-Hélène DESROZIER

Absent(e)s : M. Christophe CHALARD
Mme Sylvie FEYDEL
M. Laurent FRITSCH
M. Franck GENILLIER
Mme Sandrine PAUILLAC
Mme Dominique PRADELLE
M. Jean-Pierre ROUBINEAU

Secrétaire de séance : M. Roger BILLOUX

Domaine : Finances

Sous-domaine : Décisions budgétaires

OBJET : Affectations de résultat - budget annexe développement économique.

Intervenant(s) : Monsieur le Président, Monsieur SAHRAOUI, Vice-président.

Vote pour : 34 voix

Vote contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Vu le Code Général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2311-5 et L.5211-1,

Vu la délibération n° 2026-033 du 12/03/2026 validant le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe développement économique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

➤ **APPROUVE** l'affectation des résultats ci-dessous :

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
D 002	R 002	D 001	R 1068
Déficit de fonctionnement reporté	Excédent reporté	Déficit d'investissement reporté	Excédent de fonctionnement capitalisé
	4 630,70 €	431,68 €	431,68 €

➤ **NOTIFIE** la présente délibération à Madame la Trésorière ;

➤ **HABILITE** Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires à la réalisation de la présente délibération et à signer tous les documents relatifs à la présente affaire.

**Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Pour extrait conforme le 13 mars 2026**

 **Pierre ROBERT**
Président

Roger BILLOUX
Secrétaire de séance



Le Président :

- Informé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa réception par le représentant de l'Etat.

Certifié exécutoire

Après dépôt en préfecture le

Et publication le

Envoyé en préfecture le 20/03/2026

Reçu en préfecture le 20/03/2026

Publié le



ID : 033-243301371-20260313-2026__044-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE de la
COMMUNAUTE DE COMMUNES du PAYS FOYEN**

Séance du 12 MARS 2026
Convocation en date du 6 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le 12 mars, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la Loi, à Sainte-Foy-La-Grande, sous la présidence de Pierre ROBERT, Président,

Nombre de conseillers en exercice : 41
Nombre de conseillers présents : 30
Pouvoirs : 04
Votants : 34

Présents : Monsieur Pierre ROBERT, Président.

Mmes Christelle GUIONIE-PAUCHET, Yolande LACHAIZE, Magali VERITE, Vice-présidentes.

MM. Roger BILLOUX, José BLUTEAU, Jean LESSEIGNE, Joël ROY, Marc SAHRAOUI, Didier TEYSSANDIER, Jean-Claude VACHER, Vice-présidents.

Mme Pascale PENISSON, Conseillère déléguée

MM. Jean-Marie BAEZA, Michel MARGOUILLE, Conseillers délégués

Présents : Mmes Patricia CELESTE, Diana CONORD, Marie-Hélène DESROZIER, Mireille GROSSIAS, Marie-José GUYOT, Gaëlle HERIAUD, Isabelle PILLON, Sandrine RATIE, Brigitte TOULOUSE, Christiane VINCENZI.

MM. Bernard DELAGE, Gérard DUFOUR, Patrick FESTAL, Éric FRECHOU, Jean-Paul PAILHET, Tristan PLAT,

Procurations : M. Philippe NOUVEL à Mme Christelle GUIONIE-PAUCHET
M. Jacques REIX à Mme Pascale PENISSON
M. Gilbert SAUTREAU à M. Michel MARGOUILLE
M. David ULMANN à Mme Marie-Hélène DESROZIER

Absent(e)s : M. Christophe CHALARD
Mme Sylvie FEYDEL
M. Laurent FRITSCH
M. Franck GENILLIER
Mme Sandrine PAUILLAC
Mme Dominique PRADELLE
M. Jean-Pierre ROUBINEAU

Secrétaire de séance : M. Roger BILLOUX

Domaine : Finances

Sous-domaine : Décisions budgétaires

OBJET : Affectations de résultat - budget annexe Aquitania.

Intervenant(s) : Monsieur le Président, Monsieur SAHRAOUI, Vice-président.

Vote pour : 34 voix

Vote contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Vu le Code Général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2311-5 et L.5211-1.

Vu la délibération n° 2026-034 du 12/03/2026 validant le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe Aquitania.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

➤ **APPROUVE** l'affectation des résultats ci-dessous :

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
D 002	R 002	D 001	R 1068
Déficit de fonctionnement reporté	Excédent reporté	Déficit d'investissement reporté	Excédent de fonctionnement capitalisé
	8 523,80 €	72 899,81 €	- €

➤ **NOTIFIE** la présente délibération à Madame la Trésorière ;

➤ **HABILITE** Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires à la réalisation de la présente délibération et à signer tous les documents relatifs à la présente affaire.

**Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Pour extrait conforme le 13 mars 2026**

 **Pierre ROBERT**
Président

Roger BILLOUX
Secrétaire de séance



Le Président :

- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa réception par le représentant de l'Etat.

Certifié exécutoire
Après dépôt en préfecture le
Et publication le

Envoyé en préfecture le 20/03/2026

Reçu en préfecture le 20/03/2026

Publié le



ID : 033-243301371-20260313-2026__045-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE de la
COMMUNAUTE DE COMMUNES du PAYS FOYEN**

Séance du 12 MARS 2026
Convocation en date du 6 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le 12 mars, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la Loi, à Sainte-Foy-La-Grande, sous la présidence de Pierre ROBERT, Président,

Nombre de conseillers en exercice : 41
Nombre de conseillers présents : 30
Pouvoirs : 04
Votants : 34

Présents : Monsieur Pierre ROBERT, Président.

Mmes Christelle GUIONIE-PAUCHET, Yolande LACHAIZE, Magali VERITE, Vice-présidentes.

MM. Roger BILLOUX, José BLUTEAU, Jean LESSEIGNE, Joël ROY, Marc SAHRAOUI, Didier TEYSSANDIER, Jean-Claude VACHER, Vice-présidents.

Mme Pascale PENISSON, Conseillère déléguée

MM. Jean-Marie BAEZA, Michel MARGOUILLE, Conseillers délégués

Présents : Mmes Patricia CELESTE, Diana CONORD, Marie-Hélène DESROZIER, Mireille GROSSIAS, Marie-José GUYOT, Gaëlle HERIAUD, Isabelle PILLON, Sandrine RATIE, Brigitte TOULOUSE, Christiane VINCENZI.

MM. Bernard DELAGE, Gérard DUFOUR, Patrick FESTAL, Éric FRECHOU, Jean-Paul PAILHET, Tristan PLAT,

Procurations : M. Philippe NOUVEL à Mme Christelle GUIONIE-PAUCHET
M. Jacques REIX à Mme Pascale PENISSON
M. Gilbert SAUTREAU à M. Michel MARGOUILLE
M. David ULMANN à Mme Marie-Hélène DESROZIER

Absent(e)s : M. Christophe CHALARD
Mme Sylvie FEYDEL
M. Laurent FRITSCH
M. Franck GENILLIER
Mme Sandrine PAUILLAC
Mme Dominique PRADELLE
M. Jean-Pierre ROUBINEAU

Secrétaire de séance : M. Roger BILLOUX

Domaine : Finances

Sous-domaine : Décisions budgétaires

OBJET : Affectations de résultat - budget annexe ZAEs.

Intervenant(s) : Monsieur le Président, Monsieur SAHRAOUI, Vice-président.

Vote pour : 34 voix

Vote contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Vu le Code Général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2311-5 et L.5211-1,

Vu la délibération n° 2026-035 du 12/03/2026 validant le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe ZAEs,

Vu la délibération n° 2025-148 du 08/12/2025 validant la clôture du budget ZAEs, pour dissocier les différentes zones d'activités,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

➤ **APPROUVE** l'affectation des résultats ci-dessous :

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
D 002	R 002	D 001	R 1068
Déficit de fonctionnement reporté	Excédent reporté	Déficit d'investissement reporté	Excédent de fonctionnement capitalisé
	52 293,21 €	- €	- €

- **VALIDE** le transfert de l'excédent de fonctionnement reporté du budget annexe ZAEs vers le budget principal ;
- **NOTIFIE** la présente délibération à Madame la Trésorière ;
- **HABILITE** Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires à la réalisation de la présente délibération et à signer tous les documents relatifs à la présente affaire.

**Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Pour extrait conforme le 13 mars 2026**

 **Pierre ROBERT**
Président

Roger BILLOUX
Secrétaire de séance



Le Président :

- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa réception par le représentant de l'Etat.

Certifié conforme
Après dépôt en préfecture le
Et publication le

Envoyé en préfecture le 20/03/2026

Reçu en préfecture le 20/03/2026

Publié le



ID : 033-243301371-20260313-2026__046-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE de la
COMMUNAUTE DE COMMUNES du PAYS FOYEN**

Séance du 12 MARS 2026
Convocation en date du 6 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le 12 mars, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la Loi, à Sainte-Foy-La-Grande, sous la présidence de Pierre ROBERT, Président,

Nombre de conseillers en exercice : 41
Nombre de conseillers présents : 30
Pouvoirs : 04
Votants : 34

Présents : Monsieur Pierre ROBERT, Président.

Mmes Christelle GUIONIE-PAUCHET, Yolande LACHAIZE, Magali VERITE, Vice-présidentes.

MM. Roger BILLOUX, José BLUTEAU, Jean LESSEIGNE, Joël ROY, Marc SAHRAOUI, Didier TEYSSANDIER, Jean-Claude VACHER, Vice-présidents.

Mme Pascale PENISSON, Conseillère déléguée

MM. Jean-Marie BAEZA, Michel MARGOUILLE, Conseillers délégués

Présents : Mmes Patricia CELESTE, Diana CONORD, Marie-Hélène DESROZIER, Mireille GROSSIAS, Marie-José GUYOT, Gaëlle HERIAUD, Isabelle PILLON, Sandrine RATIE, Brigitte TOULOUSE, Christiane VINCENZI.

MM. Bernard DELAGE, Gérard DUFOUR, Patrick FESTAL, Éric FRECHOU, Jean-Paul PAILHET, Tristan PLAT,

Procurations : M. Philippe NOUVEL à Mme Christelle GUIONIE-PAUCHET
M. Jacques REIX à Mme Pascale PENISSON
M. Gilbert SAUTREAU à M. Michel MARGOUILLE
M. David ULMANN à Mme Marie-Hélène DESROZIER

Absent(e)s : M. Christophe CHALARD
Mme Sylvie FEYDEL
M. Laurent FRITSCH
M. Franck GENILLIER
Mme Sandrine PAUILLAC
Mme Dominique PRADELLE
M. Jean-Pierre ROUBINEAU

Domaine : Finances

Sous-domaine : Décisions budgétaires

OBJET : Affectations de résultat - budget annexe ZAE Pellegrue.

Intervenant(s) : Monsieur le Président, Monsieur SAHRAOUI, Vice-président.

Vote pour : 34 voix

Vote contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Vu le Code Général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2311-5 et L.5211-1,

Vu la délibération n° 2026-036 du 12/03/2026 validant le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe ZAE Pellegrue « Champ de Jamard »,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

➤ **APPROUVE** l'affectation des résultats ci-dessous :

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
D 002	R 002	D 001	R 1068
Déficit de fonctionnement reporté	Excédent reporté	Déficit d'investissement reporté	Excédent de fonctionnement capitalisé
	100 000,00 €	- €	- €

➤ **NOTIFIE** la présente délibération à Madame la Trésorière ;

➤ **HABILITE** Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires à la réalisation de la présente délibération et à signer tous les documents relatifs à la présente affaire.

**Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Pour extrait conforme le 13 mars 2026**

 **Pierre ROBERT**
Président

Roger BILLOUX
Secrétaire de séance



Le Président :

- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa réception par le représentant de l'Etat.

Certifié exécutoire

Après dépôt en préfecture le

Et publication le

Envoyé en préfecture le 20/03/2026

Reçu en préfecture le 20/03/2026

Publié le



ID : 033-243301371-20260313-2026__047-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE de la
COMMUNAUTE DE COMMUNES du PAYS FOYEN**

Séance du 12 MARS 2026
Convocation en date du 6 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le 12 mars, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la Loi, à Sainte-Foy-La-Grande, sous la présidence de Pierre ROBERT, Président,

Nombre de conseillers en exercice : 41
Nombre de conseillers présents : 30
Pouvoirs : 04
Votants : 34

Présents : Monsieur Pierre ROBERT, Président.

Mmes Christelle GUIONIE-PAUCHET, Yolande LACHAIZE, Magali VERITE, Vice-présidentes.

MM. Roger BILLOUX, José BLUTEAU, Jean LESSEIGNE, Joël ROY, Marc SAHRAOUI, Didier TEYSSANDIER, Jean-Claude VACHER, Vice-présidents.

Mme Pascale PENISSON, Conseillère déléguée

MM. Jean-Marie BAEZA, Michel MARGOUILLE, Conseillers délégués

Présents : Mmes Patricia CELESTE, Diana CONORD, Marie-Hélène DESROZIER, Mireille GROSSIAS, Marie-José GUYOT, Gaëlle HERIAUD, Isabelle PILLON, Sandrine RATIE, Brigitte TOULOUSE, Christiane VINCENZI.

MM. Bernard DELAGE, Gérard DUFOUR, Patrick FESTAL, Éric FRECHOU, Jean-Paul PAILHET, Tristan PLAT,

Procurations : M. Philippe NOUVEL à Mme Christelle GUIONIE-PAUCHET
M. Jacques REIX à Mme Pascale PENISSON
M. Gilbert SAUTREAU à M. Michel MARGOUILLE
M. David ULMANN à Mme Marie-Hélène DESROZIER

Absent(e)s : M. Christophe CHALARD
Mme Sylvie FEYDEL
M. Laurent FRITSCH
M. Franck GENILLIER
Mme Sandrine PAUILLAC
Mme Dominique PRADELLE
M. Jean-Pierre ROUBINEAU

Domaine : Finances

Sous-domaine : Décisions budgétaires

OBJET : Vote des taux de fiscalité 2026.

Intervenant(s) : Monsieur le Président.

Vote pour : 34 voix

Vote contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Vu la délibération n° 2026-011 du 19/02/2026 présentant le Rapport d'Orientations Budgétaires;

Vu la réception de l'état 1259.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **VALIDE** les taux 2026, inchangés par rapport à 2025, de la façon suivante :
 - Taxe foncière sur les propriétés bâties : 1,95 % ;
 - Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 8,95 % ;
 - Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et les logements vacants : 11,45 % ;
 - Cotisation Foncière des Entreprises : 26,73%.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à la présente délibération ;
- **NOTIFIE** la présente délibération à la Direction Régionale des Finances Publiques ;
- **HABILITE** Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires à la réalisation de la présente délibération et à signer tous documents relatifs à la présente affaire.

**Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Pour extrait conforme le 13 mars 2026**

7 **Pierre ROBERT**
Président

Roger BILLOUX
Secrétaire de séance



A large, stylized blue ink signature of Roger Billoux.

Le Président :

- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa réception par le représentant de l'Etat.

Certifié exécutoire

Après dépôt en préfecture le

Et publication le

Envoyé en préfecture le 20/03/2026

Reçu en préfecture le 20/03/2026

Publié le



ID : 033-243301371-20260313-2026__048-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE de la
COMMUNAUTE DE COMMUNES du PAYS FOYEN**

Séance du 12 MARS 2026
Convocation en date du 6 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le 12 mars, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la Loi, à Sainte-Foy-La-Grande, sous la présidence de Pierre ROBERT, Président,

Nombre de conseillers en exercice : 41
Nombre de conseillers présents : 30
Pouvoirs : 04
Votants : 34

Présents : Monsieur Pierre ROBERT, Président.

Mmes Christelle GUIONIE-PAUCHET, Yolande LACHAIZE, Magali VERITE, Vice-présidentes.

MM. Roger BILLOUX, José BLUTEAU, Jean LESSEIGNE, Joël ROY, Marc SAHRAOUI, Didier TEYSSANDIER, Jean-Claude VACHER, Vice-présidents.

Mme Pascale PENISSON, Conseillère déléguée

MM. Jean-Marie BAEZA, Michel MARGOUILLE, Conseillers délégués

Présents : Mmes Patricia CELESTE, Diana CONORD, Marie-Hélène DESROZIER, Mireille GROSSIAS, Marie-José GUYOT, Gaëlle HERIAUD, Isabelle PILLON, Sandrine RATIE, Brigitte TOULOUSE, Christiane VINCENZI.

MM. Bernard DELAGE, Gérard DUFOUR, Patrick FESTAL, Éric FRECHOU, Jean-Paul PAILHET, Tristan PLAT,

Procurations : M. Philippe NOUVEL à Mme Christelle GUIONIE-PAUCHET
M. Jacques REIX à Mme Pascale PENISSON
M. Gilbert SAUTREAU à M. Michel MARGOUILLE
M. David ULMANN à Mme Marie-Hélène DESROZIER

Absent(e)s : M. Christophe CHALARD
Mme Sylvie FEYDEL
M. Laurent FRITSCH
M. Franck GENILLIER
Mme Sandrine PAUILLAC
Mme Dominique PRADELLE
M. Jean-Pierre ROUBINEAU

Secrétaire de séance : M. Roger BILLOUX

Domaine : Finances

Sous-domaine : Décisions budgétaires

OBJET : Vote de la taxe GEMAPI.

Intervenant(s) : Monsieur le Président.

Vote pour : 34 voix

Vote contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Vu la Loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (dite Loi « MAPTAM ») ;

Vu la Loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite Loi « NOTRe ») ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les missions définies aux items 1°, 2°, 5° et 8° du I de l'article L.211-7 du Code de l'Environnement ;

Vu la délibération n°17-54 de la CdC du Pays Foyen en date du 27 avril 2017, relative à l'approbation des statuts de la Communauté de Communes du Pays Foyen ;

Vu la délibération n°139 de la Communauté de Communes du Pays Foyen en date du 28/09/2018, relative à l'instauration de la taxe GEMAPI ;

Vu les articles L.1530 bis et L.1639 A bis du Code Général des Impôts (CGI),

Considérant que la Communauté de Communes du Pays Foyen est compétente de plein droit en matière de Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations (GEMAPI) depuis le 1^{er} juillet 2017 ;

Monsieur le Vice-président rappelle que la taxe GEMAPI est plafonnée à un équivalent de 40€ par habitant et par an, sur la base de la population dite « Dotation Globale de Fonctionnement » (DGF) qui, sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays Foyen, s'établit pour l'année 2025, à 17 402 (Source fiche DGF 2025).

Pour l'année 2026, Monsieur le Président propose d'arrêter le produit global attendu de la taxe GEMAPI à la somme de :

- 142 000 €, soit l'équivalent de 8,16 € par habitant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **ARRÊTE** le produit attendu de la taxe GEMAPI pour l'année 2026 à 142 000 € ;
- **HABILITE** Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires à la réalisation de la présente délibération et à signer tous les documents relatifs à la présente affaire.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Pour extrait conforme le 13 mars 2026

 **Pierre ROBERT**
Président

Roger BILLOUX
Secrétaire de séance



Le Président :

Informé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa réception par le représentant de l'État.

Certifié exécutoire
Après dépôt en préfecture le
Et publication le

Envoyé en préfecture le 20/03/2026

Reçu en préfecture le 20/03/2026

Publié le



ID : 033-243301371-20260313-2026__049-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE de la
COMMUNAUTE DE COMMUNES du PAYS FOYEN**

Séance du 12 MARS 2026
Convocation en date du 6 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le 12 mars, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la Loi, à Sainte-Foy-La-Grande, sous la présidence de Pierre ROBERT, Président,

Nombre de conseillers en exercice : 41
Nombre de conseillers présents : 30
Pouvoirs : 04
Votants : 34

Présents : Monsieur Pierre ROBERT, Président.

Mmes Christelle GUIONIE-PAUCHET, Yolande LACHAIZE, Magali VERITE, Vice-présidentes.

MM. Roger BILLOUX, José BLUTEAU, Jean LESSEIGNE, Joël ROY, Marc SAHRAOUI, Didier TEYSSANDIER, Jean-Claude VACHER, Vice-présidents.

Mme Pascale PENISSON, Conseillère déléguée

MM. Jean-Marie BAEZA, Michel MARGOUILLE, Conseillers délégués

Présents : Mmes Patricia CELESTE, Diana CONORD, Marie-Hélène DESROZIER, Mireille GROSSIAS, Marie-José GUYOT, Gaëlle HERIAUD, Isabelle PILLON, Sandrine RATIE, Brigitte TOULOUSE, Christiane VINCENZI.

MM. Bernard DELAGE, Gérard DUFOUR, Patrick FESTAL, Éric FRECHOU, Jean-Paul PAILHET, Tristan PLAT,

Procurations : M. Philippe NOUVEL à Mme Christelle GUIONIE-PAUCHET
M. Jacques REIX à Mme Pascale PENISSON
M. Gilbert SAUTREAU à M. Michel MARGOUILLE
M. David ULMANN à Mme Marie-Hélène DESROZIER

Absent(e)s : M. Christophe CHALARD
Mme Sylvie FEYDEL
M. Laurent FRITSCH
M. Franck GENILLIER
Mme Sandrine PAUILLAC
Mme Dominique PRADELLE
M. Jean-Pierre ROUBINEAU

Secrétaire de séance : M. Roger BILLOUX

Domaine : Finances

Sous-domaine : Décisions budgétaires

OBJET : Budget primitif 2026 - CDC Budget principal.

Intervenant(s) : Monsieur le Président, Monsieur SAHRAOUI, Vice-président.

Vote pour : 34 voix

Vote contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction comptable M57 applicable aux EPCI,

Vu la délibération n° 2026/011 en date du 19 février 2026, portant sur la présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires de l'exercice 2026,

Vu la délibération n° 2026/026 du 12 mars 2026, adoptant le Compte Financier Unique de l'année 2025,

Vu la délibération n° 2026/037 du 12 mars 2026 approuvant l'affectation des résultats,

Après présentation du budget primitif 2026 du budget principal CDC, qui s'équilibre de la façon suivante :

- En fonctionnement : 13 891 908,00 €
- En investissement : 7 070 636,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **VOTE** le budget primitif 2026 du budget principal CDC ;
- **VALIDE** le taux de fongibilité des crédits à 7,5% en fonctionnement et investissement ;
- **NOTIFIE** la présente délibération à Madame la Trésorière ;

- **HABILITE** Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires à la réalisation de la présente délibération et à signer tous les documents relatifs à la présente affaire.

**Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Pour extrait conforme le 13 mars 2026**

 **Pierre ROBERT**
Président

 **Roger BILLOUX**
Secrétaire de séance



Le Président :

- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa réception par le représentant de l'Etat.

Certifié exécutoire

Après dépôt en préfecture le

Et publication le

Envoyé en préfecture le 20/03/2026

Reçu en préfecture le 20/03/2026

Publié le



ID : 033-243301371-20260313-2026__050-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	3 568 064,21	4 814 335,79
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	3 312 826,59	2 256 300,21
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 189 745,20	(si solde positif) 0,00
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		7 070 636,00	7 070 636,00
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	13 891 908,00	12 423 450,68
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 1 468 457,32
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		13 891 908,00	13 891 908,00
TOTAL DU BUDGET (4)		20 962 544,00	20 962 544,00

(1) A imputer uniquement en cas de reprise des résultats anticipés ou définitifs de l'exercice précédent.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		14 226 741,00	0,00	0,00	13 891 908,00	0,00	0,00	13 891 908,00	13 891 908,00
011	Charges à caractère général (4)	927 110,00	0,00	0,00	927 080,00	0,00	0,00	927 080,00	927 080,00
6042	Achats de prestations de services	73 000,00	0,00		81 000,00	0,00	0,00	81 000,00	81 000,00
60611	Eau et assainissement	22 000,00	0,00		20 500,00	0,00	0,00	20 500,00	20 500,00
60612	Energie - Electricité	148 000,00	0,00		170 000,00	0,00	0,00	170 000,00	170 000,00
60621	Combustibles	5 000,00	0,00		1 500,00	0,00	0,00	1 500,00	1 500,00
60622	Carburants	11 360,00	0,00		11 460,00	0,00	0,00	11 460,00	11 460,00
60623	Alimentation	34 335,29	0,00		32 670,00	0,00	0,00	32 670,00	32 670,00
60628	Autres fournitures non stockées	6 623,00	0,00		6 660,00	0,00	0,00	6 660,00	6 660,00
60631	Fournitures d'entretien	14 991,09	0,00		15 690,00	0,00	0,00	15 690,00	15 690,00
60632	Fournitures de petit équipement	22 579,91	0,00		22 450,00	0,00	0,00	22 450,00	22 450,00
60633	Fournitures de voirie	1 000,00	0,00		1 000,00	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00
60636	Habillement et vêtements de travail	1 550,00	0,00		1 550,00	0,00	0,00	1 550,00	1 550,00
6064	Fournitures administratives	9 394,44	0,00		11 170,00	0,00	0,00	11 170,00	11 170,00
6065	Livres, disq., cass. (biblio. Médiat.)	3 100,00	0,00		3 100,00	0,00	0,00	3 100,00	3 100,00
6067	Fournitures scolaires	5 783,71	0,00		5 200,00	0,00	0,00	5 200,00	5 200,00
6068	Autres matières et fournitures	10 799,32	0,00		12 000,00	0,00	0,00	12 000,00	12 000,00
611	Contrats de prestations de services	35 039,00	0,00		37 000,00	0,00	0,00	37 000,00	37 000,00
6132	Locations immobilières	10 450,00	0,00		10 450,00	0,00	0,00	10 450,00	10 450,00
61351	Matériel roulant	963,00	0,00		1 000,00	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00
61358	Autres	2 665,00	0,00		2 000,00	0,00	0,00	2 000,00	2 000,00
61521	Entretien terrains	10 000,00	0,00		12 000,00	0,00	0,00	12 000,00	12 000,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	20 000,00	0,00		20 000,00	0,00	0,00	20 000,00	20 000,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	8 000,00	0,00		10 000,00	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	70 878,00	0,00		71 200,00	0,00	0,00	71 200,00	71 200,00
6161	Multirisques	21 717,00	0,00		23 400,00	0,00	0,00	23 400,00	23 400,00
6168	Autres primes d'assurance	60 000,00	0,00		60 000,00	0,00	0,00	60 000,00	60 000,00
6182	Documentation générale et technique	1 624,00	0,00		1 800,00	0,00	0,00	1 800,00	1 800,00

CC DU PAYS FOYEN - Communauté de Communes - BP (projet de budget) - 2026

Envoyé en préfecture le 20/03/2026

Reçu en préfecture le 20/03/2026

Publié le

Pour

ID : 033-243301371-20260313-2026_050-DE

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Crédits gérés hors AE	Vote) III = I + II
6184	Versements à des organismes de formation	27 000,00	0,00		27 000,00	0,00	0,00	27 000,00	27 000,00
62268	Autres honoraires, conseils	9 500,00	0,00		20 000,00	0,00	0,00	20 000,00	20 000,00
6228	Divers	55 324,56	0,00		52 380,00	0,00	0,00	52 380,00	52 380,00
6231	Annonces et insertions	1 364,00	0,00		2 500,00	0,00	0,00	2 500,00	2 500,00
6232	Fêtes et cérémonies	500,00	0,00		500,00	0,00	0,00	500,00	500,00
6234	Réceptions	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	3 600,00	0,00		3 600,00	0,00	0,00	3 600,00	3 600,00
6238	Divers	3 290,00	0,00		3 400,00	0,00	0,00	3 400,00	3 400,00
6245	Transports de personnes extérieures	44 995,00	0,00		7 000,00	0,00	0,00	7 000,00	7 000,00
6248	Divers	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	2 500,00	0,00		2 500,00	0,00	0,00	2 500,00	2 500,00
6261	Frais d'affranchissement	5 448,68	0,00		5 500,00	0,00	0,00	5 500,00	5 500,00
6262	Frais de télécommunications	28 300,00	0,00		26 500,00	0,00	0,00	26 500,00	26 500,00
627	Services bancaires et assimilés	1 300,00	0,00		1 500,00	0,00	0,00	1 500,00	1 500,00
6281	Concours divers (cotisations)	74 835,00	0,00		76 900,00	0,00	0,00	76 900,00	76 900,00
6284	Redevances pour services rendus	29 000,00	0,00		27 000,00	0,00	0,00	27 000,00	27 000,00
62875	Remb. frais aux communes membres du GFP	23 500,00	0,00		19 000,00	0,00	0,00	19 000,00	19 000,00
63512	Taxes foncières	1 300,00	0,00		2 000,00	0,00	0,00	2 000,00	2 000,00
6358	Autres droits	0,00	0,00		5 000,00	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00
63711	Redevance prélèvement ressource en eau	4 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	4 113 500,00	0,00		4 250 000,00	0,00		4 250 000,00	4 250 000,00
6211	Personnel affecté par CL de rattachement	21 636,00	0,00		38 878,42	0,00		38 878,42	38 878,42
62121	Personnel aff. BA/régies sans ps.morale	0,00	0,00		65 990,32	0,00		65 990,32	65 990,32
6215	Personnel affecté par la commune du GFP	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6216	Personnel affecté par GFP rattachement	108 791,00	0,00		107 367,69	0,00		107 367,69	107 367,69
6218	Autre personnel extérieur	13 213,00	0,00		20 109,78	0,00		20 109,78	20 109,78
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	12 091,00	0,00		11 977,18	0,00		11 977,18	11 977,18
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	51 460,00	0,00		53 343,67	0,00		53 343,67	53 343,67
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	7 340,00	0,00		7 687,46	0,00		7 687,46	7 687,46

CC DU PAYS FOYEN - Communauté de Communes - BP (projet de budget) - 2026

Envoyé en préfecture le 20/03/2026

Reçu en préfecture le 20/03/2026

Publié le

Pour

ID : 033-243301371-20260313-2026_050-DE

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Crédits gérés hors AE	Vote) III = I + II
64111	Rémunération principale titulaires	1 636 701,00	0,00		1 603 388,50	0,00		1 603 388,50	1 603 388,50
64112	SFT, indemnité de résidence	20 366,00	0,00		18 720,48	0,00		18 720,48	18 720,48
64113	NBI	17 883,00	0,00		17 253,00	0,00		17 253,00	17 253,00
64118	Autres indemnités	343 853,00	0,00		360 370,11	0,00		360 370,11	360 370,11
64131	Rémunérations	438 970,00	0,00		648 508,44	0,00		648 508,44	648 508,44
64132	SFT, indemnité de résidence	8 439,00	0,00		3 610,88	0,00		3 610,88	3 610,88
64136	Indemnités liées à la perte d'emploi	0,00	0,00		9 469,91	0,00		9 469,91	9 469,91
64138	Primes et autres indemnités	9 725,00	0,00		299,59	0,00		299,59	299,59
64168	Autres emplois aidés	355 752,00	0,00		143 394,45	0,00		143 394,45	143 394,45
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	379 231,00	0,00		456 396,59	0,00		456 396,59	456 396,59
6453	Cotisations aux caisses de retraites	615 500,00	0,00		625 870,86	0,00		625 870,86	625 870,86
6454	Cotisations à l'assurance chômage	32 534,00	0,00		31 148,84	0,00		31 148,84	31 148,84
6455	Cotisations pour assurance du personnel	3 136,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	30 441,00	0,00		24 462,96	0,00		24 462,96	24 462,96
64731	Allocations chômage versées directement	5 735,00	0,00		999,69	0,00		999,69	999,69
6475	Médecine du travail, pharmacie	703,00	0,00		751,18	0,00		751,18	751,18
014	Atténuations de produits	4 771 993,00	0,00		5 190 701,00	0,00		5 190 701,00	5 190 701,00
70619	Reverst redevances enlèvement ordures	2 951 993,00	0,00		3 362 000,00	0,00		3 362 000,00	3 362 000,00
7391112	Dégrèv. taxe habit. / logements vacants	13 500,00	0,00		13 500,00	0,00		13 500,00	13 500,00
7391118	Autres restit. dégrèv./contrib. directes	24 805,00	0,00		24 805,00	0,00		24 805,00	24 805,00
739158	Autres	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
739211	Attribution de compensation	1 111 944,00	0,00		1 120 645,00	0,00		1 120 645,00	1 120 645,00
739221	FNGIR	669 751,00	0,00		669 751,00	0,00		669 751,00	669 751,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	1 461 139,00	0,00	0,00	1 327 500,00	0,00	0,00	1 327 500,00	1 327 500,00
65311	Indemnités de fonction	116 458,20	0,00		116 460,00	0,00	0,00	116 460,00	116 460,00
65312	Frais de mission et de déplacement	0,00	0,00		1 000,00	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00
65313	Cotisations de retraite	7 019,82	0,00		6 105,00	0,00	0,00	6 105,00	6 105,00
65314	Cotis. sécurité sociale - part patronale	8 763,39	0,00		8 970,00	0,00	0,00	8 970,00	8 970,00
65315	Formation	2 500,00	0,00		2 500,00	0,00	0,00	2 500,00	2 500,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Crédits gérés hors AE	Vote) III = I + II
6541	Créances admises en non-valeur	80 000,00	0,00		40 000,00	0,00	0,00	40 000,00	40 000,00
6542	Créances éteintes	29 000,00	0,00		25 000,00	0,00	0,00	25 000,00	25 000,00
6553	Service d'incendie	360 443,00	0,00		341 465,00	0,00	0,00	341 465,00	341 465,00
65568	Autres contributions	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65731	Subv. fonct. état	0,00	0,00		48 000,00	0,00	0,00	48 000,00	48 000,00
65733	Subv. fonct. départements	21 727,00	0,00		24 000,00	0,00	0,00	24 000,00	24 000,00
657341	Subv. fonct. communes membres du GFP	48 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657358	Subv. fonct. autres groupements	52 000,00	0,00		59 000,00	0,00	0,00	59 000,00	59 000,00
65736211	Subv. BA/régie admin. sans ps.morale	235 200,00	0,00		230 000,00	0,00	0,00	230 000,00	230 000,00
65736221	Subv. BA/régie indus.com. sans ps.morale	100 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657363	Subv.Fonct. CCAS/CIAS	200 000,00	0,00		200 000,00	0,00	0,00	200 000,00	200 000,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	139 027,00	0,00		145 000,00	0,00	0,00	145 000,00	145 000,00
65883	Déficits sur opérations de gestion	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65888	Autres	61 000,59	0,00		80 000,00	0,00	0,00	80 000,00	80 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		11 273 742,00	0,00	0,00	11 695 281,00	0,00	0,00	11 695 281,00	11 695 281,00
66	Charges financières	26 650,00	0,00		53 139,00	0,00		53 139,00	53 139,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	29 157,53	0,00		53 220,21	0,00		53 220,21	53 220,21
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-2 507,53	0,00		-81,21	0,00		-81,21	-81,21
67	Charges spécifiques (4)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	850 001,06			661 874,00	0,00		661 874,00	661 874,00
6815	Dot. prov. pour risques fonct. courant	709 022,06			500 000,00	0,00		500 000,00	500 000,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	140 979,00			161 874,00	0,00		161 874,00	161 874,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		876 651,06	0,00	0,00	715 013,00	0,00		715 013,00	715 013,00
Total des dépenses réelles		12 150 393,06	0,00	0,00	12 410 294,00	0,00	0,00	12 410 294,00	12 410 294,00
023	Virement à la section d'investissement	1 486 416,94			1 020 906,00	0,00		1 020 906,00	1 020 906,00

SLO

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Crédits gérés hors AE	Vote) III = I + II
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	589 931,00			460 708,00	0,00		460 708,00	460 708,00
6811	Dot. amort. immos incorporelles	589 931,00			460 708,00	0,00		460 708,00	460 708,00
68128	Dot. Amort. charges exception. différées	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		2 076 347,94			1 481 614,00	0,00		1 481 614,00	1 481 614,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	13 863,76
Montant des ICNE de l'exercice N-1	13 944,97
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-81,21

- (1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
- (3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.
- (4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.
- (6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).
- (8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.
- (10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

Étiquettes de lignes	Somme de Budget 2026
6042 Achats prestation de services	81 000.00 €
60611 Eau	20 500.00 €
606121 Electricité	110 000.00 €
606122 Gaz	60 000.00 €
60621 Combustibles	1 500.00 €
60622 Carburant	11 460.00 €
60623 Alimentation	32 670.00 €
60628 Autres fournitures non stockées (pharmacie, couches)	6 660.00 €
606311 Fournitures d'entretien ST	13 680.00 €
606312 Fournitures d'entretien - Services	2 010.00 €
606321 Fournitures de petit équipement	15 500.00 €
606322 Fournitures de petit équipement - Services	6 950.00 €
60633 Fournitures de voirie	1 000.00 €
60636 Vêtements de travail	1 550.00 €
6064 Fournitures administratives	11 170.00 €
6065 Livres, disques ...	3 100.00 €
6067 Fournitures scolaires	5 200.00 €
6068 Autres matières et fournitures	16 000.00 €
611 Contrat de prestations de services	33 000.00 €
6132 Locations immobilières	10 450.00 €
61351 Locations matériel roulant	1 000.00 €
61358 Locations mobilières services	2 000.00 €
61521 Terrains	12 000.00 €
615221 Entretien et réparations sur bâtiments	20 000.00 €
61551 Entretien et réparations sur matériel roulant	10 000.00 €
6156 Maintenance bâtiment / Maintenance	11 300.00 €
61561 Maintenance bâtiment / Maintenance	21 900.00 €
61562 Maintenance informatique	27 000.00 €
61563 Maintenance autres	11 000.00 €
6161 Assurances	23 400.00 €
6168 Autres primes assurance	60 000.00 €
6182 Documentation générale et technique	1 800.00 €
6184 Formations	27 000.00 €
62268 Honoraires	20 000.00 €
62282 Prestataires culturels et/ou éducatifs	22 700.00 €
62283 Prestataires sportifs	9 350.00 €
62284 Professionnels de santé	7 600.00 €
62285 Séjours	6 680.00 €
62286 Autres honoraires	6 050.00 €
6231 Annonces et insertions	2 500.00 €
6232 Fêtes et cérémonies	500.00 €
6236 Catalogues et imprimés	3 600.00 €
6238 Divers	3 400.00 €
62452 Transports sorties et TAD	1 000.00 €
62472 Autres déplacements	6 000.00 €
6251 Voyages, déplacements, missions	2 500.00 €
6261 Affranchissements	5 500.00 €
6262 Téléphonie	500.00 €
62621 Téléphonie	24 000.00 €
62622 Téléphonie	2 000.00 €
627 Services bancaires	1 500.00 €
6281 Cotisations	76 900.00 €
6284 Redevances pour services rendus	27 000.00 €
62875 Aux communes membres	19 000.00 €
63512 Taxes foncières	2 000.00 €
637 Autres impôts	5 000.00 €
Total général	927 080.00 €

Dépenses de fonctionnement - BP 2026		TO
65311 - Indemnités	1 646 000.00 €	115 285.80 €
65312 - Frais de mission	1 000.00 €	- €
65313 - Cotisations de retraite	6 105.00 €	6 180.48 €
65314 - Cotisations de sécurité sociale	8 970.00 €	8 647.52 €
65315 - Formation	2 500.00 €	1 165.00 €
6541 - Créances admises en non valeur	40 000.00 €	79 898.50 €
6542 - Créances éteintes	25 000.00 €	22 485.82 €
6553 - Service incendie	341 465.00 €	360 442.46 €
6554 - Contributions aux organismes de regroupement	- €	
65568 - Autres contributions	- €	6 968.00 €
65733 - Subventions de fonctionnement aux Départements	24 000.00 €	15 497.00 €
657341 - Communes membres du GFP	48 000.00 €	48 000.00 €
657358 - Autres groupements de collectivités (PETR)	59 000.00 €	50 447.00 €
657363 - Subvention au CIAS	200 000.00 €	200 000.00 €
65736211 - Subventions aux budgets annexes SPA	230 000.00 €	235 200.00 €
65736221 - Subventions aux budgets annexes SPIC	- €	100 000.00 €
65748 - Subventions de fonctionnement aux autres personnes de droit privé	145 000.00 €	124 540.56 €
65883 - Déicits sur opérations de gestion		0.01 €
65888 - Autres charges de gestion courage	80 000.00 €	58 247.00 €
Total Chapitre 65: Autres charges de gestion courante	1 327 500.00 €	1 433 005.15 €
70619 - Reversement sur redevance d'enlèvement OM	3 362 000.00 €	2 910 995.81 €
739113 - Reversements conventionnels de fiscalité	- €	
7391112 - Dégrèvement de THLV	13 500.00 €	20 170.00 €
7391118 - Dégrèvement au titre du plafonnement de la TP	24 805.00 €	1 860.00 €
739158 - Autres reversements de fiscalité	- €	22 033.00 €
739211 - Attributions de compensation	1 120 645.00 €	1 111 943.71 €
73922 - Dotation de solidarité communautaire	- €	
739221 - Reversement sur FNGIR	669 751.00 €	669 751.00 €
Total Chapitre 014: Atténuation de produits	5 190 701.00 €	4 736 753.52 €
66111 - Intérêts réglés à l'échéance	53 220.21 €	29 157.04 €
661122 - Montant des ICNE de l'exercice	- 13 944.97 €	11 424.97 €
661121 - Montant des ICNE de l'exercice N-1	13 863.76 €	- 13 932.50 €
6615 - Intérêts des comptes courants et de dépôts	- €	
6616 - Intérêts bancaires et sur opérations de financement	- €	
Total Chapitre 66: Charges financières	53 139.00 €	26 649.51 €
6718 - Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	- €	
673 - Titres annulés (sur exercices antérieurs)	- €	
6743 - Subventions de fonctionnement au CIAS	- €	
6745 - Subventions aux personnes de droit privé	- €	
678 - Autres charges exceptionnelles	- €	
Total Chapitre 67: Charges exceptionnelles	- €	- €
6817 - Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants	161 874.00 €	141 873.04 €
Total Chapitre 68: Dotations semi-budgétaires	161 874 €	141 873 €
675 - Valeurs comptables des immobilisations cédées	- €	
6811 - Dotations aux amortissements des immobilisations	460 708.00 €	423 918.70 €
Total Chapitre 042: Opérations d'ordre de section à section	460 708.00 €	423 918.70 €

Envoyé en préfecture le 20/03/2026

Reçu en préfecture le 20/03/2026

Publié le

115 285.80 €

ID : 033-243301371-20260313-2026_050-DE

S²LO

Projection Budget 2026

Dépenses de fonctionnement		Estimatif 2025	BP 2026
C/11	Charges à caractère général	884 415.11 €	927 080.00 €
C/12	Charges de personnel	4 104 127.43 €	4 250 000.00 €
C/65	Autres charges de gestion	1 433 005.15 €	1 327 500.00 €
C/14	Atténuation de pdts (hors REOMI)	1 825 757.71 €	1 828 701.00 €
	REOMI	2 910 995.81 €	3 362 000.00 €
C/66	Charges financières	26 649.51 €	53 139.00 €
C/67	Charges exceptionnelles		
C/68	Dotations	141 873.04 €	161 874.00 €
6815	Réserve		500 000.00 €
DEPENSES REELLES		11 326 823.76 €	12 410 294.00 €
042	Amortissements	423 918.70 €	460 708.00 €
023	Virement à Sect. Investissement		1 020 906.00 €
DEPENSES FONCTIONNEMENT		11 750 742.46 €	13 891 908.00 €

0.00 €

Recettes		Estimatif 2025	BP 2026
C/13	Atténuations de charges	134 291.05 €	70 000.00 €
C/70	Pdts des services (hors REOMI)	861 469.13 €	870 900.00 €
	REOMI - compte 70611	3 088 158.08 €	3 442 000.00 €
C/73	Impôts et taxes	5 886 834.64 €	5 845 062.00 €
C/74	Dotations et subventions	2 238 270.82 €	2 028 114.00 €
C/75	Autres produits de gestion	38 223.34 €	24 000.68 €
C/77	Produits exceptionnels	- €	- €
C/78	Reprises sur amortissements - 7817	120 979.44 €	141 874.00 €
RECETTES REELLES		12 368 226.50 €	12 421 950.68 €
C/ 042	Opérations d'ordre 777		1 500.00 €
002	Résultat de fonctionnement reporté	2 046 030.54 €	1 468 457.32 €
RECETTES FONCTIONNEMENT		14 414 257.04 €	13 891 908.00 €

0.00 €

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		12 180 710,46	0,00	12 423 450,68	0,00	12 423 450,68
013	Atténuations de charges (3)	121 203,00	0,00	70 000,00	0,00	70 000,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	121 203,00	0,00	70 000,00	0,00	70 000,00
6479	Rembourst sur autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	3 973 036,00	0,00	4 312 900,00	0,00	4 312 900,00
7018	Autres ventes de produits finis	8 500,00	0,00	6 000,00	0,00	6 000,00
7024	Remboursement forfaitaire TVA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70611	Redevances enlèvement ordures ménagères	3 100 000,00	0,00	3 442 000,00	0,00	3 442 000,00
7062	Redevances services à caractère culturel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7066	Redevances services à caractère social	343 000,00	0,00	333 000,00	0,00	333 000,00
70841	Mise à dispo personnel CL de rattach.	0,00	0,00	45 000,00	0,00	45 000,00
708421	Mise dispo pers. BA/régie sans ps.morale	275 322,00	0,00	345 000,00	0,00	345 000,00
708721	Remb. frais par BA/régie sans ps.morale	26 250,00	0,00	36 000,00	0,00	36 000,00
70878	Remb. frais par des tiers	219 764,00	0,00	105 700,00	0,00	105 700,00
7088	Produits activités annexes (abonnements)	200,00	0,00	200,00	0,00	200,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	2 973 615,00	0,00	2 971 792,00	0,00	2 971 792,00
73211	Attribution de compensation	60 543,00	0,00	58 843,00	0,00	58 843,00
732221	Fonds péréquation ress. com. et intercom	211 922,00	0,00	200 000,00	0,00	200 000,00
7351	Fract° compens. TFPB, taxe rés. princ.	2 138 958,00	0,00	2 144 701,00	0,00	2 144 701,00
7352	Fraction compensatoire de la CVAE	562 192,00	0,00	568 248,00	0,00	568 248,00
7358	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	2 922 711,00	0,00	2 873 270,00	0,00	2 873 270,00
73111	Impôts directs locaux	2 264 533,00	0,00	2 212 913,00	0,00	2 212 913,00
73113	Taxe sur les surfaces commerciales	517 420,00	0,00	518 468,00	0,00	518 468,00
73114	Imposition forf. sur entrep. réseaux	130 758,00	0,00	136 889,00	0,00	136 889,00
73118	Autres contributions directes	10 000,00	0,00	5 000,00	0,00	5 000,00
73158	Autres taxes transp,véhic,droits station	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	2 032 386,00	0,00	2 028 114,00	0,00	2 028 114,00
741124	Dotation d'intercommunalité des EPCI	295 281,00	0,00	346 493,00	0,00	346 493,00
741126	Dotation de compensation des EPCI	301 828,00	0,00	296 804,00	0,00	296 804,00

CC DU PAYS FOYEN - Communauté de Communes - BP (projet de budget) - 2026

Envoyé en préfecture le 20/03/2026

Reçu en préfecture le 20/03/2026

Publié le 20/03/2026

ID : 033-243301371-20260313-2026 + 050-DE

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Voté par l'assemblée II	Total III = I + II
744	FCTVA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	149 000,00	0,00	129 000,00	0,00	129 000,00
7473	Participation départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74751	Participation GFP de rattachement	25 000,00	0,00	10 000,00	0,00	10 000,00
747888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
748311	Compens. pertes bases imposition CET	151 955,00	0,00	162 057,00	0,00	162 057,00
74832	Etat - Compensation CET (CVAE et CFE)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74833	Etat-Compens.exonération taxes foncières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74834	Etat-Compens.exonération taxe habitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74836	Attrib. fonds départ. péréquat. de la TP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74882	Dotation en faveur des communes nouv.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74888	Autres	1 109 322,00	0,00	1 083 760,00	0,00	1 083 760,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	24 787,46	0,00	24 000,68	0,00	24 000,68
752	Revenus des immeubles	24 787,46	0,00	24 000,68	0,00	24 000,68
7584	Recouvr./créances admises en non valeur	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		12 047 738,46	0,00	12 280 076,68	0,00	12 280 076,68
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	132 972,00		141 874,00	0,00	141 874,00
7817	Rep. prov. dépréc. actifs circulants	132 972,00		141 874,00	0,00	141 874,00
Total des recettes réelles		12 180 710,46	0,00	12 421 950,68	0,00	12 421 950,68
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	0,00		1 500,00	0,00	1 500,00
777	Rec... subv inv transférées cpte résultat	0,00		1 500,00	0,00	1 500,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00		1 500,00	0,00	1 500,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
--------------------------------	------

Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

Envoyé en préfecture le 20/03/2026

Reçu en préfecture le 20/03/2026

Publié le



ID : 033-243301371-20260313-2026__050-DE

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).

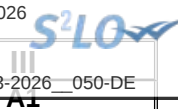
(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.



III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		8 286 069,99	3 312 826,59	0,00	3 568 064,21	0,00	0,00	3 568 064,21	6 880 890,80
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	315 315,00	177 715,00	0,00	130 000,00	0,00	0,00	130 000,00	307 715,00
2041412	Subv. Cne GFP : Bâtiments, installations	30 000,00	15 000,00		130 000,00	0,00	0,00	130 000,00	145 000,00
20415332	ADM : Bâtiments, installations	220 315,00	97 715,00		0,00	0,00	0,00	0,00	97 715,00
20415341	IC : Bien mobilier, matériel	65 000,00	65 000,00		0,00	0,00	0,00	0,00	65 000,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (4)	7 383 024,72	3 127 532,15	0,00	3 004 061,99	0,00	0,00	3 004 061,99	6 131 594,14
Total des dépenses d'équipement		7 698 339,72	3 305 247,15	0,00	3 134 061,99	0,00	0,00	3 134 061,99	6 439 309,14
10	Dotations, fonds divers et réserves	17 500,00	7 579,44		7 500,00	0,00		7 500,00	15 079,44
10226	Taxe d'aménagement	17 500,00	7 579,44		7 500,00	0,00		7 500,00	15 079,44
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	117 502,00	0,00		160 575,42	0,00		160 575,42	160 575,42
1641	Emprunts en euros	113 502,00	0,00		156 575,42	0,00		156 575,42	156 575,42
165	Dépôts et cautionnements reçus	4 000,00	0,00		4 000,00	0,00		4 000,00	4 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

CC DU PAYS FOYEN - Communauté de Communes - BP (projet de budget) - 2026

Envoyé en préfecture le 20/03/2026

Reçu en préfecture le 20/03/2026

Publié le

ID : 033-243301371-20260313-2026_050-DE

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	Pour information TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
27	Autres immobilisations financières	370 068,28	0,00	0,00	264 426,80	0,00	0,00	264 426,80	264 426,80
276342	Collectivité de rattachement	370 068,28	0,00		264 426,80	0,00	0,00	264 426,80	264 426,80
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		505 070,28	7 579,44	0,00	432 502,22	0,00	0,00	432 502,22	440 081,66
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		8 203 410,00	3 312 826,59	0,00	3 566 564,21	0,00	0,00	3 566 564,21	6 879 390,80
040	Opérations ordre transf. entre sections (6)	0,00			1 500,00	0,00		1 500,00	1 500,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	0,00			1 500,00	0,00		1 500,00	1 500,00
13911	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	0,00			1 500,00	0,00		1 500,00	1 500,00
	Charges transférées (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	82 659,99			0,00	0,00		0,00	0,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	9 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
21314	Bâtiments culturels et sportifs	73 659,99			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		82 659,99			1 500,00	0,00		1 500,00	1 500,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

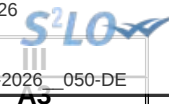
N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
100	Logements Pellegrue		0,00	3 363,60	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Gens du Voyage		709 899,69	2 812,80	0,00	0,00	0,00	0,00
15	Bâtiments Intercommunaux		220 015,97	0,00	60 000,00	0,00	0,00	60 000,00
21	Matériel et Mobilier		1 118 499,22	30 490,39	50 000,00	0,00	0,00	50 000,00
24	Logements sociaux		68 727,34	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
25	PLan Local d'Urbanisme Intercommunal		657 352,04	23 850,00	15 000,00	0,00	0,00	15 000,00
26	Churry		333 262,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Programme Intérêt Général		54 633,51	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28	Etudes numérisation cadastre		8 502,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
30	Aménagements Paysagers déviation		213 211,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
31	Site de Mézières		2 298 069,38	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
32	Relais des Services Publics		199 167,65	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
34	Plage		128 631,26	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
35	Achat de véhicules		260 533,65	0,00	50 000,00	0,00	0,00	50 000,00
37	Garage communautaire		43 395,77	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
38	Travaux de Voirie		96 573,06	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
39	Vitrine et signalétique		267 167,95	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
40	Etude Enfance Jeunesse		8 162,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
41	Lecture Publique		26 563,17	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
43	Gironde numérique		56 166,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
44	Projet de Territoire		3 946,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Fonds de concours Les Lèves et Thoumeyragues (salon de coiffure)		5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
47	subvention aérodrome de Libourne		1 491,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
49	Fonds de Concours Les lèves et Thoumeyragues (Restaurant)		10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
50	Chapiteau		80 886,62	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
51	O R I		181 047,84	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
52	Cuisine siège		9 815,93	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
53	Priola		15 292,85	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
55	CLSH Pineuilh		119 341,67	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
56	Maison de la Petite Enfance		1 731 714,56	1 218,92	0,00	0,00	0,00	0,00
57	OPAH 2017-2022		497 618,41	112 107,64	0,00	0,00	0,00	0,00
58	Espace France Services Ste Foy		630 967,48	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
59	Crèche Les P'tits Loups		91 827,36	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60	Signalétique		51 935,11	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61	ZAE L'Arbalestrier		15 251,39	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62	Gymnase bleu		27 850,95	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64	Salle des Sports de Pellegrue		106 912,73	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Restos du Coeur		52 194,21	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Cinéma		15 480,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Mise en accessibilité		80 296,98	4 896,00	0,00	0,00	0,00	0,00
69	Caserne Pellegrue		0,00	150 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Publié le l'assemblée ID : 033-243301371-20260313-2026_050-DE	Pour information	Pour information
							Credits gérés dans le cadre d'une AP	Credits gérés hors AP
70	Equipement numérique (Gironde Numérique)		180 320,00	15 000,00	25 760,00	0,00	0,00	25 760,00
71	Stade de Mourennes		82 491,29	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
72	Centre de santé Pineuilh		50 647,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Aire de covoiturage		30 568,26	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Ligne TER		356 725,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Caserne Pompiers Pineuilh		0,00	450 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Maison de santé Pellegrue		107 680,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Siège CDC		210 860,19	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
79	Parking Collège		625 649,18	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
80	Entrées de Bourg		238 925,97	18 671,98	0,00	0,00	0,00	0,00
81	Lous Pitchouns		51 541,89	3 344,54	0,00	0,00	0,00	0,00
82	Opération de Revitalisation Territoriale		382 257,00	4 009,00	0,00	0,00	0,00	0,00
83	ALSH PELLEGRUE		86 064,28	521,31	0,00	0,00	0,00	0,00
85	MSAP Pellegrue		77 447,52	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
86	OPAH-RU-ORI		162 403,20	16 900,80	200 000,00	0,00	0,00	200 000,00
87	Complexe Aquatique		40 320,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
88	Agrandissement pôle technique pour DEV ECO		291 995,53	576,00	0,00	0,00	0,00	0,00
89	Pôle multimodal		345 242,48	62 437,59	492 500,00	0,00	0,00	492 500,00
90	OPAH 2022-2026		81 548,04	278 451,96	120 000,00	0,00	0,00	120 000,00
91	Aquitania		8 064,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
92	DAACL - Aides aux entreprises		5 283,26	44 716,74	50 000,00	0,00	0,00	50 000,00
93	Hôtel communautaire		2 600 989,91	1 054 489,42	179 000,00	0,00	0,00	179 000,00
94	Equipement de loisirs Aquitania		925 017,70	844 111,86	1 761 846,58	0,00	0,00	1 761 846,58
95	Base de loisirs Cléret		42 367,08	312,00	0,00	0,00	0,00	0,00
96	Centre de santé SFLG proche Cinéma		423 936,90	929,60	-44,59	0,00	0,00	-44,59
97	Refonte site internet et logo		14 636,40	4 320,00	0,00	0,00	0,00	0,00
98	Médiathèque Pellegrue		3 732,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL			17 924 120,95	3 127 532,15	3 004 061,99	0,00	0,00	3 004 061,99

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

Investissement 2026

Dépenses	Comptes - Fonctions	Réalisé 2025	Restes à réaliser	BP 2026	Recettes	Comptes - Fonctions	Réalisé 2025	Restes à réaliser	BP 2026
Op.13 - Gens du voyage	21318 - 518	1 410.00 €	2 812.80 €						
Op.15 - Bâtiments	21311			60 000.00 €					
Op.21 - Matériel et mobilier	2051-020	23 965.82 €	27 485.74 €	50 000.00 €	Subvention	1318	1 637.00 €		
	21838-420	34 284.28 €	1 195.29 €		Subvention	1328	1 127.00 €		
	2188-multi		1 809.36 €						
Op. 25 - Modification et révision PLUI	202 - 510	12 836.74 €	23 850.00 €	15 000.00 €	Remboursement mise en compatibilité	202	10 205.83 €	4 828.91 €	
Op. 31 - Mézières		179 378.91 €							
Op.35 - Véhicules	21828			50 000.00 €	Subvention DETR (30% du montant HT)				13 110.00 €
Op. 56 - MPE	21314-420	1 449.58 €	1 218.92 €				2 199.16 €		
Op. 57 - OPAH 2017/2022	2041582 - 552	500.00 €	5 433.50 €						
	20422 - 552		106 674.14 €						
Op. 58 - Espace France Services SFLG	2188	42 052.80 €			Subvention		20 064.00 €		
							250.00 €		
Op. 59 - Crèche Les P'tits Loups	21318 - 4221	17 810.32 €			Subvention CAF pour insonorisation	1328-4211	12 468.00 €	6 400.00 €	
	2188 - 4221				Subvention MSA pour placards	1328-4211		1 630.00 €	
oP; 60 - Signalétique	2188	414.00 €							
Op. 64 - Salle des sports de Pellegrue	21318	3 945.37 €							
Op. 68 - Mise en accessibilité	2313 - 322		4 896.00 €						
Op. 69 - Caserne de Pellegrue	2313-020		150 000.00 €						
Op.70 - Gironde numérique	204133 - 020	25 760.00 €	15 000.00 €	25 760.00 €					
Op. 75 - Caserne de Pineuilh	2313 - 020		450 000.00 €	- €					
Op.80 - Entrées de bourg-ZAE	21318 - 61		18 671.98 €		Subvention Département	1323-61	1 144.74 €	3 880.00 €	
Op. 81 - Crèche Lous Pitchouns	2188-4221	6 257.38 €	3 344.54 €						
Op. 82 - ORT (mobilités douces)	2031	21 390.00 €	3 024.00 €						
	21318		985.00 €						
Op. 83 - ALSH Pellegrue	2188-331	710.07 €	521.31 €				15 887.63 €		
Op. 86 - OPAH-RU-ORI	20422 - 518	37 628.88 €	16 900.80 €	200 000.00 €	Subvention Département	1323-552		43 600.00 €	200 000.00 €
Op. 88 - Pôle économique	2188-61		576.00 €						
Op.89 - Pôle multimodal	21318 - 020	331 601.57 €	62 437.59 €	492 500.00 €	Subvention DSIL	1321-020	24 000.00 €	56 000.00 €	
					Subvention Région			246 966.87 €	
					Subvention Région - Equipement			17 479.00 €	
Op. 90 - OPAH 2022/2026	20422 - 552	25 016.56 €	278 451.96 €	120 000.00 €					
Op. 92 - DAACL	20422-61	5 283.26 €	44 716.74 €	50 000.00 €					
Op. 93 - Hôtel CDC	21311 - 020	2 096 098.10 €	1 054 489.42 €	179 000.00 €	Subvention Etat (DETR et fonds vert)	1321-020	184 611.00 €	486 129.00 €	
Op. 94 - Equipement de loisirs Aquitania	21314 - 331	821 717.00 €	844 111.86 €	1 761 846.58 €	Subvention Région	1322-331		150 000.00 €	120 000.00 €
					Subvention Département	1323-331		127 000.00 €	
					Subvention CAF	1328-331	38 584.44 €	130 174.56 €	
Op. 95 - Base de loisirs Cléret	21314-020	2 501.00 €	312.00 €						
Op. 96 - Centre de santé	21313-414	160 590.12 €	929.60 €	- 44.59 €	Subvention Département	1323-414	40 100.00 €	100 000.00 €	
Op. 97 - Refonte informatique	2051 - 022	2 130.00 €	4 320.00 €						
Op. 98 - Médiathèque Pellegrue	2188	3 732.00 €							
Op. 100 - Logements Pellegrue	21318-551		3 363.60 €		Opérations patrimoniales	041	9 000.00 €		
Abondement Aquitania	276342	370 068.28 €		264 426.80 €	Virement section fonctionnement	021			1 020 906.00 €
Abondement Cinéma	20415341 - 317		65 000.00 €		Cautions AAGV		1 988.00 €		4 000.00 €
Abondement OT	20415332 - 633		97 715.00 €		Taxe d'Aménagement	10226	25 606.06 €		30 000.00 €
Fonds de concours aux communes+SIC	2041412	15 000.00 €	15 000.00 €	130 000.00 €	Amortissements	040	423 918.70 €		460 708.00 €
Emprunts	1641	113 501.78 €		156 575.42 €	Emprunts	1641	1 350 000.00 €		1 300 000.00 €
Cautions AAGV	165	2 340.00 €		4 000.00 €	Prêt au CIAS	2748-410	15 000.00 €	270 000.00 €	
Remboursement TA	10226	9 653.44 €	7 579.44 €	7 500.00 €	FCTVA sur restes à réaliser	10222-020		340 795.00 €	
Déficit d'investissement reporté	001			189 745.20 €	FCTVA 2ème trimestre 2025	10222-020		8 622.31 €	
Subventions d'investissement transférées	139-040			1 500.00 €	FCTVA 3ème trimestre 2025	10222-020		4 894.56 €	
Opérations patrimoniales	041	9 000.00 €			FCTVA 4ème trimestre 2025	10222-020		257 900.00 €	
					FCTVA sur prévisions 2026	10222-020	359 266.06 €		419 340.21 €
					Excédent de fonctionnement capitalisé		665 657.78 €		1 246 271.58 €
					Excédent d'investissement reporté	001	985 611.25 €		- €
TOTAL		4 378 027.26 €	3 312 826.59 €	3 757 809.41 €	TOTAL		4 188 326.65 €	2 256 300.21 €	4 814 335.79 €
				7 070 636.00 €					7 070 636.00 €



III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		6 634 800,96	2 256 300,21	3 568 064,21	0,00	5 824 364,42
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	1 762 702,63	1 369 259,43	333 110,00	0,00	1 702 369,43
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	0,00	0,00	13 110,00	0,00	13 110,00
13141	Subv. transf. Communes membres du GFP	15 035,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	848 840,00	806 574,87	0,00	0,00	806 574,87
1322	Subv. non transf. Régions	261 500,00	150 000,00	120 000,00	0,00	270 000,00
1323	Subv. non transf. Départements	594 544,00	274 480,00	200 000,00	0,00	474 480,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	42 783,63	138 204,56	0,00	0,00	138 204,56
13411	DGE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	1 350 000,00	0,00	1 300 000,00	0,00	1 300 000,00
1641	Emprunts en euros	1 350 000,00	0,00	1 300 000,00	0,00	1 300 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	4 828,91	0,00	0,00	4 828,91
202	Frais réalisation documents urbanisme	0,00	4 828,91	0,00	0,00	4 828,91
204	Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		3 112 702,63	1 374 088,34	1 633 110,00	0,00	3 007 198,34
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	1 074 090,40	612 211,87	449 340,21	0,00	1 061 552,08
10222	FCTVA	1 004 090,40	612 211,87	419 340,21	0,00	1 031 552,08
10226	Taxe d'aménagement	70 000,00	0,00	30 000,00	0,00	30 000,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	4 000,00	0,00	4 000,00	0,00	4 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	4 000,00	0,00	4 000,00	0,00	4 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	285 000,00	270 000,00	0,00	0,00	270 000,00
2745	Avances remboursables	0,00	270 000,00	0,00	0,00	270 000,00
2748	Autres prêts	285 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		1 363 090,40	882 211,87	453 340,21	0,00	1 335 552,08

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote	Publiée le ID : 033-243301371-20260313-2026_050-DE
			I		II	III = I + II
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		4 475 793,03	2 256 300,21	2 086 450,21	0,00	4 342 750,42
021	Virement de la section de fonctionnement	1 486 416,94		1 020 906,00	0,00	1 020 906,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	589 931,00		460 708,00	0,00	460 708,00
2802	Frais liés à la réalisation de document	20 643,00		30 393,08	0,00	30 393,08
28031	Frais d'études	20 678,00		29 135,40	0,00	29 135,40
2804112	Subv. Etat : Bâtiments, installations	5 904,00		5 903,16	0,00	5 903,16
2804131	Subv. Dpt : Bien mobilier, matériel	8 054,00		8 054,00	0,00	8 054,00
2804132	Subv. Dpt : Bâtiments, installations	1 509,00		1 509,00	0,00	1 509,00
2804133	Subv. Dpt : Projet infrastructure	6 661,00		10 101,63	0,00	10 101,63
28041411	Subv.Cne GFP : Bien mobilier, matériel	8 297,00		8 297,00	0,00	8 297,00
28041412	Subv.Cne GFP : Bâtiments, installations	5 000,00		5 000,00	0,00	5 000,00
28041413	Subv.Cne GFP : Projet infrastructure	9 267,00		9 265,00	0,00	9 265,00
28041511	Subv. Grpt : Bien mobilier, matériel	2 506,00		2 506,00	0,00	2 506,00
28041512	Subv. Grpt : Bâtiments, installations	2 334,00		2 333,33	0,00	2 333,33
280415331	ADM : Bien mobilier, matériel	933,00		1 850,00	0,00	1 850,00
280415332	ADM : Bâtiments, installations	917,00		0,00	0,00	0,00
28041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	5 790,00		5 790,00	0,00	5 790,00
28041583	Autres grpts-Proj infrastruct Int nation	24 324,00		24 323,40	0,00	24 323,40
2804182	Autres org pub - Bât. et installations	191,00		314,00	0,00	314,00
280421	Privé - Biens mob., matériel et études	3 818,00		3 818,00	0,00	3 818,00
280422	Privé - Bâtiments et installations	72 962,00		74 641,99	0,00	74 641,99
2805	Licences, logiciels, droits similaires	12 336,00		15 399,10	0,00	15 399,10
281318	Autres bâtiments publics	247,00		247,00	0,00	247,00
28145	Construct° sol autrui - Installat° gén.	186,00		186,00	0,00	186,00
28151	Réseaux de voirie	21 665,00		21 660,87	0,00	21 660,87
28152	Installations de voirie	3 998,00		3 997,86	0,00	3 997,86
28181	Installations générales, aménagt divers	2 596,00		2 625,17	0,00	2 625,17
281828	Autres matériels de transport	14 258,00		12 140,15	0,00	12 140,15
281838	Autre matériel informatique	37 570,00		90 053,41	0,00	90 053,41
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	14 048,00		17 835,60	0,00	17 835,60
28188	Autres immo. corporelles	283 239,00		73 327,85	0,00	73 327,85
4815	Charges liées à crise sanitaire Covid-19	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	82 659,99		0,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	9 000,00		0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	73 659,99		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		2 159 007,93		1 481 614,00	0,00	1 481 614,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).

(7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 20/03/2026

Reçu en préfecture le 20/03/2026

Publié le



ID : 033-243301371-20260313-2026__050-DE



IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

B10

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1).

Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3) (4)				
Détention d'une part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
01/01/2023 -	COMMUNAUTE D'AGGLO DU LIBOURNAIS	COLLECTIVITE COMMUNAUTE D'AGGLO DU LIBOURNAIS		0,00
01/01/2024 -	CIAS DU PAYS FOYEN	COLLECTIVITE CIAS DU PAYS FOYEN		0,00
01/01/2024 -	ATELIER 104	Association ATELIER 104		34 000,00
01/01/2024 -	SAAD du Pays Foyen	budget SAAD du Pays Foyen		160 000,00
01/01/2024 -	COLLEGE CHAMP D'EYMET	Etablissement COLLEGE CHAMP D'EYMET		1 300,00
01/01/2024 -	CLUB DES ENTREPRISES PAYS FOYEN	Association CLUB DES ENTREPRISES PAYS FOYEN		0,00
01/01/2024 -	MARPA CIAS	Etablissement MARPA CIAS		40 000,00
01/01/2024 -	ADELFA	Association ADELFA		1 100,00
01/01/2024 -	SERVICE DEPARTEMENTAL INCENDIE ET SECOURS	SERVICE DEPARTEMENTAL INCENDIE ET SECOURS		0,00
01/01/2024 -	CSC du PAYS FOYEN	CSC du PAYS FOYEN		90 000,00
01/01/2024 -	DEV ECO - Maison des Entreprises	budget DEV ECO - Maison des Entreprises		60 000,00
Autres				
01/01/2023 -	ADIL 33	Association ADIL 33		2 100,00
01/01/2023 -	PLIE	Association PLIE		21 500,00
01/01/2023 -	CINEMA LA BRECHE	Association CINEMA LA BRECHE		0,00
01/01/2023 -	CDC RURALES DE L'ENTRE DEUX MERS	COLLECTIVITE CDC RURALES DE L'ENTRE DEUX MERS		0,00
01/01/2024 -	RSSJL Réseau Santé Social Jeunes du Libournais	RSSJL Réseau Santé Social Jeunes du Libournais		4 500,00
01/01/2024 -	LibRT - Régie de Territoire du Libournais	LibRT - Régie de Territoire du Libournais		2 000,00
01/01/2024 -	Centre de Santé en Pays Foyen	Association Centre de Santé en Pays Foyen		0,00

Envoyé en préfecture le 20/03/2026

Reçu en préfecture le 20/03/2026



ID : 033-243301371-20260313-2026_050-DE

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature de l'engagement	Montant de l'engagement
01/01/2024 -	Divers Organismes Politique de la Ville	Divers Organismes Politique de la Ville		10 000,00
01/01/2024 -	OT DU PAYS FOYEN	COLLECTIVITE OT DU PAYS FOYEN		170 000,00
01/01/2024 -	ZAE	COLLECTIVITE ZAE		0,00
01/01/2024 -	MISSION LOCALE DU LIBOURNAIS	MISSION LOCALE DU LIBOURNAIS		37 500,00
01/01/2024 -	MISSION LOCALE DU BERGERACOIS	MISSION LOCALE DU BERGERACOIS		3 500,00
01/01/2024 -	VICT'AIDE	Association VICT'AIDE		9 000,00
01/01/2024 -	ASSOC MAIRES DE LA GDE	Association ASSOC MAIRES DE LA GDE		1 200,00
01/01/2024 -	ADCF	Association ADCF		2 000,00
01/01/2024 -	ALEC	Association ALEC		1 500,00
01/01/2024 -	CAUE	Cabinet CAUE		500,00
01/01/2024 -	GIRONDE RESSOURCES	Etablissement GIRONDE RESSOURCES		200,00
01/01/2024 -	GIRONDE NUMERIQUE SYNDICAT MIXTE	Syndicat GIRONDE NUMERIQUE SYNDICAT MIXTE		24 000,00
01/01/2024 -	POLE EQUILIBRE TERRITORIAL	Syndicat POLE EQUILIBRE TERRITORIAL		59 000,00
01/01/2024 -	STE FOY LA GRANDE	STE FOY LA GRANDE		48 000,00
01/01/2024 -	SERVICE DEPARTEMENTAL INCENDIE ET SECOURS	SERVICE DEPARTEMENTAL INCENDIE ET SECOURS		341 465,00

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.
(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).
(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée...).
(4) Les délégations pour lesquelles un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Pério- dité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					3 256 725,00									
1641 Emprunts en euros (total)					3 256 725,00									
10000410317	Agence CREDIT AGRICOLE	29/12/2015		15/03/2016	400 000,00	F		1,840	2,081		A	X Echéance constante		A-1
5238287	Caisse CAISSE DEPOTS	09/04/2019		01/11/2020	356 725,00	F		1,500	3,223		A	C		A-1
8701631	Caisse CAISSE EPARGNE	06/09/2010		15/06/2011	450 000,00	F		3,570	3,602		A	X Echéance constante		A-1
9238010	Caisse CAISSE EPARGNE	27/06/2013		10/07/2014	150 000,00	F		3,730	3,732		A	X Echéance constante		A-1
A33099ZZ2	Caisse CAISSE EPARGNE	10/12/2009		01/03/2010	550 000,00	F		4,190	4,195		A	C		A-1
NE10977368	CREDIT MUTUEL STE FOY	24/10/2025		30/01/2026	1 350 000,00	V		2,100	2,147		T	X Echéance constante		A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
150/2018		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		X	X X	O	A-1
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									

CC DU PAYS FOYEN - Communauté de Communes - BP (projet de budget) - 2026

Envoyé en préfecture le 20/03/2026

Reçu en préfecture le 20/03/2026

Publié le



ID : 033-243301371-20260313-2026_050-DE

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat										Publié le			
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	ID : 033-243301371-20260313-			

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle , B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		2 081 757,89					156 574,19	53 219,97	0,00	13 863,76
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		2 081 757,89					156 574,19	53 219,97	0,00	13 863,76
10000410317		0,00	A-1	144 504,01	4,17	F		2,081	27 726,19	3 005,68	0,00	1 929,65
5238287		0,00	A-1	303 216,22	33,83	F		3,223	8 918,13	11 370,61	0,00	1 839,36
8701631		0,00	A-1	140 541,10	4,42	F		3,602	26 507,14	5 081,64	0,00	2 251,46
9238010		0,00	A-1	36 924,92	2,50	F		3,732	11 860,40	1 377,30	0,00	444,08
A33099ZZ2		0,00	A-1	106 571,64	3,17	F		4,195	26 642,92	4 465,35	0,00	2 790,84
NE10977368		0,00	A-1	1 350 000,00	19,75	V		2,147	54 919,41	27 919,39	0,00	4 608,33
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
150/2018		0,00	A-1	0,00	0,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes afférentes aux marchés publics de travaux et de partenariat (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité			
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	ICNE de l'exercice
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		2 081 757,89					156 574,19	53 219,97	0,00	13 863,76

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

IV

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 412-5 du CGFP et du décret n° 2022-48 du 21 janvier 2022		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		23,00	0,00	23,00	0,00	3,00	3,00
Adjoint administratif	C	7,00	0,00	7,00	0,00	0,00	0,00
Adjoint administratif principal 1ère classe	C	4,00	0,00	4,00	0,00	0,00	0,00
Adjoint administratif principal 2ème classe	C	2,00	0,00	2,00	0,00	1,00	1,00
Attaché	A	0,00	0,00	0,00	0,00	2,00	2,00
Attaché Principal	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Attaché territorial	A	4,00	0,00	4,00	0,00	0,00	0,00
Dir Ets Publicx 10 à 20 000 hts	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Rédacteur	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Rédacteur principal de 2ème classe	B	2,00	0,00	2,00	0,00	0,00	0,00
Rédacteur principal de 1ère classe	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		6,00	3,00	9,00	0,00	2,00	2,00
Adjoint technique	C	0,00	1,00	1,00	0,00	2,00	2,00
Adjoint technique principal 1ère classe	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	2,00	2,00	4,00	0,00	0,00	0,00
Agent de maîtrise	C	2,00	0,00	2,00	0,00	0,00	0,00
Ingénieur Principal	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00

CC DU PAYS FOYEN - Communauté de Communes - BP (projet de budget) - 2026

Envoyé en préfecture le 20/03/2026

Reçu en préfecture le 20/03/2026

Publié le 2,00



ID : 033-243301371-20260313-2026__050-DE

FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00		
Agent social	C	0,00	0,00	0,00	0,00		
Agent social principal 2ème cl	C	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		19,00	2,00	21,00	0,00	1,00	1,00
Agent social	C	5,00	1,00	6,00	0,00	0,00	0,00
Agent social principal 2ème classe	C	1,00	1,00	2,00	0,00	0,00	0,00
Agent social principal de 1ère classe	C	6,00	0,00	6,00	0,00	0,00	0,00
Auxiliaire de puériculture cl Supérieur	C	4,00	0,00	4,00	0,00	0,00	0,00
Auxiliaire de puériculture cl.Normale	C	2,00	0,00	2,00	0,00	0,00	0,00
Educateur de jeunes enfants cl Exc	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Puéricultrice Hors classe	A	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Adjoint du patrimoine principal 1° classe	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		11,00	1,00	12,00	0,00	7,00	7,00
Adjoint d'Animation principal 1ère classe	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Adjoint d'animation	C	5,00	1,00	6,00	0,00	4,00	4,00
Adjoint d'animation de 2ème classe	C	2,00	0,00	2,00	0,00	0,00	0,00
Adjoint d'animation principal 2ème cl	C	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00
Animateur	B	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00
Animateur	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Animateur principal 1ère cl	B	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00
Animateur principal de 1ère classe	B	2,00	0,00	2,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		60,00	6,00	66,00	0,00	15,00	15,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément aux cadres d'emploi applicables à la fonction publique territoriale. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année : ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ANNEXES

IV

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				451 272,55		
Adjoint administratif principal 2ème classe	C	ADM		16 870,06	A	A
Adjoint d'animation	C	ANIM		115 777,76	A	A
Adjoint d'animation principal 2ème cl	C	ANIM		27 382,74	A	A
Adjoint technique	C	TECH		63 893,06	A	A
Agent social	C	S		31 946,53	A	A
Agent social principal 2ème cl	C	S		33 244,13	A	A
Animateur	B	ANIM		13 328,32	A	A
Animateur principal 1ère cl	B	ANIM		50 432,92	A	A
Attaché	A	ADM		88 365,82	A	A
Puéricultrice Hors classe	A	MS		10 031,21	A	A
Agents occupant un emploi non permanent (7)				349 216,12		
Adjoint administratif	C	ADM		70 034,95	A	A
Adjoint d'animation	C	ANIM		150 605,09	A	A
Adjoint technique	C	TECH		85 271,38	A	A
Rédacteur	B	ADM		43 304,70	A	A
TOTAL GENERAL				800 488,67		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel.
 ANIM : Animation.
 POL : Police.
 POMP : Sapeurs-pompiers.
 X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :
 332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
 332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.

CC DU PAYS FOYEN - Communauté de Communes - BP (projet de budget) - 2026

332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
333-1_333-10 : Collaborateurs de cabinet.
333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
A : Autres

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

Envoyé en préfecture le 20/03/2026

Reçu en préfecture le 20/03/2026

Publié le



ID : 033-243301371-20260313-2026__050-DE

ARRETE ET SIGNATURES

CC DU PAYS FOYEN - Communauté de Communes

09/03/2026 12:13 Page 1 / 3

Présentation

Présenté par le Président,
 A , le 12/3/2026
 Le Président

Délibération

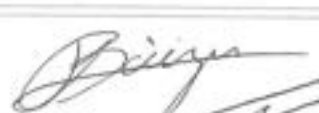
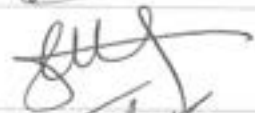
Délibéré par le Conseil Communautaire, réuni en session ordinaire
 A S^{te} Foy la Grande, le 13/3/2026

Votes

Nombre de membres en exercice :	41
Nombre de membres présents :	30
Nombre de suffrages exprimés :	34
Pour :	34
Contre :	0
Abstention :	0

Les membres du Conseil Communautaire,

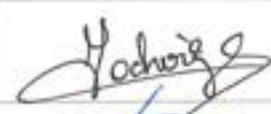
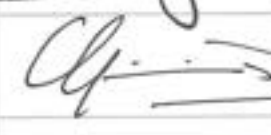
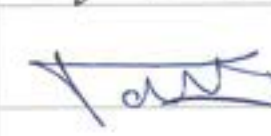
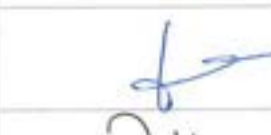
Date de convocation :

Signataire	
M.BAEZA Jean-Marie	
M.BILLOUX Roger	
M.BLUTEAU José	
Mme CELESTE Patricia	
M.CHALARD Christophe	
Mme CONORD Diana	
M.DELAGE Bernard	
Mme DESROZIER Marie-Hélène	
M.DUFOUR Gérard	
M.FESTAL Patrick	
Mme FEYDEL Sylvie	
M.FRECHOU Eric	
M.FRITSCH Laurent	

ARRETE ET SIGNATURES

CC DU PAYS FOYEN - Communauté de Communes

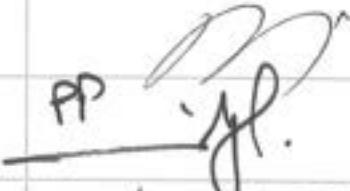
09/03/2026 12:13 Page 2 / 3

Signataire	
M. GENILLIER Franck	
Mme GROSSIAS Mireille	
Mme GUIONIE-PAUCHET Christelle	
Mme GUYOT Marie-José	
Mme HERIAUD Gaëlle	
Mme LACHAIZE Yolande	
M.LESSEIGNE Jean	
M.MARGOUILLE Michel	
M.NOUVEL Philippe	
M.PAILHET Jean-Paul	
Mme PAUILLAC Sandrine	
Mme PENISSON Pascale	
Mme PILLON Isabelle	
M. PLAT Tristan	
Mme PRADELLE Dominique	
Mme RATIE Sandrine	
M.REIX Jacques	

ARRETE ET SIGNATURES

CC DU PAYS FOYEN - Communauté de Communes

09/03/2026 12:13 Page 3 / 3

Signataire	
M.ROBERT Pierre	
M.ROUBINEAU Jean-Pierre	
M.ROY Joël	
M.SAHRAOUI Marc	
M.SAUTREAU Gilbert	
M.TEYSSANDIER Didier	
Mme TOULOUSE Brigitte	
M.ULMANN David	
M.VACHER Jean-Claude	
Mme VERITE Magalie	
Mme VINCENZI Chritiane	

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le et de la publication le

A , le

Envoyé en préfecture le 20/03/2026

Reçu en préfecture le 20/03/2026

Publié le

ID : 033-243301371-20260313-2026__050-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE de la
COMMUNAUTE DE COMMUNES du PAYS FOYEN**

Séance du 12 MARS 2026
Convocation en date du 6 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le 12 mars, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la Loi, à Sainte-Foy-La-Grande, sous la présidence de Pierre ROBERT, Président,

Nombre de conseillers en exercice : 41
Nombre de conseillers présents : 30
Pouvoirs : 04
Votants : 34

Présents : Monsieur Pierre ROBERT, Président.

Mmes Christelle GUIONIE-PAUCHET, Yolande LACHAIZE, Magali VERITE, Vice-présidentes.

MM. Roger BILLOUX, José BLUTEAU, Jean LESSEIGNE, Joël ROY, Marc SAHRAOUI, Didier TEYSSANDIER, Jean-Claude VACHER, Vice-présidents.

Mme Pascale PENISSON, Conseillère déléguée

MM. Jean-Marie BAEZA, Michel MARGOUILLE, Conseillers délégués

Présents : Mmes Patricia CELESTE, Diana CONORD, Marie-Hélène DESROZIER, Mireille GROSSIAS, Marie-José GUYOT, Gaëlle HERIAUD, Isabelle PILLON, Sandrine RATIE, Brigitte TOULOUSE, Christiane VINCENZI.

MM. Bernard DELAGE, Gérard DUFOUR, Patrick FESTAL, Éric FRECHOU, Jean-Paul PAILHET, Tristan PLAT,

Procurations : M. Philippe NOUVEL à Mme Christelle GUIONIE-PAUCHET
M. Jacques REIX à Mme Pascale PENISSON
M. Gilbert SAUTREAU à M. Michel MARGOUILLE
M. David ULMANN à Mme Marie-Hélène DESROZIER

Absent(e)s : M. Christophe CHALARD
Mme Sylvie FEYDEL
M. Laurent FRITSCH
M. Franck GENILLIER
Mme Sandrine PAUILLAC
Mme Dominique PRADELLE
M. Jean-Pierre ROUBINEAU

Domaine : Finances

Sous-domaine : Décisions budgétaires

OBJET : Budget primitif 2026 - budget annexe Office de Tourisme.

Intervenant(s) : Monsieur le Président, Monsieur SAHRAOUI, Vice-président.

Vote pour : 34 voix

Vote contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction comptable M57 applicable aux EPCI,

Vu la délibération n° 2026/011 en date du 19 février 2026, portant sur la présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires de l'exercice 2026,

Vu la délibération n° 2026/027 du 12 mars 2026, adoptant le Compte Financier Unique de l'année 2025,

Vu la délibération n° 2026/038 du 12 mars 2026 approuvant l'affectation des résultats,

Après présentation du budget primitif 2026 du budget annexe Office de Tourisme, qui s'équilibre de la façon suivante :

- En fonctionnement : 256 201,00 €
- En investissement : 151 372,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **VOTE** le budget primitif 2026 du budget annexe Office de Tourisme ;
- **VALIDE** le taux de fongibilité des crédits à 7,5% en fonctionnement et investissement ;
- **NOTIFIE** la présente délibération à Madame la Trésorière ;

- **HABILITE** Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires à la réalisation de la présente délibération et à signer tous les documents relatifs à la présente affaire.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Pour extrait conforme le 13 mars 2026

 **Pierre ROBERT**
Président


Roger BILLOUX
Secrétaire de séance



Le Président :

- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa réception par le représentant de l'Etat.

Carrefil encreuse

Après dépôt en préfecture le

Et publication le

Envoyé en préfecture le 20/03/2026

Reçu en préfecture le 20/03/2026

Publié le



ID : 033-243301371-20260313-2026__051-DE

VOTE DU BUDGET

Section de fonctionnement - Détail des dépenses

CC DU PAYS FOYEN - 33 - OFFICE DE TOURISME

Envoyé en préfecture le 20/03/2026

Reçu en préfecture le 20/03/2026 page 1 / 2

Publié le

ID : 033-243301371-20260313-2026__051-DE

BUDGET 2026

Chap/ art	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Proposition nouvelle	Vote de l'assemblée délibérante
011	Charges à caractère général	66 580.00	63 900.00	
6021	Achats stockés - Matières consommables	1 500.00	2 000.00	
60225	Achats stockés - Livres, disques, cassettes	2 500.00	2 500.00	
60228	Achats stockés - Autres fournitures consommables		200.00	
6032	Variation des stocks des autres approvisionnements	3 000.00	3 000.00	
60611	Fournitures non stockables - Eau et assainissement	400.00	400.00	
60612	Fournitures non stockables - Energie - Electricité	12 800.00	10 000.00	
60622	Fournitures non stockées - Carburants		150.00	
60623	Fournitures non stockées - Alimentation	150.00	200.00	
60628	Fournitures non stockées - Autres fournitures non stockées		50.00	
60631	Fournitures non stockées - Fournitures d'entretien	650.00	350.00	
60632	Fournitures non stockées - Fournitures de petit équipement	400.00	500.00	
6064	Fournitures non stockées - Fournitures administratives	250.00	250.00	
611	Contrats de prestations de services	150.00	150.00	
615221	Entretien et réparations sur bâtiments publics	1 500.00	1 500.00	
61561	Maintenance sur Batiments	3 300.00	2 500.00	
61562	Maintenance Informatique	4 300.00	4 300.00	
61563	Autres maintenance		300.00	
6161	Primes d'assurances multirisques	600.00	600.00	
6168	Autres primes d'assurance	1 500.00	1 800.00	
6184	Versements à des organismes de formation		450.00	
6228	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires - Divers	500.00	500.00	
62282	Prestataires culturels et éducatifs	3 200.00	3 000.00	
6232	Fêtes et cérémonies	100.00	100.00	
6236	Catalogues et imprimés	11 000.00	11 500.00	
6238	Publicité, publications, relations publiques - Divers	30.00	100.00	
6251	Voyages, déplacements et missions	200.00	200.00	
6261	Frais d'affranchissement	50.00	150.00	
62621	Frais télécommunications Téléphones fixes	2 850.00	2 500.00	
62622	Frais télécommunication Téléphones portables	100.00	100.00	
627	Services bancaires et assimilés	100.00	100.00	
6281	Concours divers (cotisations...)	2 000.00	2 000.00	
6284	Redevance pour services rendus	450.00	450.00	
62871	Remboursements de frais à la collectivité de rattachement	10 000.00	9 000.00	
63711	Redevance prélèvement sur la ressource en eau	3 000.00	3 000.00	
012	Charges de personnel et frais assimilés	161 400.00	163 692.00	
6216	Personnel affecté par le GFP de rattachement	14 160.00	38 787.80	
6218	Autre personnel extérieur	16 000.00	117 604.20	
6336	Cotisations au CNFPT et au CDGFPT	2 000.00	2 000.00	
6338	Autres impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	500.00	0.00	
64111	Personnel titulaire - Rémunération principale	47 000.00	0.00	
64113	Personnel titulaire - NBI	800.00	0.00	
64118	Personnel titulaire - Autres indemnités	12 500.00	0.00	
64131	Personnel non titulaire - Rémunérations	27 740.00	0.00	
64132	Personnel non titulaire - SFT et indemnité de résidence	1 000.00	0.00	
64138	Personnel non titulaire - Primes et autres indemnités	4 000.00	4 500.00	
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	16 000.00	0.00	
6453	Cotisations aux caisses de retraite	16 500.00	0.00	
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	2 000.00	0.00	
6455	Cotisations pour assurance du personnel	500.00	0.00	
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	700.00	800.00	
65	Autres charges de gestion courante	2 000.00	1 965.00	
6542	Créances éteintes		150.00	
65888	Autres charges diverses de gestion courante	2 000.00	1 815.00	

VOTE DU BUDGET

Section de fonctionnement - Détail des dépenses

CC DU PAYS FOYEN - 33 - OFFICE DE TOURISME

Envoyé en préfecture le 20/03/2026
Reçu en préfecture le 20/03/2026
Publié le
ID : 033-243301371-20260313-2026__051-DE

05/03/2026 12:57 page 2 / 2
SLO

B
2026

Chap/ art	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Proposition nouvelle	Vote de l'assemblée délibérante
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		229 980.00	229 557.00	
66	Charges financières (b)		0.00	
67	Charges spécifiques (c)		150.00	
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)		150.00	
68	Dotations aux provisions et dépréciations (d)	17 294.00	11 200.00	
6815	Dot. aux prov. pour risques et charges de fonctionnement	17 294.00	10 000.00	
6817	Dotations aux dépréciations des actifs circulants		1 200.00	
022	Dépenses imprévues (e)		0.00	
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		247 274.00	240 907.00	
023	Virement à la section d'investissement		5 294.00	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	12 000.00	10 000.00	
6811	Dot. aux amort. des immobilisations incorporelles et corporelles	12 000.00	10 000.00	
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		12 000.00	15 294.00	
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		12 000.00	15 294.00	
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		259 274.00	256 201.00	

		+
RESTES A REALISER 2025	0.00	
		+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0.00	
		=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	256 201.00	

Détail du calcul des ICNE au compte 66112

Montant ICNE de l'exercice	0.00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0.00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0.00

VOTE DU BUDGET
Section de fonctionnement - Détail des recettes

Envoyé en préfecture le 20/03/2026
Reçu en préfecture le 20/03/2026
Publié le
ID : 033-243301371-20260313-2026__051-DE

CC DU PAYS FOYEN - 33 - OFFICE DE TOURISME

Table with 5 columns: Chap/art, Libellé, Pour mémoire budget précédent, Proposition nouvelle, Vote de l'assemblée délibérante. Rows include various budget items like 'Atténuations de charges', 'Produits des services', 'Fiscalité locale', 'Dotations et participations', and summary rows for 'TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a)' and 'TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d'.

Summary table with 2 columns: Description, Amount. Rows include 'RESTES A REALISER 2025' (0.00), 'R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE' (29 674.34), and 'TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES' (256 201.00).

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Table with 2 columns: Description, Amount. Rows include 'Montant ICNE de l'exercice' (0.00), 'Montant des ICNE de l'exercice N-1' (0.00), and '= Différence ICNE N - ICNE N-1' (0.00).

VOTE DU BUDGET

Section d'investissement - Détail des dépenses

CC DU PAYS FOYEN - 33 - OFFICE DE TOURISME

Envoyé en préfecture le 20/03/2026

Reçu en préfecture le 20/03/2026

Publié le

05/03/2026 12:57 page 1 / 1

SLO

ID : 033-243301371-20260313-2026__051-DE

B

2026

Chap/ art	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Proposition nouvelle	Vote de l'assemblée délibérante
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	200 000.64	0.00	
2031	Frais d'études	200 000.64	0.00	
2051	Concessions et droits similaires		0.00	
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	572 932.36	26 795.05	
2128	Autres agencements et aménagements		0.00	
21314	Constructions bâtiments culturels et sportifs	386 747.62	13 778.00	
21318	Constructions autres bâtiments publics	183 085.74	11 017.05	
21838	Autre matériel informatique	3 099.00	2 000.00	
2188	Autres immobilisations corporelles		0.00	
23	Immobilisations en cours (hors opérations)		0.00	
Total des dépenses d'équipement		772 933.00	26 795.05	
10	Dotations, fonds divers et réserves		0.00	
13	Subventions d'investissement		0.00	
13141	Subv. transf. Communes membres du GFP		0.00	
16	Emprunts et dettes assimilées		0.00	
26	Participations et créances rattachées à des participations		0.00	
27	Autres immobilisations financières		0.00	
020	Dépenses imprévues		0.00	
Total des dépenses financières			0.00	
TOTAL DES DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE		772 933.00	26 795.05	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 353.00	0.00	
	Reprises sur autofinancement antérieur	3 353.00	0.00	
139151	Subv. inv. actifs amort. - GFP de rattachement	3 353.00	0.00	
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE DE L'EXERCICE		3 353.00	0.00	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		776 286.00	26 795.05	
				+
RESTES A REALISER 2025				100 944.22
				+
D 001 RESULTAT SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE				23 632.73
				=
TOTAL DES DEPENSES DE D'INVESTISSEMENT CUMULEES				151 372.00

VOTE DU BUDGET

Section d'investissement - Détail des recettes

CC DU PAYS FOYEN - 33 - OFFICE DE TOURISME

Envoyé en préfecture le 20/03/2026

Reçu en préfecture le 20/03/2026

Publié le

05/03/2026 12:57 page 1 / 1

S2LOW

ID : 033-243301371-20260313-2026__051-DE

B

2026

Chap/ art	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Proposition nouvelle	Vote de l'assemblée délibérante
13	Subventions d'investissement (hors 138)	670 898.30	11 500.00	
13151	Subv. transf. GFP de rattachement	220 315.00	0.00	
1321	Subv. non transf. Etat et établissements nationaux	124 029.15	0.00	
1322	Subv. non transf. Régions	122 379.00	0.00	
1323	Subv. non transf. Départements	204 175.15	11 500.00	
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		0.00	
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0.00	
21	Immobilisations corporelles		0.00	
Total des recettes d'équipement		670 898.30	11 500.00	
10	Dotations, fonds divers et réserves	92 184.93	16 865.71	
10222	FCTVA	92 184.93	1.05	
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés		16 864.66	
27	Autres immobilisations financières		0.00	
Total des recettes financières		92 184.93	16 865.71	
TOTAL DES RECETTES REELLES		763 083.23	28 365.71	
021	Virement de la section de fonctionnement		5 294.00	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	12 000.00	10 000.00	
2805	Amort. Licences, logiciels, droits similaires		1 683.00	
281838	Amort. autre matériel informatique	8 330.98	7 622.00	
281848	Amort. autres matériels de bureau et mobiliers	2 974.02	0.00	
28188	Amort. autres	695.00	695.00	
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		12 000.00	15 294.00	
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE DE L'EXERCICE		12 000.00	15 294.00	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		775 083.23	43 659.71	
				+
RESTES A REALISER 2025			107 712.29	
				+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE			0.00	
				=
TOTAL DES RECETTES DE D'INVESTISSEMENT CUMULEES			151 372.00	

IV – ANNEXES

IV

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 412-5 du CGFP et du décret n° 2022-48 du 21 janvier 2022		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		2,00	0,00	2,00	2,00	1,00	3,00
ADMINISTRATIF		0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00
Adjoint administratif	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Adjoint administratif de 2ème classe	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Attaché	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

CC DU PAYS FOYEN - OFFICE DE TOURISME - BP (projet de budget) - 2026

FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00		
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00		
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		2,00	0,00	2,00	2,00	1,00	3,00

Envoyé en préfecture le 20/03/2026

Reçu en préfecture le 20/03/2026

Publié le 0,00

S²LO

ID : 033-243301371-20260313-2026__051-DE

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément aux cadres d'emploi applicables à la fonction publique territoriale. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année : ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ANNEXES

IV

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				36 003,00		
ADMINISTRATIF		ADM		36 003,00	A	CDI
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				36 003,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel.
 ANIM : Animation.
 POL : Police.
 POMP : Sapeurs-pompiers.
 X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :

332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
 332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
 332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
 332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
 332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
 332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
 332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
 332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
 332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
 327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
 332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
 332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
 326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
 343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
 333-1_333-10 : Collaborateurs de cabinet.
 333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
 A : Autres

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

Envoyé en préfecture le 20/03/2026

Reçu en préfecture le 20/03/2026

Publié le

ID : 033-243301371-20260313-2026__051-DE



ARRETE ET SIGNATURES

CC DU PAYS FOYEN - OFFICE DE TOURISME

10/03/2026 11:46 Page 1 / 3

Présentation

Présenté par le Président,
A le 12/3/2026
Le Président

Délibération

Délibéré par le Conseil Communautaire, réuni en session *ordinaire*
A *9^h 30* le 13/3/2026

Votes

Nombre de membres en exercice :	41
Nombre de membres présents :	30
Nombre de suffrages exprimés :	34
Pour :	34
Contre :	0
Abstention :	0

Les membres du Conseil Communautaire,

Date de convocation :

Signataire

M.BAEZA Jean-Marie

M.BILLOUX Roger

M.BLUTEAU José

Mme CELESTE Patricia

M.CHALARD Christophe

Mme CONORD Diana

M.DELAGE Bernard

Mme DESROZIER Marie-Hélène

M.DUFOUR Gérard

M.FESTAL Patrick

Mme FEYDEL Sylvie

M.FRECHOU Eric

M.FRITSCH Laurent



ARRETE ET SIGNATURES

CC DU PAYS FOYEN - OFFICE DE TOURISME

10/03/2026 11:46 Page 2 / 3

Signataire	
M. GENILLIER Franck	
Mme GROSSIAS Mireille	
Mme GUIONIE-PAUCHET Christelle	
Mme GUYOT Marie-José	
Mme HERIAUD Gaëlle	
Mme LACHAIZE Yolande	
M.LESSEIGNE Jean	
M.MARGOUILLE Michel	
M.NOUVEL Philippe	
M.PAILHET Jean-Paul	
Mme PAUILLAC Sandrine	
Mme PENISSON Pascale	
Mme PILLON Isabelle	
M. PLAT Tristan	
Mme PRADELLE Dominique	
Mme RATIE Sandrine	
M.REIX Jacques	

ARRETE ET SIGNATURES

CC DU PAYS FOYEN - OFFICE DE TOURISME

10/03/2026 11:46 Page 3 / 3

Signataire	
M.ROBERT Pierre	
M.ROUBINEAU Jean-Pierre	
M.ROY Joël	
M.SAHRAOUI Marc	
M.SAUTREAU Gilbert	
M.TEYSSANDIER Didier	
Mme TOULOUSE Brigitte	
M.ULMANN David	
M.VACHER Jean-Claude	
Mme VERITE Magalie	
Mme VINCENZI Chritiane	

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le, et de la publication le

A Pineuilh, le

Envoyé en préfecture le 20/03/2026

Reçu en préfecture le 20/03/2026

Publié le



ID : 033-243301371-20260313-2026__051-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE de la
COMMUNAUTE DE COMMUNES du PAYS FOYEN**

Séance du 12 MARS 2026
Convocation en date du 6 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le 12 mars, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la Loi, à Sainte-Foy-La-Grande, sous la présidence de Pierre ROBERT, Président,

Nombre de conseillers en exercice : 41
Nombre de conseillers présents : 30
Pouvoirs : 04
Votants : 34

Présents : Monsieur Pierre ROBERT, Président.

Mmes Christelle GUIONIE-PAUCHET, Yolande LACHAIZE, Magali VERITE, Vice-présidentes.

MM. Roger BILLOUX, José BLUTEAU, Jean LESSEIGNE, Joël ROY, Marc SAHRAOUI, Didier TEYSSANDIER, Jean-Claude VACHER, Vice-présidents.

Mme Pascale PENISSON, Conseillère déléguée

MM. Jean-Marie BAEZA, Michel MARGOUILLE, Conseillers délégués

Présents : Mmes Patricia CELESTE, Diana CONORD, Marie-Hélène DESROZIER, Mireille GROSSIAS, Marie-José GUYOT, Gaëlle HERIAUD, Isabelle PILLON, Sandrine RATIE, Brigitte TOULOUSE, Christiane VINCENZI.

MM. Bernard DELAGE, Gérard DUFOUR, Patrick FESTAL, Éric FRECHOU, Jean-Paul PAILHET, Tristan PLAT,

Procurations : M. Philippe NOUVEL à Mme Christelle GUIONIE-PAUCHET
M. Jacques REIX à Mme Pascale PENISSON
M. Gilbert SAUTREAU à M. Michel MARGOUILLE
M. David ULMANN à Mme Marie-Hélène DESROZIER

Absent(e)s : M. Christophe CHALARD
Mme Sylvie FEYDEL
M. Laurent FRITSCH
M. Franck GENILLIER
Mme Sandrine PAUILLAC
Mme Dominique PRADELLE
M. Jean-Pierre ROUBINEAU

Secrétaire de séance : M. Roger BILLOUX

Domaine : Finances

Sous-domaine : Décisions budgétaires

OBJET : Budget primitif 2026 - budget annexe cinéma.

Intervenant(s) : Monsieur le Président, Monsieur SAHRAOUI, Vice-président.

Vote pour : 34 voix

Vote contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction comptable M57 applicable aux EPCI,

Vu la délibération n° 2026/011 en date du 19 février 2026, portant sur la présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires de l'exercice 2026,

Vu la délibération n° 2026/028 du 12 mars 2026, adoptant le Compte Financier Unique de l'année 2025,

Vu la délibération n° 2026/039 du 12 mars 2026 approuvant l'affectation des résultats,

Après présentation du budget primitif 2026 du budget annexe Cinéma, qui s'équilibre de la façon suivante :

- En fonctionnement : 25 000,00 €
- En investissement : 148 683,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **VOTE** le budget primitif 2026 du budget annexe Cinéma ;
- **VALIDE** le taux de fongibilité des crédits à 7,5% en fonctionnement et investissement ;
- **NOTIFIE** la présente délibération à Madame la Trésorière ;

- **HABILITE** Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires à la réalisation de la présente délibération et à signer tous les documents relatifs à la présente affaire.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Pour extrait conforme le 13 mars 2026

 **Pierre ROBERT**
Président

Roger BILLOUX
Secrétaire de séance



Le Président :

- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa réception par le représentant de l'Etat.

Certifié exécutoire

Après dépôt en préfecture le

Et publication le

Envoyé en préfecture le 20/03/2026

Reçu en préfecture le 20/03/2026

Publié le



ID : 033-243301371-20260313-2026__052-DE

VOTE DU BUDGET
Section de fonctionnement - Détail des dépenses

Envoyé en préfecture le 20/03/2026
Reçu en préfecture le 20/03/2026
Publié le
ID : 033-243301371-20260313-2026_052-DE

CC DU PAYS FOYEN - 33 - CINEMA LA BRECHE

Table with 5 columns: Chap/art, Libellé, Pour mémoire budget précédent, Proposition nouvelle, Vote de l'assemblée délibérante. Rows include various budget categories like Charges à caractère général, Charges financières, and Charges spécifiques, with sub-totals and a final total for the exercise.

Summary table with 2 columns: Description, Amount. Rows show RESTES A REALISER 2025, D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE, and TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES.

Détail du calcul des ICNE au compte 66112

Table with 2 columns: Description, Amount. Rows show Montant ICNE de l'exercice, Montant des ICNE de l'exercice N-1, and the resulting difference.

VOTE DU BUDGET

Section de fonctionnement - Détail des recettes

CC DU PAYS FOYEN - 33 - CINEMA LA BRECHE

Envoyé en préfecture le 20/03/2026

Reçu en préfecture le 20/03/2026 à 15:53:38

Publié le

03/03/2026 15:53:38 page 1 / 1

SLO

ID : 033-243301371-20260313-2026__052-DE

B

2026

Chap/ art	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Proposition nouvelle	Vote de l'assemblée délibérante
013	Atténuations de charges		0.00	
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses		5 000.00	
7062	Redevances et droits des services à caractère culturel		5 000.00	
74	Dotations et participations	20 000.00	20 000.00	
747888	Autres	20 000.00	20 000.00	
75	Autres produits de gestion courante		0.00	
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a)		20 000.00	25 000.00	
76	Produits financiers (b)		0.00	
77	Produits spécifiques		0.00	
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		20 000.00	25 000.00	
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		20 000.00	25 000.00	

		+
RESTES A REALISER 2025	0.00	
		+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0.00	
		=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	25 000.00	

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant ICNE de l'exercice	0.00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0.00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0.00

VOTE DU BUDGET

Section d'investissement - Détail des dépenses

CC DU PAYS FOYEN - 33 - CINEMA LA BRECHE

Envoyé en préfecture le 20/03/2026
Reçu en préfecture le 20/03/2026
Publié le
ID : 033-243301371-20260313-2026__052-DE

03/03/2026 15:53 page 1 / 1
SLO

B
2026

Chap/ art	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Proposition nouvelle	Vote de l'assemblée délibérante
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)		0.00	
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	70 009.64	2 431.00	
21838	Autre matériel informatique		2 431.00	
2188	Autres immobilisations corporelles	70 009.64	0.00	
23	Immobilisations en cours (hors opérations)		0.00	
Total des dépenses d'équipement		70 009.64	2 431.00	
10	Dotations, fonds divers et réserves		0.00	
13	Subventions d'investissement		0.00	
16	Emprunts et dettes assimilées	22 800.00	23 246.57	
1641	Emprunts en euros	22 800.00	23 246.57	
26	Participations et créances rattachées à des participations		0.00	
27	Autres immobilisations financières		0.00	
020	Dépenses imprévues		0.00	
Total des dépenses financières		22 800.00	23 246.57	
TOTAL DES DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE		92 809.64	25 677.57	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		92 809.64	25 677.57	
				+
RESTES A REALISER 2025				0.00
				+
D 001 RESULTAT SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE				123 005.43
				=
TOTAL DES DEPENSES DE D'INVESTISSEMENT CUMULEES				148 683.00

VOTE DU BUDGET

Section d'investissement - Détail des recettes

CC DU PAYS FOYEN - 33 - CINEMA LA BRECHE

Envoyé en préfecture le 20/03/2026

Reçu en préfecture le 20/03/2026

Publié le

033-243301371-20260313-2026_052-DE

2026

Chap/ art	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Proposition nouvelle	Vote de l'assemblée délibérante
13	Subventions d'investissement (hors 138)	99 763.06	43 288.64	
1321	Subv. non transf. Etat et établissements nationaux	20 223.06	43 288.64	
1322	Subv. non transf. Régions	14 540.00	0.00	
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	65 000.00	0.00	
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		0.00	
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0.00	
21	Immobilisations corporelles		0.00	
Total des recettes d'équipement		99 763.06	43 288.64	
10	Dotations, fonds divers et réserves	33 920.94	11 682.78	
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	33 920.94	11 682.78	
27	Autres immobilisations financières		0.00	
Total des recettes financières		33 920.94	11 682.78	
TOTAL DES RECETTES REELLES		133 684.00	54 971.42	
021	Virement de la section de fonctionnement	9 106.00	2 461.00	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	780.00	11 710.58	
281314	Amort. constructions bâtiments culturels et sportifs	135.00	135.00	
28148	Amort. constructions sur sol d'autrui - Autres constructions		1 000.00	
281838	Amort. autre matériel informatique		2 728.00	
281848	Amort. autres matériels de bureau et mobiliers	171.00	170.58	
28188	Amort. autres	474.00	7 677.00	
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		9 886.00	14 171.58	
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE DE L'EXERCICE		9 886.00	14 171.58	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		143 570.00	69 143.00	
				+
RESTES A REALISER 2025				79 540.00
				+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE				0.00
				=
TOTAL DES RECETTES DE D'INVESTISSEMENT CUMULEES				148 683.00

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Péri- odicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					650 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)					650 000,00									
	Caisse CAISSE FRANCAISE FINANCEMENT LOCAL	28/12/2018		01/06/2019	650 000,00	F		1,950	1,967		T	X Echéance constante		A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes afférentes aux marchés publics de travaux et aux marchés de partenariat (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									



Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat										Publié le			
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	ID : 033-243301371-20260313-2026		052-DE	
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel		dicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	de rembour- sement anticipé O/N	gorie d'em- prunt (8)
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					650 000,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle , B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		504 377,57					23 246,42	9 666,06	0,00	781,84
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		504 377,57					23 246,42	9 666,06	0,00	781,84
		0,00	A-1	504 377,57	18,17	F		1,967	23 246,42	9 666,06	0,00	781,84
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes afférentes aux marchés publics de travaux et de partenariat (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité			
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	ICNE de l'exercice
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		504 377,57					23 246,42	9 666,06	0,00	781,84

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

ARRETE ET SIGNATURES

CC DU PAYS FOYEN - CINEMA LA BRECHE

10/03/2026 11:46 Page 1 / 3

Présentation

Présenté par le Président,
A. Foye la Grande, le 12/13/2026
Le Président

Délibération

Délibéré par le Conseil Communautaire, réuni en session extraordinaire
A. Foye la Grande le 13/13/2026

Votes

Nombre de membres en exercice :	41
Nombre de membres présents :	30
Nombre de suffrages exprimés :	34
Pour :	34
Contre :	0
Abstention :	0

Les membres du Conseil Communautaire,

Date de convocation :

Signataire

M.BAEZA Jean-Marie

M.BILLOUX Roger

M.BLUTEAU José

Mme CELESTE Patricia

M.CHALARD Christophe

Mme CONORD Diana

M.DELAGE Bernard

Mme DESROZIER Marie-Hélène

M.DUFOUR Gérard

M.FESTAL Patrick

Mme FEYDEL Sylvie

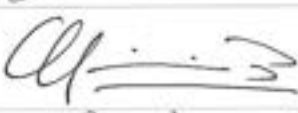
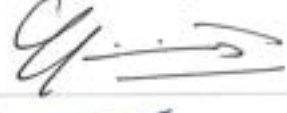
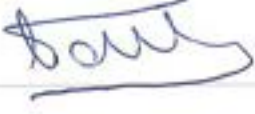
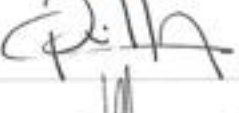
M.FRECHOU Eric

M.FRITSCH Laurent

ARRETE ET SIGNATURES

CC DU PAYS FOYEN - CINEMA LA BRECHE

10/03/2026 11:46 Page 2 / 3

Signataire	
M. GENILLIER Franck	
Mme GROSSIAS Mireille	
Mme GUIONIE-PAUCHET Christelle	
Mme GUYOT Marie-José	
Mme HERIAUD Gaëlle	
Mme LACHAIZE Yolande	
M.LESSEIGNE Jean	
M.MARGOUILLE Michel	
M.NOUVEL Philippe	
M.PAILHET Jean-Paul	
Mme PAUILLAC Sandrine	
Mme PENISSON Pascale	
Mme PILLON Isabelle	
M. PLAT Tristan	
Mme PRADELLE Dominique	
Mme RATIE Sandrine	
M.REIX Jacques	

ARRETE ET SIGNATURES

CC DU PAYS FOYEN - CINEMA LA BRECHE

10/03/2026 11:46 Page 3 / 3

Signataire	
M.ROBERT Pierre	
M.ROUBINEAU Jean-Pierre	
M.ROY Joël	
M.SAHRAOUI Marc	
M.SAUTREAU Gilbert	
M.TEYSSANDIER Didier	
Mme TOULOUSE Brigitte	
M.ULMANN David	
M.VACHER Jean-Claude	
Mme VERITE Magalie	
Mme VINCENZI Chritiane	

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le, et de la publication le

A Pineuilh, le

Envoyé en préfecture le 20/03/2026

Reçu en préfecture le 20/03/2026

Publié le



ID : 033-243301371-20260313-2026__052-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE de la
COMMUNAUTE DE COMMUNES du PAYS FOYEN**

Séance du 12 MARS 2026
Convocation en date du 6 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le 12 mars, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la Loi, à Sainte-Foy-La-Grande, sous la présidence de Pierre ROBERT, Président,

Nombre de conseillers en exercice : 41
Nombre de conseillers présents : 30
Pouvoirs : 04
Votants : 34

Présents : Monsieur Pierre ROBERT, Président.

Mmes Christelle GUIONIE-PAUCHET, Yolande LACHAIZE, Magali VERITE, Vice-présidentes.

MM. Roger BILLOUX, José BLUTEAU, Jean LESSEIGNE, Joël ROY, Marc SAHRAOUI, Didier TEYSSANDIER, Jean-Claude VACHER, Vice-présidents.

Mme Pascale PENISSON, Conseillère déléguée

MM. Jean-Marie BAEZA, Michel MARGOUILLE, Conseillers délégués

Présents : Mmes Patricia CELESTE, Diana CONORD, Marie-Hélène DESROZIER, Mireille GROSSIAS, Marie-José GUYOT, Gaëlle HERIAUD, Isabelle PILLON, Sandrine RATIE, Brigitte TOULOUSE, Christiane VINCENZI.

MM. Bernard DELAGE, Gérard DUFOUR, Patrick FESTAL, Éric FRECHOU, Jean-Paul PAILHET, Tristan PLAT,

Procurations : M. Philippe NOUVEL à Mme Christelle GUIONIE-PAUCHET
M. Jacques REIX à Mme Pascale PENISSON
M. Gilbert SAUTREAU à M. Michel MARGOUILLE
M. David ULMANN à Mme Marie-Hélène DESROZIER

Absent(e)s : M. Christophe CHALARD
Mme Sylvie FEYDEL
M. Laurent FRITSCH
M. Franck GENILLIER
Mme Sandrine PAUILLAC
Mme Dominique PRADELLE
M. Jean-Pierre ROUBINEAU

Secrétaire de séance : M. Roger BILLOUX

Domaine : Finances

Sous-domaine : Décisions budgétaires

OBJET : Budget primitif 2026 - budget annexe GEMAPI.

Intervenant(s) : Monsieur le Président, Monsieur SAHRAOUI, Vice-président, Monsieur VACHER, Vice-président, Monsieur FESTAL.

Vote pour : 34 voix

Vote contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction comptable M57 applicable aux EPCI,

Vu la délibération n° 2026/011 en date du 19 février 2026, portant sur la présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires de l'exercice 2026,

Vu la délibération n° 2026/029 du 12 mars 2026, adoptant le Compte Financier Unique de l'année 2025,

Vu la délibération n° 2026/040 du 12 mars 2026 approuvant l'affectation des résultats,

Après présentation du budget primitif 2026 du budget annexe GEMAPI, qui s'équilibre de la façon suivante :

- En fonctionnement : 265 321,00 €
- En investissement : 552 250,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **VOTE** le budget primitif 2026 du budget annexe GEMAPI ;
- **VALIDE** le taux de fongibilité des crédits à 7,5% en fonctionnement et investissement ;
- **NOTIFIE** la présente délibération à Madame la Trésorière ;

- **HABILITE** Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires à la réalisation de la présente délibération et à signer tous les documents relatifs à la présente affaire.

**Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Pour extrait conforme le 13 mars 2026**

 **Pierre ROBERT**
Président


Roger BILLOUX
Secrétaire de séance



Le Président :

- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa réception par le représentant de l'État.

Certifié exécutoire

Après dépôt en préfecture le

Et publication le

Envoyé en préfecture le 20/03/2026

Reçu en préfecture le 20/03/2026

Publié le



ID : 033-243301371-20260313-2026__053-DE

VOTE DU BUDGET

Section de fonctionnement - Détail des dépenses

CC DU PAYS FOYEN - 33 - GEMAPI

Envoyé en préfecture le 20/03/2026

Reçu en préfecture le 20/03/2026 page 1 / 2

Publié le

ID : 033-243301371-20260313-2026__053-DE

B

2026

Chap/ art	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Proposition nouvelle	Vote de l'assemblée délibérante
011	Charges à caractère général	75 371.00	28 680.00	
60622	Fournitures non stockées - Carburants	300.00	250.00	
60632	Fournitures non stockées - Fournitures de petit équipement		50.00	
6064	Fournitures non stockées - Fournitures administratives	100.00	100.00	
615231	Entretien et réparations sur voiries	2 350.00	14 000.00	
61551	Entretien et réparations sur matériel roulant	800.00	700.00	
6161	Primes d'assurances multirisques	280.00	280.00	
6182	Documentation générale et technique	650.00	650.00	
62622	Frais télécommunication Téléphones portables	50.00	50.00	
6281	Concours divers (cotisations...)	58 741.00	4 500.00	
62871	Remboursements de frais à la collectivité de rattachement	12 000.00	8 000.00	
63512	Taxes foncières	100.00	100.00	
012	Charges de personnel et frais assimilés	72 532.00	56 454.00	
6211	Personnel affecté par la collectivité de rattachement	72 232.00	56 154.00	
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	300.00	300.00	
014	Atténuations de produits	5 000.00	5 500.00	
7391118	Autres restit. au titre des dégrèvements sur contrib. directes	5 000.00	5 500.00	
65	Autres charges de gestion courante		105 870.00	
6561	Organismes de regroupement		62 000.00	
65888	Autres charges diverses de gestion courante		43 870.00	
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		152 903.00	196 504.00	
66	Charges financières (b)	1 220.00	1 317.00	
66111	Intérêts réglés à l'échéance	1 415.51	1 520.42	
661121	Montant des ICNE de l'exercice	633.79	430.37	
661122	Montant des ICNE de l'exercice N-1	-829.30	-633.79	
67	Charges spécifiques (c)	16 200.00	500.00	
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	16 200.00	500.00	
022	Dépenses imprévues (e)		0.00	
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		170 323.00	198 321.00	
023	Virement à la section d'investissement	62 000.00	0.00	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	64 566.00	67 000.00	
6811	Dot. aux amort. des immobilisations incorporelles et corporelles	64 566.00	67 000.00	
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		126 566.00	67 000.00	
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		126 566.00	67 000.00	
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		296 889.00	265 321.00	

+

RESTES A REALISER 2025

0.00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

0.00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

265 321.00

VOTE DU BUDGET

Section de fonctionnement - Détail des dépenses

CC DU PAYS FOYEN - 33 - GEMAPI

Envoyé en préfecture le 20/03/2026

Reçu en préfecture le 20/03/2026

Publié le

ID : 033-243301371-20260313-2026__053-DE

Page 2 / 2



Chap/ art	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Proposition nouvelle	Vote de l'assemblée délibérante
--------------	---------	----------------------------------	----------------------	------------------------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112

Montant ICNE de l'exercice	430.37
Montant des ICNE de l'exercice N-1	633.79
= Différence ICNE N - ICNE N-1	-203.42

VOTE DU BUDGET

Section de fonctionnement - Détail des recettes

CC DU PAYS FOYEN - 33 - GEMAPI

Envoyé en préfecture le 20/03/2026

Reçu en préfecture le 20/03/2026

Publié le

05/03/2026 12:03:38 page 1 / 1

SLO

ID : 033-243301371-20260313-2026__053-DE

B

2026

Chap/ art	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Proposition nouvelle	Vote de l'assemblée délibérante
013	Atténuations de charges		0.00	
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses		0.00	
731	Fiscalité locale	142 000.87	142 000.00	
73136	Taxe pour gestion milieux aquatiques et prévention inondations	142 000.87	142 000.00	
74	Dotations et participations	46 581.00	89 170.66	
74718	Participations Etat - Autres		3 870.00	
74751	Participations GFP de rattachement	8 000.00	8 000.00	
747888	Autres	38 581.00	37 300.66	
748388	Autres attributions de péréquation et de compensation		40 000.00	
75	Autres produits de gestion courante		0.00	
75888	Autres produits divers de gestion courante		0.00	
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a)		188 581.87	231 170.66	
76	Produits financiers (b)		0.00	
77	Produits spécifiques		0.00	
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		188 581.87	231 170.66	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 197.00	1 897.00	
777	Recettes et quote-part subv. invest. transférées au cpte résult	1 197.00	1 197.00	
7811	Reprises sur amort des immo incorporelles et corporelles		700.00	
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		1 197.00	1 897.00	
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		189 778.87	233 067.66	

		+
RESTES A REALISER 2025		0.00
		+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE		32 253.34
		=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		265 321.00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant ICNE de l'exercice	0.00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0.00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0.00

VOTE DU BUDGET

Section d'investissement - Détail des dépenses

CC DU PAYS FOYEN - 33 - GEMAPI

Envoyé en préfecture le 20/03/2026

Reçu en préfecture le 20/03/2026

Publié le

05/03/2026 page 1 / 1

SLO

ID : 033-243301371-20260313-2026__053-DE

B

2026

Chap/ art	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Proposition nouvelle	Vote de l'assemblée délibérante
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)		0.00	
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)		0.00	
23	Immobilisations en cours (hors opérations)		0.00	
Opération d'équipement n° 12		502 505.00	541 753.00	
Total des dépenses d'équipement		502 505.00	541 753.00	
10	Dotations, fonds divers et réserves		0.00	
13	Subventions d'investissement		0.00	
16	Emprunts et dettes assimilées	8 258.00	8 600.00	
1641	Emprunts en euros	8 258.00	8 600.00	
26	Participations et créances rattachées à des participations		0.00	
27	Autres immobilisations financières		0.00	
020	Dépenses imprévues		0.00	
Total des dépenses financières		8 258.00	8 600.00	
TOTAL DES DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE		510 763.00	550 353.00	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 197.00	1 897.00	
	Reprises sur autofinancement antérieur	1 197.00	1 897.00	
13912	Subv. inv. actifs amort. - Régions	85.00	85.00	
13913	Subv. inv. actifs amort. - Départements	500.00	500.00	
13918	Autres subv. d'invest. rattachées aux actifs amortissables	612.00	612.00	
28031	Amort. frais d'études		400.00	
281531	Réseaux d adduction d eau		300.00	
041	Opérations patrimoniales		0.00	
2128	Autres agencements et aménagements		0.00	
21538	Autres réseaux		0.00	
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE DE L'EXERCICE		1 197.00	1 897.00	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		511 960.00	552 250.00	

		+
RESTES A REALISER 2025		0.00
		+
D 001 RESULTAT SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE		0.00
		=
TOTAL DES DEPENSES DE D'INVESTISSEMENT CUMULEES		552 250.00

VOTE DU BUDGET

Section d'investissement - Détail des recettes

CC DU PAYS FOYEN - 33 - GEMAPI

Envoyé en préfecture le 20/03/2026

Reçu en préfecture le 20/03/2026

Publié le

05/03/2026 12:03:38 page 1 / 1

SLO

ID : 033-243301371-20260313-2026__053-DE

B

2026

Chap/ art	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Proposition nouvelle	Vote de l'assemblée délibérante
13	Subventions d'investissement (hors 138)	56 007.74	57 009.54	
1328	Autres subv. d'investissement rattachées aux actifs non amort.	56 007.74	57 009.54	
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		0.00	
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0.00	
21	Immobilisations corporelles		0.00	
Total des recettes d'équipement		56 007.74	57 009.54	
10	Dotations, fonds divers et réserves		0.00	
27	Autres immobilisations financières		0.00	
Total des recettes financières			0.00	
TOTAL DES RECETTES REELLES		56 007.74	57 009.54	
021	Virement de la section de fonctionnement	62 000.00	0.00	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	64 566.00	67 000.00	
28031	Amort. frais d'études	104.00	4 560.00	
2804413	Amort.subv.nat.org.publics -Projets infrastruct.intérêt national	93.00	93.00	
281538	Amort. autres réseaux	62 488.88	60 583.02	
2815731	Amort. matériel roulant	5.00	5.00	
28158	Amort. autres installations, matériel et outillage techniques	1.00	1.00	
281828	Amort. autres matériels de transport	1 500.00	1 500.00	
281838	Amort. autre matériel informatique	348.12	233.11	
28188	Amort. autres	26.00	24.87	
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		126 566.00	67 000.00	
041	Opérations patrimoniales		0.00	
2031	Frais d'études		0.00	
21531	Réseaux d adduction d eau		0.00	
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE DE L'EXERCICE		126 566.00	67 000.00	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		182 573.74	124 009.54	

		+
RESTES A REALISER 2025	0.00	
		+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	428 240.46	
		=
TOTAL DES RECETTES DE D'INVESTISSEMENT CUMULEES	552 250.00	

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Péri- odicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					109 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)					109 000,00									
BX9272	Agence CREDIT AGRICOLE	18/04/2013		31/05/2018	109 000,00	F		4,040	3,279		A	X Echéance constante		A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes afférentes aux marchés publics de travaux et aux marchés de partenariat (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat										Publié le					
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	ID : 033-243301371-20260313-2026	dité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	de rembour- sement anticipé O/N	053-DE	gorie d'em- prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel							
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00											
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00											
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00											
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00											
1687 Autres dettes (total)					0,00											
Total général					109 000,00											

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle , B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		26 765,76					8 590,62	1 081,34	0,00	430,37
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		26 765,76					8 590,62	1 081,34	0,00	430,37
BX9272		0,00	A-1	26 765,76	2,33	F		3,279	8 590,62	1 081,34	0,00	430,37
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes afférentes aux marchés publics de travaux et de partenariat (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité			
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	ICNE de l'exercice
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		26 765,76					8 590,62	1 081,34	0,00	430,37

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

ARRETE ET SIGNATURES

CC DU PAYS FOYEN - GEMAPI

10/03/2026 11:47 Page 1 / 3

Présentation

Présenté par le Président,
 AS² Foyen la Grande, le 12/13/2026.....
 Le Président

Délibération

Délibéré par le Conseil Communautaire, réuni en session ordinaire
 AS² Foyen la Grande, le 13/13/2026.....

Votes

Nombre de membres en exercice :	44
Nombre de membres présents :	30
Nombre de suffrages exprimés :	34
Pour :	34
Contre :	0
Abstention :	0

Les membres du Conseil Communautaire,

Date de convocation :

Signataire

M.BAEZA Jean-Marie

M.BILLOUX Roger

M.BLUTEAU José

Mme CELESTE Patricia

M.CHALARD Christophe

Mme CONORD Diana

M.DELAGE Bernard

Mme DESROZIER Marie-Hélène

M.DUFOUR Gérard

M.FESTAL Patrick

Mme FEYDEL Sylvie

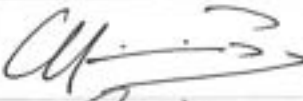
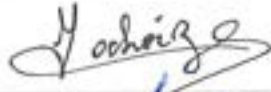
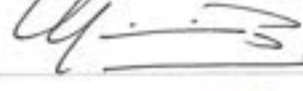
M.FRECHOU Eric

M.FRITSCH Laurent

ARRETE ET SIGNATURES

CC DU PAYS FOYEN - GEMAPI

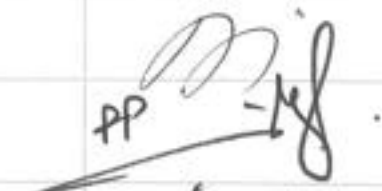
10/03/2026 11:47 Page 2 / 3

Signataire	
M. GENILLIER Franck	
Mme GROSSIAS Mireille	
Mme GUIONIE-PAUCHET Christelle	
Mme GUYOT Marie-José	
Mme HERIAUD Gaëlle	
Mme LACHAIZE Yolande	
M.LESSEIGNE Jean	
M.MARGOUILLE Michel	
M.NOUVEL Philippe	
M.PAILHET Jean-Paul	
Mme PAUILLAC Sandrine	
Mme PENISSON Pascale	
Mme PILLON Isabelle	
M. PLAT Tristan	
Mme PRADELLE Dominique	
Mme RATIE Sandrine	
M.REIX Jacques	

ARRETE ET SIGNATURES

CC DU PAYS FOYEN - GEMAPI

10/03/2026 11:47 Page 3 / 3

Signataire	
M.ROBERT Pierre	
M.ROUBINEAU Jean-Pierre	
M.ROY Joël	
M.SAHRAOUI Marc	
M.SAUTREAU Gilbert	
M.TEYSSANDIER Didier	
Mme TOULOUSE Brigitte	
M.ULMANN David	
M.VACHER Jean-Claude	
Mme VERITE Magalie	
Mme VINCENZI Chritiane	

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le et de la publication le

A Pineuilh, le

Envoyé en préfecture le 20/03/2026

Reçu en préfecture le 20/03/2026

Publié le



ID : 033-243301371-20260313-2026__053-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE de la
COMMUNAUTE DE COMMUNES du PAYS FOYEN**

Séance du 12 MARS 2026
Convocation en date du 6 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le 12 mars, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la Loi, à Sainte-Foy-La-Grande, sous la présidence de Pierre ROBERT, Président,

Nombre de conseillers en exercice : 41
Nombre de conseillers présents : 30
Pouvoirs : 04
Votants : 34

Présents : Monsieur Pierre ROBERT, Président.

Mmes Christelle GUIONIE-PAUCHET, Yolande LACHAIZE, Magali VERITE, Vice-présidentes.

MM. Roger BILLOUX, José BLUTEAU, Jean LESSEIGNE, Joël ROY, Marc SAHRAOUI, Didier TEYSSANDIER, Jean-Claude VACHER, Vice-présidents.

Mme Pascale PENISSON, Conseillère déléguée

MM. Jean-Marie BAEZA, Michel MARGOUILLE, Conseillers délégués

Présents : Mmes Patricia CELESTE, Diana CONORD, Marie-Hélène DESROZIER, Mireille GROSSIAS, Marie-José GUYOT, Gaëlle HERIAUD, Isabelle PILLON, Sandrine RATIE, Brigitte TOULOUSE, Christiane VINCENZI.

MM. Bernard DELAGE, Gérard DUFOUR, Patrick FESTAL, Éric FRECHOU, Jean-Paul PAILHET, Tristan PLAT,

Procurations : M. Philippe NOUVEL à Mme Christelle GUIONIE-PAUCHET
M. Jacques REIX à Mme Pascale PENISSON
M. Gilbert SAUTREAU à M. Michel MARGOUILLE
M. David ULMANN à Mme Marie-Hélène DESROZIER

Absent(e)s : M. Christophe CHALARD
Mme Sylvie FEYDEL
M. Laurent FRITSCH
M. Franck GENILLIER
Mme Sandrine PAUILLAC
Mme Dominique PRADELLE
M. Jean-Pierre ROUBINEAU

Domaine : Finances

Sous-domaine : Décisions budgétaires

OBJET : Budget primitif 2026 - budget annexe SPANC.

Intervenant(s) : Monsieur le Président, Monsieur SAHRAOUI, Vice-président.

Vote pour : 34 voix

Vote contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction comptable M57 applicable aux EPCI,

Vu la délibération n° 2026/011 en date du 19 février 2026, portant sur la présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires de l'exercice 2026,

Vu la délibération n° 2026/030 du 12 mars 2026, adoptant le Compte Financier Unique de l'année 2025,

Vu la délibération n° 2026/041 du 12 mars 2026 approuvant l'affectation des résultats,

Après présentation du budget primitif 2026 du budget annexe SPANC, qui s'équilibre de la façon suivante :

- En fonctionnement : 58 060,00 €
- En investissement : 36 180,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **VOTE** le budget primitif 2026 du budget annexe SPANC ;
- **VALIDE** le taux de fongibilité des crédits à 7,5% en fonctionnement et investissement ;
- **NOTIFIE** la présente délibération à Madame la Trésorière ;

- **HABILITE** Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires à la réalisation de la présente délibération et à signer tous les documents relatifs à la présente affaire.

**Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Pour extrait conforme le 13 mars 2026**

 **Pierre ROBERT**
Président

Roger BILLOUX
Secrétaire de séance



Le Président :

Informé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa réception par le représentant de l'Etat.

Certifié exécutoire

Après dépôt en préfecture le

Et publication le

Envoyé en préfecture le 20/03/2026

Reçu en préfecture le 20/03/2026

Publié le



ID : 033-243301371-20260313-2026__054-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**VUE D'ENSEMBLE****EXPLOITATION**

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	58 060,00	45 003,71
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 13 056,29
	=	=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		58 060,00	58 060,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	36 180,00	18 562,95
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 17 617,05
	=	=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		36 180,00	36 180,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	94 240,00	94 240,00
---------------------	-----------	-----------

(1) Crédits votés uniquement lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire (sans prise en compte des précédents mouvements de crédits de l'exercices)

(2) A renseigner uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	8 700,00	4 500,00	0,00
6063	Fournitures entretien et petit équi	100,00	200,00	0,00
6064	Fournitures administratives	100,00	200,00	0,00
6066	Carburants	250,00	200,00	0,00
6156	Maintenance	500,00	500,00	0,00
6161	Multirisques	350,00	350,00	0,00
618	Divers	7 400,00	2 000,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	50,00	0,00
62871	Remb. frais à la coll. de rattachement	0,00	1 000,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	32 900,00	30 000,00	0,00
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	32 900,00	30 000,00	0,00
014	Atténuations de produits (7)	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	100,00	3 000,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	100,00	3 000,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION COURANTE		41 700,00	37 500,00	0,00
66	Charges financières (b) (8)	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (c)	210,00	1 000,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	210,00	1 000,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)	0,00	1 000,00	0,00
6817	Dot. dépréc. actifs circulants	0,00	1 000,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES D'EXPLOITATION		41 910,00	39 500,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	17 548,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	1 012,00	1 012,00	0,00
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	1 012,00	1 012,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		1 012,00	18 560,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		1 012,00	18 560,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		42 922,00	58 060,00	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (13)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE OU ANTICIPE (13)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	58 060,00
---	------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43.

(8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DE 042 = RI 040*.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote des résultats définitifs ou si reprise anticipée des rés

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES**

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	38 000,36	45 003,71	0,00
7062	Redevances assainissement non collectif	38 000,36	45 003,71	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION COURANTE		38 000,36	45 003,71	0,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (c)	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES D'EXPLOITATION		38 000,36	45 003,71	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		38 000,36	45 003,71	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE OU ANTICIPE (10)	13 056,29
---	------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	58 060,00
---	------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41 et M. 43.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote des résultats définitifs ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	5 000,00	5 000,00	0,00
2051	Concessions et droits assimilés	5 000,00	5 000,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	12 718,00	31 180,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	5 000,00	6 180,00	0,00
2184	Mobilier	5 000,00	10 000,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	2 718,00	15 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		17 718,00	36 180,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		17 718,00	36 180,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	0,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		17 718,00	36 180,00	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
----------------------------	------

+

D 001 SOLDE DEFICITAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
---	------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	36 180,00
--	-----------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote des résultats définitifs ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	100,95	2,95	0,00
10222	FCTVA	100,95	2,95	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		100,95	2,95	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		100,95	2,95	0,00
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	17 548,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	1 012,00	1 012,00	0,00
28182	Matériel de transport	675,00	675,00	0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	108,00	108,00	0,00
28184	Mobilier	90,00	90,00	0,00
28188	Autres	139,00	139,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		1 012,00	18 560,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		1 012,00	18 560,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		1 112,95	18 562,95	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (9)	0,00
---------------------------	------

+

R 001SOLDE EXCEDENTAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE OU ANTICIPE (9)	17 617,05
--	-----------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	36 180,00
--	-----------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(9) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote des résultats définitifs ou si reprise anticipée des résultats).

ARRETE ET SIGNATURES

CC DU PAYS FOYEN - SPANC

10/03/2026 11:51 Page 1 / 3

Présentation

Présenté par le Président,

A S^e Foy la Grande, le 12/13/2026

Le Président

Délibération

Délibéré par le Conseil Communautaire, réuni en session ordinaire

A S^e Foy la Grande le 13/13/2026

Votes

Nombre de membres en exercice : 44

Nombre de membres présents : 30

Nombre de suffrages exprimés : 34

Pour : 36

Contre : 0

Abstention : 0

Les membres du Conseil Communautaire,

Date de convocation :

Signataire

M.BAEZA Jean-Marie

M.BILLOUX Roger

M.BLUTEAU José

Mme CELESTE Patricia

M.CHALARD Christophe

Mme CONORD Diana

M.DELAGE Bernard

Mme DESROZIER Marie-Hélène

M.DUFOUR Gérard

M.FESTAL Patrick

Mme FEYDEL Sylvie

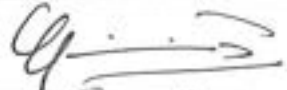
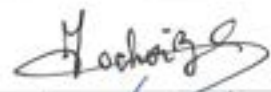
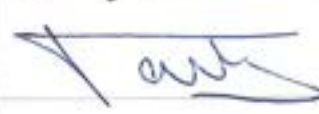
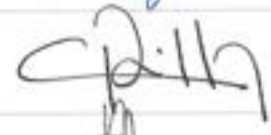
M.FRECHOU Eric

M.FRITSCH Laurent

ARRETE ET SIGNATURES

CC DU PAYS FOYEN - SPANC

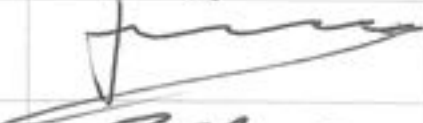
10/03/2026 11:51 Page 2 / 3

Signataire	
M. GENILLIER Franck	
Mme GROSSIAS Mireille	
Mme GUIONIE-PAUCHET Christelle	
Mme GUYOT Marie-José	
Mme HERIAUD Gaëlle	
Mme LACHAIZE Yolande	
M.LESSEIGNE Jean	
M.MARGOUILLE Michel	
M.NOUVEL Philippe	
M.PAILHET Jean-Paul	
Mme PAUILLAC Sandrine	
Mme PENISSON Pascale	
Mme PILLON Isabelle	
M. PLAT Tristan	
Mme PRADELLE Dominique	
Mme RATIE Sandrine	
M.REIX Jacques	

ARRETE ET SIGNATURES

CC DU PAYS FOYEN - SPANC

10/03/2026 11:51 Page 3 / 3

Signataire	
M.ROBERT Pierre	
M.ROUBINEAU Jean-Pierre	
M.ROY Joël	
M.SAHRAOUI Marc	
M.SAUTREAU Gilbert	
M.TEYSSANDIER Didier	
Mme TOULOUSE Brigitte	
M.ULMANN David	
M.VACHER Jean-Claude	
Mme VERITE Magalie	
Mme VINCENZI Chritiane	

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le, et de la publication le

A Pineuilh, le

Envoyé en préfecture le 20/03/2026

Reçu en préfecture le 20/03/2026

Publié le



ID : 033-243301371-20260313-2026__054-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE de la
COMMUNAUTE DE COMMUNES du PAYS FOYEN**

Séance du 12 MARS 2026
Convocation en date du 6 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le 12 mars, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la Loi, à Sainte-Foy-La-Grande, sous la présidence de Pierre ROBERT, Président,

Nombre de conseillers en exercice : 41
Nombre de conseillers présents : 30
Pouvoirs : 04
Votants : 34

Présents : Monsieur Pierre ROBERT, Président.

Mmes Christelle GUIONIE-PAUCHET, Yolande LACHAIZE, Magali VERITE, Vice-présidentes.

MM. Roger BILLOUX, José BLUTEAU, Jean LESSEIGNE, Joël ROY, Marc SAHRAOUI, Didier TEYSSANDIER, Jean-Claude VACHER, Vice-présidents.

Mme Pascale PENISSON, Conseillère déléguée

MM. Jean-Marie BAEZA, Michel MARGOUILLE, Conseillers délégués

Présents : Mmes Patricia CELESTE, Diana CONORD, Marie-Hélène DESROZIER, Mireille GROSSIAS, Marie-José GUYOT, Gaëlle HERIAUD, Isabelle PILLON, Sandrine RATIE, Brigitte TOULOUSE, Christiane VINCENZI.

MM. Bernard DELAGE, Gérard DUFOUR, Patrick FESTAL, Éric FRECHOU, Jean-Paul PAILHET, Tristan PLAT,

Procurations : M. Philippe NOUVEL à Mme Christelle GUIONIE-PAUCHET
M. Jacques REIX à Mme Pascale PENISSON
M. Gilbert SAUTREAU à M. Michel MARGOUILLE
M. David ULMANN à Mme Marie-Hélène DESROZIER

Absent(e)s : M. Christophe CHALARD
Mme Sylvie FEYDEL
M. Laurent FRITSCH
M. Franck GENILLIER
Mme Sandrine PAUILLAC
Mme Dominique PRADELLE
M. Jean-Pierre ROUBINEAU

Domaine : Finances

Sous-domaine : Décisions budgétaires

OBJET : Budget primitif 2026 - budget annexe gestion eau.

Intervenant(s) : Monsieur le Président, Monsieur SAHRAOUI, Vice-président.

Vote pour : 34 voix

Vote contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction comptable M57 applicable aux EPCI,

Vu la délibération n° 2026/011 en date du 19 février 2026, portant sur la présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires de l'exercice 2026,

Vu la délibération n° 2026/031 du 12 mars 2026, adoptant le Compte Financier Unique de l'année 2025,

Vu la délibération n° 2026/042 du 12 mars 2026 approuvant l'affectation des résultats,

Après présentation du budget primitif 2026 du budget annexe Gestion eau, qui s'équilibre de la façon suivante :

- En fonctionnement : 2 081 961,00 €
- En investissement : 1 611 028,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **VOTE** le budget primitif 2026 du budget annexe Gestion eau ;
- **VALIDE** le taux de fongibilité des crédits à 7,5% en fonctionnement et investissement ;
- **NOTIFIE** la présente délibération à Madame la Trésorière ;

- **HABILITE** Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires à la réalisation de la présente délibération et à signer tous les documents relatifs à la présente affaire.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Pour extrait conforme le 13 mars 2026

 **Pierre ROBERT**
Président

Roger BILLOUX
Secrétaire de séance



Le Président :

- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa réception par le représentant de l'Etat.

Certifié exécutoire
Après dépôt en préfecture le
Et publication le

Envoyé en préfecture le 20/03/2026

Reçu en préfecture le 20/03/2026

Publié le



ID : 033-243301371-20260313-2026__055-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**VUE D'ENSEMBLE****EXPLOITATION**

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	2 081 961,00	1 876 406,73
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 205 554,27
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		2 081 961,00	2 081 961,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	515 000,67	1 085 454,27
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	845 892,05	525 573,73
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 250 135,28	(si solde positif) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		1 611 028,00	1 611 028,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	3 692 989,00	3 692 989,00
---------------------	--------------	--------------

(1) Crédits votés uniquement lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire (sans prise en compte des précédents mouvements de crédits de l'exercices)

(2) A renseigner uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	660 478,00	996 505,90	0,00
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)	8 800,00	8 800,00	0,00
6063	Fournitures entretien et petit équipt	1 500,00	1 500,00	0,00
6064	Fournitures administratives	1 000,00	1 000,00	0,00
6066	Carburants	4 000,00	4 000,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	1 000,00	1 000,00	0,00
6135	Locations mobilières	500,00	500,00	0,00
6137	Redevances, droits de passage, servitude	100,00	100,00	0,00
61521	Entretien, réparations bâtiments publics	1 500,00	1 500,00	0,00
61523	Entretien, réparations réseaux	500,00	500,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	4 500,00	4 500,00	0,00
6156	Maintenance	6 500,00	6 500,00	0,00
6161	Multirisques	3 000,00	3 000,00	0,00
6168	Autres	5 500,00	5 500,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	190 000,00	0,00
618	Divers	2 500,00	2 500,00	0,00
6226	Honoraires	6 500,00	6 500,00	0,00
6228	Divers	600 000,00	728 100,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	500,00	500,00	0,00
6256	Missions	150,00	150,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	100,00	100,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	3 000,00	3 000,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	228,00	228,00	0,00
62871	Remb. frais à la coll. de rattachement	5 000,00	5 000,00	0,00
6288	Autres	0,00	17 927,90	0,00
63512	Taxes foncières	100,00	100,00	0,00
6356	Redevances occupat° domaine public	3 500,00	3 500,00	0,00
6378	Autres taxes et redevances	500,00	500,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	470 730,00	472 178,50	0,00
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	115 730,00	125 000,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	1 200,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	5 000,00	0,00	0,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	800,00	0,00	0,00
6411	Salaires, appointements, commissions	195 000,00	0,00	0,00
6413	Primes et gratifications	58 000,00	347 178,50	0,00
6415	Supplément familial	3 500,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	31 000,00	0,00	0,00
6452	Cotisations aux mutuelles	500,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	59 000,00	0,00	0,00
6458	Cotisat° autres organismes sociaux	1 000,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits (7)	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	3 010,00	110,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	0,00	100,00	0,00
6583	Déficits sur opérations de gestion	10,00	0,00	0,00
6588	Autres ch. diverses de gestion courante	3 000,00	10,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION COURANTE		1 134 218,00	1 468 794,40	0,00
66	Charges financières (b) (8)	107 491,00	95 166,60	0,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	110 220,00	92 767,21	0,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-2 729,00	2 399,39	0,00
67	Charges spécifiques (c)	0,00	3 000,00	0,00
678	Autres charges événement maj. et inhab.	0,00	3 000,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES D'EXPLOITATION		1 277 577,00	1 566 961,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	660 000,00	15 000,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	596 000,00	500 000,00	0,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	596 000,00	500 000,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		1 256 000,00	515 000,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		1 256 000,00	515 000,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		2 533 577,00	2 081 961,00	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (13)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE OU ANTICIPE (13)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	2 081 961,00
---	---------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	41 726,62
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	39 327,23
= Différence ICNE N – ICNE N-1	2 399,39

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43.

(8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote des résultats définitifs ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	1 869 700,80	1 840 000,00	0,00
70111	Ventes d'eau aux abonnés	1 550 000,00	1 640 000,00	0,00
7084	Mise à disposition de personnel facturée	0,00	200 000,00	0,00
70871	Remb. frais par coll. de rattachement	319 700,80	0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	4 000,00	4 000,21	0,00
7588	Autres	4 000,00	4 000,21	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION COURANTE		1 873 700,80	1 844 000,21	0,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (c)	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES D'EXPLOITATION		1 873 700,80	1 844 000,21	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	32 406,00	32 406,52	0,00
747	Quote-part des sub. invest virée résultat	32 406,00	32 406,52	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		32 406,00	32 406,52	0,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		1 906 106,80	1 876 406,73	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
----------------------------	------

+

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE OU ANTICIPE (10)	205 554,27
--	------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	2 081 961,00
--	--------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41 et M. 43.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote des résultats définitifs ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
57	Opération d'équipement n° 57 (5)	1 742,67	1 000,00	0,00
71	Opération d'équipement n° 71 (5)	1 606,52	0,00	0,00
78	Opération d'équipement n° 78 (5)	61,72	0,00	0,00
82	Opération d'équipement n° 82 (5)	278 227,00	-130 000,00	0,00
83	Opération d'équipement n° 83 (5)	66 791,89	2 000,00	0,00
84	Opération d'équipement n° 84 (5)	611 301,42	0,00	0,00
86	Opération d'équipement n° 86 (5)	420,00	0,00	0,00
87	Opération d'équipement n° 87 (5)	921 541,00	399 127,69	0,00
Total des dépenses d'équipement		1 881 692,22	272 127,69	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	217 433,22	210 466,46	0,00
1641	Emprunts en euros	217 433,22	210 466,46	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		217 433,22	210 466,46	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		2 099 125,44	482 594,15	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	32 406,00	32 406,52	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur	32 406,00	32 406,52	0,00
139111	Sub. équipt cpte résult. Agence de l'eau	970,77	971,44	0,00
139118	Sub. équipt cpte résult. Autres	10 613,20	10 613,20	0,00
13912	Sub. équipt cpte résult. Régions	1 159,63	1 159,63	0,00
13913	Sub. équipt cpte résult. Départements	19 662,40	19 662,25	0,00
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		32 406,00	32 406,52	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		2 131 531,44	515 000,67	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	845 892,05
----------------------------	------------

+

D 001 SOLDE DEFICITAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE OU ANTICIPE (10)	250 135,28
---	------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 611 028,00
--	--------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote des résultats définitifs ou si reprise anticipée des résultats).



III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	661 953,95	0,67	0,00
13111	Subv. équipt Agence de l'eau	291 046,73	0,67	0,00
1313	Subv. équipt Départements	312 332,00	0,00	0,00
13188	des tiers	58 575,22	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		661 953,95	0,67	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	313 976,05	570 453,60	0,00
1068	Autres réserves	313 976,05	570 453,60	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		313 976,05	570 453,60	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		975 930,00	570 454,27	0,00
021	Virement de la section d'exploitation	660 000,00	15 000,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	596 000,00	500 000,00	0,00
28131	Bâtiments	1 288,00	1 288,00	0,00
28135	Installations générales, agencements, ..	5 973,00	5 973,00	0,00
28153	Installations à caractère spécifique	580 199,70	484 268,37	0,00
28182	Matériel de transport	2 462,82	2 462,82	0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	4 694,26	4 558,59	0,00
28184	Mobilier	206,00	206,00	0,00
28188	Autres	1 176,22	1 243,22	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		1 256 000,00	515 000,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		1 256 000,00	515 000,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		2 231 930,00	1 085 454,27	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (9)	525 573,73
----------------------------------	-------------------

+

R 001SOLDE EXCEDENTAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE OU ANTICIPE (9)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 611 028,00
---	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote des résultats définitifs ou si reprise anticipée des résultats).

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Péri- odicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					5 265 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)					5 265 000,00									
00076426905	Agence CREDIT AGRICOLE	01/02/2011		15/02/2012	265 000,00	F		3,350	3,358		A	X Echéance constante		A-1
5208452	Caisse CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIO	20/12/2017		01/04/2019	2 353 750,00	F		1,870	1,878		T	X Echéance constante		A-1
5208453	Caisse CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIO	20/12/2017		01/07/2019	2 146 250,00	F		1,500	2,660		A	X Echéance constante		A-1
BL3892	Agence CREDIT AGRICOLE	31/10/2013		15/11/2013	60 000,00	F		5,400	5,478		A	X Echéance constante		A-1
BL3897	Agence CREDIT AGRICOLE	30/10/2013		30/11/2013	440 000,00	F		5,400	5,478		A	X Echéance constante		A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1675 Dettes afférentes aux marchés de partenariat (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									

CC DU PAYS FOYEN - GESTION EAU - BP (projet de budget) - 2026

Envoyé en préfecture le 20/03/2026

Reçu en préfecture le 20/03/2026

Publié le

S²LO

ID : 033-243301371-20260313-2026_055-DE

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat										Publié le			
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	ID : 033-243301371-20260313-2026-055-DE	Profil d'amor- tissement (7)	de rembour- sement anticipé O/N	gorie d'em- prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					5 265 000,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV

A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		3 647 668,47					210 466,46	92 767,21	0,00	34 360,19
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		3 647 668,47					210 466,46	92 767,21	0,00	34 360,19
00076426905		0,00	A-1	22 026,06	0,08	F		3,358	22 026,06	737,87	0,00	0,00
5208452		0,00	A-1	1 821 507,93	18,00	F		1,878	84 665,82	33 238,58	0,00	8 063,41
5208453		0,00	A-1	1 716 999,99	27,50	F		2,660	61 321,43	54 085,50	0,00	26 076,94
BL3892		0,00	A-1	10 456,11	1,83	F		5,478	5 094,38	564,63	0,00	37,00
BL3897		0,00	A-1	76 678,38	1,83	F		5,478	37 358,77	4 140,63	0,00	182,84
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes afférentes aux marchés de partenariat (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité			
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		3 647 668,47					210 466,46	92 767,21	0,00	34 360,19

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N :
Détail des effectifs par emploi fonctionnel ou filière à la clôture

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP et du décret n° 2022-48 du 21 janvier 2022		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint administratif de 2° classe	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Agent administratif ppal 1ère classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Attaché principal	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00
Adjoint technique	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Adjoint technique ppal 1° cl	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Ingénieur hors classe	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Technicien	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Technicien principal 1ère classe	B	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		5,00	0,00	5,00	5,00	0,00	5,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément aux cadres d'emploi applicables à la fonction publique territoriale. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail présente sur l'année.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80

%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite) :
Détail des effectifs par type de recrutement

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				32 509,00		
Technique-adjoint		TECH		32 509,00	A	CDD
TOTAL GENERAL				32 509,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel.
 ANIM : Animation.
 POL : Police.
 POMP : Sapeurs-pompiers.
 X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :

332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
 332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
 332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
 332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
 332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
 332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
 332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
 332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
 332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
 327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
 332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
 332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
 326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap.
 343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
 333-1_333-10 : Collaborateurs de cabinet.
 333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
 343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
 326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap

A : Autres.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles L.332-8, L.332-13, L.332-14, L.326, L.352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles L.327-5, L.332-10 et L.332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles L.332-23, L.332-24, L.333-1 à L.333-10 et L.333-12 du CGFP.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

**IV – ANNEXES****AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT
EMPLOYE PAR LA REGIE****C1.2**

Nota. – Cet état n'est applicable qu'aux budgets de régies non personnalisées pour lesquels l'entité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

C1.2 – ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE (1)

CADRE D'EMPLOI DE L'AGENT	CATEGORIE	EFFECTIFS	REMUNERATION
TOTAL GENERAL		0	0,00

(1) Ce montant correspond aux dépenses imputées au compte 6215.

ARRETE ET SIGNATURES

CC DU PAYS FOYEN - GESTION EAU

10/03/2026 11:48 Page 1 / 3

Présentation	Votes
Présenté par le Président, A St Foy la Grande, le 12/13/2026..... Le Président	Nombre de membres en exercice : 44 Nombre de membres présents : 30 Nombre de suffrages exprimés : 34 Pour : 34 Contre : 0 Abstention : 0
Délibération	
Délibéré par le Conseil Communautaire, réuni en session <i>ordinaire</i> A St Foy la Grande le 13/13/2026.....	

Les membres du Conseil Communautaire,

Date de convocation :

Signataire	
M.BAEZA Jean-Marie	
M.BILLOUX Roger	
M.BLUTEAU José	
Mme CELESTE Patricia	
M.CHALARD Christophe	
Mme CONORD Diana	
M.DELAGE Bernard	
Mme DESROZIER Marie-Hélène	
M.DUFOUR Gérard	
M.FESTAL Patrick	
Mme FEYDEL Sylvie	
M.FRECHOU Eric	
M.FRITSCH Laurent	

ARRETE ET SIGNATURES

CC DU PAYS FOYEN - GESTION EAU

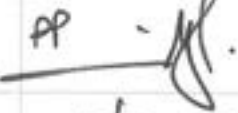
10/03/2026 11:48 Page 2 / 3

Signataire	
M. GENILLIER Franck	
Mme GROSSIAS Mireille	
Mme GUIONIE-PAUCHET Christelle	
Mme GUYOT Marie-José	
Mme HERIAUD Gaëlle	
Mme LACHAIZE Yolande	
M.LESSEIGNE Jean	
M.MARGOUILLE Michel	
M.NOUVEL Philippe	
M.PAILHET Jean-Paul	
Mme PAUILLAC Sandrine	
Mme PENISSON Pascale	
Mme PILLON Isabelle	
M. PLAT Tristan	
Mme PRADELLE Dominique	
Mme RATIE Sandrine	
M.REIX Jacques	

ARRETE ET SIGNATURES

CC DU PAYS FOYEN - GESTION EAU

10/03/2026 11:48 Page 3 / 3

Signataire	
M.ROBERT Pierre	
M.ROUBINEAU Jean-Pierre	
M.ROY Joël	
M.SAHRAOUI Marc	
M.SAUTREAU Gilbert	
M.TEYSSANDIER Didier	
Mme TOULOUSE Brigitte	
M.ULMANN David	
M.VACHER Jean-Claude	
Mme VERITE Magalie	
Mme VINCENZI Chritiane	

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le et de la publication le

A Pineuilh, le
.....

Envoyé en préfecture le 20/03/2026

Reçu en préfecture le 20/03/2026

Publié le



ID : 033-243301371-20260313-2026__055-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE de la
COMMUNAUTE DE COMMUNES du PAYS FOYEN**

Séance du 12 MARS 2026
Convocation en date du 6 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le 12 mars, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la Loi, à Sainte-Foy-La-Grande, sous la présidence de Pierre ROBERT, Président,

Nombre de conseillers en exercice : 41
Nombre de conseillers présents : 30
Pouvoirs : 04
Votants : 34

Présents : Monsieur Pierre ROBERT, Président.

Mmes Christelle GUIONIE-PAUCHET, Yolande LACHAIZE, Magali VERITE, Vice-présidentes.

MM. Roger BILLOUX, José BLUTEAU, Jean LESSEIGNE, Joël ROY, Marc SAHRAOUI, Didier TEYSSANDIER, Jean-Claude VACHER, Vice-présidents.

Mme Pascale PENISSON, Conseillère déléguée

MM. Jean-Marie BAEZA, Michel MARGOUILLE, Conseillers délégués

Présents : Mmes Patricia CELESTE, Diana CONORD, Marie-Hélène DESROZIER, Mireille GROSSIAS, Marie-José GUYOT, Gaëlle HERIAUD, Isabelle PILLON, Sandrine RATIE, Brigitte TOULOUSE, Christiane VINCENZI.

MM. Bernard DELAGE, Gérard DUFOUR, Patrick FESTAL, Éric FRECHOU, Jean-Paul PAILHET, Tristan PLAT,

Procurations : M. Philippe NOUVEL à Mme Christelle GUIONIE-PAUCHET
M. Jacques REIX à Mme Pascale PENISSON
M. Gilbert SAUTREAU à M. Michel MARGOUILLE
M. David ULMANN à Mme Marie-Hélène DESROZIER

Absent(e)s : M. Christophe CHALARD
Mme Sylvie FEYDEL
M. Laurent FRITSCH
M. Franck GENILLIER
Mme Sandrine PAUILLAC
Mme Dominique PRADELLE
M. Jean-Pierre ROUBINEAU

Domaine : Finances

Sous-domaine : Décisions budgétaires

OBJET : Budget primitif 2026 - budget annexe gestion assainissement collectif.

Intervenant(s) : Monsieur le Président, Monsieur SAHRAOUI, Vice-président.

Vote pour : 34 voix

Vote contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction comptable M57 applicable aux EPCI,

Vu la délibération n° 2026/011 en date du 19 février 2026, portant sur la présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires de l'exercice 2026,

Vu la délibération n° 2026/032 du 12 mars 2026, adoptant le Compte Financier Unique de l'année 2025,

Vu la délibération n° 2026/043 du 12 mars 2026 approuvant l'affectation des résultats,

Après présentation du budget primitif 2026 du budget annexe Gestion assainissement collectif, qui s'équilibre de la façon suivante :

- En fonctionnement : 2 554 010,00 €
- En investissement : 1 862 570,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **VOTE** le budget primitif 2026 du budget annexe gestion assainissement collectif ;
- **VALIDE** le taux de fongibilité des crédits à 7,5% en fonctionnement et investissement ;
- **NOTIFIE** la présente délibération à Madame la Trésorière ;

- **HABILITE** Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires à la réalisation de la présente délibération et à signer tous les documents relatifs à la présente affaire.

**Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Pour extrait conforme le 13 mars 2026**

 **Pierre ROBERT**
Président

Roger BILLOUX
Secrétaire de séance



Le Président :

- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa réception par le représentant de l'Etat.

Certifié exécutoire

Après dépôt en préfecture le

Et publication le

Envoyé en préfecture le 20/03/2026

Reçu en préfecture le 20/03/2026

Publié le



ID : 033-243301371-20260313-2026__056-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**VUE D'ENSEMBLE****EXPLOITATION**

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	2 554 010,00	1 887 659,59
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 666 350,41
	=	=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		2 554 010,00	2 554 010,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	1 473 703,22	1 286 481,81
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	336 493,35	576 088,19
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 52 373,43	(si solde positif) 0,00
	=	=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		1 862 570,00	1 862 570,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	4 416 580,00	4 416 580,00
---------------------	--------------	--------------

(1) Crédits votés uniquement lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire (sans prise en compte des précédents mouvements de crédits de l'exercices)

(2) A renseigner uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	880 937,00	1 049 900,00	0,00
6064	Fournitures administratives	500,00	500,00	0,00
6066	Carburants	0,00	100,00	0,00
6135	Locations mobilières	450,00	450,00	0,00
6137	Redevances, droits de passage, servitude	3 000,00	3 000,00	0,00
61521	Entretien, réparations bâtiments publics	250,00	250,00	0,00
61523	Entretien, réparations réseaux	34 137,00	15 000,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	200,00	200,00	0,00
6156	Maintenance	1 200,00	1 500,00	0,00
618	Divers	3 000,00	3 500,00	0,00
6226	Honoraires	11 800,00	16 000,00	0,00
6228	Divers	799 700,00	980 000,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	650,00	800,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	50,00	100,00	0,00
62871	Remb. frais à la coll. de rattachement	17 000,00	17 000,00	0,00
6378	Autres taxes et redevances	9 000,00	11 500,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	166 000,00	170 000,00	0,00
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	166 000,00	170 000,00	0,00
014	Atténuations de produits (7)	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	100,00	8 300,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	100,00	1 000,00	0,00
6542	Créances éteintes	0,00	1 800,00	0,00
6588	Autres ch. diverses de gestion courante	0,00	5 500,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION COURANTE		1 047 037,00	1 228 200,00	0,00
66	Charges financières (b) (8)	30 918,00	28 947,81	0,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	32 565,16	27 837,89	0,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-1 647,16	1 109,92	0,00
67	Charges spécifiques (c)	0,00	2 382,19	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	1 500,00	0,00
678	Autres charges événement maj. et inhab.	0,00	882,19	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)	0,00	8 000,00	0,00
6817	Dot. dépréc. actifs circulants	0,00	8 000,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES D'EXPLOITATION		1 106 833,00	1 267 530,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	300 000,00	656 480,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	753 500,00	630 000,00	0,00
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	753 500,00	630 000,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		1 053 500,00	1 286 480,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		1 053 500,00	1 286 480,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		2 160 333,00	2 554 010,00	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (13)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE OU ANTICIPE (13)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	2 554 010,00
---	---------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	5 421,95
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	4 312,03

= Différence ICNE N – ICNE N-1

1 10

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Cf. Modalités de vote I.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.
- (6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.
- (7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43.
- (8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
- (9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DE 042 = RI 040*.
- (12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote des résultats définitifs ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	1 615 999,37	1 849 997,24	0,00
70611	Redevance d'assainissement collectif	1 599 999,37	1 845 000,00	0,00
70613	Participations assainissement collectif	16 000,00	4 997,24	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION COURANTE		1 615 999,37	1 849 997,24	0,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (c)	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	6 485,35	0,00
7817	Rep. dépréciat°. actifs circulants	0,00	6 485,35	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES D'EXPLOITATION		1 615 999,37	1 856 482,59	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	31 177,00	31 177,00	0,00
747	Quote-part des sub. invest virée résultat	31 177,00	31 177,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		31 177,00	31 177,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		1 647 176,37	1 887 659,59	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
----------------------------	------

+

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE OU ANTICIPE (10)	666 350,41
--	------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	2 554 010,00
--	--------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41 et M. 43.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote des résultats définitifs ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
144	Opération d'équipement n° 144 (5)	78 140,67	32 000,00	0,00
159	Opération d'équipement n° 159 (5)	325,52	0,00	0,00
165	Opération d'équipement n° 165 (5)	742,67	1 000,00	0,00
168	Opération d'équipement n° 168 (5)	3 078,52	0,00	0,00
172	Opération d'équipement n° 172 (5)	196 768,50	114 164,22	0,00
173	Opération d'équipement n° 173 (5)	174 415,99	0,00	0,00
174	Opération d'équipement n° 174 (5)	12 762,73	0,00	0,00
176	Opération d'équipement n° 176 (5)	616 312,38	680 000,00	0,00
177	Opération d'équipement n° 177 (5)	414 000,00	414 000,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		1 496 546,98	1 241 164,22	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	215 949,00	201 362,00	0,00
1641	Emprunts en euros	171 021,60	168 574,23	0,00
16878	Remboursements des autres dettes	44 927,40	32 787,77	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		215 949,00	201 362,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		1 712 495,98	1 442 526,22	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	31 177,00	31 177,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur	31 177,00	31 177,00	0,00
139111	Sub. équipt cpte résult. Agence de l'eau	497,00	497,00	0,00
139118	Sub. équipt cpte résult. Autres	13 289,60	0,00	0,00
13912	Sub. équipt cpte résult. Régions	1 159,63	1 159,63	0,00
13913	Sub. équipt cpte résult. Départements	16 230,77	16 230,77	0,00
13915	Sub. équipt cpte résult. Groupements	0,00	0,60	0,00
139188	des tiers	0,00	13 289,00	0,00
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		31 177,00	31 177,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		1 743 672,98	1 473 703,22	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	336 493,35
----------------------------	------------

+

D 001 SOLDE DEFICITAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE OU ANTICIPE (10)	52 373,43
---	-----------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 862 570,00
--	--------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

- (6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042*.
- (8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.
- (10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote des résultats définitifs ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	1 048 940,97	1,81	0,00
13111	Subv. équipt Agence de l'eau	274 053,59	1,81	0,00
13118	Autres Subv. Équipt Etat	293 938,38	0,00	0,00
1313	Subv. équipt Départements	249 791,00	0,00	0,00
13188	des tiers	231 158,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		1 048 940,97	1,81	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	117 341,03	0,00	0,00
1068	Autres réserves	117 341,03	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		117 341,03	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		1 166 282,00	1,81	0,00
021	Virement de la section d'exploitation	300 000,00	656 480,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	753 500,00	630 000,00	0,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	260,00	260,00	0,00
28088	Autres immobilisations incorporelles	163,00	163,00	0,00
28131	Bâtiments	644,40	644,40	0,00
28135	Installations générales, agencements, ..	1 209,00	1 209,00	0,00
28153	Installations à caractère spécifique	742 825,32	619 324,84	0,00
28181	Installations générales, agencements	88,00	88,00	0,00
28182	Matériel de transport	3 335,00	3 335,00	0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	2 624,45	2 624,93	0,00
28184	Mobilier	200,00	200,00	0,00
28188	Autres	2 150,83	2 150,83	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		1 053 500,00	1 286 480,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		1 053 500,00	1 286 480,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		2 219 782,00	1 286 481,81	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (9)	576 088,19
----------------------------------	-------------------

+

R 001SOLDE EXCEDENTAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE OU ANTICIPE (9)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 862 570,00
---	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote des résultats définitifs ou si reprise anticipée des résultats).

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Pério- dité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					2 782 309,64									
1641 Emprunts en euros (total)					2 782 309,64									
00066204171	SA LA BANQUE POSTALE	07/05/2018		01/09/2018	2 000 000,00	F		1,660	1,683		T	X Echéance constante		A-1
	Agence CREDIT AGRICOLE	16/11/2015		09/02/2023	123 652,89	F		2,100	0,874		A	X Echéance constante		A-1
	Agence CREDIT AGRICOLE	30/06/2013		30/06/2023	30 757,80	F		4,580	1,112		A	X Echéance constante		A-1
	Agence CREDIT AGRICOLE	31/12/2013		05/01/2014	107 898,95	F		4,650	5,388		A	X Echéance constante		A-1
0586622884203	Etablissement CREDIT MUTUEL ARKEA	04/06/2013		30/06/2013	300 000,00	F		3,940	4,071		T	X Echéance constante		A-1
CEAPC 9018256	Caisse CAISSE EPARGNE AQUIT NORD	29/05/2012		29/08/2012	100 000,00	F		4,600	4,865		T	X Echéance constante		A-1
CMSO 0586 62288428 01	Etablissement CREDIT MUTUEL ARKEA	29/05/2012		30/08/2012	120 000,00	F		4,390	5,302		A	X Echéance constante		A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1675 Dettes afférentes aux marchés de partenariat (total)					0,00									

CC DU PAYS FOYEN - GESTION ASSAINISSEMENT - BP (projet de budget) - 2026

Envoyé en préfecture le 20/03/2026

Reçu en préfecture le 20/03/2026

Publié le



ID : 033-243301371-20260313-2026_056-DE

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat										Publié le			
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	ID : 033-243301371-20260313-			

CC DU PAYS FOYEN - GESTION ASSAINISSEMENT - BP (projet de budget) - 2026

Envoyé en préfecture le 20/03/2026

Reçu en préfecture le 20/03/2026



Publié le

ID : 033-243301371-20260313-2026_056-DE

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat										Publié le			
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	ID : 033-243301371-20260313-2026-056-DE			
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel		dité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	de rembour- sement anticipé O/N	gorie d'em- prunt (8)
120 33 5928	Etablissement ADOUR-GARONNE AGENCE DE L EAU	19/09/2012		19/09/2013	22 912,50	F		0,000	0,000		A	X Echéance constante		A-1
120 33 5928-33324001a	Etablissement ADOUR-GARONNE AGENCE DE L EAU	28/02/2012		28/02/2013	53 462,50	F		0,000	0,883		A	X Echéance constante		A-1
Total général					3 274 126,90									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV

A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		1 524 961,65					162 573,98	27 835,82	0,00	4 312,03
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		1 524 961,65					162 573,98	27 835,82	0,00	4 312,03
00066204171 0586622884203 CEAPC 9018256 CMSO 0586 62288428 01		0,00	A-1	1 326 416,77	12,42	F		1,683	96 301,21	21 421,11	0,00	1 701,66
		0,00	A-1	79 669,29	4,08	F		0,874	15 281,23	1 673,06	0,00	1 209,42
		0,00	A-1	13 134,89	1,42	F		1,112	6 420,42	601,58	0,00	154,61
		0,00	A-1	34 710,62	3,00	F		5,388	8 095,31	1 614,04	0,00	1 223,86
		0,00	A-1	50 000,00	2,42	F		4,071	20 000,00	1 674,50	0,00	3,28
		0,00	A-1	13 356,15	1,33	F		4,865	8 801,88	464,00	0,00	19,20
		0,00	A-1	7 673,93	0,58	F		5,302	7 673,93	387,53	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes afférentes aux marchés de partenariat (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		104 940,72					32 787,77	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N									Publié le		
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité		Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)		
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		104 940,72					32 787,77	0,00	0,00	0,00
110 2012 04111 001		0,00	A-1	21 004,94	2,17	F		0,000	7 001,63	0,00	0,00	0,00
110 2012 04111 002		0,00	A-1	21 004,94	2,83	F		0,000	7 001,63	0,00	0,00	0,00
110 2012 04111 003		0,00	A-1	30 007,00	4,25	F		0,000	6 001,40	0,00	0,00	0,00
110 2012 04112 001		0,00	A-1	3 043,22	2,17	F		0,000	1 014,39	0,00	0,00	0,00
110 2012 04112 002		0,00	A-1	3 043,22	2,83	F		0,000	1 014,39	0,00	0,00	0,00
110 2012 04112 003		0,00	A-1	3 865,48	4,25	F		0,775	773,08	0,00	0,00	0,00
110 33 5913		0,00	A-1	1 061,02	1,67	F		0,000	530,46	0,00	0,00	0,00
110 33 5913-33324001A		0,00	A-1	4 243,82	1,08	F		0,000	2 121,86	0,00	0,00	0,00
120 2012 01497 001		0,00	A-1	5 554,28	2,17	F		0,000	1 851,41	0,00	0,00	0,00
120 2012 01497 002		0,00	A-1	1 929,38	4,25	F		0,776	385,86	0,00	0,00	0,00
120 33 5928		0,00	A-1	3 055,00	1,67	F		0,000	1 527,50	0,00	0,00	0,00
120 33 5928-33324001a		0,00	A-1	7 128,42	1,08	F		0,883	3 564,16	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		1 629 902,37					195 361,75	27 835,82	0,00	4 312,03

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

ARRETE ET SIGNATURES

CC DU PAYS FOYEN - GESTION ASSAINISSEMENT

10/03/2026 11:49 Page 1 / 3

Présentation

Présenté par le Président,

AS^{te} Foy le Grand le 12/3/2026

Le Président

Délibération

Délibéré par le Conseil Communautaire, réuni en session Ordinaire

AS^{te} Foy le Grand le 13/3/2026

Les membres du Conseil Communautaire,

Votes

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de membres présents : 30

Nombre de suffrages exprimés : 34

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

Date de convocation :

Signataire

M.BAEZA Jean-Marie

M.BILLOUX Roger

M.BLUTEAU José

Mme CELESTE Patricia

M.CHALARD Christophe

Mme CONORD Diana

M.DELAGE Bernard

Mme DESROZIER Marie-Hélène

M.DUFOUR Gérard

M.FESTAL Patrick

Mme FEYDEL Sylvie

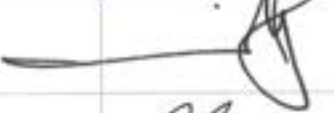
M.FRECHOU Eric

M.FRITSCH Laurent

ARRETE ET SIGNATURES

CC DU PAYS FOYEN - GESTION ASSAINISSEMENT

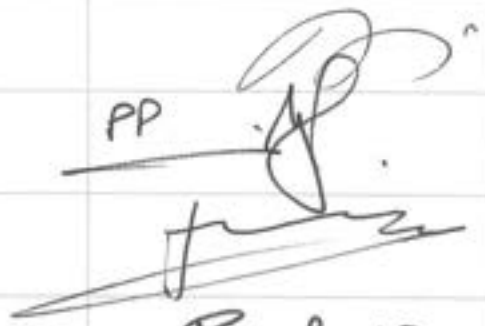
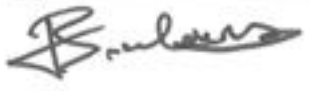
10/03/2026 11:49 Page 2 / 3

Signataire	
M. GENILLIER Franck	
Mme GROSSIAS Mireille	
Mme GUIONIE-PAUCHET Christelle	
Mme GUYOT Marie-José	
Mme HERIAUD Gaëlle	
Mme LACHAIZE Yolande	
M.LESSEIGNE Jean	
M.MARGOUILLE Michel	
M.NOUVEL Philippe	
M.PAILHET Jean-Paul	
Mme PAUILLAC Sandrine	
Mme PENISSON Pascale	
Mme PILLON Isabelle	
M. PLAT Tristan	
Mme PRADELLE Dominique	
Mme RATIE Sandrine	
M.REIX Jacques	

ARRETE ET SIGNATURES

CC DU PAYS FOYEN - GESTION ASSAINISSEMENT

10/03/2026 11:49 Page 3 / 3

Signataire	
M.ROBERT Pierre	
M.ROUBINEAU Jean-Pierre	
M.ROY Joël	
M.SAHRAOUI Marc	
M.SAUTREAU Gilbert	
M.TEYSSANDIER Didier	
Mme TOULOUSE Brigitte	
M.ULMANN David	
M.VACHER Jean-Claude	
Mme VERITE Magalie	
Mme VINCENZI Chritiane	

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le et de la publication le

A Pineuilh, le

Envoyé en préfecture le 20/03/2026

Reçu en préfecture le 20/03/2026

Publié le



ID : 033-243301371-20260313-2026__056-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE de la
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES du PAYS FOYEN**

Séance du 12 MARS 2026
Convocation en date du 6 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le 12 mars, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la Loi, à Sainte-Foy-La-Grande, sous la présidence de Pierre ROBERT, Président,

Nombre de conseillers en exercice : 41
Nombre de conseillers présents : 30
Pouvoirs : 04
Votants : 34

Présents : Monsieur Pierre ROBERT, Président.

Mmes Christelle GUIONIE-PAUCHET, Yolande LACHAIZE, Magali VERITE, Vice-présidentes.

MM. Roger BILLOUX, José BLUTEAU, Jean LESSEIGNE, Joël ROY, Marc SAHRAOUI, Didier TEYSSANDIER, Jean-Claude VACHER, Vice-présidents.

Mme Pascale PENISSON, Conseillère déléguée

MM. Jean-Marie BAEZA, Michel MARGOUILLE, Conseillers délégués

Présents : Mmes Patricia CELESTE, Diana CONORD, Marie-Hélène DESROZIER, Mireille GROSSIAS, Marie-José GUYOT, Gaëlle HERIAUD, Isabelle PILLON, Sandrine RATIE, Brigitte TOULOUSE, Christiane VINCENZI.

MM. Bernard DELAGE, Gérard DUFOUR, Patrick FESTAL, Éric FRECHOU, Jean-Paul PAILHET, Tristan PLAT,

Procurations : M. Philippe NOUVEL à Mme Christelle GUIONIE-PAUCHET
M. Jacques REIX à Mme Pascale PENISSON
M. Gilbert SAUTREAU à M. Michel MARGOUILLE
M. David ULMANN à Mme Marie-Hélène DESROZIER

Absent(e)s : M. Christophe CHALARD
Mme Sylvie FEYDEL
M. Laurent FRITSCH
M. Franck GENILLIER
Mme Sandrine PAUILLAC
Mme Dominique PRADELLE
M. Jean-Pierre ROUBINEAU

Domaine : Finances

Sous-domaine : Décisions budgétaires

OBJET : Budget primitif 2026 - budget annexe développement économique.

Intervenant(s) : Monsieur le Président, Monsieur SAHRAOUI, Vice-président.

Vote pour : 34 voix

Vote contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction comptable M57 applicable aux EPCI,

Vu la délibération n° 2026/011 en date du 19 février 2026, portant sur la présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires de l'exercice 2026,

Vu la délibération n° 2026/033 du 12 mars 2026, adoptant le Compte Financier Unique de l'année 2025,

Vu la délibération n° 2026/044 du 12 mars 2026 approuvant l'affectation des résultats,

Après présentation du budget primitif 2026 du budget annexe Développement économique, qui s'équilibre de la façon suivante :

- En fonctionnement : 69 860,00 €
- En investissement : 551,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **VOTE** le budget primitif 2026 du budget annexe Développement économique.
- **VALIDE** le taux de fongibilité des crédits à 7,5% en fonctionnement et investissement.
- **NOTIFIE** la présente délibération à Madame la Trésorière.

- **HABILITE** Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires à la réalisation de la présente délibération et à signer tous les documents relatifs à la présente affaire.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Pour extrait conforme le 13 mars 2026

 **Pierre ROBERT**
Président

Roger BILLOUX
Secrétaire de séance



Le Président :

- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa réception par le représentant de l'Etat.

Certifié exécutoire

Après dépôt en préfecture le
Et publication le

Envoyé en préfecture le 20/03/2026

Reçu en préfecture le 20/03/2026

Publié le



ID : 033-243301371-20260313-2026__057-DE

VOTE DU BUDGET

Section de fonctionnement - Détail des dépenses

CC DU PAYS FOYEN - 33 - MAISON DES ENTREPRISES

Envoyé en préfecture le 20/03/2026

Reçu en préfecture le 20/03/2026

Publié le

05/03/2026 14:05:38 page 1 / 1

SLO

ID : 033-243301371-20260313-2026__057-DE

B

2026

Chap/ art	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Proposition nouvelle	Vote de l'assemblée délibérante
011	Charges à caractère général	16 343.00	19 740.68	
60623	Fournitures non stockées - Alimentation	500.00	100.00	
60632	Fournitures non stockées - Fournitures de petit équipement	250.00	250.00	
6064	Fournitures non stockées - Fournitures administratives	500.00	150.00	
611	Contrats de prestations de services	6 593.00	0.00	
6156	Maintenance		8 000.00	
6228	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires - Divers	1 000.00	800.00	
6232	Fêtes et cérémonies		400.00	
6261	Frais d'affranchissement		40.68	
62871	Remboursements de frais à la collectivité de rattachement	7 500.00	10 000.00	
012	Charges de personnel et frais assimilés	49 700.00	50 000.00	
6216	Personnel affecté par le GFP de rattachement	49 700.00	50 000.00	
65	Autres charges de gestion courante		0.00	
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		66 043.00	69 740.68	
66	Charges financières (b)		0.00	
67	Charges spécifiques (c)		0.00	
022	Dépenses imprévues (e)		0.00	
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		66 043.00	69 740.68	
023	Virement à la section d'investissement	800.00	0.00	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	200.00	119.32	
6811	Dot. aux amort. des immobilisations incorporelles et corporelles	200.00	119.32	
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		1 000.00	119.32	
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		1 000.00	119.32	
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		67 043.00	69 860.00	

		+
RESTES A REALISER 2025	0.00	
		+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0.00	
		=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	69 860.00	

Détail du calcul des ICNE au compte 66112

Montant ICNE de l'exercice	0.00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0.00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0.00

VOTE DU BUDGET

Section de fonctionnement - Détail des recettes

CC DU PAYS FOYEN - 33 - MAISON DES ENTREPRISES

Envoyé en préfecture le 20/03/2026

Reçu en préfecture le 20/03/2026

Publié le

05/03/2026 page 1 / 1



ID : 033-243301371-20260313-2026__057-DE

B

2026

Chap/ art	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Proposition nouvelle	Vote de l'assemblée délibérante
013	Atténuations de charges		0.00	
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	49.47	0.00	
7088	Autres prod. activ. annexes (abonnements et ventes d'ouvrages)	49.47	0.00	
74	Dotations et participations	57 200.00	60 000.00	
74751	Participations GFP de rattachement	57 200.00	60 000.00	
75	Autres produits de gestion courante	2 000.00	5 229.30	
752	Revenus des immeubles	2 000.00	5 229.30	
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a)		59 249.47	65 229.30	
76	Produits financiers (b)		0.00	
77	Produits spécifiques		0.00	
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		59 249.47	65 229.30	
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		59 249.47	65 229.30	

		+
RESTES A REALISER 2025	0.00	
		+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	4 630.70	
		=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	69 860.00	

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant ICNE de l'exercice	0.00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0.00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0.00

VOTE DU BUDGET

Section d'investissement - Détail des dépenses

CC DU PAYS FOYEN - 33 - MAISON DES ENTREPRISES

Envoyé en préfecture le 20/03/2026
Reçu en préfecture le 20/03/2026
Publié le
ID : 033-243301371-20260313-2026__057-DE

05/03/2026 14:05:38 page 1 / 1
SLO

B
2026

Chap/ art	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Proposition nouvelle	Vote de l'assemblée délibérante
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)		0.00	
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	1 000.00	119.32	
21838	Autre matériel informatique	1 000.00	119.32	
23	Immobilisations en cours (hors opérations)		0.00	
Total des dépenses d'équipement		1 000.00	119.32	
10	Dotations, fonds divers et réserves		0.00	
13	Subventions d'investissement		0.00	
16	Emprunts et dettes assimilées		0.00	
26	Participations et créances rattachées à des participations		0.00	
27	Autres immobilisations financières		0.00	
020	Dépenses imprévues		0.00	
Total des dépenses financières			0.00	
TOTAL DES DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE		1 000.00	119.32	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		1 000.00	119.32	

		+
RESTES A REALISER 2025	0.00	
		+
D 001 RESULTAT SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	431.68	
		=
TOTAL DES DEPENSES DE D'INVESTISSEMENT CUMULEES	551.00	

VOTE DU BUDGET

Section d'investissement - Détail des recettes

CC DU PAYS FOYEN - 33 - MAISON DES ENTREPRISES

Envoyé en préfecture le 20/03/2026

Reçu en préfecture le 20/03/2026

Publié le

05/03/2026 14:05:28 page 1 / 1

SLO

ID : 033-243301371-20260313-2026__057-DE

B

2026

Chap/ art	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Proposition nouvelle	Vote de l'assemblée délibérante
13	Subventions d'investissement (hors 138)		0.00	
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		0.00	
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0.00	
21	Immobilisations corporelles		0.00	
Total des recettes d'équipement			0.00	
10	Dotations, fonds divers et réserves		431.68	
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés		431.68	
27	Autres immobilisations financières		0.00	
Total des recettes financières			431.68	
TOTAL DES RECETTES REELLES			431.68	
021	Virement de la section de fonctionnement	800.00	0.00	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	200.00	119.32	
281838	Amort. autre matériel informatique	200.00	119.32	
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		1 000.00	119.32	
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE DE L'EXERCICE		1 000.00	119.32	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		1 000.00	551.00	
				+
RESTES A REALISER 2025				0.00
				+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE				0.00
				=
TOTAL DES RECETTES DE D'INVESTISSEMENT CUMULEES				551.00

ARRETE ET SIGNATURES

CC DU PAYS FOYEN - MAISON DES ENTREPRISES

09/03/2026 12:15 Page 1 / 3

Présentation

Présenté par le Président,
 A , le 12/3/2026.....
 Le Président

Délibération

Délibéré par le Conseil Communautaire, réuni en session *ordinaire*
 A St-Foy-la-Grande le 13/3/2026

Votes

Nombre de membres en exercice :	41
Nombre de membres présents :	30
Nombre de suffrages exprimés :	34
Pour :	34
Contre :	0
Abstention :	0

Les membres du Conseil Communautaire,

Date de convocation :

Signataire	
M.BAEZA Jean-Marie	
M.BILLOUX Roger	
M.BLUTEAU José	
Mme CELESTE Patricia	
M.CHALARD Christophe	
Mme CONORD Diana	
M.DELAGE Bernard	
Mme DESROZIER Marie-Hélène	
M.DUFOUR Gérard	
M.FESTAL Patrick	
Mme FEYDEL Sylvie	
M.FRECHOU Eric	
M.FRITSCH Laurent	

ARRETE ET SIGNATURES

CC DU PAYS FOYEN - MAISON DES ENTREPRISES

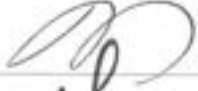
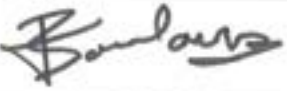
09/03/2026 12:15 Page 2 / 3

Signataire	
M. GENILLIER Franck	
Mme GROSSIAS Mireille	
Mme GUIONIE-PAUCHET Christelle	
Mme GUYOT Marie-José	
Mme HERIAUD Gaëlle	
Mme LACHAIZE Yolande	
M.LESSEIGNE Jean	
M.MARGOUILLE Michel	
M.NOUVEL Philippe	
M.PAILHET Jean-Paul	
Mme PAUILLAC Sandrine	
Mme PENISSON Pascale	
Mme PILLON Isabelle	
M. PLAT Tristan	
Mme PRADELLE Dominique	
Mme RATIE Sandrine	
M.REIX Jacques	

ARRETE ET SIGNATURES

CC DU PAYS FOYEN - MAISON DES ENTREPRISES

09/03/2026 12:15 Page 3 / 3

Signataire	
M.ROBERT Pierre	
M.ROUBINEAU Jean-Pierre	
M.ROY Joël	
M.SAHRAOUI Marc	
M.SAUTREAU Gilbert	
M.TEYSSANDIER Didier	
Mme TOULOUSE Brigitte	
M.ULMANN David	
M.VACHER Jean-Claude	
Mme VERITE Magalie	
Mme VINCENZI Chritiane	

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le, et de la publication le

A , le

Envoyé en préfecture le 20/03/2026

Reçu en préfecture le 20/03/2026

Publié le

ID : 033-243301371-20260313-2026__057-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE de la
COMMUNAUTE DE COMMUNES du PAYS FOYEN**

Séance du 12 MARS 2026
Convocation en date du 6 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le 12 mars, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la Loi, à Sainte-Foy-La-Grande, sous la présidence de Pierre ROBERT, Président,

Nombre de conseillers en exercice : 41
Nombre de conseillers présents : 30
Pouvoirs : 04
Votants : 34

Présents : Monsieur Pierre ROBERT, Président.

Mmes Christelle GUIONIE-PAUCHET, Yolande LACHAIZE, Magali VERITE, Vice-présidentes.

MM. Roger BILLOUX, José BLUTEAU, Jean LESSEIGNE, Joël ROY, Marc SAHRAOUI, Didier TEYSSANDIER, Jean-Claude VACHER, Vice-présidents.

Mme Pascale PENISSON, Conseillère déléguée

MM. Jean-Marie BAEZA, Michel MARGOUILLE, Conseillers délégués

Présents : Mmes Patricia CELESTE, Diana CONORD, Marie-Hélène DESROZIER, Mireille GROSSIAS, Marie-José GUYOT, Gaëlle HERIAUD, Isabelle PILLON, Sandrine RATIE, Brigitte TOULOUSE, Christiane VINCENZI.

MM. Bernard DELAGE, Gérard DUFOUR, Patrick FESTAL, Éric FRECHOU, Jean-Paul PAILHET, Tristan PLAT,

Procurations : M. Philippe NOUVEL à Mme Christelle GUIONIE-PAUCHET
M. Jacques REIX à Mme Pascale PENISSON
M. Gilbert SAUTREAU à M. Michel MARGOUILLE
M. David ULMANN à Mme Marie-Hélène DESROZIER

Absent(e)s : M. Christophe CHALARD
Mme Sylvie FEYDEL
M. Laurent FRITSCH
M. Franck GENILLIER
Mme Sandrine PAUILLAC
Mme Dominique PRADELLE
M. Jean-Pierre ROUBINEAU

Secrétaire de séance : M. Roger BILLOUX

Domaine : Finances

Sous-domaine : Décisions budgétaires

OBJET : Budget primitif 2026 - budget annexe Aquitania.

Intervenant(s) : Monsieur le Président, Monsieur SAHRAOUI, Vice-président.

Vote pour : 34 voix

Vote contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction comptable M57 applicable aux EPCI,

Vu la délibération n° 2026/011 en date du 19 février 2026, portant sur la présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires de l'exercice 2026,

Vu la délibération n° 2026/034 du 12 mars 2026, adoptant le Compte Financier Unique de l'année 2025,

Vu la délibération n° 2026/045 du 12 mars 2026 approuvant l'affectation des résultats,

Après présentation du budget primitif 2026 du budget annexe Aquitania, qui s'équilibre de la façon suivante :

- En fonctionnement : 45 632,00 €
- En investissement : 830 440,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **VOTE** le budget primitif 2026 du budget annexe Aquitania.
- **VALIDE** le taux de fongibilité des crédits à 7,5% en fonctionnement et investissement.
- **NOTIFIE** la présente délibération à Madame la Trésorière.

- **HABILITE** Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires à la réalisation de la présente délibération et à signer tous les documents relatifs à la présente affaire.

**Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Pour extrait conforme le 13 mars 2026**

 **Pierre ROBERT**
Président

Roger BILLOUX
Secrétaire de séance



Le Président :

- *Informé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa réception par le représentant de l'Etat.*

Certifié exécutoire

Après dépôt en préfecture le

Et publication le

Envoyé en préfecture le 20/03/2026

Reçu en préfecture le 20/03/2026

Publié le



ID : 033-243301371-20260313-2026__058-DE

VOTE DU BUDGET

Section de fonctionnement - Détail des dépenses

CC DU PAYS FOYEN - 33 - AQUITANIA

Envoyé en préfecture le 20/03/2026

Reçu en préfecture le 20/03/2026

Publié le

05/03/2026 12:05:38 page 1 / 1

S2LO

ID : 033-243301371-20260313-2026__058-DE

B

2026

Chap/ art	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Proposition nouvelle	Vote de l'assemblée délibérante
011	Charges à caractère général		0.00	
012	Charges de personnel et frais assimilés		0.00	
65	Autres charges de gestion courante		0.00	
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)			0.00	
66	Charges financières (b)		0.00	
67	Charges spécifiques (c)		0.00	
022	Dépenses imprévues (e)		0.00	
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e			0.00	
023	Virement à la section d'investissement	8 524.00	45 632.00	
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		8 524.00	45 632.00	
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		8 524.00	45 632.00	
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		8 524.00	45 632.00	

		+
RESTES A REALISER 2025	0.00	
		+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0.00	
		=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	45 632.00	

Détail du calcul des ICNE au compte 66112

Montant ICNE de l'exercice	0.00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0.00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0.00

VOTE DU BUDGET

Section de fonctionnement - Détail des recettes

CC DU PAYS FOYEN - 33 - AQUITANIA

Envoyé en préfecture le 20/03/2026

Reçu en préfecture le 20/03/2026 à 12:09:38 page 1 / 1

Publié le



ID : 033-243301371-20260313-2026__058-DE

B

2026

Chap/ art	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Proposition nouvelle	Vote de l'assemblée délibérante
013	Atténuations de charges		0.00	
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	8 524.00	37 108.20	
706888	Autres	8 524.00	37 108.20	
74	Dotations et participations		0.00	
75	Autres produits de gestion courante		0.00	
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a)		8 524.00	37 108.20	
76	Produits financiers (b)		0.00	
77	Produits spécifiques		0.00	
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		8 524.00	37 108.20	
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		8 524.00	37 108.20	

		+
RESTES A REALISER 2025	0.00	
		+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	8 523.80	
		=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	45 632.00	

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant ICNE de l'exercice	0.00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0.00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0.00

VOTE DU BUDGET

Section d'investissement - Détail des dépenses

CC DU PAYS FOYEN - 33 - AQUITANIA

Envoyé en préfecture le 20/03/2026

Reçu en préfecture le 20/03/2026

Publié le

05/03/2026 page 1 / 1

SLO

ID : 033-243301371-20260313-2026__058-DE

B

2026

Chap/ art	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Proposition nouvelle	Vote de l'assemblée délibérante
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)		0.00	
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)		0.00	
21318	Constructions autres bâtiments publics		0.00	
21538	Autres réseaux		0.00	
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	522 294.09	73 217.58	
2315	Installations, matériel et outillage techniques (en cours)	522 294.09	73 217.58	
Total des dépenses d'équipement		522 294.09	73 217.58	
10	Dotations, fonds divers et réserves		0.00	
13	Subventions d'investissement		0.00	
16	Emprunts et dettes assimilées		0.00	
26	Participations et créances rattachées à des participations		0.00	
27	Autres immobilisations financières		0.00	
020	Dépenses imprévues		0.00	
Total des dépenses financières			0.00	
4541101	Opé. pour compte de tiers n° 01		0.00	
4541102	Opé. pour compte de tiers n° 02		0.00	
458101	Opé. pour compte de tiers n° 1	174 884.94	23 544.12	
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		1 132 675.48	152 479.80	
TOTAL DES DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE		1 654 969.57	225 697.38	
041	Opérations patrimoniales	213 095.12	0.00	
458101	Travaux Aquitania SCI la Gravelle	32 901.87	0.00	
458102	Travaux Aquitania - Mairie Pineuilh	180 193.25	0.00	
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE DE L'EXERCICE		213 095.12	0.00	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		1 868 064.69	225 697.38	
				+
RESTES A REALISER 2025			531 842.81	
				+
D 001 RESULTAT SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE			72 899.81	
				=
TOTAL DES DEPENSES DE D'INVESTISSEMENT CUMULEES			830 440.00	

VOTE DU BUDGET

Section d'investissement - Détail des recettes

CC DU PAYS FOYEN - 33 - AQUITANIA

Envoyé en préfecture le 20/03/2026

Reçu en préfecture le 20/03/2026 à 12:05:38 page 1 / 1

Publié le



ID : 033-243301371-20260313-2026__058-DE

BUDGET 2026

Chap/ art	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Proposition nouvelle	Vote de l'assemblée délibérante
13	Subventions d'investissement (hors 138)		0.00	
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	597 068.28	0.00	
168742	Dettes - Collectivité de rattachement	597 068.28	0.00	
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0.00	
21	Immobilisations corporelles		264 426.80	
21318	Constructions autres bâtiments publics		264 426.80	
Total des recettes d'équipement		597 068.28	264 426.80	
10	Dotations, fonds divers et réserves		0.00	
27	Autres immobilisations financières		0.00	
Total des recettes financières			0.00	
4541201	Opé. pour compte de tiers n° 01		0.00	
4541202	Opé. pour compte de tiers n° 02		0.00	
458201	Opé. pour compte de tiers n° 1	207 786.81	23 544.12	
458202	Opé. pour compte de tiers n° 2	1 137 983.79	128 935.68	
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		1 345 770.60	152 479.80	
TOTAL DES RECETTES REELLES		1 942 838.88	416 906.60	
021	Virement de la section de fonctionnement	8 524.00	45 632.00	
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		8 524.00	45 632.00	
041	Opérations patrimoniales	213 095.12	0.00	
4541101	Travaux effectués pour le compte de SCI La Gravelle	32 901.87	0.00	
4541102	Travaux effectués pour le compte de la commune de Pineuilh	180 193.25	0.00	
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE DE L'EXERCICE		221 619.12	45 632.00	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		2 164 458.00	462 538.60	
				+
RESTES A REALISER 2025			367 901.40	
				+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE			0.00	
				=
TOTAL DES RECETTES DE D'INVESTISSEMENT CUMULEES			830 440.00	

ARRETE ET SIGNATURES

CC DU PAYS FOYEN - AQUITANIA

10/03/2026 11:50 Page 1 / 3

Présentation

Présenté par le Président,

A Sté Foy la Grande le 12.13.2026

Le Président

Délibération

Délibéré par le Conseil Communautaire, réuni en session Ordinaire

A Sté Foy la Grande le 13.13.2026

Votes

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de membres présents : 30

Nombre de suffrages exprimés : 36

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

Les membres du Conseil Communautaire,

Date de convocation :

Signataire

M.BAEZA Jean-Marie

M.BILLOUX Roger

M.BLUTEAU José

Mme CELESTE Patricia

M.CHALARD Christophe

Mme CONORD Diana

M.DELAGE Bernard

Mme DESROZIER Marie-Hélène

M.DUFOUR Gérard

M.FESTAL Patrick

Mme FEYDEL Sylvie

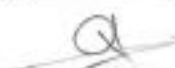
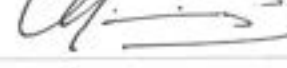
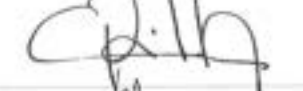
M.FRECHOU Eric

M.FRITSCH Laurent

ARRETE ET SIGNATURES

CC DU PAYS FOYEN - AQUITANIA

10/03/2026 11:50 Page 2 / 3

Signataire	
M. GENILLIER Franck	
Mme GROSSIAS Mireille	
Mme GUIONIE-PAUCHET Christelle	
Mme GUYOT Marie-José	
Mme HERIAUD Gaëlle	
Mme LACHAIZE Yolande	
M.LESSEIGNE Jean	
M.MARGOUILLE Michel	
M.NOUVEL Philippe	
M.PAILHET Jean-Paul	
Mme PAUILLAC Sandrine	
Mme PENISSON Pascale	
Mme PILLON Isabelle	
M. PLAT Tristan	
Mme PRADELLE Dominique	
Mme RATIE Sandrine	
M.REIX Jacques	

ARRETE ET SIGNATURES

CC DU PAYS FOYEN - AQUITANIA

10/03/2026 11:50 Page 3 / 3

Signataire	
M.ROBERT Pierre	
M.ROUBINEAU Jean-Pierre	
M.ROY Joël	
M.SAHRAOUI Marc	
M.SAUTREAU Gilbert	
M.TEYSSANDIER Didier	
Mme TOULOUSE Brigitte	
M.ULMANN David	
M.VACHER Jean-Claude	
Mme VERITE Magalie	
Mme VINCENZI Chritiane	

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le, et de la publication le

A Pineuilh, le

Envoyé en préfecture le 20/03/2026

Reçu en préfecture le 20/03/2026

Publié le



ID : 033-243301371-20260313-2026__058-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE de la
COMMUNAUTE DE COMMUNES du PAYS FOYEN**

Séance du 12 MARS 2026
Convocation en date du 6 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le 12 mars, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la Loi, à Sainte-Foy-La-Grande, sous la présidence de Pierre ROBERT, Président,

Nombre de conseillers en exercice : 41
Nombre de conseillers présents : 30
Pouvoirs : 04
Votants : 34

Présents : Monsieur Pierre ROBERT, Président.

Mmes Christelle GUIONIE-PAUCHET, Yolande LACHAIZE, Magali VERITE, Vice-présidentes.

MM. Roger BILLOUX, José BLUTEAU, Jean LESSEIGNE, Joël ROY, Marc SAHRAOUI, Didier TEYSSANDIER, Jean-Claude VACHER, Vice-présidents.

Mme Pascale PENISSON, Conseillère déléguée

MM. Jean-Marie BAEZA, Michel MARGOUILLE, Conseillers délégués

Présents : Mmes Patricia CELESTE, Diana CONORD, Marie-Hélène DESROZIER, Mireille GROSSIAS, Marie-José GUYOT, Gaëlle HERIAUD, Isabelle PILLON, Sandrine RATIE, Brigitte TOULOUSE, Christiane VINCENZI.

MM. Bernard DELAGE, Gérard DUFOUR, Patrick FESTAL, Éric FRECHOU, Jean-Paul PAILHET, Tristan PLAT,

Procurations : M. Philippe NOUVEL à Mme Christelle GUIONIE-PAUCHET
M. Jacques REIX à Mme Pascale PENISSON
M. Gilbert SAUTREAU à M. Michel MARGOUILLE
M. David ULMANN à Mme Marie-Hélène DESROZIER

Absent(e)s : M. Christophe CHALARD
Mme Sylvie FEYDEL
M. Laurent FRITSCH
M. Franck GENILLIER
Mme Sandrine PAUILLAC
Mme Dominique PRADELLE
M. Jean-Pierre ROUBINEAU

Secrétaire de séance : M. Roger BILLOUX

Domaine : Finances

Sous-domaine : Décisions budgétaires

OBJET : Budget primitif 2026 - budget annexe ZAE Pellegrue.

Intervenant(s) : Monsieur le Président, Monsieur SAHRAOUI, Vice-président.

Vote pour : 34 voix

Vote contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction comptable M57 applicable aux EPCI,

Vu la délibération n° 2026/011 en date du 19 février 2026, portant sur la présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires de l'exercice 2026,

Vu la délibération n° 2026/036 du 12 mars 2026, adoptant le Compte Financier Unique de l'année 2025,

Vu la délibération n° 2026/047 du 12 mars 2026 approuvant l'affectation des résultats,

Après présentation du budget primitif 2026 du budget annexe ZAE Pellegrue « Champ de Jamard », qui s'équilibre de la façon suivante :

- En fonctionnement : 113 610,00 €
- En investissement : 13 610,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **VOTE** le budget primitif 2026 du budget annexe ZAE Pellegrue « Champ de Jamard » ;
- **VALIDE** le taux de fongibilité des crédits à 7,5% en fonctionnement et investissement ;
- **NOTIFIE** la présente délibération à Madame la Trésorière ;

- **HABILITE** Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires à la réalisation de la présente délibération et à signer tous les documents relatifs à la présente affaire.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Pour extrait conforme le 13 mars 2026

 **Pierre ROBERT**
Président


Roger BILLOUX
Secrétaire de séance



Le Président :

- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa réception par le représentant de l'Etat.

Certifié exécutoire

Après dépôt en préfecture le

La publication le

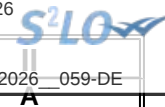
Envoyé en préfecture le 20/03/2026

Reçu en préfecture le 20/03/2026

Publié le



ID : 033-243301371-20260313-2026__059-DE



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	13 610,00	13 610,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		13 610,00	13 610,00
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	113 610,00	13 610,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 100 000,00
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		113 610,00	113 610,00
TOTAL DU BUDGET (4)		127 220,00	127 220,00

(1) A imputer uniquement en cas de reprise des résultats anticipés ou définitifs de l'exercice précédent.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		100 000,00	0,00	0,00	113 610,00	0,00	0,00	113 610,00	113 610,00
011	Charges à caractère général (4)	95 000,00	0,00	0,00	100 000,00	0,00	0,00	100 000,00	100 000,00
6015	Terrains à aménager	95 000,00	0,00		86 390,00	0,00	0,00	86 390,00	86 390,00
6045	Achats études et prestations de services	0,00	0,00		13 610,00	0,00	0,00	13 610,00	13 610,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65888	Autres	5 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		100 000,00	0,00	0,00	100 000,00	0,00	0,00	100 000,00	100 000,00
66	Charges financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses réelles		100 000,00	0,00	0,00	100 000,00	0,00	0,00	100 000,00	100 000,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00			13 610,00	0,00		13 610,00	13 610,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Crédits gérés hors AE	Vote) III = I + II
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00			13 610,00	0,00		13 610,00	13 610,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
- (3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.
- (4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.
- (6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).
- (8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.
- (10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		100 000,00	0,00	13 610,00	0,00	13 610,00
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74751	Participation GFP de rattachement	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	0,00		13 610,00	0,00	13 610,00
71355	Variat° stocks terrains aménagés	0,00		13 610,00	0,00	13 610,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00		13 610,00	0,00	13 610,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00

= Différence ICNE N – ICNE N-1

0,00

Envoyé en préfecture le 20/03/2026

Reçu en préfecture le 20/03/2026

Publié le



ID : 033-243301371-20260313-2026__059-DE

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (*RF 042 = DI 040*) (*RF 043 = DF 043*).

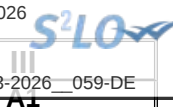
(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.



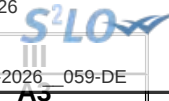
III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		0,00	0,00	0,00	13 610,00	0,00	0,00	13 610,00	13 610,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
040	Opérations ordre transf. entre sections (6)	0,00			13 610,00	0,00		13 610,00	13 610,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Charges transférées (7)	0,00			13 610,00	0,00		13 610,00	13 610,00
3355	Travaux	0,00			13 610,00	0,00		13 610,00	13 610,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00			13 610,00	0,00		13 610,00	13 610,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.
(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.
(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).
(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		0,00	0,00	13 610,00	0,00	13 610,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00		13 610,00	0,00	13 610,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00		13 610,00	0,00	13 610,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).

(7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 20/03/2026

Reçu en préfecture le 20/03/2026

Publié le

S²LO

ID : 033-243301371-20260313-2026__059-DE

ARRETE ET SIGNATURES

CC DU PAYS FOYEN - ZAE CHAMP DE JAMARD

10/03/2026 11:52 Page 1 / 3

Présentation

Présenté par le Président ,
 A S Foy la Grande le 12/3/2026
 Le Président

Délibération

Délibéré par le Conseil Communautaire, réuni en session ordinaire
 A S Foy la Grande le 13/3/2026

Votes

Nombre de membres en exercice :	44
Nombre de membres présents :	30
Nombre de suffrages exprimés :	34
Pour :	34
Contre :	0
Abstention :	0

Les membres du Conseil Communautaire,

Date de convocation :

Signataire

M.BAEZA Jean-Marie

M.BILLOUX Roger

M.BLUTEAU José

Mme CELESTE Patricia

M.CHALARD Christophe

Mme CONORD Diana

M.DELAGE Bernard

Mme DESROZIER Marie-Hélène

M.DUFOUR Gérard

M.FESTAL Patrick

Mme FEYDEL Sylvie

M.FRECHOU Eric

M.FRITSCH Laurent










ARRETE ET SIGNATURES

CC DU PAYS FOYEN - ZAE CHAMP DE JAMARD

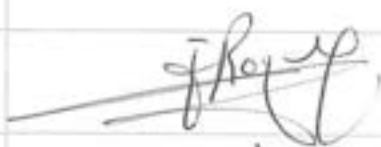
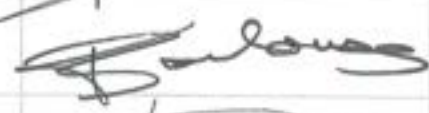
10/03/2026 11:52 Page 2 / 3

Signataire	
M. GENILLIER Franck	
Mme GROSSIAS Mireille	
Mme GUIONIE-PAUCHET Christelle	
Mme GUYOT Marie-José	
Mme HERIAUD Gaëlle	
Mme LACHAIZE Yolande	
M.LESSEIGNE Jean	
M.MARGOUILLE Michel	
M.NOUVEL Philippe	
M.PAILHET Jean-Paul	
Mme PAUILLAC Sandrine	
Mme PENISSON Pascale	
Mme PILLON Isabelle	
M. PLAT Tristan	
Mme PRADELLE Dominique	
Mme RATIE Sandrine	
M.REIX Jacques	

ARRETE ET SIGNATURES

CC DU PAYS FOYEN - ZAE CHAMP DE JAMARD

10/03/2026 11:52 Page 3 / 3

Signataire	
M.ROBERT Pierre	
M.ROUBINEAU Jean-Pierre	
M.ROY Joël	
M.SAHRAOUI Marc	
M.SAUTREAU Gilbert	
M.TEYSSANDIER Didier	
Mme TOULOUSE Brigitte	
M.ULMANN David	
M.VACHER Jean-Claude	
Mme VERITE Magalie	
Mme VINCENZI Chritiane	

Certifié exécutoire par le Président , compte tenu de la transmission en préfecture, le et de la publication le

A Pineuilh, le

Envoyé en préfecture le 20/03/2026

Reçu en préfecture le 20/03/2026

Publié le



ID : 033-243301371-20260313-2026__059-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE de la
COMMUNAUTE DE COMMUNES du PAYS FOYEN**

Séance du 12 MARS 2026
Convocation en date du 6 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le 12 mars, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la Loi, à Sainte-Foy-La-Grande, sous la présidence de Pierre ROBERT, Président,

Nombre de conseillers en exercice : 41
Nombre de conseillers présents : 30
Pouvoirs : 04
Votants : 34

Présents : Monsieur Pierre ROBERT, Président.

Mmes Christelle GUIONIE-PAUCHET, Yolande LACHAIZE, Magali VERITE, Vice-présidentes.

MM. Roger BILLOUX, José BLUTEAU, Jean LESSEIGNE, Joël ROY, Marc SAHRAOUI, Didier TEYSSANDIER, Jean-Claude VACHER, Vice-présidents.

Mme Pascale PENISSON, Conseillère déléguée

MM. Jean-Marie BAEZA, Michel MARGOUILLE, Conseillers délégués

Présents : Mmes Patricia CELESTE, Diana CONORD, Marie-Hélène DESROZIER, Mireille GROSSIAS, Marie-José GUYOT, Gaëlle HERIAUD, Isabelle PILLON, Sandrine RATIE, Brigitte TOULOUSE, Christiane VINCENZI.

MM. Bernard DELAGE, Gérard DUFOUR, Patrick FESTAL, Éric FRECHOU, Jean-Paul PAILHET, Tristan PLAT,

Procurations : M. Philippe NOUVEL à Mme Christelle GUIONIE-PAUCHET
M. Jacques REIX à Mme Pascale PENISSON
M. Gilbert SAUTREAU à M. Michel MARGOUILLE
M. David ULMANN à Mme Marie-Hélène DESROZIER

Absent(e)s : M. Christophe CHALARD
Mme Sylvie FEYDEL
M. Laurent FRITSCH
M. Franck GENILLIER
Mme Sandrine PAUILLAC
Mme Dominique PRADELLE
M. Jean-Pierre ROUBINEAU

Secrétaire de séance : M. Roger BILLOUX

Domaine : Finances

Sous-domaine : Subventions

OBJET : Signature de la convention d'objectifs avec l'Association du centre socioculturel.

Intervenant(s) : Monsieur le Président, Monsieur DUFOUR.

Vote pour : 34 voix

Vote contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Vu la délibération n°2026/050 approuvant le vote du budget primitif 2026 de la Communauté de Communes ;

Vu les dispositions de l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, qui imposent la conclusion d'une convention d'objectifs pour tout versement d'une subvention d'un montant supérieur à 23 000 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **APPROUVE** les termes de la convention d'objectifs 2026 conclue avec l'Association « Centre Socioculturel du Pays Foyen », telle qu'annexée à la présente délibération ;
- **HABILITE** Monsieur le Président à signer la convention d'objectifs 2026 ;

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour extrait conforme le 13 mars 2026

 **Pierre ROBERT**
Président




Roger BILLOUX
Secrétaire de séance

La Présidente :

Certifié exécutoire
Après dépôt en préfecture le
Et publication le

Informé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de réception par le représentant de l'Etat.

CONVENTION ANNUELLE D'OBJECTIFS 2026 ASSOCIATION CENTRE SOCIOCULTUREL DU PAYS FOYEN

ENTRE

D'une part, **la Communauté de Communes du Pays Foyen** dont le siège est situé à Pineuilh (33220) - 2 avenue Georges Clemenceau – BP 74 représentée par Pierre ROBERT, en sa qualité de Président, dûment habilité par délibération du Conseil Communautaire n°xx/2026 en date du 12 mars 2026 ci-après dénommée "la CDC du Pays Foyen"

ET

D'autre part, **l'Association Centre Socioculturel du Pays Foyen**, association dite loi 1901 déclarée en sous-préfecture de Libourne sous le numéro W335 007 773, dont le siège social est situé à Sainte Foy la Grande (33220) – 16 rue Marceau représentée par Monsieur Alain MOULARD, en sa qualité de Président, ci-après dénommée « l'Association »

Il est convenu ce qui suit :

PREAMBULE :

Par la présente convention, le Centre socioculturel du Pays Foyen, association à but non lucratif selon la loi 1901, s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à promouvoir et à développer un accueil, des activités et des services à vocation éducative, sociale et culturelle ainsi que des actions spécifiques pour répondre aux problématiques sociales sur le territoire du Pays Foyen, par le biais de différents outils à destination de l'ensemble des publics. A ce titre, l'Association se propose de :

Nom de l'axe	Objectifs
Aller vers	Sortir des murs du CSC : investir le territoire de la CdC, en itinérance, faire connaître le CSC et ses actions.

	• Favoriser la convivialité dans l'accueil • Favoriser l'intergénérationnel • Rompre l'isolement • Animation de la vie locale • La ludothèque réserve un volume de 200 heures à destination de l'enfance/jeunesse, sans refacturation, pour se déplacer sur les structures et proposer des activités jeux.
Les parentalités et les coparentalités	• Soutenir et accompagner la fonction parentale • Soutenir le lien intergénérationnel • Offrir des temps et outils pour favoriser le lien familial • Favoriser la réussite éducative sur la zone d'influence du QPV • Prévenir les situations de rupture et de repli • La ludothèque R'de Jeu : le jeu comme support universel à la relation
Le pouvoir d'agir des personnes vulnérables	• Privilégier un accueil sécurisé, convivial, lieu d'écoute • Prendre le temps de la rencontre • Travailler sur le sentiment de ne pas être utile • Favoriser, valoriser le potentiel, les compétences de la jeunesse, des personnes en situation de précarité, des personnes dites « invisibles » • Travailler avec les habitants des expérimentations autour des valeurs du vivre-ensemble, de la transmission des savoir-faire, de l'accès aux droits • Expérimenter ce pouvoir d'agir, via la réalité du quotidien (alimentation, bien-être, ouverture sociale, astuces à moindre coût) • Participer aux instances représentatives des habitants • Favoriser le mieux-vivre ensemble, l'intergénérationnel, l'interculturalité
Communication	• Identifier le CSC, meilleure connaissance du CSC et de ses actions par les habitants du territoire, afin qu'il soit reconnu • Travailler la gouvernance • Améliorer la visibilité géographique et visuelle du CSC dans son environnement, au sein de Sainte-Foy-La-Grande et de la Communauté des Communes du Pays Foyen. • Repérer chaque professionnel du CSC et ses missions (qui fait quoi ?) • Communiquer via les réseaux sociaux, les radios locales, la presse locale, et en accentuant la présence des professionnels sur le terrain
Maillage territorial	• Garantir un partenariat actif avec les acteurs du territoire (services de la collectivité, associations, partenaires institutionnels) • Développer, élargir et pérenniser le réseau par toutes les formes de partenariat • Communiquer sur le territoire et auprès des partenaires : mutualisation des compétences, moyens, locaux • Assurer une gouvernance partagée : conseils de maisons, temps de rencontres sur des thématiques ciblées • Echanger les savoir-faire, les compétences des partenaires,

	associations Garantir la dynamique de formation des professionnels du CSC
--	---

Au regard de l'intérêt communautaire de ces différentes missions d'initiative associative, la Communauté de Communes entend accorder son soutien à l'Association notamment par le versement d'une subvention annuelle.

A cet effet, les parties ont convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : Objet de la convention

La présente convention, conclue dans le cadre défini en préambule, a pour objet de préciser les conditions et modalités d'octroi d'une subvention communautaire à l'Association, pour l'année 2026.

Cette subvention annuelle est dédiée à la réalisation de l'objet statutaire de l'Association, à travers des actions reconnues d'intérêt communautaire.

La CDC du Pays Foyen n'attend aucune contrepartie directe de cette contribution.

Les articles qui suivent ont ainsi vocation à fixer les modalités de versement de la subvention communautaire, les dépenses pour lesquelles cette subvention est octroyée, les contrôles que la CDC du Pays Foyen est en droit d'effectuer et les sanctions qu'elle pourrait infliger.

ARTICLE 2 : Subvention(s)

2-1 Subvention

La CDC du Pays Foyen s'engage à soutenir financièrement l'Association. Elle fixe ainsi le montant de son concours financier en fonction des objectifs poursuivis, tels que décrits à l'article 1 en préambule et aux articles suivants.

Pour obtenir cette subvention, l'Association doit présenter une demande de subvention, conformément aux stipulations de l'article 8 de la présente convention.

L'aide de la CDC du Pays Foyen sera créditée au compte de l'Association, sous réserve du respect des engagements figurant dans la présente convention, sous réserve de l'admission de l'intérêt communautaire des activités programmées, et selon les procédures comptables en vigueur.

Le montant de la subvention communautaire fera l'objet d'une notification dans le mois suivant son vote en Conseil Communautaire.

2-2 Conditions de détermination du coût des actions subventionnables

Afin de permettre à la CDC du Pays Foyen de déterminer le coût des actions subventionnables et, par conséquent, le montant de la subvention communautaire, il est demandé à l'Association de produire les documents suivants :

Documents administratifs et comptables :

- Budget de l'exercice en cours ;
- Budget prévisionnel de l'année à venir, détaillant les dépenses et recettes contribuant directement à l'organisation des activités proposées, ainsi que les dépenses et recettes relatives au fonctionnement courant de l'Association ;
- Bilan et compte de résultat du dernier exercice clos ;
- Bilan et compte de résultat prévisionnel de l'exercice en cours
- Compte-rendu de la dernière assemblée générale, retraçant l'activité de l'association ainsi que ses objectifs pour l'avenir ;
- Statuts de l'association et relevé IBAN.

Documents opérationnels :

- Programme quantitatif et qualitatif détaillé (prévisionnel ou arrêté) de l'année à venir (dite N+1), spécifiant le cas échéant ses évolutions par rapport à l'année en cours (dite N) ;
- Présentation des évolutions structurelles ou humaines envisagées ou attestation sur l'honneur de l'absence d'évolutions de telle nature ;
- Attestation d'assurance en responsabilité civile.

2-3 Conditions de détermination de la subvention communautaire

La CDC du Pays Foyen contribue financièrement à la réalisation des missions de l'Association. Le montant de la subvention alloué à l'Association pour l'année 2026 est de 90 000 euros (*quatre-vingt-dix mille euros*).

Les actions de l'Association fondant pour l'essentiel la décision de la CDC du Pays Foyen de lui allouer cette subvention prévisionnelle annuelle de fonctionnement, sont les suivantes :

- Le CSC s'engage à sortir régulièrement des murs pour développer son action sur l'ensemble du territoire. Fréquence : une à deux fois par mois pour l'année 2026.
- Le CSC s'engage à développer les animations et événements afin de proposer de nouveaux événements tant au sein du QPV que de la ruralité. Fréquence : création d'environ 6 nouvelles activités pour l'année 2026.
- Favoriser et développer le lien intergénérationnel par la création et l'animation d'événements favorisant la présence de publics de tout âge.
- Le CSC s'engage à se rendre régulièrement au contact direct des habitants afin de solliciter leurs envies, besoins et freins. Le CSC s'engage à se rendre tant dans le QPV que sur la ruralité. Fréquence : les salariés de l'association se rendent a minima trois fois par mois au contact direct des habitants pour l'année 2026. L'objectif est également de recenser dans un document concret et nécessaire au bilan, les attentes des administrés quant au rôle de l'association.

- Le CSC s'engage à ouvrir tous les samedis en proposant nécessairement des activités, sorties, ou animations ludothèque.
- Le CSC s'engage à ouvrir régulièrement les soirs, pour que les personnes actives et les enfants scolarisés puissent bénéficier des activités proposées par la structure. Fréquence : minimum 3 soirées par mois pour l'année 2026.
- Le CSC s'engage à rendre régulièrement compte à l'intégralité des partenaires financeurs de ses projets, actions et évolutions.
- Le CSC s'engage à respecter les sommes qui lui sont allouées en se basant sur le prévisionnel 2026.
- Le CSC s'engage à respecter intégralement les objectifs fixés.

2-4 Versement de la subvention

Sous réserve de tout ce qui précède, la contribution financière communautaire sera versée selon les modalités suivantes, sans préjudice du contrôle de l'administration conformément à l'article 12 de la présente convention :

- un versement avant le 30 avril de l'année N, correspondant à 70% du montant annuel de la contribution mentionnée à l'article précédent.
- un versement correspondant au solde sera versé en début de l'année N+1 à réception des justificatifs comptables

Il est précisé que la subvention allouée sera proratisée si les dépenses réelles sont inférieures aux dépenses prévisionnelles subventionnables.

ARTICLE 3 : Obligations générales de la CDC du Pays Foyen

La CDC du Pays Foyen étant dans l'obligation de veiller au bon usage des deniers publics, elle s'engage à contrôler l'usage de la subvention allouée à l'Association en application des présentes.

Elle s'engage, toutefois, également à ne pas porter une atteinte manifestement excessive à l'activité de l'Association, par ses contrôles sur place et sur pièces.

ARTICLE 4 : Incessibilité des droits

Dans le respect des dispositions de l'article L.1611-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est fait interdiction à l'Association de reverser, tout ou partie des sommes allouées par la CDC du Pays, à d'autres associations dans le cadre de subventions.

Cette interdiction s'étend à l'ensemble des droits qu'elle tire de cette convention.

ARTICLE 5 : Assurances et responsabilités

L'Association déclare avoir souscrit des polices d'assurance auprès de compagnies reconnues et solvables, nécessaires pour la garantie de sa responsabilité civile.

L'Association déclare sous sa seule responsabilité, que cette police d'assurance recouvre l'ensemble de son activité statutaire.

L'Association s'engage à maintenir cette couverture assurantielle pendant toute la durée des présentes.

L'Association est seule responsable des activités qu'elle mène, nonobstant leur intérêt communautaire.

L'Association s'engage dès lors, d'une part, à ne rien faire qui puisse nuire aux intérêts de la CDC du Pays Foyen et donc à mettre immédiatement un terme à toute action de nature à nuire auxdits intérêts, et d'autre part, à assumer les responsabilités qui sont les siennes, tant à l'égard de ses adhérents que des tiers.

ARTICLE 6 : Bilans comptables et opérationnels

Afin de permettre à la CDC du Pays Foyen de procéder à ses opérations de contrôle du bon usage des deniers publics, et d'évaluer ainsi la pertinence des actions conduites eu égard aux objectifs fixés, l'Association s'engage :

- A appliquer la présente convention de manière raisonnable et loyale.
- A respecter le plan comptable des associations, ainsi que l'ensemble du régime fiscal et social applicable et à désigner le cas échéant un commissaire aux comptes (Art. L.612-1 et suivants et R.612-1 et suivants du Code de Commerce...).
- A utiliser la subvention allouée conformément aux objectifs préalablement fixés pour l'année en cause, et ayant fondé l'octroi de ladite subvention.
- A communiquer dans un délai maximal de six mois à compter de la clôture de l'exercice, le bilan certifié conforme de son activité, afin que la CDC du Pays Foyen puisse le cas échéant l'annexer à son compte administratif.
- A communiquer dans un délai maximal de six mois suivant la fin de l'exercice comptable en cause, un compte rendu financier conforme aux exigences de l'article 10 de la loi n°2000- 321 du 12 avril 2000 et à l'arrêté n°PRMX0609605A du 11 octobre 2006. Ce compte-rendu comporte un bilan d'activité et comptable, quantitatif et qualitatif.

Le bilan d'activité précité devra en conséquence permettre à la CDC du Pays Foyen d'apprécier, sous l'angle quantitatif et qualitatif, l'activité de l'Association au regard des items suivants :

- respect des fréquences de l'article 2-3 ;
- augmenter son nombre d'adhérents ;
- augmenter le taux de fréquentation des activités. Le taux de fréquentation sera retracé dans le bilan avec le chiffrage précis du nombre de participants par activités.
- créer un questionnaire satisfaction qui sera soumis à l'intégralité des adhérents. Le taux de satisfaction se devra d'être croissant d'année en année.
- modifier et améliorer la communication et ses outils pour s'affirmer en qualité d'association. La qualité de la communication sera intégrée au questionnaire satisfaction. La satisfaction quant à la communication de l'association doit être supérieure à 50% en 2025 et sera croissante sur les années suivantes.

- Toutes les activités subventionnées devront être soumise à un questionnaire satisfaction spécifique à l'activité. Le niveau de satisfaction doit dépasser les 60% la première année. Le nombre de participants sur ce type d'activités doit dépasser les 15 personnes.

Dans le prolongement de tout ce qui précède, les représentants de l'Association s'engagent à rencontrer durant l'année d'utilisation de la subvention communautaire, au moins une fois et sur simple demande de la CDC du Pays Foyen, les représentants de la CDC du Pays Foyen pour évaluer les résultats et en tirer les conséquences à court et moyen terme.

En cas d'inexécution ou de modification des conditions d'exécution ou de retard pris dans l'exécution de la présente convention par l'Association, quelle qu'en soient les raisons, l'Association devra en informer la CDC du Pays Foyen sans délai par l'envoi d'un courrier, à l'attention du Président de la Communauté de Communes du Pays Foyen.

ARTICLE 7 : Communication

Lorsque la CDC du Pays Foyen est partenaire d'un événement organisé par l'Association, cette dernière s'engage à apposer, sur ses supports de communication, le logo de la CDC du Pays Foyen complété par la formule « avec le soutien de la Communauté de Communes du Pays Foyen ».

L'Association s'engage à fournir à la CDC du Pays Foyen, dans un délai raisonnable lui permettant d'anticiper les actions en cause, un exemplaire de chacun des supports de communication qu'elle édite.

Si l'Association dispose de son propre site internet, elle y insère un lien vers le portail officiel de la CDC du Pays Foyen. La réciprocité ne pourra se faire que dans les limites des possibilités de la CDC du Pays Foyen tant en matière de place que de sécurité informatique.

ARTICLE 8 : Autres engagements

L'Association s'engage à informer immédiatement la CDC du Pays Foyen de toute évolution la concernant, de nature à avoir un impact sur ses relations avec la CDC du Pays Foyen. Il s'agit entre autres de ses modifications statutaires, des changements au sein de sa représentation, ainsi que de ses éventuelles difficultés financières, techniques ou opérationnelles, de nature à nuire à la bonne réalisation des actions ayant fondé le subventionnement communautaire.

Par ailleurs et conformément aux dispositions de l'article 10-1 de la loi n°2000-321 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, l'Association s'engage par la souscription d'un contrat d'engagement républicain.

L'Association s'engage ainsi à :

- Respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de dignité de la personne humaine, ainsi que les symboles de la République au sens de l'article 2 de la Constitution
- Ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République
- S'abstenir de toute action portant atteinte à l'ordre public

ARTICLE 9 : Durée de la convention

La présente convention est consentie et acceptée au titre de l'année 2026. Ses effets s'étendent toutefois au-delà de l'année précitée, compte tenu notamment des droits et obligations des Parties relevant des opérations de contrôle du bon usage des subventions allouées par la CDC du Pays Foyen.

ARTICLE 10 : Contrôles & Evaluations de la CDC du Pays Foyen

10-1 Evaluation

L'Association, conformément à l'article 6 de la présente convention, s'engage à fournir au plus tard six mois suivant la fin de son exercice comptable, un bilan d'ensemble, qualitatif et quantitatif, de la mise en œuvre du programme à l'origine du soutien de la CDC du Pays Foyen.

Cette dernière procède, conjointement avec l'Association, à l'évaluation des conditions de réalisation du programme auquel elle a apporté son concours, sur un plan quantitatif comme qualitatif. L'évaluation porte notamment sur la conformité des résultats à l'objet du subventionnement et sur l'impact du programme d'actions ou de l'action, au regard de l'intérêt communautaire.

A cet effet, un Comité de Veille sera créé.

Seront conviés aux présentes réunions qui auront lieu, a minima, tous les trimestres les partenaires suivants :

- Des représentants de la CAF
- Des représentants du Département
- Des représentants de la MSA
- Des représentants de l'Etat
- Des représentants de la Fédération

10-2 Contrôles

La CDC du Pays Foyen contrôle à l'issue de la convention, que la contribution financière allouée n'excède pas le coût de la mise en œuvre des actions à son origine.

Pendant et au terme de la convention, la CDC du Pays Foyen se réserve également le droit, dans le respect des dispositions de l'article L.1611-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, d'effectuer sur place et/ou sur pièces, à tout moment, à toute opération de contrôle qu'elle jugera utile, de quelque nature qu'elles soient, afin de vérifier que l'Association satisfait aux obligations et engagements issus des présentes et de ses obligations légales et réglementaires.

L'Association s'engage à faciliter l'accès à ses locaux et à toutes pièces justificatives des dépenses et tous autres documents dont la production serait jugée utile dans le cadre de ces opérations de contrôle. Il est rappelé toutefois que l'Association demeure autonome. La CDC du Pays Foyen ne saurait dès lors, par ses contrôles, porter une atteinte manifestement abusive à l'activité de l'Association.

ARTICLE 11 : Sanctions

11-1 Détournement de la subvention

Dans l'hypothèse où la subvention allouée serait en tout ou partie utilisée à des fins contraires à celles prévues aux présentes, l'Association devra, d'une part, s'en justifier dans les plus brefs délais, et d'autre part, restituer tout ou partie de la subvention ainsi détournée, pour violation de ses obligations contractuelles.

Toutefois, la CDC du Pays Foyen se réserve la faculté de ne pas rendre le remboursement exigible si elle estime que le « détournement » n'est pas illégitime ou satisfait l'intérêt communautaire.

11-2 Non-utilisation de la totalité de la subvention

Si la totalité de la subvention n'est pas utilisée ou pour le moins, engagée avant la clôture de l'exercice comptable en cause, la CDC du Pays Foyen pourra :

- Soit exiger la restitution de la subvention non utilisée
- Soit, ne pas verser les sommes restant dues, s'il s'avère que la totalité de la subvention allouée n'a pas encore été virée administrativement.

11-3 Fautes contractuelles

Le non-respect par l'Association, de tout ou partie de ses obligations contractuelles, peut également justifier, outre la résiliation de la présente convention selon les conditions développées ci-après, l'accroissement des obligations de l'Association, dont l'obligation pour cette dernière de délivrer à la CDC du Pays Foyen un bilan mensuel qualitatif et quantitatif de ses actions subventionnées.

Par ailleurs, et nonobstant tout ce qui précède, la CDC du Pays Foyen conserve la possibilité d'ester en justice aux fins d'indemnisation de ses préjudices, dont l'atteinte à son image publique.

ARTICLE 12 : Résiliation de la convention

12.1 Résiliation pour non-respect des engagements contractuels

En cas de violation des présentes par l'une ou l'autre des Parties, la convention pourra être résiliée de plein droit par la partie la plus diligente, sans préjudice de tous autres droits qu'elle pourrait faire valoir.

Cette résiliation interviendra à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre de mise en demeure envoyée par tout moyen de nature à en attester la réception et restée infructueuse.

Lors d'une telle résiliation par la CDC du Pays Foyen pour faute de l'Association et suivant la nature de la ou des faute(s) ainsi constatées, la CDC du Pays Foyen se réserve la faculté de solliciter le remboursement de tout ou partie de la subvention versée à l'Association.

Nonobstant tout ce qui précède, la CDC du Pays Foyen conserve la possibilité d'ester en justice aux fins de voir indemniser ses préjudices, dont l'atteinte à son image publique.

En cas de faute de la CDC du Pays Foyen, cette convention pourra être résiliée par l'Association. Cette dernière devra toutefois utiliser la subvention allouée par la CDC du Pays Foyen, conformément aux engagements convenus.

12.2 Dénonciation par la CDC du Pays Foyen

La CDC du Pays Foyen se réserve la possibilité de dénoncer la présente en cas de disparition ou modification substantielle de l'objet social de l'Association, ou plus globalement, lorsque l'intérêt général le justifie.

La CDC du Pays Foyen notifiera sa décision par lettre recommandée avec avis de réception ou par tout moyen permettant d'attester de la date de remise de ce pli, au moins deux mois avant la prise d'effet de cette dénonciation anticipée.

Le cas échéant, les Parties se rencontreront avant l'expiration du délai mentionné ci-dessus pour étudier ensemble les conséquences de la fin anticipée de la convention.

ARTICLE 13 : Renouvellement de la convention

La présente convention est conclue pour une durée d'une année. Elle ne saurait en conséquence être renouvelée, sous réserve de la conclusion d'un nouveau partenariat communautaire, approuvé en Conseil Communautaire.

ARTICLE 14 : Exécution et modification de la convention

14.1 Exécution de la convention

Il est convenu et entendu entre les Parties qu'en sa qualité de pouvoir exécutif, Monsieur le Président de la CDC du Pays Foyen a pleine compétence pour procéder à l'exécution des présentes. Cette exécution sera notamment manifestée par de simples écrits, sans que le Conseil Communautaire soit contraint de se prononcer. Il s'agit, par exemple, du prononcé d'une sanction qui peut aller jusqu'à la restitution de tout ou partie de la subvention, l'arrêt du versement de la subvention en application des stipulations des présentes, du contrôle de l'activité ou de tout ce qui précède et suit en termes de modification et résiliation.

14.2 Modifications de la convention

Toutes modifications pouvant bouleverser l'économie de la présente convention devront faire l'objet d'une délibération du Conseil Communautaire.

En revanche, des modifications mineures pourront être obtenues avec l'accord de l'ensemble des Parties. Si ces dernières ne bouleversent pas l'économie de la convention, elles seront acceptées par l'autorité communautaire exécutrice. De telles modifications ne nécessitant pas une délibération préalable du Conseil Communautaire, pourront notamment porter sur des modifications sommaires de l'usage d'une partie de la subvention octroyée par la CDC du Pays Foyen, dès lors que cet usage demeure conforme à l'intérêt communautaire admis par la délibération originelle de l'Assemblée délibérante.

ARTICLE 15 : Correspondances entre les Parties

Pour l'exécution des présentes, sauf lorsque la loi, la réglementation ou les stipulations du présent contrat imposent une autre forme de notification, toutes les notifications sont valablement faites par mail avec accusé de réception.

Pour la CDC du Pays Foyen :
A l'attention de : Monsieur le Président
Adresse : 22 avenue de Verdun 33220 Sainte-Foy-la-Grande
Email : contact@paysfoyen.fr

Pour l'Association :
A l'attention de : Monsieur le Président
Adresse : 16 rue Marceau 33220 Sainte-Foy-la-Grande
Email : president.csc@cscfoyen.fr

Tout changement d'adresse postale du représentant d'une Partie devra être notifié par la Partie concernée à l'autre Partie ainsi qu'il est prévu ci-dessus.

Les Parties conviennent également de la transmission par simple courrier électronique, de toute information requise ou utile à l'exécution de cette convention.

ARTICLE 16 : Stipulations générales

Une tolérance relative à l'application des clauses et conditions de la présente convention ne pourra jamais, qu'elle qu'elle ait pu en être la durée ou la fréquence, être considérée comme une modification ou suppression de ces clauses et conditions.

Tout litige non résolu par la voie amiable et résultant de l'exécution de la présente convention, est, sous réserve de toute action pénale, du ressort du Tribunal Administratif de Bordeaux.

Afin d'éviter toutefois toute procédure contentieuse, en cas de naissance d'un conflit, la partie la plus diligente pourra solliciter un règlement amiable.

Fait à Pineuilh, en deux (2) exemplaires, le xx.mars 2026

Pour la CDC du Pays Foyen
Le Président

Pour l'Association
Le Président

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE de la
COMMUNAUTE DE COMMUNES du PAYS FOYEN**

Séance du 12 MARS 2026
Convocation en date du 6 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le 12 mars, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la Loi, à Sainte-Foy-La-Grande, sous la présidence de Pierre ROBERT, Président,

Nombre de conseillers en exercice : 41
Nombre de conseillers présents : 30
Pouvoirs : 04
Votants : 34

Présents : Monsieur Pierre ROBERT, Président.

Mmes Christelle GUIONIE-PAUCHET, Yolande LACHAIZE, Magali VERITE, Vice-présidentes.

MM. Roger BILLOUX, José BLUTEAU, Jean LESSEIGNE, Joël ROY, Marc SAHRAOUI, Didier TEYSSANDIER, Jean-Claude VACHER, Vice-présidents.

Mme Pascale PENISSON, Conseillère déléguée

MM. Jean-Marie BAEZA, Michel MARGOUILLE, Conseillers délégués

Présents : Mmes Patricia CELESTE, Diana CONORD, Marie-Hélène DESROZIER, Mireille GROSSIAS, Marie-José GUYOT, Gaëlle HERIAUD, Isabelle PILLON, Sandrine RATIE, Brigitte TOULOUSE, Christiane VINCENZI.

MM. Bernard DELAGE, Gérard DUFOUR, Patrick FESTAL, Éric FRECHOU, Jean-Paul PAILHET, Tristan PLAT,

Procurations : M. Philippe NOUVEL à Mme Christelle GUIONIE-PAUCHET
M. Jacques REIX à Mme Pascale PENISSON
M. Gilbert SAUTREAU à M. Michel MARGOUILLE
M. David ULMANN à Mme Marie-Hélène DESROZIER

Absent(e)s : M. Christophe CHALARD
Mme Sylvie FEYDEL
M. Laurent FRITSCH
M. Franck GENILLIER
Mme Sandrine PAUILLAC
Mme Dominique PRADELLE
M. Jean-Pierre ROUBINEAU

Secrétaire de séance : M. Roger BILLOUX

Domaine : Finances

Sous-domaine : Subventions

OBJET : Signature de la convention d'objectifs avec l'Association de l'Atelier 104.

Intervenant(s) : Monsieur le Président.

Vote pour : 34 voix

Vote contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Vu la délibération n°2026/050 approuvant le vote du budget primitif 2025 de la Communauté de Communes ;

Vu les dispositions de l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, qui imposent la conclusion d'une convention d'objectifs pour tout versement d'une subvention d'un montant supérieur à 23 000 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **APPROUVE** les termes de la convention d'objectifs 2026 conclue avec l'Association « Atelier 104 », telle qu'annexée à la présente délibération ;
- **HABILITE** Monsieur le Président à signer la convention d'objectifs 2026.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour extrait conforme le 13 mars 2026

 **Pierre ROBERT**
Président



 **Roger BILLOUX**
Secrétaire de séance

Le Président :

Certifié exécutoire
Après dépôt en préfecture le
Et publication le

Informé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa réception par le représentant de l'Etat.



CONVENTION ANNUELLE D'OBJECTIFS 2026 AVEC L'ATELIER 104

ENTRE

D'une part, **la Communauté de Communes du Pays Foyen** dont le siège est situé à Pineuilh (33220) - 2 avenue Georges Clemenceau – BP 74 représentée par Pierre ROBERT, en sa qualité de Président, dûment habilité par délibération du Conseil Communautaire n°xx.xx en date du 12 mars 2026 ci-après dénommée "la CDC du Pays Foyen"

ET

D'autre part, **l'Atelier 104 Ecole de musique et de danse en Pays Foyen**, association dite loi 1901 déclarée en sous-préfecture de Libourne sous le numéro w335002723, dont le siège est situé à Sainte Foy la Grande (33220) – 8 rue Jean-Louis Faure représentée par Monsieur Francis PERRIN, en sa qualité de Président, ci-après dénommée « l'Association »

Il est convenu ce qui suit :

PREAMBULE :

L'Association Atelier 104 Ecole de musique et de danse en Pays Foyen est une association à but non lucratif selon la loi 1901. Elle a pour objet la promotion et le développement de la pratique artistique et culturelle par le biais de cours de musique et de danse à destination des enfants et des adultes.

L'Association propose notamment d' :

- Assurer un enseignement de qualité de la musique, du chant et de la danse pour tous, enfants, jeunes et adultes à visée amateur
- Développer très particulièrement l'accès à la culture pour tous par le biais de médiation culturelle (partenariat avec établissements scolaires, associations locales, établissements à vocations sanitaires et sociales...)
- Organiser des manifestations culturelles diversifiées (amateurs et professionnelles) et participer à l'animation culturelle du territoire

Au regard de l'intérêt communautaire des actions menées par l'Association, la Communauté de Communes entend accorder son soutien à l'Association notamment par le versement d'une subvention annuelle, avec le double objectif de :

- De respecter la liberté d'initiative ainsi que l'autonomie de l'Association
- De contrôler la bonne gestion des aides publiques par la mise en place d'un dispositif de contrôle et d'évaluation de leur utilisation

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles la CDC du Pays Foyen apporte son soutien aux activités d'intérêt général que l'Association entend poursuivre conformément à ses statuts et telles que précisées à l'article 2.4.

ARTICLE 1 : Objet de la convention

La présente convention est conclue en application des dispositions de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

La convention, conclue dans le cadre défini en préambule, a pour objet de préciser les conditions et modalités d'octroi d'une subvention communautaire à l'Association, pour l'année 2026.

Cette subvention annuelle est dédiée à la réalisation de l'objet statutaire de l'Association, à travers des actions reconnues d'intérêt communautaire.

La CDC du Pays Foyen n'attend aucune contrepartie directe de cette contribution.

Les articles qui suivent ont ainsi vocation à fixer les modalités de versement de la subvention communautaire, les dépenses pour lesquelles cette subvention est octroyée, les contrôles que la CDC du Pays Foyen est en droit d'effectuer et les sanctions qu'elle pourrait infliger.

ARTICLE 2 : Subvention(s)

2-1 Subvention

La CDC du Pays Foyen s'engage à soutenir financièrement l'Association. Elle fixe ainsi le montant de son concours financier en fonction des objectifs poursuivis, tels que décrits à l'article 1 en préambule et aux articles suivants.

Pour obtenir cette subvention, l'Association doit présenter une demande de subvention, conformément aux stipulations de l'article 8 de la présente convention.

L'aide de la CDC du Pays Foyen sera créditée au compte de l'Association, sous réserve du respect des engagements figurant dans la présente convention, sous réserve de l'admission de l'intérêt communautaire des activités programmées, et selon les procédures comptables en vigueur.

Le montant de la subvention communautaire fera l'objet d'une notification dans le mois suivant son vote en Conseil Communautaire.

2-2 Conditions de détermination du coût des actions subventionnables

Afin de permettre à la CDC du Pays Foyen de déterminer le coût des actions subventionnables et, par conséquent, le montant de la subvention communautaire, il est demandé à l'Association de produire les documents suivants :

Documents administratifs et comptables :

- Budget de l'exercice en cours ;
- Budget prévisionnel de l'année à venir, détaillant les dépenses et recettes contribuant directement à l'organisation des activités proposées, ainsi que les dépenses et recettes relatives au fonctionnement courant de l'Association ;
- Bilan et compte de résultat du dernier exercice clos ;
- Bilan et compte de résultat prévisionnel de l'exercice en cours
- Compte-rendu de la dernière assemblée générale, retraçant l'activité de l'association ainsi que ses objectifs pour l'avenir ;
- Statuts de l'association et relevé IBAN.

Documents opérationnels :

- Programme quantitatif et qualitatif détaillé (prévisionnel ou arrêté) de l'année à venir (dite N+1), spécifiant le cas échéant ses évolutions par rapport à l'année en cours (dite N) ;
- Présentation des évolutions structurelles ou humaines envisagées ou attestation sur l'honneur de l'absence d'évolutions de telle nature ;
- Attestation d'assurance en responsabilité civile.

2-3 Conditions de détermination de la subvention communautaire

La CDC du Pays Foyen contribue financièrement à la réalisation des missions de l'Association. Le montant de la subvention alloué à l'Association pour l'année 2026 est de 34 000 euros (*trente-quatre mille euros*).

2-4 Actions et activités subventionnées

Les actions de l'Association fondant pour l'essentiel la décision de la CDC du Pays Foyen de lui allouer cette subvention prévisionnelle annuelle de fonctionnement, se déclinent selon 7 axes :

-  **Axe 1 : l'enseignement de la musique**
 - Pérenniser l'enseignement de la musique au travers des cours individuels et collectifs
-  **Axe 2 : l'enseignement de la danse**
 - Pérenniser l'enseignement de la danse
 - Mettre en place des évaluations pour les élèves qui le souhaitent afin d'apprécier leur progression
-  **Axe 3 : les stages**
 - Organiser de nouveaux stages pendant les vacances scolaires
-  **Axe 4 : l'évènementiel**
 - Pérenniser des évènements existants
 - Créer d'un évènement en vue de célébrer les 40 ans de l'association

Axe 5 : la médiation culturelle

- Développer activement des interventions au sein des écoles du territoire
- Participer de manière active aux événements locaux (Assos en fête, Faites le printemps, fête de la musique...)
- Contribuer à la réussite du dispositif DEMOS en assurant une préparation rigoureuse et un accueil chaleureux des enfants lors de la sortie du dispositif
- Proposer des ateliers dans le cadre du dispositif CAP33 organisé à la plage des Bardoulets à Port-Sainte-Foy-et-Ponchapt

Axe 6 : les ressources humaines

- Inciter les enseignants à participer à des activités complémentaires au sein de l'Association (concerts, stages, ateliers...) afin de lutter contre la précarité de certains salariés
- Développer des moments conviviaux et de cohésion entre les professeurs et les salariés de l'Association
- S'appuyer sur le service civique pour intégrer du personnel supplémentaire

Axe 7 : les partenariats extérieurs

- Développer des partenariats avec les EPCI voisins afin de baisser la participation financière de élèves « hors territoire »
- Pérenniser et accroître les accords de partenariat et de mécénat

2-5 Versement de la subvention

Sous réserve de tout ce qui précède, la contribution financière communautaire sera versée selon les modalités suivantes, sans préjudice du contrôle de l'administration conformément à l'article 12 de la présente convention :

- un versement avant le 30 avril de l'année N, dans la limite des deux tiers du montant annuel de la contribution mentionnée à l'article précédent.
- un versement correspondant au solde sera versé fin novembre de l'année N

ARTICLE 3 : Obligations générales de la CDC du Pays Foyen

La CDC du Pays Foyen étant dans l'obligation de veiller au bon usage des deniers publics, s'engage à contrôler l'usage de la subvention allouée à l'Association en application des présentes.

Elle s'engage toutefois également à ne pas porter une atteinte manifestement excessive à l'activité de l'Association, par ses contrôles sur place et sur pièces.

ARTICLE 4 : Incessibilité des droits

Dans le respect des dispositions de l'article L.1611-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est fait interdiction à l'Association de reverser, tout ou partie des sommes allouées par la CDC du Pays, à d'autres associations dans le cadre de subventions.

Cette interdiction s'étend à l'ensemble des droits qu'elle tire de cette convention.

ARTICLE 5 : Assurances et responsabilités

L'Association déclare avoir souscrit des polices d'assurance auprès de compagnies reconnues et solvables, nécessaires pour la garantie de sa responsabilité civile.

L'Association déclare sous sa seule responsabilité, que cette police d'assurance recouvre l'ensemble de son activité statutaire.

L'Association s'engage à maintenir cette couverture assurantielle pendant toute la durée des présentes.

L'Association est seule responsable des activités qu'elle mène, nonobstant leur intérêt communautaire.

L'Association s'engage dès lors, d'une part, à ne rien faire qui puisse nuire aux intérêts de la CDC du Pays Foyen et donc à mettre immédiatement un terme à toute action de nature à nuire auxdits intérêts, et d'autre part, à assumer les responsabilités qui sont les siennes, tant à l'égard de ses adhérents que des tiers.

ARTICLE 6 : Bilans comptables et opérationnels

Afin de permettre à la CDC du Pays Foyen de procéder à ses opérations de contrôle du bon usage des deniers publics, et d'évaluer ainsi la pertinence des actions conduites eu égard aux objectifs fixés, l'Association s'engage :

- A appliquer la présente convention de manière raisonnable et loyale.
- A respecter le plan comptable des associations, ainsi que l'ensemble du régime fiscal et social applicable et à désigner le cas échéant un commissaire aux comptes (Art. L.612-1 et suivants et R.612-1 et suivants du Code de Commerce...).
- A utiliser la subvention allouée conformément aux objectifs préalablement fixés pour l'année en cause, et ayant fondé l'octroi de ladite subvention.
- A communiquer dans un délai maximal de six mois à compter de la clôture de l'exercice, le bilan certifié conforme de son activité, afin que la CDC du Pays Foyen puisse le cas échéant l'annexer à son compte administratif.
- A communiquer dans un délai maximal de six mois suivant la fin de l'exercice comptable en cause, un compte rendu financier conforme aux exigences de l'article 10 de la loi n°2000- 321 du 12 avril 2000 et à l'arrêté n°PRMX0609605A du 11 octobre 2006. Ce compte-rendu comporte un bilan d'activité et comptable, quantitatif et qualitatif.

Le bilan d'activité précité devra en conséquence permettre à la CDC du Pays Foyen d'apprécier, sous l'angle quantitatif et qualitatif, l'activité de l'Association au regard des items suivants :

- Nombre : d'adhérents, de fréquentation et de manifestations organisées par l'Association et nombre de participants, éventuellement par comparaison avec l'année N-1
- Niveau de satisfaction des membres de l'association et du public accueillis lors des activités subventionnées
- Fixation des moyens d'amélioration de l'activité de l'Association, à budget constant.

Dans le prolongement de tout ce qui précède, les représentants de l'Association s'engagent à rencontrer durant l'année d'utilisation de la subvention communautaire, au moins une fois et sur simple demande de la CDC du Pays Foyen, les représentants de la CDC du Pays Foyen pour évaluer les résultats et en tirer les conséquences à court et moyen terme.

En cas d'inexécution ou de modification des conditions d'exécution ou de retard pris dans l'exécution de la présente convention par l'Association, quelle qu'en soient les raisons, l'Association devra en informer la CDC du Pays Foyen sans délai par l'envoi d'un courrier, à l'attention du Président de la Communauté de Communes du Pays Foyen.

ARTICLE 7 : Communication

Lorsque la CDC du Pays Foyen est partenaire d'un événement organisé par l'Association, cette dernière s'engage à apposer, sur ses supports de communication, le logo de la CDC du Pays Foyen complété par la formule « avec le soutien de la Communauté de Communes du Pays Foyen ».

L'Association s'engage à fournir à la CDC du Pays Foyen, dans un délai raisonnable lui permettant d'anticiper les actions en cause, un exemplaire de chacun des supports de communication qu'elle édite.

Si l'Association dispose de son propre site internet, elle y insère un lien vers le portail officiel de la CDC du Pays Foyen. La réciprocité ne pourra se faire que dans les limites des possibilités de la CDC du Pays Foyen tant en matière de place que de sécurité informatique.

ARTICLE 8 : Autres engagements

L'Association s'engage à informer immédiatement la CDC du Pays Foyen de toute évolution la concernant, de nature à avoir un impact sur ses relations avec la CDC du Pays Foyen. Il s'agit entre autres de ses modifications statutaires, des changements au sein de sa représentation, ainsi que de ses éventuelles difficultés financières, techniques ou opérationnelles, de nature à nuire à la bonne réalisation des actions ayant fondé le subventionnement communautaire.

Par ailleurs et conformément aux dispositions de l'article 10-1 de la loi n°2000-321 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, l'Association s'engage par la souscription d'un contrat d'engagement républicain.

L'Association s'engage ainsi à :

- Respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de dignité de la personne humaine, ainsi que les symboles de la République au sens de l'article 2 de la Constitution
- Ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République
- S'abstenir de toute action portant atteinte à l'ordre public

ARTICLE 9 : Durée de la convention

La présente convention est consentie et acceptée au titre de l'année 2026. Ses effets s'étendent toutefois au-delà de l'année 2026, compte tenu notamment des droits et obligations des Parties relevant des opérations de contrôle du bon usage des subventions allouées par la CDC du Pays Foyen.

ARTICLE 10 : Contrôles & Evaluations de la CDC du Pays Foyen

10-1 Evaluation

L'Association, conformément à l'article 6 de la présente convention, s'engage à fournir au plus tard six mois suivant la fin de son exercice comptable, un bilan d'ensemble, qualitatif et quantitatif, de la mise en œuvre du programme à l'origine du soutien de la CDC du Pays Foyen.

Cette dernière procède, conjointement avec l'Association, à l'évaluation des conditions de réalisation du programme auquel elle a apporté son concours, sur un plan quantitatif comme qualitatif. L'évaluation porte notamment sur la conformité des résultats à l'objet du subventionnement et sur l'impact du programme d'actions ou de l'action, au regard de l'intérêt communautaire.

A cet effet, un Comité de Pilotage (COPIL) sera créé.

10-2 Contrôles

La CDC du Pays Foyen contrôle à l'issue de la convention, que la contribution financière allouée n'excède pas le coût de la mise en œuvre des actions à son origine.

Pendant et au terme de la convention, la CDC du Pays Foyen se réserve également le droit, dans le respect des dispositions de l'article L.1611-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, d'effectuer sur place et/ou sur pièces, à tout moment, à toute opération de contrôle qu'elle jugera utile, de quelque nature qu'elles soient, afin de vérifier que l'Association satisfait aux obligations et engagements issus des présentes et de ses obligations légales et réglementaires.

L'Association s'engage à faciliter l'accès à ses locaux et à toutes pièces justificatives des dépenses et tous autres documents dont la production serait jugée utile dans le cadre de ces opérations de contrôle. Il est rappelé toutefois que l'Association demeure autonome. La CDC du Pays Foyen ne saurait dès lors, par ses contrôles, porter une atteinte manifestement abusive à l'activité de l'Association.

ARTICLE 11 : Sanctions

11-1 Détournement de la subvention

Dans l'hypothèse où la subvention allouée serait en tout ou partie utilisée à des fins contraires à celles prévues aux présentes, l'Association devra, d'une part, s'en justifier dans les plus brefs délais, et d'autre part, restituer tout ou partie de la subvention ainsi détournée, pour violation de ses obligations contractuelles.

Toutefois, la CDC du Pays Foyen se réserve la faculté de ne pas rendre le remboursement exigible si elle estime que le « détournement » n'est pas illégitime ou satisfait l'intérêt communautaire.

11-2 Non-utilisation de la totalité de la subvention

Si la totalité de la subvention n'est pas utilisée ou pour le moins, engagée avant la clôture de l'exercice comptable en cause, la CDC du Pays Foyen pourra :

- Soit exiger la restitution de la subvention non utilisée
- Soit, ne pas verser les sommes restant dues, s'il s'avère que la totalité de la subvention allouée n'a pas encore été virée administrativement.

11-3 Fautes contractuelles

Le non-respect par l'Association, de tout ou partie de ses obligations contractuelles, peut également justifier, outre la résiliation de la présente convention selon les conditions développées ci-après, l'accroissement des obligations de l'Association, dont l'obligation pour cette dernière de délivrer à la CDC du Pays Foyen un bilan mensuel qualitatif et quantitatif de ses actions subventionnées.

Par ailleurs, et nonobstant tout ce qui précède, la CDC du Pays Foyen conserve la possibilité d'ester en justice aux fins d'indemnisation de ses préjudices, dont l'atteinte à son image publique.

ARTICLE 12 : Résiliation de la convention

12.1 Résiliation pour non-respect des engagements contractuels

En cas de violation des présentes par l'une ou l'autre des Parties, la convention pourra être résiliée de plein droit par la partie la plus diligente, sans préjudice de tous autres droits qu'elle pourrait faire valoir.

Cette résiliation interviendra à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre de mise en demeure envoyée par tout moyen de nature à en attester la réception et restée infructueuse.

Lors d'une telle résiliation par la CDC du Pays Foyen pour faute de l'Association et suivant la nature de la ou des faute(s) ainsi constatées, la CDC du Pays Foyen se réserve la faculté de solliciter le remboursement de tout ou partie de la subvention versée à l'Association.

Nonobstant tout ce qui précède, la CDC du Pays Foyen conserve la possibilité d'ester en justice aux fins de voir indemniser ses préjudices, dont l'atteinte à son image publique.

En cas de faute de la CDC du Pays Foyen, cette convention pourra être résiliée par l'Association. Cette dernière devra toutefois utiliser la subvention allouée par la CDC du Pays Foyen, conformément aux engagements convenus.

12.2 Dénonciation par la CDC du Pays Foyen

La CDC du Pays Foyen se réserve la possibilité de dénoncer la présente en cas de disparition ou modification substantielle de l'objet social de l'Association, ou plus globalement, lorsque l'intérêt général le justifie.

La CDC du Pays Foyen notifiera sa décision par lettre recommandée avec avis de réception ou par tout moyen permettant d'attester de la date de remise de ce pli, au moins deux mois avant la prise d'effet de cette dénonciation anticipée.

Le cas échéant, les Parties se rencontreront avant l'expiration du délai mentionné ci-dessus pour étudier ensemble les conséquences de la fin anticipée de la convention.

ARTICLE 13 : Renouvellement de la convention

La présente convention est conclue pour une durée d'une année. Elle ne saurait en conséquence être renouvelée, sous réserve de la conclusion d'un nouveau partenariat communautaire, approuvé en Conseil Communautaire.

ARTICLE 14 : Exécution et modification de la convention

14.1 Exécution de la convention

Il est convenu et entendu entre les Parties qu'en sa qualité de pouvoir exécutif, Monsieur le Président de la CDC du Pays Foyen a pleine compétence pour procéder à l'exécution des présentes. Cette exécution sera notamment manifestée par de simples écrits, sans que le Conseil Communautaire soit contraint de se prononcer. Il s'agit, par exemple, du prononcé d'une sanction qui peut aller jusqu'à la restitution de tout ou partie de la subvention, l'arrêt du versement de la subvention en application des stipulations des présentes, du contrôle de l'activité ou de tout ce qui précède et suit en termes de modification et résiliation.

14.2 Modifications de la convention

Toutes modifications pouvant bouleverser l'économie de la présente convention devront faire l'objet d'une délibération du Conseil Communautaire.

En revanche, des modifications mineures pourront être obtenues avec l'accord de l'ensemble des Parties. Si ces dernières ne bouleversent pas l'économie de la convention, elles seront acceptées par l'autorité communautaire exécutive. De telles modifications ne nécessitant pas une délibération préalable du Conseil Communautaire, pourront notamment porter sur des modifications sommaires de l'usage d'une partie de la subvention octroyée par la CDC du Pays Foyen, dès lors que cet usage demeure conforme à l'intérêt communautaire admis par la délibération originelle de l'Assemblée délibérante.

ARTICLE 15 : Correspondances entre les Parties

Pour l'exécution des présentes, sauf lorsque la loi, la réglementation ou les stipulations du présent contrat imposent une autre forme de notification, toutes les notifications sont valablement faites par mail avec accusé de réception.

Pour la CDC du Pays Foyen :

A l'attention de : Monsieur le Président

Adresse : 22 avenue de Verdun 33220 Sainte-Foy-la-Grande

Email : contact@paysfoyen.fr

Pour l'Association :

A l'attention de : Monsieur le Président

Adresse : 8 rue Jean-Louis Faure 33220 Sainte-Foy-la-Grande

Email : atelier104@wanadoo.fr

Tout changement d'adresse postale du représentant d'une Partie devra être notifié par la Partie concernée à l'autre Partie ainsi qu'il est prévu ci-dessus.

Les Parties conviennent également de la transmission par simple courrier électronique, de toute information requise ou utile à l'exécution de cette convention.

ARTICLE 16 : Stipulations générales

Une tolérance relative à l'application des clauses et conditions de la présente convention ne pourra jamais, qu'elle qu'ait pu en être la durée ou la fréquence, être considérée comme une modification ou suppression de ces clauses et conditions.

Tout litige non résolu par la voie amiable et résultant de l'exécution de la présente convention, est, sous réserve de toute action pénale, du ressort du Tribunal Administratif de Bordeaux.

Afin d'éviter toutefois toute procédure contentieuse, en cas de naissance d'un conflit, la partie la plus diligente pourra solliciter un règlement amiable.

Fait à Pineuilh, en deux (2) exemplaires, le xx.mars 2026

Pour la CDC du Pays Foyen
Le Président

Pour l'Association
Le Président

Délibération n°2026-062

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE de la
COMMUNAUTE DE COMMUNES du PAYS FOYEN**

Séance du 12 MARS 2026
Convocation en date du 6 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le 12 mars, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la Loi, à Sainte-Foy-La-Grande, sous la présidence de Pierre ROBERT, Président,

Nombre de conseillers en exercice : 41
Nombre de conseillers présents : 30
Pouvoirs : 04
Votants : 34

Présents : Monsieur Pierre ROBERT, Président.

Mmes Christelle GUIONIE-PAUCHET, Yolande LACHAIZE, Magali VERITE, Vice-présidentes.

MM. Roger BILLOUX, José BLUTEAU, Jean LESSEIGNE, Joël ROY, Marc SAHRAOUI, Didier TEYSSANDIER, Jean-Claude VACHER, Vice-présidents.

Mme Pascale PENISSON, Conseillère déléguée

MM. Jean-Marie BAEZA, Michel MARGOUILLE, Conseillers délégués

Présents : Mmes Patricia CELESTE, Diana CONORD, Marie-Hélène DESROZIER, Mireille GROSSIAS, Marie-José GUYOT, Gaëlle HERIAUD, Isabelle PILLON, Sandrine RATIE, Brigitte TOULOUSE, Christiane VINCENZI.

MM. Bernard DELAGE, Gérard DUFOUR, Patrick FESTAL, Éric FRECHOU, Jean-Paul PAILHET, Tristan PLAT,

Procurations : M. Philippe NOUVEL à Mme Christelle GUIONIE-PAUCHET
M. Jacques REIX à Mme Pascale PENISSON
M. Gilbert SAUTREAU à M. Michel MARGOUILLE
M. David ULMANN à Mme Marie-Hélène DESROZIER

Absent(e)s : M. Christophe CHALARD
Mme Sylvie FEYDEL
M. Laurent FRITSCH
M. Franck GENILLIER
Mme Sandrine PAUILLAC
Mme Dominique PRADELLE
M. Jean-Pierre ROUBINEAU

Secrétaire de séance : M. Roger BILLOUX

Domaine : Fonction publique

Sous-domaine : Personnels titulaires et stagiaires de la F.P.T.

OBJET : Modification du tableau des effectifs.

Intervenant(s) : Monsieur le Président.

Vote pour : 34 voix

Vote contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Vu le Code Général de la fonction publique ;

Vu le taux de promotion fixé à 100% par la Communauté de Communes du Pays Foyen en date du 27 juillet 2017,

Vu les Lignes Directrices de Gestion arrêtées par l'autorité territoriale le 21 décembre 2020 après avis du Comité Technique fixant notamment les orientations et critères généraux à prendre en compte pour les promotions au choix,

Monsieur le Président indique que des agents remplissent les conditions pour bénéficier d'un avancement de grade par la voie du choix pour l'année 2026 et qu'il y a lieu de créer les postes d'accueil pour les nommer,

Il indique également que faisant suite à la réussite à concours de catégorie B d'une responsable de Pôle, il y a lieu de créer le poste d'accueil de Rédacteur Principal 2^{ème} classe au tableau des effectifs, afin de la nommer sur ce grade en adéquation avec ses missions,

Tenant compte de ces éléments, Monsieur le Président propose de modifier le tableau des effectifs comme il suit :

Postes à prévoir de fermer en fin d'année (Passage en CST préalable)	Postes à créer
4 postes d'adjoint administratif 35/35 ^{ème}	4 postes d'adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe
1 poste d'adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe, 35/35 ^{ème}	1 poste d'adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe, 35/35 ^{ème}
1 poste d'Adjoint Technique, 23/35 ^{ème}	1 poste d'Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe, 23/35 ^{ème}
1 poste d'Adjoint Technique principal 2 ^{ème} classe, 20/35 ^{ème}	1 poste d'Adjoint Technique principal de 1 ^{ère} classe 20/35 ^{ème}

1 poste d'Adjoint Technique principal 2 ^{ème} classe, 17.5/35 ^{ème}	1 poste d'Adjoint Technique principal de 1 ^{ère} classe 17.5/35 ^{ème}
1 poste d'Agent de Maitrise, 35/35 ^{ème}	1 poste d'Agent de Maitrise principal, 35/35 ^{ème}
2 postes d'Adjoints d'Animation, 35/35 ^{ème}	2 postes d'Adjoints d'Animation principal 2 ^{ème} classe, 35/35 ^{ème}
	1 poste de Rédacteur principal 2 ^{ème} classe, 35/35 ^{ème}
1 poste de Rédacteur principal 2 ^{ème} classe, 35/35 ^{ème}	1 poste de Rédacteur principal 1 ^{ère} classe, 35/35 ^{ème}
1 poste d'Animateur principal, 35/35 ^{ème}	1 poste d'Animateur principal 2 ^{ème} classe, 35/35 ^{ème}
1 poste d'Attaché, 35/35 ^{ème}	1 poste d'Attaché principal, 35/35 ^{ème}

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **APPROUVE** les ouvertures des postes présentés ci-dessus à compter du 1^{er} avril 2026 ;
- **PREVOIT** les crédits correspondants à ces créations de postes ;
- **HABILITE** Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires à la réalisation de la présente délibération et à signer tous les documents relatifs à la présente affaire.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Pour extrait conforme le 13 mars 2026

Pierre ROBERT
Président

Roger BILLOUX
Secrétaire de séance



Le Président :

- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa réception par le représentant de l'Etat.

Certifié exécutoire

Après dépôt en préfecture le

La publication le

Envoyé en préfecture le 20/03/2026

Reçu en préfecture le 20/03/2026

Publié le



ID : 033-243301371-20260313-2026__062-DE